

Fribourg, le 5 juillet 2013

Mesures structurelles et d'économies 2013-2016 : réponses des organes consultés et prises de position d'autres secteurs (état au 05.07.13)

| | Date de réception |
|--|-------------------|
| 1. Organes officiellement consultés (selon liste de la Chancellerie) | |
| 1. Service de législation | 31.05.13 |
| 2. Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données | 14.06.13 |
| 3. Conférence des préfets | 19.06.13 |
| 4. Comité de l'Association des communes fribourgeoises | 12.06.13 |
| 5. Conférence des syndicats des Chefs-lieux et des grandes communes | 14.06.13 |
| 6. Union patronale du canton de Fribourg | 14.06.13 |
| 7. Chambre de commerce et d'industrie Fribourg | 24.06.13 |
| 8. Fédération fribourgeoise des retraités | 13.06.13 |
| 9. Section fribourgeoise de la Fédération romande des consommateurs | 14.06.13 |
| 10. Chambre fribourgeoise d'agriculture / Union des paysans fribourgeois | 20.06.13 |
| 11. Fédération des Associations du Personnel du Service public du canton de Fribourg | 14.06.13 |
| 12. Association des magistrats et cadres supérieurs de l'administration cantonale | 14.06.13 |
| > Partis politiques | |
| 13. Parti démocrate-chrétien | 13.06.13 |
| 14. Parti libéral-radical fribourgeois | 14.06.13 |
| 15. Parti socialiste | 14.06.13 |
| 16. Union démocratique du Centre | 11.06.13 |
| 17. Parti chrétien-social | 13.06.13 |
| 18. Verts fribourgeois | 17.06.13 |
| 19. Parti évangélique du canton de Fribourg | <i>renonce</i> |
| 20. Parti vert'libéral du canton de Fribourg | 14.06.13 |
| 21. Parti Bourgeois – Démocratique | 18.06.13 |

L'Administration des finances

DFIN
Céans

Fribourg, le 19 juin 2013

Observations concernant les projets de loi instaurant des mesures structurels et d'économies.

Le SLeg n'a examiné les projets mentionnés que *sous l'angle de la technique législative* et vous transmet ci-dessous ses observations et propositions.

1. Titre des actes

Il faut adopter une présentation uniforme des titres des actes.

Deux possibilités s'offrent à cet égard :

- a) soit adopter un titre identique complété par la mention de l'objet spécifique de chaque acte [cf. document annexé] ;
- b) soit mentionner le titre de l'acte modifié, mais ajouter à la fin du titre de chaque acte une mention uniforme comme : « (programme MSE) ».

Personnellement, ma préférence va à la 1^{re} solution qui permet de cibler immédiatement l'objet de la mesure.

2. Tous les projets : pas d'abréviation du titre des actes

Ne pas mentionner l'abréviation officielle dans la phrase introductive de l'article modificateur (DTL E 521/ Guide abrégé ch. 4.4.3), ni dans le titre (projet C).

3. Projet B

- ✓ Chaque loi modifiée doit faire l'objet d'un article.
- ✓ A ce stade, il ne faut pas reproduire la note technique (si nécessaire, cette note sera introduite par la CHA lors de la publication dans le ROF).
- ✓ La formulation pourrait être allégée, en intégrant la règle suivante comme 2^e phrase de l'alinéa précédent (= al. 3 l'art. 123 LJ et al. 4 de l'art. 145b CPJA) : « Il peut, pour contrôler périodiquement si les conditions du remboursement sont remplies, accéder par

voie d'appel aux données du fisc et des offices de poursuites, dans le respect des règles de la protection des données et dans la mesure définie par le Conseil d'Etat.»

4. **Projet C**

- ✓ Ne pas mentionner l'abréviation officielle dans le titre ni dans la phrase introductive de l'article modificateur.
- ✓ L'article 14 doit rester inchangé ; la règle transitoire doit être insérée à la fin de la loi = art. 24a (nouveau). Lors de la consolidation du texte dans la BDLF et le RSF, le SLeg mettra le texte de l'article 14 en italique avec une note technique pour attirer l'attention sur la disposition transitoire.

5. **Projet D**

- ✓ La règle proposée n'exprime pas correctement la volonté d'instaurer un moratoire, qui doit être distinguée de la question de l'autorité compétente pour agréer.
- ✓ L'article 8 de cette loi n'est pas un endroit adéquat pour instaurer ce moratoire. Le SLeg propose soit de créer un alinéa 3 à l'article 4 pour autoriser le Conseil d'Etat à suspendre l'octroi d'accréditations si les finances de l'Etat le nécessitent, soit d'introduire un *article 7a (nouveau) Droit transitoire*, comportant une règle comme : « Aucun agrément n'est délivré à prestataires privés durant les années ... ».

6. **Projet E**

Ecrire : « En présence de subventions périodiques ... » plutôt que « En cas d'octroi de subvention périodique, ... ».

7. **Projet F**

- ✓ A l'article 14, il ne faut pas oublier de remettre le titre médian puisqu'on refait tout l'article (« Imposition selon la dépense »).
- ✓ L'alinéa 4 de l'article 35 n'est pas « nouveau » (c'est une occupation de case vide).
- ✓ A l'article 248b, il faut présenter le titre médian selon le système ordinaire (« Art. 248b (nouveau) Disposition transitoire de la modification du xx yy 2013 ») ; en outre, il ne faut pas dire « l'article 14 actuel » mais « l'ancienne teneur de l'article 14 ».

8. **Projet G**

- ✓ A l'art. 11, il ne faut pas mentionner le titre médian (il n'est pas modifié) ; en outre, on pourrait abroger la 2^e phrase de l'al. 2 (plutôt que de refaire tout l'alinéa), cela montrerait mieux la nature de la modification.
- ✓ A l'art. 12, il ne faut pas mentionner le titre médian et dire : Art. 12 al. 1 ; en outre, il serait préférable d'ajouter simplement la 2^e phr. (la 1^{re} n'est pas modifiée).
- ✓ A l'art. 14, le titre médian ne doit pas figurer en italique et ce serait bien de la simplifier (par ex. « Vente clé en main ou liée à un contrat d'entreprise »).
- ✓ A l'art. 15, le titre médian ne doit pas figurer en italique.

9. Projets H et I

Il n'y a pas de raison de séparer en deux lois la modification d'une même loi à la même date et pour les mêmes causes.

10. Projet K

- ✓ Compléter l'énoncé: Art. 16 al. 2, 2^e phr.

A. Schoenenweid,
Chef du Service de législation

Annexe : - proposition d'uniformisation du titre des lois

Dossier traité avec la collaboration not. de L. Vollery, chef adjoint du SLeg

Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (personnel de l'Etat)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (assistance judiciaire)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (péréquation intercommunale)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (mesures pédago-thérapeutiques)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (subventions)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (impôts cantonaux directs)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (transferts immobiliers)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies ([imposition des] véhicules)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (rétrocession de l'impôt sur les véhicules)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (transports)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (aide et soins à domicile)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (épizooties)
Loi du ... instaurant des mesures structurelles et d'économies (boissons alcooliques)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction des finances
Administration des finances
Rue Joseph-Piller 13
1700 Fribourg

Courriel

Fribourg, le 14 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) – mise en consultation

Madame, Monsieur,

Nous nous référons aux courriers des 22 janvier et 13 mai 2013 adressés au nom du Conseil d'Etat par Mesdames Anne-Claude Demierre, Présidente, et Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat, concernant l'objet cité en référence et les remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

Compte tenu du bref délai à disposition, la Commission en a traité par voie de circulation.

En relation avec les mesures prévues en matière de personnel, la Commission considère que le quasi-gel de la création de nouveaux postes pour 2015, alors qu'une telle mesure avait déjà été annoncée lors de la préparation des budgets pour 2014, ne permet pas à certains services de l'Etat de continuer à assumer leurs tâches légales, alors même que ces tâches se développent et que le nombre d'usagers des services augmente au rythme de l'accroissement du nombre de résidents sur le territoire fribourgeois.

S'agissant en particulier du poste de Préposée à la protection des données, la Commission rappelle la surcharge chronique de ce poste et la demande tendant à ce que ce poste soit augmenté de 0.3 EPT. Elle relève en particulier que depuis l'entrée en vigueur de la LPrD en 1995, le taux de travail de la Préposée à la protection des données n'a pas changé, alors qu'elle a de plus en plus de dossiers à traiter. L'Autorité doit faire face à une augmentation de tâches légales dues à de nouvelles législations, notamment préavis Fri-Pers et LVid, transparence, ainsi que les dossiers en matière de transparence (LInf) et protection des données impliquant des échanges entre les deux Préposées et traitements communs. Actuellement, certains dossiers prennent de sérieux retards jusqu'à plusieurs mois.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission considère que le quasi-gel de la création de nouveaux postes pour 2015 fasse l'objet d'un nouvel examen, afin de permettre aux entités qui ont besoin d'une augmentation, même limitée, d'EPT puisse obtenir cette augmentation pour continuer à exercer leurs tâches légales.

Pour le reste, la Commission ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence et vous fait les remarques suivantes (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre

Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

—
Réf: MS/coc 3329

Courriel: secretariatatprd@fr.ch

1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission formule les remarques suivantes :

- > page 19 du projet de rapport : la mesure consistant à « contrôler l'intégralité du registre des contribuables en collaboration avec les communes, Harmpers, l'OCN et le Service de la population » pose toute une série de questions en relation avec la protection des données. La Commission demande formellement que les différentes démarches envisagées soient précisées, que la légalité de ces démarches fasse l'objet d'un nouvel examen approfondi et que l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données soit associée à ce nouvel examen.
- > pages 32 et 47 du projet de rapport, avant-projet de loi modifiant la loi sur la justice et le code de procédure et de juridiction administrative : la Commission est d'avis que la seule réserve des règles relatives à la protection des données n'est pas suffisante et que les nouveaux articles 123 al. 4 LJ et 145b al. 5 CPJA ne sont en particulier pas conformes au principe de proportionnalité. En effet, le but recherché peut également être atteint en principe et prioritairement par une demande de renseignements formulée auprès des personnes concernées. Une procédure d'accès, par voie d'appel, aux données du Service cantonal des contributions ne peut pas être prévue de façon systématique, mais uniquement pour les cas où le Service de la justice n'obtient pas de la personne concernée les renseignements nécessaires pour vérifier si les anciens bénéficiaires de l'assistance judiciaire ont connu une amélioration de leur situation financière qui leur permet de rembourser les prestations de l'Etat.
- > p. 42 du projet de rapport : la Commission est interpellée et inquiète de lire qu'au titre de l'amélioration continue de l'organisation et des processus, un exemple de proposition de mesure consisterait à « assouplir les règles en matière de protection des données ». Elle rappelle que le droit à la protection des données personnelles est un droit constitutionnel fondamental ancré à l'art. 13 de la Constitution fédérale et concrétisé par des dispositions législatives et réglementaires contraignantes. Ce droit ne saurait être bradé, ou « assoupli », dans le cadre d'un programme de mesures d'économies. En conséquence, la Commission requiert que cet exemple de proposition de mesure soit retiré du rapport.

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a pas de remarque à formuler.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente et en vous remerciant de nous informer de la suite que vous y accorderez, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.


Marc Sugnaux
Président



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conférence des préfets du canton de Fribourg
p.a. Préfecture du district de la Veveyse, Ch. du Château 11, 1618 Châtel-St-Denis

Chancellerie d'Etat
Mme Danielle Gagnaux
Rue des Chanoines 17
Case postale
1701 Fribourg

Conférence des préfets du canton de Fribourg
Oberamt männerkonferenz des Kantons Freiburg

p.a. Préfecture du district de la Veveyse
Chemin du Château 11, Case postale 128
1618 Châtel-St-Denis

T +41 26 305 94 10, F +41 26 305 94 20

Réf: MC/mv
Courriel: michel.chevalley@fr.ch

Châtel-St-Denis, le 19 juin 2013

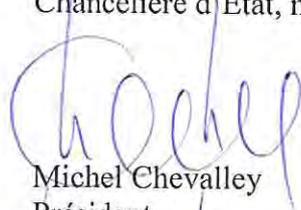
Mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Madame la Chancelière d'Etat,

Au nom de la Conférence des préfets, j'accuse bonne réception du document mentionné en titre et vous remercie de nous avoir consultés à son sujet.

Après délibération et étude du dossier, la Conférence des préfets renonce à prendre position.

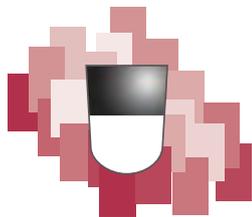
En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous présente, Madame la Chancelière d'Etat, mes salutations distinguées.



Michel Chevalley
Président

Copie par courrier électronique

MM. Les préfets
Administration des finances, Mme Francine Pauchard



Association des
Communes
Fribourgeoises

Freiburger
Gemeinde-
Verband

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

St-Aubin, le 12 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) ; prise de position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Nous nous référons à votre courrier du 13 mai dernier relatif au dossier cité en exergue. Nous vous remercions de solliciter notre avis et vous prions de trouver, ci-dessous, notre prise de position.

Le comité cantonal a examiné attentivement les propositions de mesures structurelles et d'économie que vous présentez pour faire face aux difficultés financières qui s'annoncent pour l'Etat ces prochaines années. Il vous remercie des explications que vous lui avez apportées en séance, ainsi que pour votre disponibilité.

Notre détermination est articulée en 3 parties : après avoir exposé les considérations générales (1.) que suscitent ces propositions, nous les détaillerons en lien avec les mesures qui ont des incidences sur les communes (2.), puis nous vous ferons part de nos conclusions (3.).

1. Considérations générales

Avant de se prononcer en détails sur les mesures qui ont des incidences autant positives que négatives sur les communes, nous souhaitons vous faire part de nos considérations quant à la démarche globale et aux principes proposés.

Nous sommes sensibles à la bonne intention de pouvoir proposer aux communes des effets financièrement positifs. L'opération globale prévoit que les communes pourraient réaliser, sur la base de la planification financière de l'Etat, des économies de 10,1 mios Frs par an (années 2014 à 2016). L'on pourrait certainement se réjouir de cette prévision ; pourtant, la démarche nous appelle à la plus grande prudence et circonspection, pour les raisons suivantes :

Notre réserve repose d'abord sur la base qu'utilise le Conseil d'Etat, à savoir le plan financier. Il « reflète une situation existante et projette l'avenir à moyen terme, tenant compte de prévisions et d'informations d'ordre économique, politique et social »¹. Il s'agit d'un instrument de politique financière qui implique une analyse plutôt pessimiste de l'avenir afin de se préserver et de pouvoir anticiper au niveau de la conduite stratégique et opérationnelle. Le plan financier est véritablement une boule de cristal et a une grande part de volatilité puisque ce sont des prévisions sans autre garantie de réalisation.

¹ Service des communes, le plan financier, cours du 11.09.2008 adressé aux communes, http://www.acf-fgv.ch/run?refpage=48944&iset=1039&refitem_new=847576&refp=169401

Nous sommes interpellés par les propositions de modifier la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Sur le fond, nous pourrions vous donner raison : ces propositions ne touchent a priori pas la répartition des responsabilités (rapport explicatif, page 67). Mais leur finalité n'en est pas moins grave : elle remet en cause tous les rapports négociés avec l'Etat. Car fixer 50 ou 55 ou 45% dans une tâche conjointe, ou même une tâche sans compétence particulière pour les communes comme il en existe encore, peut paraître insignifiant. Cependant, c'est faire fi des consultations, des réflexions et des discussions qui ont précédé depuis les commissions jusqu'à la décision du Grand Conseil, voire la décision de votre haute autorité, et qui justifient ces solutions. Ces pourcentages sont toujours le fruit d'intenses négociations et d'équilibres entre une recette et une dépense, entre une compétence et une tâche. Toucher à ces taux n'est pas anodin ou seulement mathématique; il corrompt tout l'édifice des répartitions entre l'Etat et les communes. Face à ce constat, bien que l'on ne puisse être constructif avec des « si », l'on remarque l'avantage qu'aurait emporté une démarche globale de répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes telle que nous en avons émis le vœu en 2003. Le Conseil d'Etat a désormais présenté son objectif de législature d'entreprendre cette démarche ; or, la méthode choisie et les calculs présentés vont précisément dans le sens contraire. Sans la vision de la répartition des tâches, ces mesures démontent les constructions réparties brique par brique, en les balayant d'un coup de revers. Elles remettent en cause toute leur légitimité.

Plusieurs mesures vont nécessiter des modifications légales ou réglementaires. Intervenir sur un règlement ou une ordonnance nous offre davantage de garantie, puisqu'il s'agit de propositions de votre haute autorité que vous allez transcrire en modification d'actes législatifs, lesquels sont soumis à votre compétence. Par exemple, si l'on prend telle quelle la mesure visant à adapter les modalités d'octroi des réductions de primes d'assurance-maladie pour les bénéficiaires de l'aide matérielle, nous pouvons d'entrée compter avec des charges supplémentaires de 4 millions Frs par an. Il en est autre des propositions qui nécessitent une modification de lois, dont la compétence échoie au Grand Conseil. Elles mettent les communes et autres partenaires dans l'incertitude, puisqu'elles peuvent non seulement être refusées, mais leurs modalités être modifiées. Et parmi celles-ci figure la réduction de 30 à 20% de la part des communes sur l'impôt sur les véhicules à moteur, dont les répercussions approchent 10 millions Frs de diminution de revenus. Si le Grand Conseil décide de réduire encore davantage, les conséquences seront drastiques pour les communes, et jamais balancées par l'adaptation des impôts sur les véhicules à moteur. D'ailleurs, dans cette corrélation, il n'est pas envisagé de compensation de l'une à l'autre.

En modifiant de manière négative les taux des participations aux recettes et aux charges, on prive les collectivités publiques des moyens pour accomplir leurs tâches. En effet, la corrélation entre les répartitions des charges et les compétences n'est pas aléatoire. Elle se fonde sur une analyse entre l'Etat et les communes. Celle-ci vaut particulièrement pour le domaine des routes en relation avec l'impôt sur les véhicules à moteur. Modifier le taux des recettes prive les communes de moyens pour accomplir les tâches qui leur ont été confiées. Il est pernicieux à notre avis de parler de compensation en proposant des diminutions de charges ou des augmentations de recettes dans d'autres domaines qui n'ont rien à voir avec les premières modifications.

Les domaines dans lesquels il est prévu une augmentation de charges pour les communes ne sont pas anodins. Ils concernent des postes dont l'évolution des charges est exponentielle. Les conséquences en seront encore plus négatives pour les communes. Les statistiques le corroborent: de 2008 à 2012, les charges pour l'aide sociale ont par exemple augmenté de 22%, pour l'aide et les soins à domicile de 47%².

² Exposé de M. Berset du 15.05.2013 au Club économique du GC « Chances et risques des finances de l'Etat au printemps 2013 », slide no 19

Dans ces considérations générales, nous souhaitons relever une mesure qui échappe à cette réflexion d'économies : le coût des exigences normatives. Cette considération se fait plus présente que jamais en ces temps où toutes les communes ou presque sont liées par des constructions d'infrastructures pour les Fribourgeoises et Fribourgeois, conséquentes à la démographie galopante. Nous courons l'exagération avec certaines exigences de m², de type de chaises, de tables, de commodités, d'agencement, etc. A nos yeux, il est urgent de revoir ces prescriptions à la baisse. La qualité peut être largement maintenue avec un peu d'humilité dans ces exigences. Une mesure de ce type aurait des conséquences positives non seulement pour les communes, mais aussi pour l'Etat.

2. Analyse des mesures structurelles et d'économie qui ont des incidences sur les communes

Les considérations développées ci-dessus sont détaillées en marge des mesures proposées (voir tableau annexé).

Nous renonçons à nous prononcer sur les effets de politique partisane que suscitent ces mesures. Nous commenterons principalement les effets structurels qu'elles induisent en fonction des discussions parlementaires et de répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes. L'adage « qui ne dit mot, consent » n'est pas applicable pour les mesures que l'on n'aurait pas commentées.

3. Conclusions

Nous appuyant sur les considérations générales et l'analyse détaillée des mesures touchant les communes et leurs conséquences directes et indirectes, le projet qui nous est soumis ne nous convainc pas en l'état. En effet, il court à l'effondrement de l'édifice des répartitions entre l'Etat et les communes. Nous ne pouvons pas accepter le maintien des tâches en sapant les moyens qui y sont liés. Les modifications des taux de répartition sont isolées et uniquement liées aux « économies » mathématiques qu'elles pourraient permettre. Elles n'ont aucune adéquation de fond les unes par rapport aux autres, encore moins dans le contexte de la planification financière. Cet exercice est très déstabilisant en vue de la répartition globale des tâches entre l'Etat et les communes, annoncée dans le plan de législature de votre haute autorité.

Les communes sont régulièrement confrontées à des situations semblables et doivent prendre les mesures pour gérer la crise. Elles puisent en premier lieu dans leur fortune, si elle existe, avant de devoir prendre des mesures fiscales, inévitables pour pouvoir continuer à assumer les prestations qu'elles doivent et souhaitent offrir à la population.

Nous attendons volontiers de la part de votre haute autorité d'autres propositions. Nous référant aux paroles de M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, « nous avons les moyens de s'entendre et nous devons trouver des solutions ensemble ».

Vu que les conséquences de ces propositions ne touchent pas seulement la dimension financière, mais ont des impacts beaucoup plus larges et multipartites, nous souhaiterions qu'elles soient traitées par une commission parlementaire spéciale, distincte de la Commission de finances et de gestion du Grand Conseil.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour toute précision utile quant à notre détermination.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position et de la confiance témoignée dans le cadre de cette procédure de consultation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

ASSOCIATION DES COMMUNES FRIBOURGEOISES

Albert Bachmann
président



Micheline Guerry
secrétaire générale



Annexe : commentaires détaillés des mesures qui ont une incidence sur les communes (point 2)

Mesures structurelles et d'économies de l'Etat 2014-2016 - conséquences pour les communes (annexe à la prise de position ACF-FGV)

| Descriptif | Communes | | | | ACF - Remarques - considérations - suggestions |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| | 2014 | 2015 | 2016 | Total | |
| Conservatoire : renoncer au renforcement de cinq sites d'enseignement décentralisé | 5'000 | 98'000 | 217'000 | 320'000 | Etant donné l'article constitutionnel récemment voté par le peuple sur l'encouragement à l'enseignement de la musique, cette mesure semble à contre-courant. |
| Supprimer puis réduire l'octroi de l'augmentation annuelle (pas d'octroi de l'augmentation annuelle en 2014 et octroi d'un palier réduit de moitié au 1er janvier 2015 et 2016) | 2'826'000 | 4'277'000 | 5'898'000 | 13'001'000 | Les effets induits se font sentir pour les postes des enseignants. |
| Réduction de l'indice appliqué sur l'échelle des traitements (-0.9%) et renonciation à indexer les traitement jusqu'à concurrence d'un indice de 112 pts | 5'660'000 | 10'010'000 | 16'384'000 | 32'054'000 | Il s'agit d'un effet direct sur le personnel, car la charge est stable. Par contre, si l'on considère que toutes les recettes ou charges induites sont prises en compte, nous estimons qu'il serait aussi sage de tenir compte de la diminution des recettes fiscales due aux baisses et non augmentations de salaires. Pour que cette mesure ait des effets propres sur le personnel communal, il faut que la commune suive la politique salariale de l'Etat. |
| Réanalyser les feuilles de charges des logopédistes, psychologues et psychomotriciens travaillant dans les SAS | 0 | 264'000 | 264'000 | 528'000 | |
| Mesures concernant les frais des mesures de nature pédo-pédagogique | 33'000 | 78'000 | 135'000 | 246'000 | |
| Adapter le nombre de journées de travail pris en considération pour la dotation du personnel de soins et d'accompagnement | 375'000 | 776'000 | 806'000 | 1'957'000 | |
| Plafonnement du prix de pension EMS et limitation du nombre de lits | 1'603'000 | 2'232'000 | 2'075'000 | 5'910'000 | Il y a un effet pervers lié à la prise en charge par les communes du déficit des homes. En bloquant le prix de pension, on prend le risque d'une augmentation des déficits des homes. En outre, limiter le nombre de lits ne peut se faire sans prendre en considération la démographie qui sera aussi vieillissante. |
| Total des diminutions de charges futures prévisionnelles | 10'502'000 | 17'735'000 | 25'779'000 | 54'016'000 | |

Mesures structurelles et d'économies de l'Etat 2014-2016 - conséquences pour les communes (annexe à la prise de position ACF-FGV)

| Descriptif | Communes | | | | ACF - Remarques - considérations - suggestions |
|--|----------------|----------------|----------------|------------------|---|
| | 2014 | 2015 | 2016 | Total | |
| Loi sur l'emploi et le marché du travail : diminution du crédit ainsi que des forfaits en matière d'allocation pour l'insertion professionnelle des jeunes ayant terminé leur formation (AIPJ) | 150'000 | 150'000 | 150'000 | 450'000 | Cette diminution n'est pas effective pour les communes, si le montant qu'elle doivent verser reste de 15 Frs par habitant. Il faudrait une modification légale pour le réduire d'au moins de 0.50 Frs pour atteindre la diminution escomptée. |
| Maisons d'éducation : augmentation de la contribution de l'Office fédéral de la justice et réduction équivalente de la part cantonale | 44'000 | 44'000 | 44'000 | 132'000 | |
| Réduction des frais d'organismes des mesures d'insertion sociale LASoc | 120'000 | 150'000 | 150'000 | 420'000 | De manière indirecte, les communes organisatrices de mesures d'insertion sociale seront pénalisées. La diminution de charge reste très aléatoire. |
| Suppression du remboursement des frais de transports aux parents pour la logopédie | 58'000 | 58'000 | 58'000 | 174'000 | |
| Total des diminutions de charges | 372'000 | 402'000 | 402'000 | 1'176'000 | |

| | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|-------------------|---|
| Création d'une entité de gestion des actes de défaut de biens (SCC) | 1'600'000 | 1'600'000 | 1'600'000 | 4'800'000 | Ce revenu ne concerne que les communes qui font encaisser leurs impôts par le Canton. Le montant est largement surévalué au niveau de ces mêmes communes. |
| Actualisation des valeurs locatives | 5'020'000 | 5'020'000 | 5'020'000 | 15'060'000 | Le calcul se base sur une augmentation de l'impôt des personnes physiques (revenu et fortune) calquée sur le 80% de la valeur cantonale. Il intègre une augmentation de la contribution immobilière de l'ordre de 800'000 Frs pour toutes les communes. Selon nos calculs l'augmentation de la contribution immobilière devrait être de l'ordre de 2,5 % pour chaque commune (moyenne). |
| Gel de la déduction pour primes d'assurance-maladie (SCC) | 1'200'000 | 1'200'000 | 1'200'000 | 3'600'000 | Ce montant calculé correspond à 80 % du total des revenus estimés par l'Etat. |
| Calcul des droits de mutation sur le prix final total de l'immeuble (RF) | 378'000 | 378'000 | 378'000 | 1'134'000 | |
| Contrôle du domicile fiscal | 320'000 | 328'000 | 336'000 | 984'000 | Ce montant est très aléatoire et concerne plutôt les grandes communes. |
| Total augmentations indirectes des revenus | 8'518'000 | 8'526'000 | 8'534'000 | 25'578'000 | |

Mesures structurelles et d'économies de l'Etat 2014-2016 - conséquences pour les communes (annexe à la prise de position ACF-FGV)

| Descriptif | Communes | | | | ACF - Remarques - considérations - suggestions |
|--|------------------|------------------|------------------|-------------------|--|
| | 2014 | 2015 | 2016 | Total | |
| Réexamen des écolages pour les écoles du secondaire 2 et le conservatoire | 217'810 | 217'810 | 217'810 | 653'430 | |
| Augmentation des participations aux frais de repas et d'hébergement dans les institutions spécialisées | 175'199 | 175'199 | 338'714 | 689'112 | |
| Augmenter le prix des cours individuels aux adultes offerts par le Conservatoire | 11'730 | 11'730 | 11'730 | 35'190 | |
| Adaptation des impôts sur les véhicules à moteur | 2'700'000 | 2'700'000 | 2'700'000 | 8'100'000 | Cette augmentation directe de revenus ne compense pas la diminution des recettes due à la proposition de réduire la part des communes à l'impôt sur les véhicules à moteur de 30 à 20% et qui se chiffre à près de 10 mios Frs par an. |
| Réintroduction d'un impôt minimal pour tout contribuable ne payant pas d'impôt | 0 | 344'000 | 344'000 | 688'000 | Cette mesure est très aléatoire et fera augmenter de manière importante les frais de contentieux liés au recouvrement de ces montants. |
| Anticiper l'augmentation de l'imposition selon la dépense au niveau fédéral | 104'000 | 104'000 | 104'000 | 312'000 | |
| Total des augmentations directes des revenus | 3'208'739 | 3'552'739 | 3'716'254 | 10'477'732 | |

Total positif pour les communes **22'600'739** **30'215'739** **38'431'254** **91'247'732**

Mesures structurelles et d'économies de l'Etat 2014-2016 - conséquences pour les communes (annexe à la prise de position ACF-FGV)

| Descriptif | Communes | | | | ACF - Remarques - considérations - suggestions |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|---|
| | 2014 | 2015 | 2016 | Total | |
| Adaptation de la prise en charge des subventions dans le domaine de la LAVI | -250'000 | -250'000 | -250'000 | -750'000 | |
| Adaptation des modalités d'octroi des réductions de primes d'assurance-maladie pour les bénéficiaires de l'aide sociale matérielle | -4'000'000 | -4'000'000 | -4'000'000 | -12'000'000 | Cette mesure va à l'encontre de l'arrangement préalable négocié lors du transfert du contentieux assurance-maladie, compensé par une prise en charge plus importante des charges d'aides sociales par les communes de 60 % au lieu de 50 %. Cette réduction touchera de manière très importante les grands districts du canton ayant plus d'assistés. De plus, la compensation par la péréquation des besoins est bloquée à 2013. Cette péréquation tient compte, dans un des 6 critères, de la problématique des aides sociales. L'effet est double dans un domaine où l'augmentation des charges est fulgurante et incessante (2008 à 2012: + 47%) et qui doit faire face au phénomène d'immigration. |
| Loi sur les transports : revoir la répartition des dépenses entre l'Etat et les communes | -3'418'250 | -3'696'708 | -3'880'542 | -10'995'500 | La mesure modifie la charge de 45% au lieu de 40 %. Cette mesure touche les grands centres ayant davantage de transports publics, dont la répartition est 20 % selon la population légale et 80 % en fonction du chiffre pondéré de l'offre. Nous relevons que l'Etat a déjà un plafond de 20 mios Frs max. par année. Cela nous semble un mauvais signal au moment où il faut augmenter l'offre du RER (cadence 1/2 heure). |
| Aide et soins à domicile : réduire la participation de l'Etat | -1'102'000 | -1'153'000 | -1'225'000 | -3'480'000 | La participation subsidiaire de l'Etat sera baissée de 30 % au lieu de 35 %. A l'heure du développement des unités d'accueil temporaire et d'orientation, transférant le plus tôt possible les patients vers les soins à domicile, cette augmentation sera très importante à terme pour les communes tout en déchargeant l'Etat des coûts dus aux journées d'hospitalisation. |
| Augmentation des prix des prestations liées à l'éducation sexuelle | -14'000 | -14'000 | -14'000 | -42'000 | |
| Facturation des visites d'EMS | -11'000 | -11'000 | -11'000 | -33'000 | |
| Total des charges supplémentaires | -8'795'250 | -9'124'708 | -9'380'542 | -27'300'500 | |

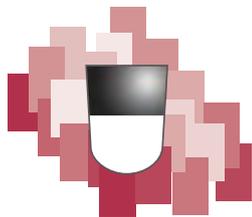
Mesures structurelles et d'économies de l'Etat 2014-2016 - conséquences pour les communes (annexe à la prise de position ACF-FGV)

| Descriptif | Communes | | | | ACF - Remarques - considérations - suggestions |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---|
| | 2014 | 2015 | 2016 | Total | |
| Aménagement des eaux : réduction du volume du budget pour les subventions | -80'000 | -80'000 | -80'000 | -240'000 | Alors que les subventions viennent d'être déterminées par rapport aux discussions législatives dans le cadre de ces deux nouvelles lois, les réduire donne un très mauvais signal et un déficit de crédibilité inquiétant. |
| Subventions pour les constructions scolaires : réduction des forfaits | -500'000 | -500'000 | -500'000 | -1'500'000 | La part des subventions pour les constructions scolaires a été une discussion de haute lutte dans le cadre de la loi sur la péréquation financière intercommunale. Les modifier fait fi de tout le contexte qui y est lié. En outre, actuellement, les subventions réellement accordées aux communes n'atteignent concrètement que 8 à 10% de la construction et se basent sur un indice de construction qui n'a plus été adapté depuis 2006. Une telle mesure tendrait à ignorer la caractéristique démographique de notre canton et devrait être réévaluée sérieusement dans le cadre des négociations du projet de loi scolaire. |
| Réduire de 30 à 20% la part des communes à l'impôt sur les véhicules à moteur | -9'931'000 | -9'931'000 | -9'931'000 | -29'793'000 | Cette proposition est sournoise à double titre: d'une part, elle est soumise à la décision du Grand Conseil et ses effets pourraient être encore plus drastiques pour les communes si le législatif cantonal allait décider une réduction encore plus grande du taux; d'autre part, elle sape les moyens qu'elle offre aux communes pour remplir leurs tâches vis-à-vis des routes communales et qui légitimaient cette affectation. |
| Plafonnement du versement de l'Etat dans le cadre de la péréquation des besoins | -290'000 | -677'000 | -1'063'000 | -2'030'000 | Le maintien du montant de la péréquation des besoins au montant 2013 pose principalement des questions de fond et de crédibilité. En effet, alors que l'on se trouve dans une phase de "test" en attendant la première reconsidération et que les décisions légales découlent de négociations et de discussions nourries, proposer de modifier la loi est à nos yeux inconcevable, tant sur la forme que sur le contenu. Il sera non seulement pénalisant pour les communes ayant de forts besoins par rapport aux critères définis, soit les grandes communes, mais pour l'ensemble étant donné que chacune est récipiendaire. |
| Total des diminutions de revenus | -10'801'000 | -11'188'000 | -11'574'000 | -33'563'000 | |

Total négatif pour les communes **-19'596'250** **-20'312'708** **-20'954'542** **-60'863'500**

Modification par le Grand Conseil

Sans couleur = modifications de la compétence du Conseil d'Etat



Association des
Communes
Fribourgeoises

Freiburger
Gemeinde-
Verband

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

St-Aubin, le 3 juillet 2013

Programmes de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg (MSE) : établissement d'un bilan et ajout d'une disposition légale

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Nous nous référons à la proposition de la Direction des finances du 21 juin dernier, jointe à la présente, et avons l'avantage de vous faire part de notre prise de position y relative, arrêtée lors de notre dernière séance de comité cantonal.

Le comité cantonal se détermine comme suit. Il prend acte que toute négociation sur des mesures constituant ce paquet global ne devient plus envisageable.

Compte tenu des remarques émises dans le cadre de notre prise de position et des pronostics finaux sur lesquels se basent ces mesures structurelles, il nous est important de pouvoir accompagner ce processus de bilans et d'une réévaluation nous garantissant ces objectifs. C'est la forme sur laquelle nous nous sommes accordés et que le comité cantonal confirme.

Précisément, nous soutenons l'insertion d'une disposition permettant d'asseoir cette évaluation. Il nous importe de pouvoir assurer une opération globalement positive pour chaque commune. Cet objectif reprend le pronostic qui a été partagé lors de la séance du 19 juin.

Le comité cantonal pourrait être d'accord avec le paquet global à la condition de modifier, comme proposé ci-dessous en caractère gras, les alinéas 2 et 3 de la disposition transitoire qui serait introduite dans la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques :

« ¹ Les incidences financières pour les communes du programme de mesures structurelles et d'économies 2014 - 2016 de l'Etat feront l'objet d'une nouvelle évaluation au cours de l'année 2017. Des bilans intermédiaires seront établis en 2015 et 2016.

² **Dite évaluation vise l'objectif d'une conséquence financièrement positive pour chaque commune quelles que soient les décisions du Grand Conseil. La méthode d'analyse sera déterminée par le Conseil d'Etat sur proposition de la Direction des finances en concertation avec l'Association des communes fribourgeoises.**

³ En fonction du résultat de cet examen, le pourcentage de rétrocession des impôts aux communes prévu à l'art. 1 al.2 **devra notamment être adapté.** »

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour toute précision utile.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position et de la confiance témoignée dans le cadre de ce dossier, nous vous prions de croire, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

ASSOCIATION DES COMMUNES FRIBOURGEOISES

Albert Bachmann
président



Micheline Guerry
secrétaire générale



Annexe ment.

Conférence des Syndics des Chefs-lieux et des grandes Communes du Canton de Fribourg

*Konferenz der Ammänner der Hauptorte und der grossen Gemeinden
des Kantons Freiburg*

Conseil d'Etat fribourgeois
Mme Anne-Claude Demierre, Présidente
Mme Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Châtel-St-Denis, le 12 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Prise de position de la Conférence des Syndics des Chefs-lieux et des grandes communes du Canton de Fribourg

Madame la Conseillère d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Faisant suite à votre courrier du 13 mai dernier relatif au dossier cité en référence, la Conférence des Syndics des Chefs-lieux et des grandes communes vous remercie de solliciter son avis et a donc l'avantage de vous transmettre sa prise de position.

En préambule, la Conférence vous informe qu'elle partage la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises, laquelle vous est parvenue récemment.

Le 8 mai dernier, la Conférence des Syndics a présenté à MM. Georges Godel, Conseiller d'Etat, et Daniel Berset, Trésorier d'Etat, une analyse financière des Chefs-lieux et des grandes communes du canton. Comme indiqué lors de cette rencontre, ces communes doivent faire face à des défis majeurs et poursuivre, pour les années à venir, leur programme d'investissements liés au développement.

Les principaux défis actuels et futurs sont :

- L'augmentation des besoins scolaires pour les écoles primaires et secondaires, avec la construction de nouvelles structures
- La finalisation de l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine
- Répondre à la demande croissante des personnes âgées pour les homes
- Développer les infrastructures sportives

Les coûts induits par les investissements à réaliser ces cinq prochaines années vont mettre les finances communales à forte contribution.

Certaines mesures proposées auront inévitablement un impact plus fort sur les Chefs-lieux et les grandes communes, comme par exemple :

Secrétariat :

Conférence des Syndics des Chefs-lieux et des grandes Communes, c/o Commune de Châtel-St-Denis,
Avenue de la Gare 33, 1618 Châtel-St-Denis
Tél. 021 948 22 11 – Fax 021 948 22 15 – e-mail : commune@chatel-st-denis.ch

1. L'adaptation des modalités d'octroi des réductions de primes d'assurance-maladie pour les bénéficiaires de l'aide sociale matérielle
La prise de position de l'ACF est très claire; cette mesure va à l'encontre de l'arrangement négocié lors du transfert du contentieux de l'assurance-maladie. Par cette mesure, les Chefs-lieux et les grandes communes vont voir leurs charges d'aides sociales augmenter.
2. La révision de la répartition des dépenses entre l'Etat et les communes pour la loi sur les transports
L'offre de transports publics est très présente dans les Chefs-lieux et les grandes communes (augmentée avec le RER). La répartition des charges aura un impact plus fort sur les Chefs-lieux et les grandes communes.
3. La réduction des forfaits pour les subventions des constructions scolaires
A l'heure où tous les Chefs-lieux et les grandes communes ont des projets importants au niveau des constructions scolaires, l'Etat propose une réduction des subventions scolaires. Aujourd'hui, les problématiques urbanistiques ne sont pas prises en compte pour le calcul des subventions.
4. Le plafonnement du versement de l'Etat dans le cadre de la péréquation des besoins
Les Chefs-lieux et les grandes communes ont de forts besoins par rapport aux critères définis. En plafonnant le versement de l'Etat, elles vont être pénalisées.
5. La réduction de 30 à 20 % de la part des communes à l'impôt sur les véhicules à moteur
C'est une réduction des ressources mises à disposition des communes pour l'entretien des routes communales. Les Chefs-lieux et les grandes communes ont de fortes charges dans ce domaine.

Enfin, la Conférence des Syndics des Chefs-lieux et des grandes communes rejoint les conclusions de l'Association des communes fribourgeoises et soutient le voeu de trouver des solutions ensemble.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et persuadée que vous prendrez en compte les inquiétudes de chacun, la Conférence des Syndics des Chefs-lieux et des grandes communes vous adresse, Madame la Conseillère d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, ses salutations les plus distinguées.

Le Président :



François Genoud

La secrétaire :



Annik Liaudat

Annexe : copie de la prise de position de Villars-sur-Glâne



Rue de l'Hôpital 15
CP 1552, 1701 Fribourg

Tél. 026 350 33 00, Fax 026 350 33 03

E-mail: office@unionpatronale.ch
www.unionpatronale.ch
TVA N° 343 473

Par email : afin@fr.ch
Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 14 juin 2013

Consultation sur les mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg

Mesdames, Messieurs,

Vous avez lancé une procédure de consultation sur l'objet cité en titre et nous vous en remercions. Notre organisation observe également l'affaiblissement des revenus de l'Etat, lié au ralentissement conjoncturel, et à une part moins élevée des rentrées de la péréquation financière et des bénéfices de la BNS. Fondamentalement, l'UPCF salue la volonté du gouvernement de resserrer ses dépenses compte tenu de la diminution des recettes. Les patrons fribourgeois approuvent aussi l'intention de n'utiliser la fortune non affectée que pour des investissements et non pour combler des dépenses courantes.

L'Union patronale a transmis la consultation à ses associations membres. Elle appuie en particulier les réponses transmises au Conseil d'Etat par l'ASTAG section Fribourg, la Chambre fribourgeoise de l'Immobilier et l'Association fribourgeoise de l'Industrie des Gravieres et du Béton. A propos de la modification de la loi sur **l'imposition des véhicules automobiles** et des remorques où il est prévu une majoration de 10% du tarif, nous insistons sur le fait que le transport routier est déjà fortement taxé, et qu'il va l'être encore plus avec le projet d'augmentation à Fr. 100.- de la vignette autoroutière. Nous soutenons l'ASTAG dans son opposition. Nous appuyons également la position de la Chambre fribourgeoise de l'Immobilier notamment lorsqu'elle conteste l'augmentation de la valeur locative. Cette mesure va à l'encontre de la Constitution fédérale, qui prévoit un encouragement à la propriété du logement. En outre, la **fiscalité immobilière** fribourgeoise est la plus élevée de Suisse. Le Grand Conseil fribourgeois l'a admis en supprimant récemment l'impôt spécial sur les immeubles. Enfin, à juste titre les propriétaires de gravières s'insurgent contre l'introduction d'une nouvelle taxe sur l'exploitation **des matériaux**. Ce marché ne se limite pas à notre canton, et cette mesure pénalise les entreprises fribourgeoises. D'ailleurs, le projet soumis en consultation ignore de manière générale les conséquences des mesures préconisées en comparaison intercantonale. Il est en outre parfaitement incongru de parler d'un monopole cantonal sur les gravières, va-t-on bientôt cantonaliser les PME pour faire des économies ? Cette proposition doit être clairement abandonnée.

La **formation initiale et la formation continue** sont des thèmes qui touchent fortement toutes les associations membres de notre organisation. Nous comprenons bien que des mesures même modestes peuvent contribuer à une meilleure maîtrise des coûts. Mais nous attirons votre attention sur le message que peuvent transmettre de telles incitations. Dans le domaine de la formation initiale, l'Etat de Fribourg mise continuellement sur un engagement accru des patrons pour offrir des **places d'apprentissage**, et nous appuyons cette démarche. Mais d'un autre côté on peine à comprendre dans les milieux associatifs patronaux qu'on puisse raboter ainsi les montants de soutien aux cours interentreprises. L'effet négatif d'une telle mesure, qui relève du bricolage, ne fera que désintéresser les chefs d'entreprise de la formation professionnelle. Le coût final risque d'être bien plus élevé. Nous voyons aussi avec appréhension l'idée de bloquer l'enveloppe financière allouée par l'Etat à l'Association du centre professionnel. Une telle décision pourrait porter atteinte à de futurs investissements dans des bâtiments pour la formation professionnelle, alors que les patrons du canton paient 0,4 pour mille sur leur masse salariale soumise aux allocations familiales sans broncher ! Nous comprenons le plafonnement des subsides octroyés aux réseaux d'entreprises formatrices. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces réseaux restent dépendant fondamentalement de l'aide cantonale. Ils ne deviendront pas autonomes, car ils offrent des places d'apprentissage que le marché ne fournit pas, car trop coûteuses. Dans le domaine de la formation continue, nous nous opposons très fermement à la diminution du soutien accordé aux organisateurs des cours de préparation **aux brevets et aux maîtrises**. Nous assistons déjà en Suisse à un désengagement de la Confédération du domaine de la formation continue ! Le projet de loi fédérale sur la formation continue relègue les cours de préparation aux examens professionnels fédéraux (brevet, maîtrise) à la catégorie de la formation « non formelle », et donc non subventionnée ! La Confédération assure ne pas vouloir diminuer son aide mais renvoie le financement à des lois spéciales. La mesure prévue à Fribourg participe à l'affaiblissement général de la voie de l'apprentissage.

De manière générale, nous relevons une tendance claire et nette à **l'augmentation massive des taxes et des redevances** ; augmentation de l'émolument au RC, des émoluments pour les permis de construire, des émoluments pour les plans d'aménagement, des émoluments pour le traitement des recours, augmentation des droits de mutation, augmentation des impôts sur les véhicules à moteur, augmentation de la taxe sur le commerce de boissons alcoolisées, sans parler de la taxe de parcage affectée dans les centres commerciaux. Toutes ces taxes et hausses créent une incitation négative en défaveur des PME.

Finalement, l'Union patronale peut approuver la démarche de ce projet de mesures structurelles et d'économies. Nous réservons notre approbation pour les mesures pesant sur la formation professionnelle et regrettons vivement les nombreuses adaptations à la hausse de taxes et émoluments qui frappent inutilement les PME. Nous pensons que des efforts autrement plus significatifs, par exemple dans les subventions cantonales « arrosoir » en matière d'assurance-maladie, pourraient être engagés avant de ponctionner l'économie privée !

En vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à la présente prise de position, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

UNION PATRONALE DU CANTON DE FRIBOURG

Jean-Pierre Siggen
Directeur

Jean-Jacques Marti
Directeur adjoint

PAR MAIL

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 24 juin 2013

Consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu pour consultation les documents concernant le projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg et vous en remercions.

Tout d'abord, la Chambre de commerce et d'industrie tient à relever avec une très grande satisfaction l'important « chantier » courageux entrepris par le Conseil d'Etat et tous ses Départements afin de proposer un nombre conséquent de mesures, dont 80% concernent des diminutions de charges.

Pour garantir la maîtrise des finances cantonales à moyen terme et envisager l'avenir économique fribourgeois de manière plus sereine, une politique budgétaire et financière consciencieusement gérée est nécessaire et permettra aussi de relever les nombreux défis à venir, entre autres celui de la forte croissance démographique.

De plus, il est impératif que le canton entreprenne également des réflexions stratégiques à long terme afin d'accroître sa compétitivité et essayer d'améliorer son positionnement au niveau du PIB qui, pris par tête d'habitant, se situe au 23^e rang (sur 26) au niveau suisse.

Après une lecture attentive du rapport présenté, nous vous faisons part de nos remarques, par groupe de mesures, et selon les points qui touchent directement les entreprises que la CCIF représente et pour lesquelles nous souhaitons nous exprimer.

REVENUS

Nous saluons le fait que 80% des mesures proposées soient des réductions de charges mais regrettons le travail d'apothicaire effectué pour engranger les 20% de revenus permettant d'atteindre les objectifs financiers du rapport.

En particulier, nous nous opposons à l'adaptation à la hausse des valeurs locatives qui auront une incidence importante au niveau des impôts et qui, de fait, accroîtra la valeur fiscale des immeubles, engendrant également des taxes supplémentaires.

De plus, nous n'adhérons pas à la proposition de procéder à une augmentation réelle de 10% de l'impôt sur les véhicules étant donné que le canton de Fribourg, avec 105 points, se

situé déjà au-dessus de la moyenne suisse (qui est à 100). Cette augmentation n'est donc absolument pas justifiée et contribuerait à une détérioration de l'attrait fribourgeois par rapport aux autres cantons.

PERSONNEL ET MASSE SALARIALE

Etant donné l'évolution du domaine de l'IT ainsi que la décision (que nous saluons) d'améliorer et d'intensifier la communication, la transmission des données et les synergies entre les différents services de l'Etat, nous sommes convaincus que d'importants gains en temps et en efficacité peuvent être atteints. Ainsi, la limitation proposée à la création de nouveaux postes de travail (hormis celui de l'enseignement) est tout à fait justifiée à notre avis et permettra aux chefs de service d'améliorer la répartition des charges de travail au sein de leurs équipes.

Concernant le frein à l'indexation des salaires et des paliers dans l'administration publique, malgré les fortes réactions que ces mesures ont déjà suscitées, il est important de maîtriser cet automatisme qui n'a pas de commune mesure dans le privé. En effet, force est de constater que plusieurs métiers identiques, avec les mêmes qualifications et à compétences égales sont largement mieux rémunérés dans le domaine public que dans le privé, à l'instar des tâches administratives ou du domaine de la santé.

Ces nettes différences ne permettent pas une saine concurrence avec le privé qui n'a pas les moyens de s'adapter aux tarifs étatiques. Nous soutenons donc cette mesure qui permettra également de diminuer ce clivage qui n'a finalement pas lieu d'être.

SUBVENTIONNEMENT

Il est important que le domaine des subventions, qui représente 1/3 du budget de l'Etat soit réévalué et maîtrisé. Toutefois, pour faire face aux besoins futurs permettant à l'économie fribourgeoise d'améliorer sa compétitivité et d'être à la pointe de l'innovation, il est impératif que des domaines tels que la formation soient favorisés et fortement soutenus afin de garantir l'avenir de places de travail à haute valeur ajoutée et de pouvoir subvenir aux besoins futurs des entreprises.

Une récente étude de l'UBS mentionne fortement la sous-représentativité dans le canton des secteurs à haute valeur ajoutée. Il est grand temps d'agir afin d'améliorer la situation.

Il en va de même avec les réseaux d'entreprises formatrices que nous soutenons et dont le plafonnement de soutien proposé devrait permettre de garantir leur pérennité à long terme. Des priorités sont à faire et il n'est pas opportun à notre avis de gérer toutes les subventions de manière « égalité de traitement » pour tous les domaines, comme cela est suggéré.

PROJETS ET REFORMES

Ce domaine relève de mesures qui auront des conséquences importantes dans le futur au niveau structurel. Nous relevons avec grande satisfaction toutes les mesures permettant d'améliorer les processus internes, que ce soit au niveau IT qu'au niveau des synergies et des centralisations prévues. Ce n'est que de cette manière que des gains en efficacité, en temps voire en personnel pourront être effectués et permettront d'améliorer le positionnement du canton dans de nombreux domaines.

D'un point de vue général, nous sommes heureux que le Conseil d'Etat ait entrepris de telles propositions en vue d'assainir les finances du canton. Toutefois, nous sommes d'avis que les

réflexions actuelles doivent se poursuivre sur du long terme et qu'un travail conséquent doit être fait afin d'adapter la taille de l'administration publique devenue trop importante. En effet, si on tient compte de l'emploi total dans l'administration publique, Fribourg se trouve en 3^e position suisse et ses salaires se situent également dans le peloton de tête.

En vous priant de prendre bonne note des remarques ci-dessus et en vous remerciant de votre considération et de votre confiance, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Chambre de commerce et d'industrie Fribourg



Alain Riedo
Directeur



Viviane Collaud
Directrice adjointe



Au Conseil d'Etat
du Canton de Fribourg
rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Consultation sur le projet de mesures structurelles et d'économie (projet MSE)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous nous référons à votre lettre du 13 mai dernier par laquelle vous nous avez soumis l'objet cité en marge et nous vous remercions de nous avoir ainsi associés à votre démarche.

Le comité de la Fédération Fribourgeoise des Retraités (FFR) a pris connaissance des mesures d'économies envisagées et peut comprendre que le Conseil d'Etat prévoit des dispositions en vue d'éviter, à court et moyen termes, une dégradation dangereuse des comptes cantonaux. Bien que plusieurs solutions soient envisageables pour maintenir les comptes à flot, la FFR laisse à d'autres, notamment aux partis politiques, le soin de s'exprimer sur cette question de fond.

En ce qui concerne directement les retraités, le projet qui nous été soumis s'en prend notamment au pouvoir d'achat des contribuables, donc aussi à celui des retraités. Or le pouvoir d'achat de ces derniers ne cesse déjà de se dégrader d'année en année, en raison de la non indexation des rentes, qui devient de plus en plus courante dans la pratique. La baisse durable des rendements des capitaux en est certainement la cause. Ainsi, depuis le début du nouveau millénaire, les rentiers sont de plus en plus nombreux à voir le montant de leur rente du deuxième pilier se stabiliser au niveau de l'attribution initiale. L'effort demandé aux rentiers se cumulera donc avec la diminution de leur pouvoir d'achat, déjà constatée ces dernières années.

Par ailleurs, nous relevons que la baisse prévue des prestations dans le domaine des soins, en EMS ou à domicile, éveille de réelles inquiétudes auprès des personnes des troisième et quatrième âge. Ce sont en effet parmi ces classes d'âges que se révéleront, d'ici quelques

années, le plus grand nombre de besoins de cette nature. Pour ce qui est des soins à domicile, il n'est pas certain que les communes soient en mesure de prendre le relais des prestations aujourd'hui assurées par le canton et de celles qui viendront inévitablement s'y ajouter demain. En effet, comme on peut s'y attendre, ces prestations iront certainement en augmentant, probablement assez fortement. Le canton devrait y réfléchir à deux fois avant de se dessaisir de ses responsabilités dans ce domaine, envers des citoyennes et citoyens dont l'espérance de vie a toute les chances de croître encore ces prochaines années.

Enfin, nous osons espérer que les mesures préconisées par votre haute autorité ne porteront pas préjudice au "Projet Senior +" qui suscite tant d'espoir parmi nos membres. Depuis sa création, c'est sur ce projet que reposent toutes les chances d'amélioration et de soutien que notre canton peut apporter à ses aînés. Nous osons espérer que, puisque le projet MSE n'en parle pas, c'est que le canton n'entend pas toucher à Senior + lorsque ce dernier sera sous toit, même s'il devait entraîner quelques dépenses nouvelles pour le canton. C'est un projet qui est connu et retenu depuis plusieurs années. Il ne saurait, en tout ou partie, finir sa course dans les filets de mesures structurelles d'économie. Nous vous prions d'y veiller et nous vous en sommes d'ores et déjà reconnaissants.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la présente prise de position, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre très haute considération.

Fédération Fribourgeoise des Retraités

Jacques Morel

Président

André Oberson

Secrétaire

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 13 juin 2013

Réponse à la mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier concernant le projet MSE et nous vous remercions de solliciter l'avis des consommateurs fribourgeois.

A la lecture du rapport, nous constatons qu'une bonne part des mesures ne touchent pas directement au domaine de la consommation. Bien qu'une baisse des revenus des fonctionnaires implique un plus faible pouvoir d'achat, cela ne relève pas de la défense du consommateur. Nous laissons le soin aux partis politiques, institutions et organisations concernées de faire leurs commentaires sur les mesures envisagées et touchant le revenu et le personnel.

En matière de subventionnement, nous tenons à remercier le canton qui nous soutient depuis de nombreuses années et sans qui notre activité ne serait pas possible. Nous espérons pouvoir continuer à compter sur ce soutien à l'avenir. Nous déplorons toutefois les coupes qui pourraient mettre certaines organisations œuvrant pour le bien du canton et de ces citoyens dans des situations délicates.

Finalement, nous relevons un élément en lien direct avec la consommation. L'augmentation du prix des entrées au musée d'art et d'histoire de Fribourg sans offre supplémentaire semble injustifiée. L'éducation et la culture devraient rester accessibles à tous par des prix raisonnables, particulièrement pour les jeunes et les familles.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier, nous vous d'agréer Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.



Nicole Bardet
Présidente de la section fribourgeoise



Chambre fribourgeoise d'agriculture
Freiburgische Landwirtschaftskammer

| | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|-----|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 17 JUIN 2013 No 627 | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DEW | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR
Madame Anne-Claude Demierre
Présidente du Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Granges-Paccot, le 13 juin 2013

Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg (CE)

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

L'Union des Paysans Fribourgeois (UPF) vous remercie de l'associer à la consultation du *Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg* et de lui donner ainsi l'occasion de se prononcer sur les mesures proposées.

Considérations générales

Notre position se limite à certaines mesures ayant une incidence financière importante sur le secteur agricole. En premier lieu, nous regrettons que les explications données concernant les mesures proposées ne soient que trop succinctes. Si les conséquences financières pour l'Etat de Fribourg sont bien présentées, les conséquences financières liées ne le sont pas. Dans le secteur agricole, de nombreux subventionnements cantonaux conditionnent les soutiens attribués par la Confédération. Une diminution des soutiens ou des conditions cantonales de soutien a, dans la majorité des cas proposés, également des incidences sur la part de financement de la Confédération. Les mesures ont ainsi un double effet négatif qui n'est à notre avis pas pris en compte dans l'évaluation des mesures proposées par le *Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg*.

Globalement, les mesures pressenties touchant le secteur agricole ne sont pas judicieuses et auront des effets contreproductifs pour le développement des revenus des exploitations et le développement économique de notre canton par l'incidence indirecte qu'elles ont sur les entreprises également concernées par les mesures proposées.

Avec une valeur de la production agricole en constante diminution observée ces dernières années, ces mesures vont accentuer cette baisse et brideront le développement économique non seulement des exploitations agricoles, mais également celui du canton de Fribourg.

Pour rappel, la valeur de la production agricole fribourgeoise est aujourd'hui proche de 700 mio de francs alors qu'elle était encore de plus de 800 mio de francs en 2008.

Commentaires de l'Union des Paysans Fribourgeois

Report de l'introduction des mesures en faveur des agriculteurs de 2014 à 2015 (assurance-maladie)

(Ch. 1 Projet et réforme, 1.1 Mesures budget 2014)

Cette mesure touchera des exploitations ayant déjà un revenu peu important. L'augmentation de la limite de fortune brute aura des conséquences pour de nombreuses exploitations ayant développée leurs outils de production mais dont les revenus, en adéquation à ceux du secteur primaire, restent malgré tout modestes. L'UPF s'oppose à cette mesure.

Réduction du budget relatif à la part cantonale de certaines subventions pour les améliorations foncières en fonction des moyens fédéraux

(Ch. 3 Subventionnement, 3.1 Mesures budget 2014)

Les investissements consentis par les agriculteurs et réalisés grâce à l'appui du canton par l'attribution des subventions liées aux améliorations foncières ont un effet de levier économique important. Sans ces aides, de nombreux projets d'investissements et de constructions liés à l'agriculture ne verraient pas le jour. Limiter la part cantonale réduira le dynamisme de l'agriculture et le nombre de projets. Cette diminution aura des répercussions pour de nombreuses petites et moyennes entreprises des secteurs secondaires et tertiaires de notre canton étant associées à ces projets de construction et sur le développement économique des exploitations de notre canton. L'UPF s'oppose à cette mesure.

Restrictions dans les aides versées à l'agriculture en matière de protection des eaux, de qualité écologique et paysagère et de protection du sol

(Ch. 3 Subventionnement, 3.1 Mesures budget 2014)

La future politique agricole propose précisément de soutenir plus particulièrement les domaines pour lesquels des mesures de restrictions sont proposées. Malgré l'opposition à l'introduction de ces mesures d'une grande majorité du secteur agricole, dont l'UPF, il est désormais quasiment acquis que les contributions à l'efficacité des ressources, à la qualité au paysage et à la biodiversité seront les seules opportunités qu'auront les exploitants agricoles afin de compenser la diminution de la contribution de transition. Une bonne partie des montants alloués par la Confédération aux budgets des trois contributions précitées sera attribuée en fonction et en proportion de la part cantonale de cofinancement. Ces parts de cofinancement de 10% ont été souhaitées par le canton de Fribourg.

Dans sa réponse du 21 juin 2011 à la consultation sur la nouvelle politique agricole PA 14-17 du Département fédéral de l'économie, même si certaines réserves sont émises, le canton de Fribourg ne s'oppose pas formellement à l'introduction de ces nouvelles contributions. Par contre, et de notre point de vue à juste titre, la mise en place d'une contribution de transition et son évolution pour les années à venir sont critiquées dans cette même prise de position.

L'abandon des contributions allouées par tête de bétail en relation avec la consommation de fourrage grossier et la diminution progressive de la contribution de transition menacent, à terme, plus de 10% des montants totaux de paiements directs d'environ 200 mio de francs perçus par les agriculteurs fribourgeois.

Limiter les aides versées par le canton tel que proposé par ces mesures de restriction n'est pas cohérent et va à l'encontre des intérêts, non seulement des agriculteurs de notre canton, mais aussi de la prise position du canton de Fribourg au sujet de la nouvelle politique agricole. Ces montants sont nécessaires afin de permettre aux agriculteurs fribourgeois de s'adapter à la nouvelle politique agricole. L'UPF s'oppose à ces mesures.

Plafonnement des subventions pour la promotion et le développement des produits agricoles

(Ch. 3. Subventionnement, 3.2 Mesures 2014 Ordonnances)

Le plafonnement et l'éventuelle nouvelle répartition des moyens mis à disposition à la promotion et au développement des produits agricoles aura une double conséquence négative. Premièrement, limiter le développement des prestations faites en faveur de produits agricoles et des artisans de notre canton et ainsi bloquer l'amélioration constante de leur présence sur le marché constamment améliorées au cours des dix dernières années. Deuxièmement, toute restriction des budgets cantonaux, ou nouvelle répartition des moyens financiers engendrera, en corolaire, une diminution des montants financiers alloués en complément par la Confédération. Ces montants sont alloués en proportion de l'investissement consenti pour la promotion et le développement des produits agricoles dans notre canton. L'amélioration des ventes de produits locaux, porteurs de nos traditions culinaires et typiquement fribourgeoises, et le développement des parts de marchés avec l'appui de la Confédération suisse est ainsi menacé. Il n'est ainsi pas admissible de se priver d'un effet de levier très favorable à la promotion et au développement des produits agricoles, ce d'autant plus qu'avec la nouvelle politique agricole PA 14-17, la promotion et le développement des produits agricoles et des marchés cibles sont une priorité pour le Département fédéral de l'économie. L'UPF s'oppose à cette mesure.

Améliorations foncières : abaissement des forfaits et des taux de subventions

(Ch. 3. Subventionnement, 3.2 Mesures 2014 Ordonnances)

Ces mesures sont liées à la mesure visant la *Réduction du budget relatif à la part cantonale de certaines subventions pour les améliorations foncières en fonction des moyens fédéraux*. Les remarques allant dans le même sens s'y rapportent de manière générale. L'UPF s'oppose à ces mesures.

Assurance des animaux de rente : suppression de la participation de l'Etat aux frais administratifs et réduction des contributions aux frais de lutte

(Ch. 3. Subventionnement, 3.3 Mesures 2014 Lois-Décrets)

Suite aux récents cas de tuberculose bovine décelé dans le canton de Fribourg, cette proposition de mesure d'économie peut être considérée comme particulièrement incompréhensible.

Pour rappel, la police des épizooties est régie sur le plan fédéral par la loi du 1er juillet 1966 sur les épizooties et ses ordonnances d'application y relatives.

Selon la législation fédérale, une double tâche est attribuée aux cantons, premièrement par l'allocation d'indemnités pour pertes d'animaux dues aux épizooties autres que les épizooties hautement contagieuses et deuxièmement par la couverture de tout ou partie des frais de lutte, et ce en présence d'une épizootie hautement contagieuse ou d'une autre épizootie à éradiquer ou à combattre.

Le bien-fondé de l'organisation cantonale est reconnu par les bases légales en matière d'assurance des animaux de rente de 2003. Les objectifs visé par la législation sont importants et visent notamment à protéger l'être humain, les troupeaux et la nature contre les maladies qui peuvent porter atteinte à leur intégrité ou à leur vie et qui pourraient également occasionner des pertes économiques et des charges financières importantes, tant pour les détenteurs d'animaux que pour les pouvoirs publics.

Lors d'une épizootie, ou en cas de lutte contre une épizootie, tous les frais ne sont pas couverts par Sanima et doivent être pris en charge par les détenteurs. Ainsi, une franchise de 10% est retenue sur les indemnités versées aux détenteurs. Les pertes économiques lors d'un séquestre ou d'une élimination ne sont pas non plus couvertes, tout comme les frais de nettoyage et de désinfections. Des valeurs estimatives maximales étant fixées par animal et par espèces, une éventuelle assurance complémentaire auprès d'une assurance privée est à la charge du détenteur de bétail. Les détenteurs de bétail de rente apportent ainsi déjà une contribution importante au financement des mesures de lutte ordonnées contre les épizooties.

Une réduction de la participation financière de l'Etat serait préjudiciable et mettrait en péril le compromis trouvé par le législateur. D'autre part, le fond de réserve de l'espèce bovine a évolué négativement ces dernières années suite à d'importantes campagnes nationales de lutte contre des épizooties (BVD, Langue bleue...) et se situe actuellement en dessous du minimum voulu par la loi cantonale qui est de 5 % de la valeur estimative des animaux assurés.

Afin d'y remédier, une augmentation des primes pour les animaux de l'espèce bovine d'environ 10 % a déjà été nécessaire en 2012. Une nouvelle hausse des primes de l'ordre de 5 % a été appliquée pour l'année en cours. Malgré cette augmentation, et sans mauvaises surprises du côté de la situation épidémiologique, le fonds de réserve pour l'espèce bovine n'atteindra pas son taux minimal avant de nombreuses années. Il manque en effet encore environ 5 millions de francs pour y parvenir. Une diminution de la participation cantonale annihilerait ce nouvel effort financier des détenteurs de bétail et rendrait très difficile la reconstitution de ce fonds de réserve en conservant des primes d'assurance économiquement supportables.

Par l'entrée en vigueur de la loi cantonale du 22 novembre 1985 sur l'assurance du bétail la participation financière de l'Etat directement est liée aux dépenses effectives en relation avec les indemnités et les frais de lutte contre les épizooties. De 60% jusqu'en 1993, cette part a été abaissée à 50%. Les frais administratifs de SANIMA était couverts à 50% jusqu'en 2001 alors qu'ils ne le sont déjà plus qu'à hauteur de 25% à ce jour. Ce principe évite des fluctuations en moyenne pluriannuelle importante pour l'Etat de fribourg et peu être considéré comme une bonne base de participation aux frais afin de disposer d'un outils de lutte efficace en cas d'épizootie.

Il est important aussi de souligner que les fonds de réserve des caisses d'assurance ont été constitués grâce également à l'effort financier des détenteurs. Si les primes encaissées auprès des détenteurs n'étaient pas déjà supérieures à la participation cantonale, il n'aurait pas été possible de constituer des fonds de réserve.

Avec l'accroissement des risques d'épizooties dû à l'ouverture des frontières (suppression des quarantaines), à l'apparition de nouvelles maladies en relation avec le réchauffement climatique (Schmallenberg, Besnoitiose...) ou à la réapparition d'épizooties (tuberculose bovine), la participation cantonale, telle qu'elle est prévue actuellement par loi, doit absolument être maintenue.

Dans ce domaine de la lutte contre les épizooties, lié aussi à la santé publique, l'Etat enverrait un mauvais message à l'agriculture et à la population fribourgeoise en réduisant sa responsabilité financière. La proposition de supprimer la participation de l'Etat de 25 % aux frais administratifs et de réduire les contributions aux frais de lutte contre les épizooties de 50 à 40 % n'est pas admissible. L'UPF s'oppose à cette mesure.

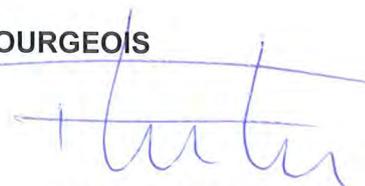
Nous vous remercions de prendre en considération ces quelques remarques au sujet du *Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg*.

En vous remerciant d'avoir permis à l'Union des paysans fribourgeois de s'exprimer sur le sujet, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

UNION DES PAYSANS FRIBOURGEOIS



Fritz Glauser
Président



Frédéric Ménétreay
Directeur

| | | | | | | |
|--------------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 14 JUIN 2013 No | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappel CE | Prés. CE | DSAS | DFIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

Au Conseil d'Etat du Canton de Fribourg
Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 14 juin 2013

Prise de position de la FEDE relative au programme de mesures structurales et d'économies 2013 - 2016 de l'Etat de Fribourg

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous remercions le Conseil d'Etat de nous consulter pour l'objet susmentionné. Nous le remercions également de nous avoir informés le 22 avril dernier sur le contenu des mesures mises en consultation avant leur publication officielle.

1 Appréciation générale concernant les mesures

Notre organisation, représentant le personnel de l'Etat, a privilégié l'examen des mesures ayant un impact sur les conditions de travail du personnel. Il nous apparaît cependant utile de rappeler qu'une très grande majorité des employés s'engagent corps et âme pour offrir des prestations de qualité à la population cantonale. Ils sont évidemment sensibles à la nécessité de garantir l'accès aux prestations à l'ensemble de la population. Force est cependant de constater que ce programme ne présente aucune vision d'avenir claire, n'avance aucun élément d'explication sur les priorités du Conseil d'Etat et les prestations qu'il entend garantir. Nous prenons connaissance dans le projet que les coupes se font tout azimut sans que l'on puisse apprécier la cohérence et l'impact global sur le développement du Canton. Le programme prévoit également un certain nombre de mesures qui soulèvent des questions quant à leur caractère social. Il est prévu notamment de relever le niveau de certaines taxes et finances d'inscriptions à diverses écoles et d'augmenter certains émoluments. Ces mesures vont principalement peser sur les foyers les plus modestes économiquement. Le personnel de l'Etat s'inquiète de cette dérive et souhaite vivement que le Conseil d'Etat examine avec le plus grand soin les conséquences à terme pour la population de leur introduction.

Les mesures concernant le personnel

Trop rapides, trop brutales, inéquitables et injustes ! Les mesures mises en consultations sont, en l'état, inacceptables. A ce jour aucun canton n'a osé diminuer les salaires de ses employés en le justifiant par la répercussion d'un IPC négatif. Le Conseil d'Etat neuchâtelois, dont les finances se trouvent dans un état autrement préoccupant que les nôtres, n'a pas

osé baisser les salaires nominaux. Ils ont gelé la progression mais n'ont pas osé abaisser les échelles de traitement. D'autre part, réduire le salaire sur le seul critère de l'indice du coût de la vie relève une ignorance de la situation des salariés. On sait que la compensation du renchérissement sur la base de l'IPC ne permet pas de couvrir la perte du pouvoir d'achat.

La répartition des sacrifices, comme l'indique le Conseil d'Etat dans son message n'est pas équitable. Il ne mentionne que les coûts directs supportés par le personnel. Il n'évoque pas le prix à payer pour des mesures d'économie qui vont dégrader les conditions de travail en termes de charge et de stress supplémentaire.

Le processus d'élaboration

Le Conseil d'Etat n'entend pas les associations sur ce point. Nous ne comprenons pas pourquoi, sur de tels dossiers, le Conseil d'Etat s'obstine à vouloir élaborer seul la méthodologie de travail sans les partenaires concernés. Le Conseil d'Etat demande au personnel de faire des sacrifices très importants, mais sans en avoir discuté préalablement avec les principaux intéressés. La FEDE aurait souhaité pouvoir se mettre d'accord sur le planning des discussions, la procédure à appliquer ainsi que sur un certain nombre de principes de base. Un tel procédé avait été appliqué pour la loi sur la Caisse de pensions et celle-ci avait pu être votée par le Grand Conseil à l'unanimité moins une voix. L'accord préalable entre les partenaires sociaux pour la solution proposée avait constitué un facteur déterminant de l'acceptation aussi large du texte soumis au Grand Conseil.

Un autre problème se pose pour la discussion. En effet, un cinquième groupe de travail planche actuellement sur des mesures d'économie dans le domaine de l'enseignement. Le document précise page 14 que « *les mesures touchant à la masse salariale dans le secteur de l'enseignement ont quant à elles été confiées à un cinquième groupe de travail... le groupe de travail fournira un rapport final fin octobre* ». Si les propositions mises en consultation doivent être validées par le Grand Conseil (soit dans le cadre de l'acceptation du budget soit en cas de modification de la loi sur le personnel), cela veut dire que nous ne connaissons pas le contenu de ces mesures au moment des discussions qui doivent avoir lieu en automne pour permettre une mise en application en 2014. Nous devrions ainsi nous prononcer sans connaître l'ensemble des mesures d'économie appliquées au personnel. Cela n'est pas non plus acceptable.

2 Les mesures d'économie touchant le personnel

2.1 Limitation du nombre de nouveaux postes

Il s'agit de la mesure la plus difficile à évaluer en termes d'impact. Nous savons que de nombreux services se plaignent d'être surchargés et réclament avec beaucoup d'insistance une augmentation de dotation. Comme nous le communiquait un employé, notre société est entrée dans l'ère du « *tout, tout de suite* ». Les attentes et exigences de la population à l'encontre des services de l'Etat va croissant. Impossible également de passer sous silence la croissance démographique importante, ce qui fondamentalement va demander une adaptation de ces effectifs pour maintenir le niveau actuel des prestations. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil doivent également se remémorer les décisions prises, lesquelles impliquaient clairement une augmentation de la dotation en personnel. Nous pensons à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, par exemple.

Nous nous inquiétons également, sans pouvoir vraiment en apprécier l'ampleur, de la croissance de poste d'état-major ou de gestion de projet sans pouvoir mesurer l'impact prétendument positif sur l'organisation et l'efficacité des administrations. Un examen minutieux de la création de ces postes dans les différents Etats-majors serait intéressant.

2.2 Adaptation de l'échelle des traitements à l'indice des prix à la consommation

Comme nous l'avons mentionné dans le préambule, cette mesure suscite l'incompréhension parmi le personnel pour ne pas parler d'indignation. A notre connaissance aucun canton n'a osé prendre une telle décision à ce jour. Cette adaptation laisse à penser que le personnel de l'Etat a été trop augmenté ces dernières années. Le Conseil d'Etat se justifie, en partie, par le fait qu'il a octroyé plus que le renchérissement. Cette information est exacte. Il n'a cependant pas jugé nécessaire de mentionner que ces augmentations ont en fait compensé une partie des sacrifices consentis par le personnel dans les années 90 et au début des années 2000. Selon nos sources, il faut se rappeler que le Conseil d'Etat s'était engagé à l'époque à rembourser les montants qu'il a perçus grâce à l'introduction de la contribution de solidarité. D'autre part, la Loi sur le personnel prévoit d'adapter la masse salariale en fonction de différents critères. L'indice des prix à la consommation (IPC) n'est pas le seul facteur à prendre en compte. En effet, il ne considère pas toutes les hausses de prix, notamment celle des primes maladies, qui grèvent les budgets des familles d'une manière importante. Si l'on prend l'indice des primes maladies (IPAM), le renchérissement négatif est compensé presque intégralement par les hausses des primes. Justifier une baisse de salaire par un IPC négatif n'est donc pas pertinent.

Nous nous opposons donc à l'introduction de cette mesure structurelle.

2.3 Pas d'indexation avant l'indice de 112 points

En introduisant cette mesure le Conseil d'Etat se ménage une assurance tout risque contre l'augmentation du coût de la vie. Comme il le dit lui-même, le risque d'inflation sur la période 2014 - 2016 est probablement faible. Alors, dans ce cas, pourquoi vouloir ancrer maintenant une telle disposition dans la Loi sur le personnel ? La question se pose également de la reprise de l'indexation au-delà de 2016. Le risque de l'inflation ne doit pas être supporté uniquement par les employés. De toute manière, la Loi sur le personnel ne contraint pas le Conseil d'Etat à compenser complètement le renchérissement. Nous devons le cas échéant en parler entre partenaires sociaux. Dès lors l'introduction de cette mesure nous apparaît inutile.

Proposition : abandon de cette mesure.

2.4 Octroi partiel des paliers pour la période 2014-2016

Pas d'octroi de palier en 2014, un demi-palier pour 2015 et 2016 : l'effort reporté sur les jeunes employés est complètement disproportionné. Dans l'hypothèse de l'application de cette mesure, l'effort demandé au personnel encore en progression salariale serait environ 4 fois supérieur à celui supporté par les employés ayant atteint le sommet de leur classe. Cette répartition est très clairement inéquitable. On pourrait admettre que dans une certaine mesure les employés ayant déjà contribué à l'assainissement des finances de l'Etat les années précédentes soient moins mis à contribution, mais il est injuste que la facture soit si élevée pour les jeunes.

2.5 Allongement de la progression salariale de 20 à 30 paliers à partir de 2017

Il nous apparaît complètement prématuré d'aborder cet aspect maintenant. Il est pour nous hors de question d'accepter une modification du système salarial sans un examen approfondi des conséquences et des raisons qui la motivent. En effet, l'Etat de Fribourg s'est doté d'un système salarial adéquat qui répond aux attentes du personnel tout en lui permettant de rester globalement un employeur attractif. Il faut également rappeler que le système

d'évaluation EVALFRI constitue un gage de cohérence qui renforce auprès du personnel l'acceptation du système de rémunération actuellement en vigueur. On ne peut modifier le système sans une analyse sérieuse des conséquences sur le pouvoir d'achat du personnel.

Nous souhaitons reporter toute discussion sur ce sujet en 2016.

2.6 Les conséquences financières pour le personnel

En admettant que d'ici 2016 l'inflation reste négative, un cantonnier qui reçoit aujourd'hui 5'313 francs par mois (soit situé en classe 9, palier 10) perdrait **263** francs par mois en 2016. Pour son collègue qui est en palier 20 aujourd'hui le préjudice financier s'élèverait à 57 francs par mois. En 2020 après 7 ans, la perte aura passé à **309** francs par mois.

Pour un enseignant (calculé sur la base d'une classe 18, palier 10) la perte en 2016 s'élève à **364** francs par mois. En 2020, celle-ci s'élèvera à **661** francs par mois soit 8'593 francs de salaires en moins par année par rapport au système actuel.

A ces pertes salariales, il faut rajouter en 2014 l'augmentation de la cotisation à la caisse de pension de 0,5% ce qui engendrera une diminution supplémentaire du revenu net de 0,5 %.

Conclusion

Le Conseil d'Etat envoie un message dangereux à la population en lui faisant croire que le personnel serait trop payé. A ce jour, ces propositions ont généré des réactions d'indignation parmi le personnel et de la part de certains cadres qui les jugent inacceptables. Nous nous demandons si le Conseil d'Etat a bien mesuré l'impact des mesures proposées sur les salaires des employés de l'administration cantonale (voir les calculs présentés plus hauts). Dans le climat actuel, nous percevons une démotivation et une résignation de plus en plus grande parmi le personnel particulièrement dans le domaine hospitalier et dans l'enseignement. Les professionnels sont de plus en plus inquiets pour leurs conditions de travail. Leur souci principal concerne avant tout les personnes dont ils doivent s'occuper, soit les patients et les enfants. Ils ont de plus en plus de mal à comprendre comment ils vont pouvoir maintenir la qualité de leurs prestations, alors que l'on supprime des postes dans les soins ou que l'on va accueillir des enfants à intégrer dans les classes régulières, tout en voyant poindre une réduction des mesures d'appui et une augmentation des effectifs dans les classes. Il en est de même pour le personnel de la force publique qui doit disposer de moyens suffisant pour assurer la sécurité publique dans ce canton.

Nous sommes d'avis que les recherches des recettes supplémentaires sont insuffisantes pour maintenir le niveau actuel de prestations. Le personnel ne doit pas être utilisé pour jouer le rôle de valeur d'ajustement budgétaire conjoncturelle et/ou structurelle. La FEDE pense que le Conseil d'Etat ne pourra pas éluder la question de l'augmentation de la fiscalité, si comme il l'écrit, il souhaite offrir des chances d'épanouissement pour tous en consolidant la cohésion sociale.

Comme nous l'avons mentionné dans nos précédentes informations, les instances de la FEDE sont prêtes à défendre l'idée d'une participation au processus de redressement budgétaire mais aux conditions suivantes :

- **que les mesures soient négociées**
- **que la FEDE bénéficie de l'ensemble des informations relatives aux mesures d'économie préconisées par le Conseil d'Etat**
- **que les mesures soient de nature conjoncturelle et non structurelle**
- **que toute mesure d'économie conjoncturelle sur la masse salariale fasse l'objet d'une clause de remboursement**
- **que l'impact sur les bas revenus soit atténué**

Nous sommes d'accord de discuter dans les prochaines semaines de mesures relatives au budget 2014. Nous n'accepterons pas d'entrer en pourparlers pour le plus long terme, tant que nous n'aurons pas connaissance de l'ensemble des mesures envisagées par le Conseil d'Etat. Il est évident que pour les traiter un processus de consultation sera insuffisant et qu'une réelle négociation doit avoir lieu entre les partenaires sociaux. Nous sommes également prêts à réfléchir avec le Conseil d'Etat sur des mesures d'optimisation du fonctionnement de l'administration cantonale. Une procédure d'intégration large du personnel est en effet indispensable à la réussite d'une telle démarche.

En l'état, au vu des arguments exposés, la FEDE n'entre pas en matière sur les mesures proposées.

Il appartient au Conseil d'Etat de définir clairement les missions et les attentes envers les collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale. En contrepartie, le personnel est en droit d'attendre de ses autorités la mise en place de conditions cadre adaptées à l'accomplissement des missions de service public et d'obtenir les moyens suffisants pour les réaliser. Le personnel attend du Conseil d'Etat l'expression d'une vision claire du développement du Canton de Fribourg et se réjouit à l'idée de s'enthousiasmer à la construction d'un projet de société visant à l'épanouissement de l'ensemble des citoyens et des agents des services publics.

En espérant vivement que le Conseil d'Etat tiendra compte des remarques et inquiétudes formulées dans notre prise de position, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à notre considération distinguée.

POUR LE BUREAU DE LA FEDE

Le président :



Bernard Fragnière

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DE LA FEDE DU 5 JUIN 2013

Les délégués de la FEDE réunis en assemblée le 5 juin marquent leur incompréhension face à l'ampleur des mesures d'économie planifiées par le Conseil d'Etat sur le dos du personnel. L'Assemblée refuse en l'état les mesures d'économie planifiées au détriment des agents des services publics de l'Etat de Fribourg. Les délégués déplorent que le Conseil d'Etat :

- en baissant les salaires nominaux et de carrière, envoie un mauvais signal à la population et l'incite à penser que le personnel de l'Etat est trop payé, en d'autres termes : qu'il est le principal « bout de gras » dans lequel on peut encore tailler.
- n'ait pas pris la peine de négocier les mesures d'économies proposées avant la mise en consultation publique
- ait fait preuve de si peu de considération envers le personnel qui a consenti à de lourds sacrifices financiers pour redresser les finances de l'Etat
- aille si vite en besogne sans avoir pu évaluer les impacts à long terme de toutes les mesures proposées

Ils craignent :

- que le gel des postes entraîne une augmentation de la charge de travail dommageable pour le personnel mais surtout pour les secteurs déjà mis sous pression, y compris pour le personnel du secteur parapublic subventionné.
- que les mesures d'économies sur les prestations ainsi que les augmentations de taxes affectent principalement les classes les plus défavorisées.
- que la réduction de la rémunération affecte la motivation des collaborateurs de l'Etat.

Vu les éléments ci-dessus, l'assemblée :

- refuse l'introduction de mesures structurelles de réduction des salaires
- refuse de se prononcer sur les mesures conjoncturelles prévues pour 2015 - 2016 sans négociation préalable avec les partenaires sociaux
- demande instamment au Conseil d'Etat de revoir sa copie.
- demande au Conseil d'Etat de maintenir des prestations de qualité pour toute la population

Elle rappelle :

- que le personnel s'investit avec beaucoup de motivation dans le but d'offrir des prestations de qualité à la population fribourgeoise
- que le personnel de l'Etat de Fribourg s'est toujours montré loyal et fidèle à son employeur en acceptant dans le passé des mesures d'économies de l'ordre de 300 millions dans le but de redresser les finances cantonales.

Soutien au personnel hospitalier

L'assemblée des délégués de la FEDE tient également à signifier au Conseil d'Etat son incompréhension quant au concept hospitalier présenté la semaine dernière. Celui-ci va entraîner la suppression de 250 postes. La motivation des employés souffre beaucoup du fait que son avis soit si peu pris en compte dans les décisions prises par les instances du HFR.

La FEDE, ainsi que les organisations membres tiennent à marquer leur soutien au personnel de l'Hôpital fribourgeois et aux organisations qui le représentent. La FEDE demande plus de respect et de reconnaissance pour le travail effectué par le personnel des soins. Don de soi, empathie, écoute, compassion sont des valeurs essentielles à une prise en charge humaine des patients - des valeurs totalement secondaires pour des entreprises orientées sur la maximisation des bénéfices. Elle soumet à l'assemblée une résolution établie par un groupe de travail réunissant des employés du HFR et des représentants du personnel et des organisations syndicales. Elle encourage le personnel à rejoindre les organisations membres afin de renforcer le poids de leurs revendications.

Résolutions adoptées en assemblée à Fribourg le 5 juin 2013

- Au Conseil d'Etat du Canton de Fribourg

Fribourg, le 5 juin 2013



Fédération des associations du personnel des services publics du Canton de Fribourg
Die Föderation der Personalverbände der Staatsangestellten des Kantons Freiburg
Secrétariat : Blvd de Pérolles 8, Case postale 533, 1701 Fribourg
Sekretariat : Blvd de Pérolles 8, Postfach 533, 1701 Freiburg
Tél. 026/309.26.41 - Fax 026/309.26.42 - secretariat@fedech - www.fedech



SSP  région Fribourg



AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HÔPITAL FRIBOURGEOIS (HFR)

AU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE FRIBOURG

RESOLUTION DES ORGANISATIONS REPRESENTANT LE PERSONNEL DE L'HFR

Un groupe de travail composé de représentant-e-s des organisations syndicales et professionnelles (ASI, SSP, Syna, membres de la FEDE) et d'employé-e-s s'est rencontré pour discuter des changements en cours au sein de l'HFR, déterminer les besoins du personnel, explorer la méthodologie à employer pour maintenir la qualité des soins et étudier ou proposer des mesures visant à améliorer le fonctionnement de l'HFR. Les personnes présentes ont réfléchi aux thèmes suivants :

- les besoins du personnel et des patient-e-s,
- l'organisation des soins dans le canton,
- les revendications vis-à-vis des autorités politiques et des instances de l'HFR.

A partir de ces discussions, les organisations représentant le personnel de l'HFR – ASI, SSP, Syna, membres de la FEDE – ont déterminé un certain nombre de revendications minimales.

Pour l'avenir du HFR, les organisations représentant le personnel se sont mises d'accord sur les principes suivants :

Oui

- A un système de soins performant, qui assure la pérennité de l'HFR et l'avenir des soins aigus dans le canton.
- A une médecine qui garantit une prise en charge de proximité.
- Au maintien et au développement des prestations dont la qualité est reconnue (cardiologie, oncologie, maternité, soins palliatifs, pédiatrie etc.).

- Oui également à la valorisation des sites existants en veillant :
 - à assurer un plateau de prestations médicales cohérent et suffisant pour assurer une médecine de qualité ;
 - à assurer le financement pour maintenir la qualité de la prise en charge des patients ;
 - à assurer l'attractivité du/des site-s pour les médecins et garantir ainsi la pérennité de l'HFR ;
 - à assurer une accessibilité pour les patients, leur famille et le personnel (transports publics et moyens de communication) ;
 - à offrir un lieu adapté pour les soins palliatifs ;
 - à la répartition des prestations et des soins aigus en optimisant l'usage des sites existants, et en tenant compte de l'accroissement présent et futur de la population du canton ;
 - à une gestion transversale des ressources de certains services afin d'équilibrer les charges de travail en lien avec ses activités sur les différents sites.

Non

- à la construction d'un établissement d'une taille démesurée;
- à une détérioration de la qualité des soins et des conditions de travail ;
- à une diminution du nombre de postes, alors que, dans l'environnement actuel, la charge de travail est à la limite du supportable pour le personnel ;
- aux coupes budgétaires dans un secteur où la demande croît régulièrement.

Pour le personnel, les signataires et les organisations demandent

- le maintien des postes et le respect de la Loi sur le personnel et de ses Règlements ;
- la protection de la santé des collaborateurs dont la charge de travail est élevée, notamment en remplaçant les absences pour congé maternité, maladie de longue durée etc. ;
- **l'association active et systématique du personnel au processus de changement en étant partie prenante du processus décisionnel (comme le fixe la Loi sur le personnel de l'Etat) ;**
- l'apport d'un soin particulier à la communication, notamment envers le personnel ;
- la garantie de la part du Conseil d'Etat et du Grand Conseil d'un service public de la santé, en octroyant une enveloppe financière suffisante (prestations d'intérêt général).

Le personnel est d'avis

- que l'essentiel des prises en charge doit pouvoir se faire dans le canton ;
- qu'une répartition des soins aigus sur différents sites est possible et économiquement viable ;

- que l'organisation des soins ne doit pas être définie en ne tenant compte que du critère de l'efficacité économique.

Il demande au Conseil d'administration du HFR et au Conseil d'Etat:

- l'abandon des coupes budgétaires et des suppressions de postes ;
- le maintien de la Loi sur le personnel et de ses Règlements ;
- la création de groupes de travail incluant le personnel et leurs représentants (et pas seulement les cadres) pour réfléchir à des améliorations de fonctionnement du réseau.

Il s'interroge

- sur les conditions d'octroi des missions dévolues aux cliniques privées du canton, en particulier pour ce qui a trait aux exigences posées en termes de prise en charge et de niveau minimal de formation et de dotation en personnel ;
- sur les conditions de travail au sein des cliniques privées ;
- sur le système de contrôle de qualité des soins subventionnés par des fonds publics ;
- sur les exigences de prise en charge (traitement uniquement des cas rentables et transfert des cas avec complications aux établissements publics) pour les missions dévolues aux acteurs privés et subventionnés.

Pour l'ASI, le ssp, Syna, la FEDE, et la commission du personnel

Fribourg, le 5 juin 2013

**ASSOCIATION DES MAGISTRATS ET DES CADRES SUPERIEURS
DE L'ETAT DE FRIBOURG**

**VEREINIGUNG DER MAGISTRATEN UND HOEHEREN BEAMTEN
DER KANTONSVERWALTUNG FREIBURG**

Adresse:

Association des cadres supérieurs

Martin Tinguely

Président

Service de la mobilité

Rue des Chanoines 17

1701 Fribourg

Fribourg, le 14 juin 2013

Madame Anne-Claude Demierre
Présidente du Conseil d'Etat

Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

**Mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg
Prise de position**

Madame la Présidente,

Nous avons bien reçu votre courrier du 13 mai dernier dont le contenu a été porté à la connaissance du comité de l'association des magistrats et des cadres supérieurs de l'Etat de Fribourg.

Après une analyse circonstanciée, nous sommes en mesure de vous communiquer la position de notre association à ce sujet.

Situation financière de l'Etat de Fribourg

L'Etat de Fribourg a connu effectivement ces 10 dernières années une situation financière réjouissante. La distribution de l'or de la Banque nationale a, en particulier, permis d'éliminer la dette et de disposer d'une fortune nette. Dans le cadre des perspectives financières favorables de l'époque, la fiscalité a été réduite.

Force est de constater que les comptes de ces dernières années montrent des signes d'une détérioration progressive, en particulier, liée au ralentissement des recettes fiscales alors que les besoins liés à la forte croissance démographique continuent de croître. Compte tenu de cette situation, nous comprenons qu'il soit nécessaire de mettre en place des mesures permettant de respecter l'équilibre budgétaire exigé par notre constitution cantonale.

Répartition des efforts

Dans sa proposition, le Conseil d'Etat exige un effort très important de son personnel puisque la part s'élève à près de 43% de l'effort total. A notre avis, cet effort est trop important. Les effets des mesures portant sur le personnel devraient représenter une part nettement plus raisonnable de l'effort total. La mise en œuvre de ces mesures nous paraît d'autre part particulièrement complexe. Nous vous prions de vous référer à cet égard aux commentaires ci-après. Il est enfin regrettable que le plan de mesures n'intègre pas des propositions relatives au domaine de l'enseignement, lesquelles seront discutées séparément. L'effort demandé au personnel de l'Etat fait sens que si tous les domaines sont impliqués, et ce dans une proportion équivalente.

Mesures concernant le personnel

Les mesures affectant le personnel sont de plusieurs natures et apparaissent, aux yeux du personnel, comme complexes. Cela provient du fait qu'elles ne permettent que très partiellement de mesurer l'effort consenti par le personnel. Les trois mesures proposées, soit la réduction de l'indice appliqué sur l'échelle des traitements, la renonciation à une indexation future, ainsi que la suppression, puis la réduction de l'octroi de l'augmentation annuelle, entraînent des conséquences qu'il est difficile de chiffrer individuellement de manière précise et qui dépendent également de l'évolution de l'indice de référence.

Notre association estime qu'une mesure qui porterait plus simplement sur une participation aux mesures d'économies serait moins dommageable et plus claire.

Celle-ci se présenterait sous forme d'un prélèvement mensuel sur le salaire. Cette mesure avait par ailleurs été retenue dans le précédent programme d'économie sous le titre « Participation du personnel à l'effort de redressement ». Cette solution a l'avantage de la simplicité et de la clarté. Chacun connaît ainsi précisément l'effort requis mensuellement, mais aussi pour toute la durée de la mesure.

Nous formulons également des réserves importantes au sujet de mesures, comme le blocage des paliers ou le passage à 30 paliers, qui peuvent être de nature à affecter la compétitivité et l'attractivité de la fonction publique fribourgeoise. Certains secteurs d'activité sont déjà soumis à une forte concurrence à ce sujet et il faudrait donc éviter qu'un effet dissuasif n'apparaisse. L'augmentation du nombre de palier de 20 à 30 est d'autre part une mesure durable, alors que l'effort par le personnel est sensé être limité dans le temps. Une telle opération avait par ailleurs déjà eu lieu, en 2004, où le nombre de paliers était passé durablement de 10 à 20 (soit une diminution de l'augmentation annuelle d'un tiers environ, pour les personnes qui ne sont pas au sommet de leur classe).

Nous aurions souhaité que soit examiné les possibilités, non pas seulement d'exiger un effort de nature financière, mais aussi une augmentation limitée à 3 ans du temps de travail. En effet, en supposant, par exemple, que l'horaire passe à 43 heures au lieu de 42 heures, soit 12 minutes par jour sur une semaine de 5 jours, l'effort consenti représente une augmentation de l'horaire de travail de 2,3%. Un tel effort pourrait même éviter, le cas échéant, une baisse de salaire, en permettant de maintenir le pouvoir d'achat et sans affecter le capital du 2^{ème} pilier.

En conclusion, nous sommes d'avis que le projet, portant sur les mesures affectant le personnel doit être revu en profondeur et dans tous les cas, limité à 3 ans. Un effort plus modéré et selon des modalités simplifiées doit être privilégié. Un examen des effets d'une augmentation du temps de travail (1 heure par semaine) devrait être réalisé.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous présentons, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.



Martin Tinguely
Président

PDC du canton de Fribourg, Rte Beaumont 20, Case postale, 1709 Fribourg

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 13 juin 2013

Prise de position du PDC en réponse à la consultation sur le projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Parti démocrate-chrétien fribourgeois (ci-après dénommé PDC) vous remercie de l'avoir consulté dans le cadre des mesures structurelles et d'économies pour les années 2014, 2015 et 2016. Le PDC a l'honneur de déposer la présente prise de position :

- Le PDC salue les efforts consentis par le Conseil d'Etat afin de pérenniser les finances cantonales à court et moyen terme et donne son accord de principe aux dites mesures. Les années 2005-2012 sont à considérer comme étant exceptionnelles et ne constituent donc pas un modèle de recettes fiscales viable pour le futur. La morosité conjoncturelle, la baisse des recettes issues de la BNS ainsi que l'affaiblissement de la péréquation financière ne sont que des exemples d'éléments avec lesquels il faudra d'avantage compter à l'avenir. De plus, certaines baisses fiscales (splitting complet pour les couples mariés, nouvelles déductions pour les enfants) ont profité à l'ensemble de la population fribourgeoise et éliminé des injustices mais ont, de facto, contribué à la diminution des recettes de l'Etat.
- Le PDC constate avec grande satisfaction qu'il existe une symétrie des sacrifices accordés par l'ensemble des départements, démontrant ainsi un consensus au sein du collège.
- Le PDC est également d'avis que l'augmentation démographique est un élément positif pour le Canton de Fribourg et approuve la volonté du Conseil d'Etat de poursuivre sa politique d'investissements. Nonobstant, la ponction de la fortune nette du Canton ne devrait que très exceptionnellement servir aux dépenses de fonctionnement de l'Etat.
- En ce qui concerne les mesures liées au personnel de l'Etat, il est essentiel de faire une distinction entre baisse des salaires et gel temporaire des augmentations. Ainsi, le PDC approuve la non-indexation des salaires jusqu'à concurrence de 112 points d'inflation. L'indice des prix à la consommation étant en légère baisse pour les deux dernières années, il paraît logique que les salaires du personnel de l'Etat ne soient pas indexés.
- En revanche, le PDC s'oppose à la baisse de 0,9% de l'échelle des traitements (42.3 millions de CHF d'économies sur trois ans). Le personnel de l'Etat ne doit pas être rendu responsable de la précédente surindexation. Il est cardinal que l'inflation du nombre de collaborateurs de l'Etat soit jugulée mais que les salaires proposés demeurent compétitifs. Par ailleurs, une discussion avec les différents partenaires

sociaux est nécessaire. Il serait préférable que cette mesure d'économie soit transférée dans le domaine des subventions comme évoqué ci-après.

- Les économies réalisées dans le domaine des subventions sont, dans l'ensemble, acceptables mais encore relativement faible. Le PDC est convaincu que des pas supplémentaires seraient envisageables dans ce domaine. Il demeure un problème de fond sur l'octroi de subventions par l'Etat. Par exemple, le subventionnement des assurances maladie se fait aujourd'hui selon des critères rigides et sous la forme d'une politique « d'arrosoir ». Il serait nettement plus efficient que ce type de subventionnement puisse profiter à celles et ceux qui en ont plus directement le besoin et, ainsi, d'en diminuer le montant global. Ceci est également valable pour d'autres subventions versées. L'Etat devrait concentrer ses efforts sur les personnes et institutions dont la situation démontre avec certitude qu'une aide est nécessaire. Avec une meilleure allocation des ressources, le PDC est convaincu que les 42.3 millions de CHF d'économies touchant le personnel de l'Etat peuvent être compensés dans le domaine des subventions. Ceci toucherait une population plus large et diminuerait une partie des nombreux sacrifices demandés au personnel de l'Etat.
- Le PDC considère que, si les mesures d'économies sont essentielles, les mesures structurelles mériteraient un approfondissement. Par exemple, le système actuel de rémunération du personnel de l'Etat est très rigide et se base sur des variables qui nécessiteraient tant une réflexion qu'une flexibilisation. Les mesures structurelles permettent, sur le moyen et long terme, une maximisation des recettes fiscales.
- Concernant les différentes hausses d'impôts et/ou de taxes, le PDC tient à exprimer le fait que l'argument de l'alignement aux autres cantons n'est, dans le cas présent, pas recevable. En effet, chaque canton jouit d'une situation économique qui lui est propre et ses spécificités dans le calcul des taxes et/ou des impôts doivent primer. Il s'agit d'une critique de fond mais le PDC ne s'oppose pas à une modification des recettes telle que proposée par le Conseil d'Etat. Un programme structurel et d'économies efficient doit comporter les deux aspects : les économies et les recettes.

Tout en vous remerciant vivement d'avoir permis au PDC de prendre position sur ces mesures structurelles et d'économies, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Parti démocrate-chrétien du canton de Fribourg

Markus Bapst

Président de la commission
Finances et fiscalité du PDC
fribourgeois

Jean-Pierre Siggen

Chef du groupe PDC
au Grand Conseil

Eric Menoud

Président du PDC du
canton de Fribourg

Pour tout renseignement :

Markus Bapst, Président de la commission d'étude « Finances et fiscalité » du PDC: 079 457 37 17

Jean-Pierre Siggen, Président du groupe : 079 459 12 65

Eric Menoud, Président : 079 279 04 19

Fribourg, le 14 juin 2013
Prise de position

Programme des mesures structurelles et d'économie 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Prise de position du Parti libéral-radical fribourgeois sur le projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg (CE).

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

Message d'introduction

Le PLRF a pris connaissance du plan de redressement des finances cantonales mis en consultation. Il s'agit de mesures exigeantes, parfois douloureuses, mais indispensables, pour garantir à long terme la qualité des prestations publiques. Maîtriser les finances du Canton, la Constitution le demande, la lucidité et le bon sens l'exigent. Les pays européens nous montrent tous les jours que les dérapages budgétaires incontrôlés conduisent tout droit au désastre. Des mesures rigoureuses sont donc aujourd'hui le meilleur moyen d'éviter demain les conséquences d'une austérité que personne ne souhaite.

Le PLRF ne cesse de dénoncer la hausse inconsidérée des dépenses ces dernières années. De 1996 à 2010, les dépenses de l'État sont passées de 1.624 milliards à 2.956 milliards de francs, c'est-à-dire de 18.5% à 22.7% du PIB cantonal. Le PLRF n'est pas le seul à relever le rythme élevé de hausses des dépenses à Fribourg. Une étude de l'IDHEAP l'a aussi mis en évidence : ces dernières années (+3.42% entre 2009 et 2011, contre +2.01% pour la moyenne suisse).

Généralités et objectifs

Les signes de détérioration des finances cantonales sont avérés. Le plan financier 2013-2016 présente en effet un déficit cumulé de 630 millions.

De 2008 à 2012, différentes augmentations ont été constatées soit :

1. **+ 10% de fiscalité cantonale** qui représente dans les comptes 2012, 1'120 mios, (– 7,3 mios par rapport aux comptes 2011)
2. **+ 18% de la masse salariale**, désormais plus élevée que les impôts encaissés. Dans les comptes 2012, elle représente 1'158,3 mios sur 3'147 mios de revenus totaux, soit 37% des charges de fonctionnement. La masse salariale correspond aux 103,4% de la fiscalité cantonale, jamais aussi haut (99,1% en 2011).

Chaque année, de 2008 à 2012, les charges de personnel s'accroissent de plus de 46 mios en moyenne annuelle, en raison de l'augmentation réelle des salaires et la croissance du nombre de postes (+171,7 EPT en 2012).

3. **+ 28% des subventions** qui représentent dans les comptes 2012, le 47 % des dépenses de l'Etat, soit 1'277,2 mios de dépenses brutes.

Le PLRF salue la responsabilité du Conseil d'Etat qui n'a pas attendu pour réagir. **La rigueur budgétaire et financière** nous semble indispensable pour les raisons suivantes :

- Saine gestion financière, équilibre du budget (contrainte légale et morale pour le PLRF)
- Maintien d'une marge de manœuvre dans le fonctionnement
- Maintien de la fortune afin de préserver la capacité d'investissements pour l'avenir et répondre à l'évolution démographique (1 milliard d'investissements bruts prévus pour les années 2013 à 2016)
- Part subventions par rapport à la fiscalité doit rester en dessous de 41% (contrainte légale)

Le PLRF est d'avis que des finances pérennes permettront de maintenir une bonne stabilité politique, enviée hors de nos frontières. On parle de mesures structurelles, il s'agit en réalité d'un plan d'économie et d'assainissement. Il n'y a guère de mesures structurelles en tant que tel.

S'agissant de la fortune nette de l'Etat à fin 2012 : 915 mios dont 60% de la fortune est affectée, soit 548 mios (écoles enfantines, Poya, H189, etc.). Le PLR rappelle que la fortune non affectée devrait être utilisée exclusivement pour le financement des investissements et non pas pour combler des déficits répétitifs de fonctionnement.

Concernant le fonctionnement, 298 mesures avec un objectif que nous saluons de 80% de réductions de coût et de 20% de hausse de revenu. Nous regrettons que celui-ci ne soit pas respecté puisque la hausse des revenus représente 30% du paquet, nous attendons donc que cet objectif soit atteint avec les mesures supplémentaires annoncées pour l'automne. Ce programme contient une répartition des sacrifices que nous relevons. Par contre, le PLRF ressent un certain manque de courage politique ni de vision claire de changement de priorité. Notre exécutif a voulu ménager le chou et la chèvre.

| | | |
|--------------------|------|----------------|
| Résultats généraux | 2014 | + 114 millions |
| | 2015 | + 144 millions |
| | 2016 | + 177 millions |

Le total des améliorations s'élèvent à 435 millions par rapport au plan financier. C'est par conséquent encore insuffisant car il manque encore 200 millions. **Nous ne sommes donc**

pas à la merci donc d'un deuxième plan de mesures ! A noter encore qu'avec le nouveau financement hospitalier, il est prévu entre 2013 et 2016 : + 39 mios à charge de l'Etat.

Le PLRF regrette amèrement que le secteur de l'enseignement (DICS), direction représentant plus de 30% des charges de l'Etat, fasse l'objet d'une analyse séparée dont les observations et les propositions ne sont pas encore incluses dans ce plan. Comment se forger une opinion sur cette réforme sans cet élément si matériel !

Bases légales

Les bases légales de notre canton nous laissent peu de marge de manœuvre, un assainissement est donc nécessaire faute de quoi, une augmentation des impôts sera automatique. Si le PLR est prêt à discuter sur certaines mesures particulièrement douloureuses, il ne le fera qu'à la stricte condition que d'autres solutions soient proposées pour combler le manque à gagner.

Rappel des articles concernant l'équilibre des finances cantonales :

1. Art. 83 de la Constitution : équilibre budgétaire
« L'Etat équilibre son budget de fonctionnement. »
2. La Loi sur les finances définit ce qui suit :
Art. 40a : Principe de l'équilibre budgétaire du compte de résultats
Art. 41 al. 3 : « Lorsque le déficit du budget du compte de résultats dépasse 2% du total des revenus avant imputations internes, une augmentation du coefficient annuel des impôts est obligatoire ».
3. Art. 21 al. 2 de la Loi sur les subventions :
« Lorsque le total des subventions nettes de fonctionnement prévues au budget atteint les 41% du total du produit de la fiscalité cantonale, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil des modifications législatives en matière de subventionnement ». Le plafond de 41% a été dépassé au budget 2013 (41,1%).

Fiscalité

Nous rappelons que la fiscalité des personnes physiques n'est pas favorable dans le canton de Fribourg qui se retrouve au-dessus de la moyenne suisse dans les classements par canton (exemples : couple marié avec 2 enfants et un revenu de Fr. 80'000.-, 15ème rang sur 26 cantons, avec un revenu de Fr. 150'000.- 21ème rang sur 26).

Pour les personnes morales, les propositions de la Confédération ne vont pas dans le sens d'augmenter mais bien de baisser la fiscalité des entreprises en relation avec la réforme de

la fiscalité des entreprises sous la pression européenne. La Suisse envisage l'abandon du statut fiscal spécial qui permet à plus de 1'700 entreprises fribourgeoises de payer grosso modo la moitié moins d'impôts. Pour compenser la disparition des statuts fiscaux et éviter que les entreprises concernées partent, il est proposé une baisse générale de l'impôt sur le bénéfice. On constate ainsi qu'une hausse de l'imposition des personnes morales dans notre canton iraient à contre-courant de tout ce qui est en train de se préparer dans les autres cantons romands.

Mesures d'économies, 4 axes : revenus + personnel et masse salariale + subventions + réformes et organisation

Axe 1 Augmentation des revenus

Au niveau des recettes, il est déjà prévu toute une série de hausses d'impôts et taxes, soit :

1. Impôt sur le revenu et la fortune

- Imposition des prestations complémentaires aux rentes AVS et AI
- Hausse de la valeur locative des immeubles +10%
- Réintroduction d'un impôt minimal pour tout contribuable ne payant pas d'impôt

2. Droit des mutation : calcul des droits sur le prix final total

3. Hausse d'impôts sur les véhicules

4. Hausse de l'impôt sur les chiens (70 à 100.-)

4. Hausse des permis de chasse et de pêche

5. Hausse des émoluments pour permis de construire (100.- à 150.-), pour plans d'aménagements (120.- à 200.-)

6. Hausse linéaire de 20% pour les prestations de la police cantonale

7. Facturation du maintien de l'ordre aux organisateurs de manifestations, prélèvement d'un émolument sur chaque billet d'entrée pour les manifestations sportives

8. Introduction d'une taxe sur les prolongations de délais pour le dépôt de la feuille d'impôts

9. Création d'une entité de gestion des actes de défauts de biens pour récupérer des montants dus avant le délai de prescription de 20 ans

L'augmentation des revenus représente près de 131 millions de francs sur les 3 ans (30% du total). En chiffre absolu, l'effort demandé de hausses de revenu est tout de même important et représente environ 30%. C'est donc plus que l'objectif affiché des 20%.

Le PLRF estime que l'augmentation de l'imposition des propriétaires est particulièrement douloureuse compte tenu déjà de la forte fiscalité immobilière dans notre canton, que ce soit lors de l'achat comme de la vente d'un bien immobilier ! Des impôts importants existent déjà lors de chaque transaction immobilière. La fiscalité immobilière fribourgeoise est globalement

une des plus lourdes en Suisse. De plus, n'oublions pas que la valeur locative n'est pas un revenu financier.

Concernant une taxe sur l'exploitation des gravières, nous craignons qu'elle préterite fortement les entreprises fribourgeoise actives dans ce secteur par rapport à la concurrence des cantons voisins, voire étrangères. Quand à une cantonalisation des gravières, cela nous semble peut opportun, car elle met en péril le principe de la liberté économique.

Axe 2 personnel et masse salariale, économie de 186 millions sur 3 ans

Baisse 0.90% des salaires. Ici on reprend une sur-indexation sur les salaires 2013 qui n'aurait pas dû être donnée car l'indice de référence a baissé. Le PLRF estime que cette démarche est pour le moins très inélégante et déstabilisante psychologiquement pour les employés d'Etat ! Mais en comparaison, les salaires des salariés évoluant dans le secteur privé n'ont pas été augmentés en raison du panier de la ménagère car l'indice est en baisse. Dorénavant, le PLRF demande au Conseil d'Etat de revoir à deux fois cette problématique de l'IPC dans le cadre des salaires. Le PLRF relève aussi qu'en période de vaches grasses, le fonctionnaire a obtenu tant l'augmentation du palier qu'une indexation alors même que l'indice n'évoluait pas. En ce sens, il est possible qu'il ait été avantagé par rapport aux autres salariés.

Force est de constater qu'il n'était pas possible d'assainir sans toucher les traitements, car les salaires représentent près de 40% des charges de l'Etat. D'une manière générale il faut souligner que les traitements de l'Etat et les prestations accessoires (LPP, allocation enfants de l'employeur etc) sont bons. Il y a aussi une plus grande sécurité car l'employeur est solvable. Le PLRF reconnaît aussi les bonnes compétences de nos fonctionnaires qui permettent une offre de prestations de qualité. Il rappelle que l'on a procédé à beaucoup d'engagements ces dernières années (1000 en 5 ans, peut-être trop), il faut absolument juguler la création de nouveaux postes.

Axe 3 Subventions, économies prévues de 98 millions

Des diminutions de subventions touchent énormément de secteurs (formation, asile, personnel EMS, bourse etc.) Il faut remarquer que les subventions ont augmenté de 28% en quatre ans. Cette tendance est malsaine et un retour en arrière est inéluctable.

Le PLRF regrette que l'on n'épargne pas le soutien à la formation qui doit à notre avis subsister, eu égard à notre tiède attrait économique.

Axe 4 Réforme et mesures organisationnelles, économie de 18 millions

Différentes mesures sont prévues :

- e-gouvernance et informatisation
- amélioration de l'organisation
- abandons de projets
- enveloppe pour l'Uni abaissée

Ces réformes vont vers une amélioration et une meilleure efficacité de notre Etat. Le PLRF salue ces mesures. Cela va aussi dans un rejet de projets non nécessaires. Ne créons pas de besoins superflus mais gardons l'essentiel. Pour l'enveloppe de l'Uni c'est peut-être dommageable mais cela devra inévitablement amener certaines réflexions au niveau de son fonctionnement et de sa communication.

Incidences sur les Communes

Selon le Conseil d'Etat, les communes seraient bénéficiaires de ces mesures à hauteur de 30 millions sur les 3 ans, surtout en raison de l'amélioration de la fiscalité et de la diminution des salaires. Ceci est important compte tenu des soucis financiers qu'ont certaines Communes.

L'analyse de l'ACF est beaucoup moins enthousiaste à ce sujet. Le PLRF est étonné de cette divergence et demande aux parties de réexaminer l'ensemble des calculs et des répartitions. Il serait en effet périlleux de charger encore davantage les Communes.

Compétences

- 19 mesures nécessitent une modification de 14 bases légales / compétence du GC.
- Financièrement 56% du paquet relève de la compétence du GC.

Conclusion

D'une façon générale, le PLRF est satisfait que l'impôt des personnes physiques et morales n'augmente pas pour tous. Cela pénaliserait la consommation, l'investissement et le pouvoir d'achat de tous les fribourgeois. Cette mesure serait totalement contre-productive. Ne perdons pas de vue que Fribourg est déjà à la traîne en matière fiscale, l'un des derniers de classe. Ne péjorons pas encore cette situation.

En conséquence, s'il est prêt à entrer en matière pour discuter du bien fondé de certaines mesures particulièrement douloureuses, il rappelle que le paquet d'économies est nécessaire et qu'il faudra les compenser par d'autres mesures qu'il s'agira de proposer.

Contacts:

Didier Castella, Député, Président PLRF, 079 758 35 22, didier.castella@hispeed.ch

Nadine Gobet, Députée, 079 418 46 27

Claude Brodard, Député, 079 420 16 72

Case postale / Postfach 196 - 1705 Fribourg
CP 17-1660-3
Tél. 026 422 26 76 - Fax 026 422 26 77
info@ps-fr.ch - www.ps-fr.ch



Fribourg, le 14 juin 2013

Prise de position du PS sur le **rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg**

Préambule

Le PS reconnaît le mérite du Conseil d'Etat d'avoir analysé près de 280 mesures sur les 298 soumises. Il relève cependant que cet important travail s'est presque essentiellement limité aux dépenses alors que le problème principal de la situation des finances cantonales provient des recettes.

Le PS constate aussi que le Conseil d'Etat adopte l'attitude du libéralisme économique qui veut que les bons résultats profitent aux plus nantis. Dans l'économie libérale, les bénéfiques profitent aux actionnaires et dans le canton de Fribourg, les bons résultats ont profité aux plus riches par le biais de baisses d'impôt à répétition. Et quand surviennent les difficultés, dans l'économie libérale, on licencie et dans le canton de Fribourg on fait aussi passer le personnel à la caisse. De plus, on cherche des économies sur le dos des plus démunis ce qui entraînera un inéluctable report de charge sur l'aide sociale. Le PS ne saurait cautionner une telle politique.

Il serait d'abord honnête de reconnaître que le problème des finances est avant tout un problème de recettes. Il est presque malhonnête de faire croire aujourd'hui que l'Etat s'est engagé dans des dépenses inconsidérées. Leur croissance est principalement due à l'augmentation de la population, à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, à un accroissement dans le domaine de l'éducation liée au fait que notre canton dispose d'une offre d'écoles supérieures pratiquement dans tous les domaines, de la répartition des tâches entre cantons et Confédération ainsi que de lois fédérales qui ont reporté sur les cantons des charges supplémentaires importantes, notamment dans les domaines du financement hospitalier et des soins de longue durée.

Au moment où la droite du parlement a été prise par une véritable addiction des baisses d'impôt, nous connaissions déjà ses obligations, et une analyse sérieuse de la DFIN devait prévoir les effets d'une baisse de la part au bénéfice de la BNS et sur l'aspect non-pérenne de la part de la péréquation dont notre canton bénéficie. C'est ainsi qu'il a laissé s'échapper 143 millions de francs sans s'y opposer avec force et vigueur entre 2007 et 2011. Et tout cela en sachant déjà, qu'il faudrait un jour encore supporter les effets de la nouvelle imposition des sociétés.

D'autre part, la population fribourgeoise ne comprend pas qu'un canton qui s'est enorgueilli d'avoir des finances saines et une fortune approchant le milliard de francs se trouve tout à coup dans les difficultés.

Pour éviter que certaines entreprises ne subissent elles aussi les effets des difficultés financières de l'Etat, on a réservé la plus grande part de cette fortune à des investissements.

Tous les spécialistes sérieux des finances publiques s'accordent à dire que les baisses d'impôt correspondent à des baisses de prestations de l'Etat. Le Conseil d'Etat, sans vision à long terme, se réfère au principe : Les budgets sont bénéficiaires, donc on baisse les impôts. La cohérence dans l'analyse voudrait qu'on dise aujourd'hui : Les budgets sont déficitaires, donc on hausse les impôts, dans une mesure identiques à ceux qui en ont profité, pour revenir au statu quo de 2007. Au contraire, le programme que nous présente le Conseil d'Etat maintient, voire augmente, les privilèges. Aucune analyse concernant les exonérations fiscales et les forfaits fiscaux. C'est vrai qu'il est plus facile de s'attaquer aux moins bien lotis.

Le parti socialiste ne comprend pas la proposition de l'Etat de réduire sa participation aux prestations de transport public allouées aux communautés régionales de transport qui sont au nombre de deux dans notre canton : l'Agglomération de Fribourg et l'association de communes Mobul. A l'heure où l'Office fédéral de la Statistique prévoit une très forte croissance démographique de l'ensemble du canton et de ses centres cantonal et régionaux, semblable désengagement financier de l'Etat est au mieux incompréhensible. Surtout que les prestations de transport public concernent toutes les couches de la population, les enfants, les jeunes, les seniors, les actifs, les retraités, les pendulaires et ceux qui veulent vivre en ville. Cette réduction de participation de l'Etat mettra les communautés de transport devant l'alternative de soit diminuer les prestations, soit de reporter les coûts sur les communes ou sur le prix du billet. Que fait l'Etat de son discours en faveur du report modal, de son soutien actif pour aider les automobilistes à monter dans les bus ? Comment absorber cette croissance démographique et toutes les conséquences qui vont avec, développement du taux de motorisation, multiplication des déplacements pour le travail, l'école, les loisirs... surtout quand dans le même temps, le canton n'entend pas investir d'argent en faveur des infrastructures de transport ? Tout cela devra-t-il, en cas de coup dur, être toujours à la charge des communes de ce canton ? Au bout du compte, est-ce que la population de ce canton devra encore supporter la frilosité de l'Etat et payer toujours davantage son ticket pour pouvoir monter dans un bus, lorsqu'il y en aura un qui passera ?

Le PS tient à rappeler des tâches et engagements essentiels de l'Etat :

- En matière d'emploi, l'Etat se doit de maintenir les postes de travail. Cela implique parfois une réflexion approfondie et sérieuse sur la redistribution des ressources dans les différents secteurs de l'Etat
- L'Etat doit respecter les décisions fédérales dans tous les domaines et plus particulièrement celles en lien avec la RPT.
- L'Etat se doit de mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur l'intervention. Cela vaut aussi bien dans le domaine de la santé que dans ceux de la précarité ou de la sécurité. Sans oublier le défi connu de faire face au vieillissement de la population.
- L'Etat se doit de maintenir un service public efficace. Face à l'augmentation de la population, à la complexité des lois, il y a lieu de maintenir et développer les forces pour maintenir l'excellent niveau de notre administration.
- L'Etat doit maintenir ses efforts pour tout ce qui touche à l'intégration.

Le Conseil d'Etat indique avec fierté qu'il présente un programme touchant tous les secteurs de l'Etat, respectant ainsi le principe de symétrie des sacrifices. Le PS relève, au contraire que le personnel et les moins bien lotis assument la plus grande part du sacrifice. Ce sont en effet les personnes qui ont le moins bénéficié des baisses fiscales qui voient maintenant les prestations sociales diminuer et les taxes augmenter. Il est regrettable que le Conseil d'Etat, qui nous avait

démontré avec son programme de législature qu'il était attaché à développer une politique de projet, ne soit pas capable, en cas de difficultés, de décider de priorités faisant la différence entre le nécessaire, l'indispensable et le possible.

Le PS constate aussi que l'analyse des prestations qui avait été effectuée pour améliorer l'efficacité de l'Etat n'a servi à rien puisque l'on se relance dans une analyse. La GPP (Gestion par prestation) qui devait apporter plus d'efficacité, n'atteint pas son objectif. Elle a coûté et n'a fait que réduire le contrôle que le Parlement doit avoir sur la gestion de tous les services de l'Etat.

Enfin, le PS note qu'il ressort du programme présenté une politique des tranches de salami puisque des mesures sont encore à l'étude. Nous pensons principalement à tout ce qui pourrait toucher le domaine scolaire.

Quelques remarques sur des mesures proposées :

Le Conseil d'Etat parle de renforcement de l'investigation fiscale. Mais il parle essentiellement d'intensifier la communication entre les services. Pas un mot sur la fraude fiscale alors que l'on connaît ce que peut rapporter un poste d'inspecteur supplémentaire. Le PS exige l'engagement d'inspecteurs fiscaux supplémentaires, ce qui engendrera des recettes très facilement gagnées.

Le PS reconnaît que l'actualisation de la valeur locative peut se justifier. La mesure qui concerne le réexamen des écolages pour les écoles du secondaire 2 et le conservatoire est significative d'une mesure qui touche les familles et nous nous opposons à ce que cela se fasse sans distinction de la condition financière des familles concernées.

L'augmentation des participations aux frais de repas et d'hébergement dans les institutions spécialisées sera souvent un report sur l'aide sociale à laquelle des familles déjà lourdement touchées par les problèmes liés au handicap doivent avoir recours.

L'augmentation du prix des prestations liées à l'éducation sexuelle risque d'avoir un effet dramatique. Face à cette augmentation, des communes n'y auront plus recours. Ceci est particulièrement dommageable alors que cette éducation contribue à la prévention contre les abus et les dérives que connaît notre société dans ce domaine.

L'augmentation des prix d'entrée au MAHF nous paraît dérisoire compte tenu du nombre d'entrées payantes enregistrées. Est-ce dans l'application du fameux principe de symétrie des sacrifices que le Conseil d'Etat agit plus dans le symbole que dans l'efficacité ?

Le plafonnement des subventions pour la culture est illogique avec une augmentation de la population, une augmentation des créations dans le canton et des infrastructures dans tous les districts financées avec l'aide de l'Etat.

En ce qui concerne les contributions de l'OCN, de l'ECAB, du Groupe E et de la BCF, le PS rappelle toute l'importance que ces domaines demeurent des services publics et puissent continuer de contribuer, non seulement à la vie associative, mais aussi au fonctionnement et au développement de notre canton.

Le PS rejette les mesures qui touchent le personnel de l'Etat par les mesures qui sont proposées. Il trouve absurde de limiter à un poste administratif par direction et par année l'augmentation annuelle. Encore une fois, cette symétrie des sacrifices ne tient ni compte des besoins spécifiques des secteurs, ni de l'évolution de la population, ni des priorités à définir pour maintenir une

administration efficace au service de la population. Des retards dans certains domaines peuvent coûter plus cher qu'un poste de travail. Pour le PS, une telle répartition symétrique, soit un poste par direction et par année, confine à la négation même de la politique, à un renoncement à faire un choix. Pour ne fâcher personne, on prêterite tout le monde.

Quant aux mesures qui touchent directement le personnel de l'Etat, elles ne sauraient être prises de façon unilatérale. Ce canton démontre une fois de plus ses difficultés à admettre le partenariat social. Le PS insiste pour que toute mesure fasse l'objet d'une consultation préalable et de négociations.

Nous ne saurions admettre, d'autre part, que l'on mette tous les agents de la fonction publique dans le même panier. Nous revendiquons que les fonctions les plus basses dans l'échelle de traitement soient les moins touchées et que les jeunes et les femmes qui arrêtent momentanément leur activité pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants ne soient pas ceux qui contribuent le plus.

En matière de subventionnement, le PS met en garde contre les réductions qui touchent la formation professionnelle et les bourses d'étude. Celles-ci pourraient amener à créer une classe de privilégiés ayant accès aux études ou à la formation.

Sur ce thème encore, le PS s'inquiète des économies prévues, sensées toucher directement les associations et partenaires de l'Etat qui se chargent de prévention ; il s'agit-là d'une bombe que l'on amorce si l'on réduit le soutien étatique.

Il met également en garde contre les effets pervers des réductions des montants consacrés à l'intégration des migrants ainsi que dans le domaine de l'asile et des réfugiés. Ces mesures favoriseraient la stigmatisation d'une partie de la population et le risque de conflits.

Nous sommes particulièrement surpris et déçu que le Conseil d'Etat prévoie de réduire les montants alloués au fonds de l'énergie. Ceci est une atteinte incroyable à l'effort que doit consentir l'Etat pour une société fribourgeoise plus économe, plus efficace et plus écologique en matière d'énergie.

La réduction du montant de l'allocation maternité pour les mères sans activités lucratives est aussi une mesure de nature à provoquer des reports sur l'aide sociale.

Pour les mesures de E-gouvernance et d'informatisation des processus, le PS met en garde que le Sitel, qui a déjà bien de la peine à « digérer » l'augmentation de ses activités, ne soient finalement pas en mesure d'assumer de nouvelles tâches et que l'on se lance dans des processus d'informatisation à confier à des tiers qui coûteront plus cher que ce qu'ils économisent.

Propositions :

Le PS est persuadé qu'une solution durable ne peut passer que par l'augmentation des impôts pour rétablir la situation prévalant en 2007, voire, dans un esprit de réelle solidarité, imposer davantage les personnes bénéficiant de hauts revenus.

Mais le PS a également des propositions pour augmenter les recettes et diminuer certaines dépenses. Ainsi, dans le domaine des recettes il propose :

- De s'attaquer aux exemptions d'impôts, aux exonérations fiscales ou autres forfaits fiscaux.
- D'engager des inspecteurs fiscaux supplémentaires. Un poste d'inspecteur est susceptible de rapporter 1 million de francs par année.

- D'exiger la restitution des indemnités et jetons de présence perçus par tous les magistrats de l'Etat (Conseillers d'Etat, Juges et Préfets).
- D'examiner les conséquences sur les recettes de l'introduction d'une imposition sur les successions en ligne directe

Dans le domaine des dépenses, il propose :

- La réduction, voire la suppression de la promotion économique exogène, avec tous les cadeaux fiscaux aux entreprises qui y sont liés.
- Des coupes dans le Fonds de la faune. Il ne sert à rien de prendre de coûteuses mesures pour quelques castors par exemple.

Le Conseil d'Etat doit se détacher de ce principe injuste de la symétrie des sacrifices et faire preuve de courage politique en analysant sérieusement les besoins et les prestations pour définir des priorités.

Rédacteur : René Thomet

Pour le **PSF**,
Xavier Ganioz
Vice-président

Conseil d'Etat du canton de Fribourg
p.a. Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Réponse à la consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE).

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous nous référons à votre courrier du 13 mai 2013 en lien avec la mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) et vous remercions de nous associer à cette procédure.

Nous vous prions dès lors de trouver ci-après notre prise de position.

Préambule :

Le projet MSE a été examiné par les trois députés UDC membres de la commission des finances et de gestion.

Les avis exprimés ci-dessous reflètent la position officielle de l'UDC.

Entrée en matière :

D'une manière générale, nous approuvons dans une large mesure la nécessité de procéder à un programme de mesures structurelles et d'économies. Nous tenons à relever la cohérence du projet qui nous est soumis avec le souci légitime d'une symétrie des sacrifices, même si nous sommes conscients des efforts qui seront consentis par tous, qu'il s'agisse des contribuables ou des collaborateurs de l'Etat.

Par conséquent, l'UDC apportera son soutien au Conseil d'Etat si le projet MSE n'est pas amputé des mesures essentielles qui y figurent. Dans l'esprit même d'une symétrie des sacrifices, tout le monde doit apporter sa part à l'assainissement à long terme des finances du canton. Pour cette raison, nous soutiendrons aussi les augmentations de taxes et d'impôts proposées (valeur locative, impôt sur les véhicules). Par contre, nous combattrons toute velléité d'augmenter les impôts directs si une telle mesure venait à être proposée après la consultation. Le projet MSE que vous nous soumettez est construit comme un « château de carte ». Si une carte essentielle du projet venait à être retirée, il est à craindre que tout l'édifice s'écroulerait.

C'est pourquoi, pour les quelques mesures pour lesquelles nous faisons malgré tout des réserves, nous nous sommes efforcés de faire des contre-propositions qui au minimum compensent la mesure proposée par le Conseil d'Etat, voire qui vont au-delà.

Car en effet, il n'en demeure pas moins que les mesures proposées par le Conseil d'Etat restent encore insuffisantes, notamment dans la perspective d'un budget équilibré pour 2014 pour lequel il « manque » encore CHF 47 millions. A cet effet, nous rappelons le principe de l'équilibre budgétaire inscrit dans notre Constitution cantonale (art. 83 Cst), et tenons aussi à préciser que nous n'accepterons plus un prélèvement sur la fortune pour équilibrer le budget.

Pour cette raison, nous vous soumettons également ci-dessous quelques propositions complémentaires qui de notre point de vue méritent d'être étudiées attentivement.

Examen de détail :

Par souci de simplification, nous renonçons à commenter toutes les propositions faites dans le projet MSE. En d'autres termes, les propositions non commentées équivalent à un soutien tacite de la mesure.

L'examen de détail ci-dessous respecte l'ordonnement des mesures telles que présentées dans le projet MSE. Par conséquent elles ne sont pas classées par ordre d'importance.

1) Introduction d'un émolument pour demande de délai supplémentaire (SCC)

La demande de délais supplémentaires pour le dépôt des déclarations fiscales avec notamment le principe de quota facilite grandement le travail des fiduciaires. En outre, le SCC ne peut pas traiter toutes les déclarations d'impôts des contribuables fribourgeois dans un laps de temps raisonnable depuis la date d'échéance du dépôt. Par conséquent, nous proposons de renoncer à cette mesure et de la compenser par une augmentation de l'émolument du SCC pour procédure de poursuite à CHF 50.- au lieu de CHF 30.- tel que proposé dans le projet MSE. Sur la base des chiffres présentés sous « Incidences financières » dans l'annexe au projet, on peut évaluer l'augmentation de l'émolument de poursuite que nous proposons à plus de CHF 200'000 par année, ce qui compense largement l'émolument pour demande de délai évalué à CHF 185'000 pour trois ans.

2) Actualisation des valeurs locatives

Par souci de symétrie des sacrifices, nous soutiendrons cette mesure pour autant qu'il n'y ait pas d'augmentation des impôts directs dans le projet qui sera finalement soumis au GC, après la présente consultation.

3) Personnel

Nous approuvons les mesures en matière de personnel quand bien même nous sommes conscients de l'effort demandé aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. Il faut cependant relever que les augmentations de salaires octroyées ces dernières années allaient au-delà du coût de renchérissement et représentaient par conséquent une augmentation nette du pouvoir d'achat.

D'une manière générale, nous devons aussi constater que les conditions salariales offertes par l'Etat vont au-delà de ce qui se pratique dans les PME fribourgeoises. En outre, bien des PME de notre canton ne peuvent pas concurrencer les conditions sociales offertes par l'Etat. En définitive, nous sommes d'avis que les collaborateurs de l'Etat doivent d'une part être bien rémunérés et d'autre part bénéficier de conditions sociales modernes. Il n'en demeure pas moins qu'il faut éviter une distorsion trop importante avec ce que l'économie privée peut offrir afin de maintenir un marché du travail compétitif, pour l'Etat comme pour les entreprises.

Par conséquent, nous approuvons le principe de réduire l'indice appliqué sur l'échelle des traitements (-0,9%) et de renoncer à indexer les traitements jusqu'à concurrence d'un indice de 112 points, de même que de supprimer puis de réduire l'octroi de l'augmentation annuelle.

Quant à la mesure d'étendre le nombre de paliers à 30, nous sommes sur le fonds d'accord avec la mesure mais **nous souhaiterions que le Conseil d'Etat étudie malgré tout l'introduction d'un salaire au mérite**. Nous sommes conscients de la difficulté que cela impliquerait probablement. Néanmoins les automatismes dus aux paliers induits des coûts liés excessivement lourds pour le budget de l'Etat et surtout les collaborateurs particulièrement méritants ne sont jamais récompensés à leur juste valeur.

Quant à la proposition d'octroyer un EPT par Direction, nous demandons au Conseil d'Etat d'y renoncer. Nous sommes en effet convaincus que des mesures organisationnelles devraient permettre de stopper, et non seulement de contenir, la croissance des postes dans l'administration. Certains services, à l'instar de l'Administration des finances, ont démontré que cela était possible.

4) Dissolution de la Fondation pour l'hôpital du district du Lac

A notre connaissance, le montant de CHF 458'000 revenant à l'Etat suite à la dissolution de l'hôpital du district du Lac, a été versé en décembre 2012. Dès lors, nous ne comprenons pas pourquoi elle impacterait l'exercice 2014.

5) Plafonnement des aides annuelles et pluriannuelles dans le domaine de la culture

Un plafonnement ne suffit pas. De notre point de vue, il est temps qu'une **analyse critique soit faite sur les aides à la culture**. Nous ne contestons pas le principe d'une aide à la création culturelle, mais les associations qui en bénéficient doivent produire des spectacles de qualité qui s'adressent à un large éventail de la population, et non pas des productions confidentielles pour public averti ou élitiste. Compte tenu des spectacles dégradants produits par le BBI, il n'est plus acceptable que cette association puisse encore bénéficier de fonds publics. Il est tout aussi inacceptable de continuer à financer des ateliers à Berlin, Paris ou New York. Les fonds versés pour ces ateliers ou le BBI seraient bien plus utiles aux multiples chœurs et sociétés de musique qui, dans notre canton, font vivre notre culture populaire et traditionnelle.

6) Réduction des frais d'organiseurs des mesures d'intégration asile et des mesures d'insertion sociale LASoc

Une réduction forfaitaire de 10% des mesures susmentionnées ne suffit pas. Nous demandons que **tout le catalogue des mesures d'intégration asile et des mesures d'insertion sociale (MIS) soit revu de manière très critique**. Pour les MIS notamment, il y a eu ces dernières années un développement exponentiel des mesures proposées dont même les professionnels de l'aide sociale reconnaissent qu'elles ne répondent en rien aux attentes des « clients » de l'aide sociale. En d'autres termes, ces MIS ont surtout permis le développement d'un « business du social » et nous demandons une diminution drastique des catalogues de mesures.

7) Réduction durable du déficit du Service dentaire

Nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir **étudier la possibilité de supprimer ce Service**. En effet, le Service dentaire scolaire fait régulièrement l'objet de critiques et son utilité peut être remise en cause dès lors qu'aujourd'hui la très grande majorité des écoliers s'adresse à un médecin-dentiste de famille.

8) Université : réduction de l'enveloppe financière pluriannuelle

Au-delà des mesures proposées dans le projet MSE et que nous soutenons, nous demandons d'étudier les propositions complémentaires suivantes :

- a) **Augmenter les taxes pour les étudiants étrangers**. A cet effet, nous vous renvoyons à l'argumentation développée dans notre prise de position du 29 octobre 2012 relative à la consultation sur la révision partielle de la loi sur l'Université.
- b) De notre point de vue, **une analyse critique doit être menée sur la nécessité de maintenir certaines chaires très peu fréquentées**. A titre d'exemple, nous pouvons citer notamment la chaire de romanche.

9) Adaptation des impôts sur les véhicules à moteur

Par souci de symétrie des sacrifices, nous pouvons soutenir cette augmentation d'impôts mais nous vous renvoyons à la remarque faite sous chiffre 2 ci-dessus.

10) Cantonalisation des exploitations de matériaux et étude de la possibilité d'introduire un monopole cantonal sur les graviers

Nous pouvons soutenir l'idée d'introduire une taxe au m³ exploité. Toutefois, **nous émettons de grandes réserves sur la perspective d'introduire un monopole cantonal sur les graviers**. En effet, d'une part nous ne considérons pas l'exploitation des graviers comme étant une tâche primordial de l'Etat qui nécessiterait de la cantonaliser et d'autre part une telle mesure irait à contre-courant d'une politique économique responsable et concurrentielle.

11) Réduction des primes de l'assurance maladie : réexamen du barème

Nous demandons l'application du mandat Losey MA4030.11, accepté par le GC et dont le coût est estimé à CHF 400'000. En contrepartie, nous demandons une réduction correspondante de l'enveloppe pour l'aide accordée en matière de réduction de primes d'assurance-maladie.

Autres propositions :

- 1) Nous sommes d'avis qu'il faut **contenir la politique d'investissements**. Nous comprenons l'intérêt de la politique foncière active du Conseil d'Etat mais celle-ci devrait être mise en œuvre dans le cadre d'une politique d'investissements anticyclique, le jour où le secteur de la construction fait face à une baisse durable d'activité.
- 2) Nous proposons aussi **d'interdire les reports de crédits**. Il faudrait cependant veiller à ce qu'une telle mesure n'incite pas les Services à des dépenses anticipées pour justifier un budget.
- 3) Nous suggérons aussi de **supprimer le pool EPT ou alors de le valoriser** à sa fonction initiale qui devait servir à réduire la croissance des EPT.
- 4) **Au niveau de la DICS, une analyse objective devrait être menée** pour d'une part réduire le nombre d'EPT par classe (actuellement 1,7 EPT par classe) et d'autre part, augmenter le nombre d'élèves par classe de un ou deux élèves.
- 5) Nous proposons également la **suppression du bureau de l'égalité hommes/femmes** qui a fait la démonstration de son inutilité.

Conclusion :

Encore une fois, nous saluons la démarche initiée par le Conseil d'Etat et nous approuvons dans une large mesure l'essentiel des propositions ressortant du projet MSE. Nous souhaitons néanmoins que les suggestions que nous avons faites ci-dessus trouvent également une oreille attentive auprès du gouvernement afin qu'il présente dès 2014 un budget équilibré dans le respect des dispositions constitutionnelles.

Nous tenons aussi à rappeler la cohérence du projet tel que présenté. Le cas échéant, la réduction voire le retrait de certaines mesures, notamment celles touchant au personnel, pourrait nous amener à porter une appréciation différente si le projet ainsi amendé ne répondait plus aux objectifs fixés. **Dans tous les cas, l'UDC s'opposerait à une augmentation des impôts directs.**

Tout en souhaitant que nos propositions puissent susciter votre intérêt, nous vous adressons, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

Union Démocratique du Centre
du canton de Fribourg

président : Roland Mesot

secrétaire : Claire Peiry



Châtel-St-Denis / Treyvaux, le 11 juin 2013

| | |
|--|--|
|  <p>Parti chrétien-social Christlich-soziale Partei</p> <p>Canton de Fribourg/Kantons Freiburg Case postale 1202 1701 Fribourg</p> | <p>Conseil d'Etat du Canton de Fribourg Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg</p> <p>Par courrier électronique : afin@fr.ch</p> |
|--|--|

Fribourg, le 13 juin 2013

Prise de position du PCS Fribourg

sur les mesures structurelles et d'économie 2013 -2016 du 7 mai 2013

Madame la Présidente,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le PCS vous remercie de le consulter au sujet de l'avant-projet sur les mesures structurelles et d'économie 2013 -2016 et prend position comme suit :

Nous partageons les déclarations du programme gouvernemental de mettre l'accent sur des investissements pour le développement d'infrastructures dans le domaine de la mobilité et de la formation, sans oublier le domaine de la santé /personnes âgées/ personnes handicapés. Donner des moyens pour encadrer le développement économiques, de préserver la qualité de notre cadre de vie et de ménager les ressources naturelles nous semblent aussi très important.

1. Nous reconnaissons le besoin de réactualiser le plan financier et d'entreprendre des mesures pour équilibrer les finances de l'Etat face à une croissance de notre population et une péjoration des perspectives financières de ces prochaines années.
2. Nous constatons d'abord une situation financière très saine de notre canton, sans dettes et avec une fortune nette de 914 mio, même si 550 mio ont déjà été affectés. Donc rien d'alarmant.
3. Nous constatons que le manque à gagner annuel d'environ 150 mio ces 3 prochaines années correspond aux réductions fiscales annuelles accordées ces 10 dernières années.
4. Nous constatons que **notre politique d'amortissement** d'infrastructures et de mobilier/ machines se fait sur des durées excessivement courtes et permettrait de dégager un montant de 50 mio par an, si elle se pratiquait sur des durées pratiquées par d'autres corporations publiques (communes : p.ex. 3% par an sur bâtiments ou routes ou sur une période de 30 ans, ce qui maintiendrait aussi une capacité d'investissement de l'Etat pour des projets futures et libérerait des moyens financiers pour des dépenses de fonctionnement). Ceci nous semble défendable, vu que ces infrastructures sont au service de notre population sur une longue durée et

qu'il n'y a aucune raison que ces frais soient uniquement à la charge de la population actuelle et qu'elles soient amorties aussi rapidement. Ceci signifierait aussi que le montant à trouver annuellement tournerait à **100 mio de francs et non à 150 mio.**

5. Nous trouvons la répartition proposée par le Conseil d'Etat de 20% de recettes nouvelles et de 80% d'économies sur les dépenses comme disproportionnée. Le PCS propose une **clé de répartition de 50%** de recettes nouvelles et de 50% d'économies sur les dépenses. Si des réductions fiscales étaient possibles ces dernières années sans péjorer le fonctionnement des services de l'Etat, nous concevons aussi un **relèvement de l'impôt comme une option praticable et juste**, vu que l'impôt touche notre population en fonction de sa capacité financière, et épargne les personnes et familles avec des revenus modestes. Nous nous opposons aussi au projet de soumettre les prestations complémentaires AVS/ AI à l'impôt, vu que ces prestations servent justement à permettre un niveau de vie décent aux personnes concernées et de ne pas devoir recourir à l'aide sociale.
6. Nous avons des collaboratrices et collaborateurs qui généralement s'engagent bien et notre service public a une bonne réputation.
 - Nous nous **opposons à une baisse des salaires des employés d'Etat**. Ce n'est pas aux employés de l'Etat à être rendus responsables d'une sur-indexation précédente.
 - Les efforts demandés au personnel doivent impérativement être discutés avec la Fede. L'idée d'une application reportée d'un pallier d'augmentation vers le début juillet est la seule option envisageable à nos yeux. Nous nous opposons aussi à l'idée d'introduire plus tard 30 paliers au lieu des 20 pratiqués actuellement. Cette mesure est démotivante pour le personnel, défavorise les jeunes collaboratrices et collaborateurs et part d'une supposition que les salaires versés seraient trop élevés, ce que nous contestons. Il y aurait un manque à gagner de 4.5 à 5% sur une carrière professionnelle et une réduction de la rente de pension de retraite d'autant.

Nous avons un système d'évaluation des fonctions qui donne dans son ensemble satisfaction, et nous ne voyons pas l'introduction d'un système de rémunération au mérite avec ses risques d'inégalité de traitement et d'application arbitraire et inégale selon les chefs de service.

7. Nouveaux postes à créer : nous trouvons irréaliste de limiter la création de postes à 1 par direction (p.ex. la demande en personnel pour les justices de paix ou du Tribunal administratif en matière de recours pour le personnel liée à des modifications d'organisation proposées par le C. d'Etat et partiellement acceptée par le Grand Conseil). Nous admettons que des mesures de réorganisation permettent éventuellement de répartir autrement des postes entre différentes directions. Nous pensons qu'il ne faut pas réduire le montant prévu pour le perfectionnement professionnel de nos collaborateurs/-trices, si nous souhaitons avoir un personnel motivé et des prestations de qualité.

En ce qui concerne les postes dans l'enseignement pour lesquels un rapport est prévu cet automne: L'augmentation de la population aura aussi un effet sur les effectifs d'élèves à scolariser. Les progrès faits dans l'enseignement ces dernières années ne doivent pas être remis en question en ce qui concerne les heures d'enseignement pour un enseignant ou une enseignante et l'introduction des directions d'école (Schulleitungen) sur l'ensemble du Canton. Nous ne souhaitons pas de réduction de leçons hebdomadaire par élève ou une augmentation des effectifs par classe. L'introduction de moyens d'enseignement plus individualisés (p.ex. dans l'apprentissage des langues) et l'intégration d'enfants avec un handicap nécessitent d'avantage une réduction des effectifs par classe si nous voulons atteindre les buts visés. Les mesures préconisées par le groupe de travail ne devraient pas influencer négativement la qualité de l'enseignement et les conditions de travail des enseignants.

8. Nous voyons mal une réduction du montant actuellement alloué à l'université de Fribourg afin de préserver son attractivité et de tenir compte du nombre important d'étudiants et plaidons au minimum pour son maintien au niveau actuel, afin de ne pas défavoriser l'uni face aux projets d'implantation de l'EPFL dans « Blue Factory » que nous soutenons.

En matière de **revenus** :

1. Nous sommes globalement d'accord avec l'augmentation d'émoluments, bien que ceux-ci doivent rester en lien avec le coût réel d'une prestation offerte.
2. Nous pensons, en ce qui concerne les impôts, qu'un accent doit être mis sur l'investigation fiscale et le contrôle du domicile fiscal. Nous ne serions pas opposés à une légère augmentation de l'impôt sur les personnes physiques et morales.
3. Contribution des usagers : nous nous opposons à l'augmentation des frais d'écolage et à une taxe d'inscription au secondaire 2, au conservatoire et aux Hautes écoles. L'accès à la formation doit rester abordable aussi pour jeunes de famille de classe moyenne qui n'ont pas droit à des bourses d'études, dont les critères d'obtention sont déjà bien restrictifs.

En matière **de subventions** :

1. Culture : nous ne soutenons pas une réduction aux institutions culturelles et à la création culturelle.
2. Dépenses asile et intégration des personnes requérantes d'asile et réfugiés ou migrants: les moyens mis à disposition sont déjà très limités et permettent d'éviter des problèmes sociaux et de criminalité et nous opposons à une diminution
3. Les subventions pour les EMS et les soins à domicile doivent être maintenus au niveau actuel et tenir compte de l'évolution du nombre de personnes âgées dans notre canton ces prochaines années, selon le concept sénior plus.
4. Les montants prévus comme subvention dans le domaine de la LAVI sont à maintenir.
5. Les montants dans le domaine de la formation professionnelle et des bourses d'études sont à maintenir au niveau actuel, car ils sont une condition à un développement économique avec personnes bien formées. Les bourses d'études sont actuellement déjà pratiquées de manière restrictive .

Non à une diminution sur les sujets suivants:

- Encouragement aux fusions de communes : diminution du crédit budgétaire est en contradictions avec le plan de fusion approuvé dernièrement par le Conseil d'Etat
- La diminution de la participation du Canton aux frais hospitalier cantonaux comme promis de 47% en 2012 à 55% en 2017 irait à la charge de l'assurance de base et en conséquence sur les primes d'assurance de tous les habitants
- Promotion de la santé et prévention
- Participation de l'Etat pour les frais de formation du personnel des structures d'accueil extrafamilial
- Enfance et jeunesse : contenir les subventions en faveur de projets de jeunesse
- Réduction du montant de l'allocation maternité pour les mères sans activité lucrative
- Restrictions à apporter dans les aides versées à l'agriculture en matière de protection des eaux, de qualité écologique et paysagère et de protection du sol
- Plafonnement du prix de pension EMS et limitation de la croissance du nombre de lits
- Aménagement des eaux : réduction du volume du budget pour les subventions
- Loi sur l'emploi et le marché du travail : diminution du crédit ainsi que

des forfaits en matière d'allocations pour l'insertion professionnelle des jeunes ayant terminé leur formation (AIPJ)

- Plafonnement des aides financières et évaluation critique des missions et des coûts des réseaux d'entreprises formatrices
- (Fribap, Reflex, RefGEI) et d'autres actions dans le domaine de la formation professionnelle
- Baisser la part cantonale aux coûts des prestations des hôpitaux pour les patients domiciliés dans le canton
- Réduction des frais d'organismes des mesures d'intégration asile
- Réduction des frais d'organismes des mesures d'insertion sociale LASoc
- Adaptations des modalités d'octroi des réductions de primes d'assurance-maladie pour les bénéficiaires de l'aide sociale matérielle.
- Réanalyser les feuilles de charges des logopédistes, psychologues et psychomotriciens travaillant dans les services auxiliaires scolaires (SAS). La proposition consiste à annualiser (semaine de 42 heures à 42 semaines au lieu de 38 pratiquée actuellement) les horaires du personnel des SAS travaillant avec un plan horaire « école » (logopédistes, psychologues et psychomotriciens) et à assurer des traitements tout au long de l'année (pas d'interruption durant les vacances scolaires). Cette mesure nous semble être peu réaliste vu que les enfants sont difficilement mobilisables durant les périodes de vacances. Actuellement ces collaborateurs se plaignent d'une surcharge de travail avec le grand nombre de rencontres de réseau et de rapport à établir. Le nombre d'intervention semaine par enfants est fixé p.ex. à 26 séances de traitement par semaine par la Fédération Suisse des psychologues, alors que la norme cantonale est déjà de 32 séances de traitement par semaine. Ce n'est pas en surchargeant ces spécialistes que la qualité du service rendu s'améliorera.

Nous estimons que globalement **les communes ne doivent pas être davantage chargées financièrement.**

Nous approuvons une **réduction des investissements routiers** au strict nécessaire (sécurité et entretien correct des routes) et un gel des projets des routes de contournement. Nous **approuvons par contre les investissements dans le domaine ferroviaire.**

En conclusion, un bon nombre de mesures proposées nous semblent être inopportunes et risqueraient de prêter à des prestations ou des coûts de services publics auxquels notre population tient ou de démotiver le personnel. Nous admettons des mesures pour optimiser le fonctionnement des services de l'Etat et des institutions reconnues d'utilité publique et proposons d'augmenter les impôts pour financer ces services et admettons l'augmentation proposée de certains émoluments, taxes et impôts dans ce projet.

Merci de nous avoir consultés et de tenir compte de nos remarques.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations

Parti chrétien-social du Canton de Fribourg

M. Wandeler

Le Président
Philippe Wandeler



PRISE DE POSITION DES VERTS FRIBOURGEOIS

I. POSITION GÉNÉRALE

Après avoir attentivement analysé les propositions du Conseil d'Etat, les Verts fribourgeois demandent au Conseil d'Etat de revoir son plan de mesures d'économie. En l'état, ils ne peuvent que le refuser.

Ce plan est structurellement déséquilibré. Il conduit à reporter sur les générations futures des dépenses indispensables aujourd'hui. En effet, il propose de réduire les engagements de l'Etat alors que, déjà maintenant et demain encore plus, les besoins de la population croissent tant quantitativement que qualitativement,

Les Verts fribourgeois sont persuadés que notre croissance démographique exceptionnelle demande à être accompagnée d'une vision du futur pour répondre aux demandes et aux besoins en perpétuelle augmentation d'un nombre croissant d'habitants. Avec une politique de réduction des prestations publiques, les besoins de rattrapage seront plus grands demain et le Conseil d'Etat repousse à « plus tard », aux générations suivantes, les solutions nécessaires.

Les Verts sont convaincus que la situation du canton implique une plus grande responsabilité des autorités et de la population fribourgeoises pour réduire voir supprimer les effets déstabilisants sur notre cadre de vie de notre exceptionnelle croissance démographique: émissions de gaz à effet de serre et épuisement des ressources non-renouvelables en particulier.

Notre appréciation peut paraître sévère, mais elle est conséquente en fonction des valeurs et des objectifs défendus par les Verts fribourgeois en faveur d'un développement équilibré et responsable. Les propositions qui accompagnent cette prise de position sont autant de contributions concrètes à la gestion des problèmes de développement que rencontre notre canton qui doivent être pris en compte dans la reformulation du plan de mesures.

II. RAPPEL ET ANTÉCÉDENTS

Les Verts fribourgeois rappellent qu'ils se sont opposés depuis longtemps aux baisses d'impôts votées par le PDC, l'UDC et le PLR et censées attirer de nouveaux contribuables. Ils doivent malheureusement constater qu'en plus de priver l'Etat des moyens dont il a besoin, cette stratégie fiscale de promotion du développement cantonal a lamentablement échoué. Les habitants des agglomérations lémaniques et bernoises n'ont pas attendus nos baisses d'impôts pour s'installer dans notre canton et les entreprises à haute valeur ajoutée n'y sont pas sensibles, comme le montre les maigres résultats récents de la promotion économique du canton, avec ou sans GGBa.

Ils ont également refusé de céder au mythe de la croissance et à ses supposés bienfaits, attirant l'attention d'abord sur ses coûts inévitables et ensuite sur la perte de contrôle qui résultait d'un aménagement catastrophique de son territoire.

Finalement, les Verts fribourgeois refusent de céder au vent de panique semé par le Conseil d'Etat, considérant qu'il s'agit là d'une manœuvre destinée à précipiter des mesures d'économie inopportunes à très court terme pour à éviter de répondre à la question de fond, celle du niveau des impôts.

III. LES MOTIFS DE LA POSITION DES VERTS FRIBOURGEOIS

Les considérations suivantes ont conduits les Verts fribourgeois à proposer la refonte d'un plan de mesures et à refuser les diverses mesures proposées par le Conseil d'Etat.

3.1. Des propositions à court terme, sans vision ni perspective

Les mesures proposées par le Conseil d'Etat souffrent des insuffisances suivantes :

- a. Le Conseil d'Etat ne propose aucune mesure et n'exprime même pas le souci de freiner la croissance démographique pour mieux la gérer. Elle est considérée comme une fatalité après avoir été saluée comme un bienfait indiscutable. Alors qu'elle est une des causes profondes des problèmes de croissance du canton.

Le CE donne la priorité à un certain encadrement, nécessaire, de la croissance démographique. Cependant, les Verts regrettent que rien ne soit proposé pour la gérer, pour en réorienter les effets les plus néfastes : l'émission de CO₂ et l'épuisement des ressources non renouvelables.

- b. Les mesures proposées sont unilatérales dans le sens où elles ne considèrent que leurs conséquence en termes d'équilibre financier oubliant complètement de tenir compte des équilibres sociaux et environnementaux qui sont les deux autres piliers garants du développement durable et équilibré et donc d'un avenir sain.
- c. Les mesures proposées n'ont pas de fil conducteur et ne vont pas au-delà du court terme. Elles relèvent souvent plus d'économie de « bouts de chandelle », sans vision et sans priorité. Que fera le Conseil d'Etat lorsque, au terme de la législature, la croissance sera toujours là, avec celle des besoins qui l'accompagne. et qu'il aura déjà économisé dans tous les recoins ?
- d. Les Verts refusent encore le plan d'économies présenté parce qu'il est inéquitable, ceci pour deux raisons :
 - 1) Le plan d'économie entend faire supporter, en plus d'une charge de travail accrue due à la volonté de limiter le nombre de nouveaux postes, environ 40% des économies au personnel de la fonction publique. C'est pour nous inacceptable.
 - 2) La plupart des recettes nouvelles proposées proviennent de taxes. Le montant de ces dernières, contrairement à l'impôt, ne dépendent pas de la capacité financière du citoyen.

- e. Les Verts refusent encore le plan d'économies parce que la proportion 80% d'économies, 20% de nouvelles recettes n'est pas satisfaisante à leurs yeux. Les Verts attendent du CE qu'il dégagne de nouvelles recettes, quitte à augmenter les impôts. Les communes procèdent de la même manière quand elles sont confrontées à une situation financière précaire, ce qui n'est pas le cas du canton de Fribourg qui sort de 11 exercices comptables bénéficiaires et possède une fortune de près d'un milliard de francs.
- f. Les Verts refusent la réduction des prestations – en particulier toutes celles de prévention et d'intégration sociale – car elle conduit tôt ou tard à une augmentation des problèmes sociaux et environnements et ne fait que reporter sur les générations futures les problèmes du présent

3.2. Des propositions insuffisantes

- g. Les Verts refusent le plan de mesures parce que l'on utilise la plus grande partie de la fortune du canton pour financer des investissements courants qui accompagnent la croissance et qui répondent aux besoins des générations actuelles, dilapidant ainsi un « trésor unique » dont l'utilisation devrait être tournée vers le futur. Le Conseil d'Etat reporte à plus tard les ajustements fiscaux nécessaires lorsque le canton aura épuisé ses réserves. Cela revient à, pour un ménage qui manque de moyens financiers, payer à crédit au lieu de travailler plus.
- h. L'appréciation du contexte faite par le Conseil d'Etat ne prend pas en compte les effets de la réduction des revenus fiscaux provenant de la modification des impôts sur les entreprises et des réformes en préparation au niveau fédéral et cantonal. Cet « oubli » nous paraît très regrettable et doit être corrigé.

Le canton de Fribourg a tout à en craindre, non seulement en raison des répercussions indirectes via la baisse des transferts de la péréquation fédérales et cantonales, mais aussi en raison d'une baisse de ses propres recettes fiscales. Rappelons qu'il est placé en 8^{ème} position des cantons suisses, avec le 18,5% de la part de ses recettes (représentant 2'101.- par habitant !) qui sont issues de l'imposition des bénéficiaires privilégiés du total des recettes de l'imposition des entreprises¹.

IV. LES PROPOSITIONS DES VERTS FRIBOURGEOIS

Soucieux d'assurer la promotion d'un développement équilibré du point de vue économique, social et environnemental, les Verts fribourgeois proposent les pistes suivantes.

4.1. Développer une vision d'ensemble qui structure les mesures proposées.

- À situation particulière, solutions particulières. Si la situation financière du canton devait véritablement se détériorer de manière significative, ce qui reste à prouver, le Conseil d'Etat devrait, selon les Verts, redéfinir les lignes de force de sa politique

¹ Source : Avenir Suisse, Impositions des entreprises, Taxopoly des cantons,

financière et fiscale en considérant un horizon d'une décennie au moins plutôt que sur les trois prochaines années.

Dans cette optique, le Conseil d'Etat devrait tirer parti des leçons d'autres cantons - qui ont rétabli des finances équilibrées dans des situations beaucoup plus difficiles (comme par exemple celui de Vaud) – pour définir une stratégie pluriannuelle et responsable, qui aille impérativement au-delà de la présente législature.

- Poursuivre simultanément un double objectif avec l'encadrement de la croissance démographique et la réorientation du développement pour contrôler et réduire les effets négatifs de l'exceptionnelle croissance cantonale.
- Demander au Conseil d'Etat d'adopter une prise de position explicite et forte concernant le contrôle et la gestion de sa croissance à l'instar de ce qu'ont fait d'autres cantons suisses comme Zoug et Schwyz.
- Mettre en œuvre immédiatement de nouvelles mesures d'aménagement du territoire qui permettent de reprendre, à terme, le contrôle de la croissance du canton de manière à pouvoir mieux la gérer et à ne plus la considérer comme une fatalité.

4.2. *Faire preuve de cohérence financière*

- Adopter une séparation claire entre, d'une part, le financement des investissements qui accompagnent la croissance démographique par le biais des recettes courantes du ménage de l'Etat (impôts) et, d'autre part, le financement des investissements publics durables, ceux destinés à contrôler et à réduire les effets de cette même croissance cantonale, par le biais de la fortune cantonale.
- En conséquence, les Verts fribourgeois proposent d'utiliser le solde de la fortune cantonale, soit environ 350 millions, à la création d'un « Fonds Cantonal Durable ». Il serait chargé de financer les investissements publics qui réorientent le développement du canton de manière durable, par exemple et en particulier tous ceux nécessaires pour assurer la transition énergétique, l'assainissement du parc immobilier et la mobilité durable.

De manière complémentaire, ils proposent également qu'à l'avenir tous les bénéfices réalisés annuellement par les comptes de l'Etat soient affectés à ce Fonds Cantonal Durable.

Les Verts fribourgeois estiment que de cette manière il est possible d'être responsable et de favoriser les investissements nécessaires pour répondre aux besoins actuels de la population et à ceux des générations futures.

- Identifier les effets des réformes à venir en matière de fiscalité des entreprises, en montrer les conséquences sur le ménage cantonal et proposer des pistes de solution.
- Envisager une hausse des impôts, si nécessaire et au moment opportun. Les Verts fribourgeois ne peuvent pas cautionner une stratégie qui reviendrait à transmettre au prochain gouvernement (c'est-à-dire après les prochaines élections !!) des décisions fiscales touchant le taux des impôts.

4.3. Assumer des mesures de manière cohérente

- Les Verts fribourgeois sont favorables à des réductions des dépenses dans les domaines jusqu'ici largement favorisés. Il semble par exemple que l'État ne veuille pas réaliser d'économies dans le domaine des routes, c'est-à-dire précisément là où, ces dernières années, beaucoup d'argent a été investi. Sans parler des dépassements faramineux de la H189 ou du pont de la Poya, rappelons que le budget de l'entretien constructible des routes a plus que doublé lors de la dernière législature (de 7-9 millions à 16-19 millions/an).

Dans le domaine routier, les Verts demandent en outre que les projets sans perspectives de réalisation soient abandonnés.

- Ils proposent de renoncer définitivement à réduire les moyens des projets sociaux de prévention et d'intégration. C'est un auto-goal programmé. Les Verts refusent en conséquence des économies dans le domaine des prestations sociales et environnementales qui viennent d'être introduites après de longues discussions ; prestations en faveur, par exemple, des crèches, des projets de protection de la nature ou du Fonds pour l'énergie.

Ils s'opposent en particulier à toutes les propositions de petites économies de moins de 50'000.- par an, sauf lorsqu'elles peuvent être remplacées par des mesures d'organisation. De nombreuses propositions du Conseil d'État concernent des contributions qui, additionnées, représentent moins d'un demi million d'économies par an ! Leur suppression induirait des effets disproportionnés dans des domaines sensibles comme la jeunesse, la culture, la protection de l'environnement, l'intégration, la formation continue.

- Les Verts soutiennent toutes les mesures d'efficience ou de réforme appliquées aux services de l'État sans péjorer les prestations et les conditions de travail du personnel. Dans ce domaine, ils invitent le gouvernement à s'inspirer d'expériences testées avec succès par d'autres cantons, y compris celles qui font appel aux suggestions et propositions des employés publics.

Ils refusent que le personnel de l'État paye lourdement les inconséquences du Grand Conseil. Le Conseil d'État entend faire supporter 33% des mesures d'économie aux employés de l'État qui pourtant ne représentent pas le 5% de la population du canton. S'ils sont prêts à considérer et à débattre les différentes mesures préconisées, ils s'opposeront à celles qui péjoreraient de manière durable les conditions salariales du personnel comme à celles qui surchargeraient et démotiveraient par trop les employés publics.

Les Verts suivront avec une attention particulière d'éventuelles suppressions ou non-crétions de postes et ne perdent pas de vue que la pression exercée sur le personnel se répercutera inévitablement sur la quantité et la qualité des services publics ; ainsi que sur les générations actuelles et futures.

- Les Verts proposent de combiner les mesures pour en démultiplier les effets, comme par exemple en associant l'actualisation de la valeur locative avec des mesures de

promotion de l'assainissement énergétique des bâtiments et la production d'énergie renouvelable. Ou encore en faisant la promotion de la mobilité durable (TP et mobilité douce) et pas celle de la mobilité en général, tout genre confondu, donc y compris les TI.

- Les Verts attendent finalement du Conseil d'Etat qu'il procède à une évaluation de son programme de mesures à l'aide de la boussole de l'agenda 21. Il serait possible ainsi de disposer d'un bilan global qui ne considère pas que l'équilibre financier mais aussi ceux sociaux et environnementaux.

Le comité des Verts fribourgeois

Fribourg, le 14 juin 2013

Personne de contact

Laurent Thévoz 079 387 8140

Consultation concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg.

Daniel Savary_13.06.13

Remarques générales

Le parti vert'libéral fribourgeois considère que le programme de mesures proposé est globalement justifié et nécessaire parce qu'il anticipe une nouvelle situation préoccupante. Ce plan présente aussi la particularité de toucher à une multitude de domaines. Cet aspect, loin d'être un défaut, a l'avantage de multiplier les sources de revenus et les économies réalisables en évitant ainsi l'écueil de toucher une population plus qu'une autre, l'effort consenti par tout un chacun pour rétablir les finances cantonales étant finalement plutôt raisonnable sans qu'on recoure pour autant à une augmentation de la fiscalité, ce qui pénaliserait notamment la classe moyenne.

Néanmoins, il manque deux notions importantes à ce plan. Premièrement, il serait souhaitable que des alternatives soient envisagées pour les mesures nécessitant l'accord du Grand Conseil, dans l'éventualité où les mesures prévues seraient rejetées. Dans le même ordre d'idée, la proportion des mesures du domaine de compétence du Conseil d'Etat devrait être revue à la hausse pour que le programme puisse rapidement être mis en route.

Deuxièmement, une stratégie pour l'après 2016 et des priorités claires pour les finances de l'Etat devraient absolument être définies. Une fiscalité écologique orientée vers le développement durable doit prendre le pas sur les archétypes actuels.

Détails des différentes mesures, mesures à supprimer

Concernant le détail des mesures, le parti vert'libéral fribourgeois pense que certaines devraient simplement être éliminées du paquet proposé.

En premier lieu, toutes les mesures d'économies touchant à la formation devraient être abandonnées, que ce soit pour l'Université, l'HES, les études secondaires 2, le conservatoire ou les options offertes au collègue. La formation est une des seules richesses du canton de Fribourg. Y toucher, même de manière légère par l'augmentation des taxes d'inscription ou autre, revient à hypothéquer l'avenir de la jeunesse fribourgeoise. Aussi ce secteur doit être préservé, voire même connaître une augmentation de ses ressources.

Le parti vert'libéral rejette ensuite la réduction des montants alloués au fonds de l'énergie. A l'ère du développement durable, du réchauffement climatique et de la sortie du nucléaire, toutes les mesures visant à économiser l'énergie doivent être maintenues. Nous sommes au début d'un processus et actuellement un soutien étatique reste nécessaire même si, à terme, il devra disparaître.

Finalement, le parti vert'libéral relève que la réduction de l'aide pour les soins à domicile est contre-productive et doit être abandonnée. Le maintien à domicile, outre tous les aspects humains et sociaux de prime importance qu'il comporte, est aussi une réponse intelligente aux coûts qu'engendre le vieillissement de la population. L'économie réalisée dans un premier temps serait donc très vite dépassée par les investissements que nécessitent, par exemple, la réalisation et l'exploitation d'EMS.

Par ailleurs, certaines mesures touchant les plus démunis devraient encore être évaluées voire simplement abandonnées, leur impact sur le programme étant somme toute insignifiant.

Rationalisation du fonctionnement de l'Etat, salaires des collaborateurs

Le parti vert'libéral salue les propositions de rationalisation de l'appareil étatique. Néanmoins, il considère que ces mesures restent malheureusement trop timides. L'optimisation des processus, l'externalisation des tâches ne relevant pas de l'Etat, l'informatisation et la simplification des démarches administratives doivent absolument être mis en oeuvre dans les meilleurs délais. Un audit permanent doit présider au fonctionnement de l'Etat, non seulement pour améliorer l'efficacité économique de l'administration, mais aussi pour correspondre aux demandes des usagers.

De plus, le parti vert'libéral est convaincu qu'un Etat svelte et efficace procure à son personnel des conditions de travail stimulantes. Les tâches administratives abscones, le juridisme et la multiplication non coordonnée des procédures coûtent cher et démotivent tant l'utilisateur que les collaborateurs.

Dès lors, le parti vert'libéral pense que la légère réduction des rémunérations et le réajustement des échelles salariales proposés dans ce programme restent supportables et procèdent de la nécessaire solidarité du personnel de l'Etat à l'effort commun pour le redressement des finances cantonales. Une réelle et rapide amélioration des conditions de travail semble bien plus stimulante que le maintien du statu quo salarial. Et nonobstant l'actuel effort demandé, l'efficacité étatique est gage de la préservation d'un niveau salarial appréciable que doit présenter l'Etat dans son devoir d'exemplarité. De plus, un Etat efficace ne devrait pas demander d'augmentation constante de personnel.

Autres pistes

Le parti vert'libéral pense que d'autres pistes devraient aussi être explorées pour améliorer rapidement les finances cantonales.

Par exemple, l'optimisation du patrimoine immobilier de l'Etat dans l'optique de vente des objets inutiles devrait être renforcée. Un inventaire de toutes les participations non stratégiques à éliminer devrait aussi être dressé en vue d'un désengagement.

Puis, en regard de la notable chute des revenus sur le bénéfice des entreprises, il faudrait également étudier une éventuelle baisse stratégique de leur fiscalité. Ceci devrait être envisagé sans tabous idéologiques afin de permettre aux sociétés d'investir à nouveau pour retrouver des zones bénéficiaires et finalement recommencer à payer des impôts sur le bénéfice, à l'image de ce qu'a entrepris, par exemple, le canton de Neuchâtel. L'augmentation parallèle du taux d'imposition dont bénéficient les holdings en ajustant l'impôt des entreprises à un taux unique permettrait de correspondre aux standards européens avant qu'ils nous soient imposés. Ce taux unique devrait être assez bas pour rester concurrentiel.

Conclusion

En conclusion, le parti vert'libéral soutient l'esprit du programme de mesures structurelles et d'économies proposé par le conseil d'Etat, moyennant certains aménagements, l'élimination de certaines propositions contre-productives et une réelle et rapide optimisation de l'administration.

Ensuite, une stratégie et des priorités claires pour les finances de l'Etat doivent absolument être définies pour le long terme.



Kanton Freiburg



Canton de Fribourg

Prise de position du PBD concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013 - 2016

A la suite de consultation, le PBD Fribourg s'étonne du délai donné par la Chancellerie pour donner un avis de qualité sur un objet aussi complexe et grand. Cependant, après une étude rapide des mesures proposées, le PBD Fribourg donne l'avis suivant :

- Il est louable de vouloir faire des économies ;
- Le contrôle et l'augmentation des recettes de manière linéaire peuvent être justifiés ;
- Le contrôle des subventions est également justifié ;

Même si le temps imparti pour se prononcer est trop court le PBD Fribourg est d'accord en grande partie avec ce programme, car il permettra de contenir les dépenses de l'Etat. Cependant, le PBD Fribourg se permet de rendre attentif les autorités sur le besoin :

- De mieux contrôler et de diminuer drastiquement les dépenses liés au « social » tels que : asile, primes maladies, aides diverses, etc. Il s'agit de faire une chasse aux profiteurs de tout bord ;
- De ne pas réduire les salaires du personnel de l'Etat, mais de bloquer l'augmentation automatique (indexation aux coûts de la vie) sur une période donnée, c'est-à-dire jusqu'à rattrapage des échelles salariales comparées à celles de l'économie privée. Il faut passer tous les cadres de l'Etat à une partie variable du salaire en fonction d'objectifs de performances et introduire l'augmentation au mérite pour le personnel hors cadres ;
- Par exemple la répercussion des coûts de police pourrait être un moyen de prévention d'accident si le fautif (faute grave de la circulation et mise en danger) devait prendre en charge la totalité des frais de police et non une amende ;
- Il faut faire très attention avec les mesure d'économie sur la formation (instruction publique, frais liés aux études, bourses, etc.) car l'Etat doit maintenir un haut niveau de formation pour tous (voie académique et voie professionnelle) ;
- L'augmentation d'impôts n'est pas adéquat et encore moins de taxer les rentes complémentaires AVS et AI : c'est une injustice pour nos aînés !
- Pour le domaine de la santé, il faut aussi faire attention à ne pas perdre le niveau d'aujourd'hui au profit d'une santé à deux vitesses. Par contre, introduire une taxe pour l'accès aux urgences de CHF 200.00 à payer sur place pourrait être un bon moyen d'obliger certaines personnes à faire appel à leur médecin de famille.

Le PBD Fribourg demande un prolongement de délai afin que tous les partis puissent apporter des solutions et aider ainsi les autorités de notre Canton.

Pour le PBD Fribourg

Sandro Arcioni
Président

Fribourg, le 15 juin 2013

Fribourg, le 5 juillet 2013

Mesures structurelles et d'économies 2013-2016 : réponses des organes consultés et prises de position d'autres secteurs (état au 05.07.13)

| | Date de réception |
|--|-------------------|
| 2. Directions et services de l'Etat | |
| > Direction de la sécurité et de la justice | 14.06.13 |
| > Bureau de l'égalité et de la famille (BEF) | 13.06.13 |
| > Cadre de la DAEC | 14.06.13 |
| > Police cantonale | 18.06.13 |
| > Service de l'égalité (Uni) | 05.07.13 |
| > Service de l'enfance et de la jeunesse | 14.06.13 |
| > Service de la justice | 14.06.13 |
| > Service des ressources (SRess, DICS) | 13.06.13 |
| > Service de la sécurité alimentaire et affaires vétérinaires (SAAV) | 04.06.13 |
| > Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) | 29.05.13 |
| > Justice de paix de l'arrondissement de la Broye | 13.06.13 |



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/dsj

Fribourg, le 14 juin 2013

Mesures structurelles d'économies portant sur le personnel

Prise de position du Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de la justice

I. Introduction

Par la présente prise de position, nous faisons usage du droit à être consultés découlant de l'art. 123 LPers et avons l'avantage de vous présenter les réflexions du Secrétariat général de la DSJ, suite au courriel envoyé le 21 mai dernier par le SPO.

Différentes entités de la DSJ ont, d'après nos informations, également rendu une réponse dans le cadre de cette consultation, prenant position de manière détaillée sur les conséquences des mesures d'économies pour leur personnel dans leur domaine d'activité. Nous nous limiterons par conséquent à des considérations d'ordre général.

II. Réflexions générales sur les effets des mesures sur le personnel pour la DSJ et le PJ

Nous avons l'impression que les contraintes financières que s'impose l'Etat sont beaucoup trop rigides. Le contraste entre la fortune nette de plus de 900 millions, dont beaucoup de cantons ne peuvent que rêver, et les profondes difficultés financières alléguées est difficilement compréhensible.

Un climat de dépression et de sinistrose s'installe, alors que, sur le terrain, c'est le canton de Fribourg qui connaît, de tous les cantons suisses, la hausse la plus rapide de sa population, ce qui pose de nombreux défis à l'Etat. L'explosion démographique génère des besoins importants dans des domaines essentiels de l'Etat comme la santé, la sécurité, la justice ou la formation. Dans de telles circonstances, geler les prestations de l'Etat revient à opérer des coupes sombres.

Aujourd'hui, au contraire, l'Etat devrait se montrer visionnaire, réfléchir au visage qu'il veut donner au canton dans 5 ou 10 ans, définir une stratégie de croissance et se donner les moyens de la mettre en œuvre. Or, les contraintes financières empêchent toute réflexion orientée vers l'avenir.

Par ailleurs, des solutions existent pour améliorer les finances sans toucher aux prestations de l'Etat. Ainsi, des hausses ciblées d'impôts ne devraient pas être tabou. De même, on ne voit pas bien le sens de l'accumulation de la fortune dans la situation actuelle. Les décisions prises quant à l'affectation de la fortune ne sont pas sacro-saintes et peuvent être reconsidérées, notamment par le

Grand Conseil. Si la fortune venait à être épuisée, le recours à l'emprunt pourrait être une solution transitoire et maîtrisée ; d'autres cantons, confrontés à des problèmes analogues de croissance, y recourent, bénéficiant du faible niveau des taux d'intérêt. Autre exemple, si les prescriptions en matière d'amortissements étaient quelque peu assouplies, une grande partie des problèmes financiers de l'Etat disparaîtraient.

III. Conséquences générales

Nous considérons que les mesures sur le personnel représentent une part trop importante des mesures d'économies. Cela est démotivant pour des employé-e-s d'Etat appelés à assumer une masse de travail croissante dans de nombreux secteurs liés à la démographie, et cela à effectifs constants puisque la création de nouveaux postes est bloquée. C'est le cas des services auxquels nous nous référons ci-dessous.

Nous pensons en particulier à la proposition de réduction des salaires. La suppression totale des paliers sur plusieurs années constitue de même un faux signal envers les employé-e-s. Nous déplorons encore une fois le « Personalstopp » décidé pour 2014 et 2015. Outre que cette mesure prétérite la DSJ et le PJ, qui n'ont droit théoriquement qu'à un demi-EPT chacun, elle méconnaît complètement la situation tendue et intenable à moyen terme que connaissent de nombreux secteurs.

IV. Conséquences sur certains secteurs de la DSJ

La DSJ a eu l'occasion d'attirer à plusieurs reprises l'attention du Conseil d'Etat sur la situation tendue qui règne dans plusieurs de ses secteurs en matière de personnel.

- Pouvoir judiciaire (PJ) : les difficultés sont bien connues du Conseil d'Etat et du public dans ce domaine. Le PJ subit de plein fouet la croissance démographique et la judiciarisation croissante de la société. La situation est particulièrement préoccupante dans le domaine des justices de paix, qui étaient déjà en sous-effectif avant l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, comme l'a souligné le Conseil de la magistrature lors de sa conférence de presse du 12 juin 2013. Une réflexion globale, stratégique, devrait avoir lieu sur les besoins du PJ à moyen terme.
- Police cantonale : la Police cantonale devrait elle aussi pouvoir développer une vision de son avenir pour ces prochaines années, afin de répondre aux attentes croissantes de la société en matière de sécurité. Le canton de Fribourg se situe dans la moyenne inférieure des cantons suisses pour la dotation en agents de police. Nous saluons le fait que, selon les prévisions, les effectifs des agents, fixés par décret par le Grand Conseil, devraient enfin pouvoir être atteints. Cette normalisation du nombre des agents devrait toutefois aller de pair avec une adaptation du personnel civil (informatique, Centrale d'engagement et d'alarme, etc.) en background pour soutenir les activités des agents. Nous déplorons que le blocage des postes empêche tout développement dans ce domaine stratégique.
- Etablissements de Bellechasse : dans le domaine pénitentiaire, la situation est plus que difficile. Les établissements sont pleins, les détenus de plus en plus dangereux et déséquilibrés. Plusieurs

interventions ont attiré l'attention des autorités sur le manque de personnel des Etablissements de Bellechasse. Nous regrettons qu'ici aussi, toute discussion stratégique soit impossible en raison de considérations purement financières. Faudra-t-il attendre que la situation devienne critique comme dans les cantons de Vaud et de Genève ou bien qu'un incident grave se produise pour que le gouvernement prenne enfin des mesures ?

- SASPP : les mêmes tensions se manifestent dans le domaine de la détention avant jugement. Le travail des agents de détention, qui doivent gérer un nombre croissant de détenus difficiles (notamment maghrébins) est ingrat et peu reconnu. Les mesures affectant les postes et les salaires sont particulièrement malvenues dans ce secteur.
- SPoMi : nous sommes satisfaits du fait qu'une solution ait pu être trouvée pour l'engagement de personnel auxiliaire en 2013 et en 2014 dans les secteurs les plus chargés de la police des étrangers, grâce aux recettes qui pourront être générées. Cependant, cela reste un pis-aller. Rien n'indique que l'afflux de personnes en particulier en provenance de l'UE va se ralentir ces prochaines années. Le fait qu'une partie importante de l'effectif du SPoMi soit constitué de postes auxiliaires n'est pas tenable ; la précarité et la rotation du personnel coûtent finalement beaucoup plus cher en termes financiers comme en termes d'efficacité, comme le SPO lui-même l'a constaté.

V. Conclusion

Nous déplorons le fait que des considérations financières imprégnées d'un profond pessimisme créent un climat frisant la dépression et replongent le canton dans une sinistrose qui étouffe toute initiative et tout espoir pour l'avenir.



Claudine Godat
Secrétaire générale DSJ



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

Bureau de l'égalité hommes-femmes
et de la famille BEF
Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und
für Familienfragen BGF

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 23 86, F +41 26 305 23 87
www.fr.ch/bef

DFIN
Rue Joseph-Piller 13
1700 Fribourg

Réf: AC
T direct: +41 26 305 23 89
Courriel: bef@fr.ch

Céans

Fribourg, le 13 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Consultation

Madame, Monsieur,

Suite à un oubli, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille ne figurait pas dans la liste des destinataires consultés relativement à l'avant-projet mentionné en objet. Par la présente, nous nous permettons néanmoins de vous faire part des observations suivantes :

1. D'un point de vue formel

1.1 Délai de consultation

Le Conseil d'Etat, pour des raisons ayant trait à la nécessité de mettre rapidement en place des mesures, se base sur l'article 28 al. 2 du Règlement sur l'élaboration des actes législatifs (REAL) pour limiter la durée de la consultation à un mois. Selon cet article la durée du délai de consultation peut être différente (sous-entendu inférieure à trois mois) en cas d'urgence, ou en raison de la teneur ou de l'ampleur du projet. Or, selon l'article 123 al. 3 LPers « *La procédure de consultation est en principe écrite. Le délai est fixé au minimum à deux mois. Toutefois, pour les mesures périodiques résultant par exemple de l'application de l'article 81, le mode de consultation peut être oral et se dérouler dans un délai plus bref.* » L'article 81 LPers fait référence à l'adaptation des échelles de traitement. Or, en l'espèce, force est de constater que le paquet d'économies proposé par le Conseil d'Etat ne se réfère pas uniquement à une adaptation des échelles de traitement telle que décrite à l'article 81 LPers et qu'il ne se situe pas dans un contexte de « mesures périodiques » tel que prévu à l'article 123 al. 3 LPers. Les mesures proposées constituent au contraire une réforme globale, prévoyant la modification de nombreuses dispositions légales et touchant notamment aux postes de travail. Par conséquent, le délai de consultation de deux mois minimum devrait s'appliquer.

Le BEF craint que, au vu de la complexité et du volume du projet, le fait de traiter cette thématique autant dans l'urgence ne donne pas aux collaborateurs et aux collaboratrices de l'Etat le temps d'analyse et de réflexion nécessaire pour se positionner et soit perçu comme une marque de mépris ou pour le moins un manque de respect.

- **Le BEF demande que le Conseil d'Etat respecte les dispositions de la Loi sur le personnel de l'Etat en matière de délais de consultation et prolonge celui-ci d'un mois.**

1.2 Communication

Le BEF constate que le Conseil d'Etat a communiqué, par la voie d'une conférence de presse, la mise en consultation externe du projet le 13 mai 2013. Or, ce n'est que le 22 mai, à savoir neuf jours plus tard, que les chef-fe-s de services ont reçu un courriel de leurs directions respectives les priant d'informer leurs collaborateurs et collaboratrices que le Conseil d'Etat avait également autorisé la mise en consultation interne du projet pour les éléments concernant directement le personnel, à savoir le chapitre 6.1 « modification sur le personnel de l'Etat ». Par ailleurs, certaines unités n'ont jamais reçu l'information selon laquelle chaque collaborateur ou collaboratrice pouvait répondre à la consultation. La lenteur et les lacunes de la communication ont eu pour conséquence d'amputer d'une semaine le délai de consultation fixé au 14 juin 2013 ou même de rendre cette dernière invisible. Le BEF regrette vivement cet état de fait et estime qu'il plaide également en faveur d'un report du délai de consultation.

En outre, le BEF retient que les mesures touchant directement les salaires des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat n'ont pas fait l'objet d'une communication particulière. La Chancellerie d'Etat s'est contentée d'adresser au personnel un courriel mentionnant que « *Le Gouvernement est conscient qu'il demande un effort particulier à ses collaboratrices et ses collaborateurs. Il espère pouvoir compter sur votre compréhension et votre appui dans cet exercice difficile mais nécessaire.* » Le BEF estime que la communication n'est pas adéquate eu égard au sacrifice demandé au personnel et craint une nouvelle fois que cela soit perçu comme une marque de mépris et un désaveu de ses compétences.

1.3 Langage épicène

A titre subsidiaire, le BEF constate que la rédaction ne respecte pas les règles du langage épicène. Or, selon les recommandations concernant l'égalité linguistique entre femmes et hommes élaborées par la Chancellerie d'Etat et l'Office de législation et approuvées par le Conseil d'Etat le 31 mars 1998, il est souhaitable que tous les textes émanant de l'administration soient rédigés dans un langage conforme au principe de l'égalité des sexes.

2. D'un point de vue matériel

2.1 Impact sur les personnes réalisant de bas salaires et sur les familles

Dans son projet, le Conseil d'Etat prévoit des coupes très importantes dans les salaires :

- Une baisse des salaires réels de 0.9% en 2014

- Un blocage de l'indexation pour de nombreuses années
- Une suppression des annuités en 2014 et une diminution de moitié en 2015 et 2016
- Dès 2017, une refonte totale de la grille des salaires avec un nombre de paliers passant de 20 à 30.

Les pertes salariales seront massives et irrécupérables puisqu'elles se reporteront sur les conditions de retraite, le calcul de la rente s'effectuant – pour le personnel de l'Etat – à partir de la somme cumulée des salaires de carrière.

Les jeunes salarié-e-s seront frappés de plein fouet par ces mesures, que ce soit via la suppression des annuités ou la refonte de la grille des salaires. A l'opposé, les personnes travaillant pour l'Etat de Fribourg depuis de nombreuses années (à savoir les salaires parmi les plus importants) et dont la rémunération est plafonnée verront leurs revenus augmenter durant 10 ans par le passage du nombre de paliers de 20 à 30. Cette situation est inéquitable.

Pour le personnel réalisant les salaires les plus bas, en particulier les jeunes, les personnes peu qualifiées et celles travaillant à temps partiel (en grande majorité des femmes) et pour lesquels chaque franc compte, l'impact sur le pouvoir d'achat et la qualité de vie se fera durement sentir et les fins de mois seront difficiles. Quant aux familles dans lesquelles les deux conjoints sont salariés de l'Etat, les répercussions seront cumulativement pesantes. Il sied de souligner que ces salarié-e-s seront non seulement touchés par les coupes de salaires mais également par les mesures relatives aux augmentations des taxes et des émoluments et par le gel de certaines subventions ou de déductions sociales à faire valoir sur la déclaration d'impôts. Le BEF est particulièrement soucieux de l'impact de cette politique structurelle sur **les familles** dans leurs diverses formes.

Ces sacrifices seront d'autant plus impossibles à admettre pour ces salarié-e-s si l'on tient compte du fait que les économies réalisées à leur dépend ont été provoquées par des rabais fiscaux qui ont été accordés aux plus favorisé-e-s durant les années précédentes.

Le BEF craint en outre que des solutions individuelles, telles des augmentations de classes de traitement, soient négociés pour les salarié-e-s « jugés » indispensables et que seul le personnel « jugé » remplaçable fasse les frais de ces mesures.

- **Le BEF demande qu'il soit renoncé aux atteintes à la masse salariale et que des solutions socialement plus équitables soient analysées.**

2.2 Vision globale et à long terme

Le Conseil d'Etat prévoit un gel des postes de travail tant au niveau de l'administration que dans le secteur subventionné. Or, le canton de Fribourg connaît une croissance démographique sans précédent (entre 4'000 et 6'000 nouveaux habitant-e-s chaque année), laquelle induit des tâches supplémentaires et un surcroît de travail. **De nombreux services de l'Etat fonctionnent déjà en état de sous-effectifs** et ont absolument besoin de postes supplémentaires pour remplir leur mission légale et pour répondre aux besoins réels de la population. L'appel du Conseil de la magistrature concernant le manque d'effectif dans le secteur de la Justice de paix dû à l'augmentation massive des affaires à traiter suite à l'accroissement de la population en est un

des exemples les plus récents. Avec un gel des postes de travail, la situation va encore s'aggraver. La pénibilité et la charge de travail vont augmenter et les risques de maladies liées au stress ainsi que les problématiques d'absentéisme et de présentéisme seront plus élevées. Pour les petites unités, en particulier, qui « bricolent » depuis des années avec peu de ressources en personnel, ces mesures de gel de postes entraîneront une certaine perte d'espoir de voir s'améliorer un jour les conditions cadres de leur travail. Ces coûts, sur le plan financier et humain, tout comme l'influence de ces facteurs sur la qualité du service proposé par l'Administration cantonale ne devraient pas être négligés. Le BEF constate à cet égard qu'aucune étude relative aux coûts des mesures proposées n'a été effectuée et regrette ce manque de vision à long terme. Il déplore également que les besoins n'aient pas été examinés en parallèle car il s'agit à son avis d'un tout indissociable.

Le BEF craint aussi que par le biais de ces mesures l'Etat de Fribourg **perde de son attractivité en qualité d'employeur** et prévoit déjà les effets négatifs qui en découleront, notamment au moment où la génération des baby-boomers partira à la retraite. Le BEF est d'avis qu'au lieu de *se muscler*, notamment en utilisant les ressources et en valorisant les forces déjà en place, l'Administration fribourgeoise « *s'ampute des deux jambes* ».

Pour terminer, le BEF estime qu'un aspect élémentaire manque à l'analyse : On évalue- sans compter les institutions subventionnées - que les employé-e-s des divers secteurs publics représentent environ 15'000 personnes. Et en estimant que les familles de ces salarié-e-s représentent, avec eux/elles, au minimum 75'000 personnes (en prenant comme base de calcul uniquement le/la conjoint-e du collaborateur ou de la collaboratrice, un enfant et deux parents), il n'est pas inutile de souligner qu'**une part importante de la population du canton de Fribourg sera touchée** par cette politique du personnel et aura une mauvaise image des capacités de gestion de son gouvernement. Ces atteintes, tant symboliques que concrètes, risquent de se révéler particulièrement dommageables et d'engendrer des répercussions imprévisibles.

- **Le BEF demande qu'il soit renoncé au gel des postes et que les situations soient examinées en fonction des besoins.**
- **Le BEF souhaite que des études relatives aux coûts des mesures (dommages collatéraux) soient envisagées.**
- **Le BEF propose que des statistiques concernant le taux d'absentéisme et les maladies liées au travail avant et après l'introduction des mesures soient réalisées afin de constater l'impact sur la santé du personnel.**

3. Propositions

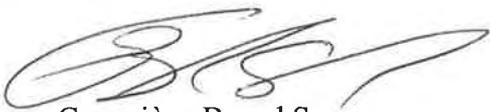
Le BEF estime que la symétrie des sacrifices souhaitée par le Conseil d'Etat n'est pas réalisée en l'espèce puisque ce sont avant tout les collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat qui financeront (parfois même plusieurs fois s'ils ou elles sont également bénéficiaires de subventions et redevables de taxes) les mesures d'austérité proposées. Il soutient à cet égard qu'une augmentation de l'impôt cantonal serait plus sociale et plus équitable. De plus, elle n'impliquerait pas un recul des prestations fournies à la population.

Le BEF considère que d'autres solutions encore sont envisageables, comme celle de proposer aux salarié-e-s les mieux rémunérés, en particulier ceux occupant des postes à responsabilités, de réduire leur temps de travail de 100 % à 80 %.

Le BEF constate qu'à aucun moment des contreparties aux sacrifices demandés n'ont été envisagées. Le BEF estime pour sa part que les réductions salariales pourraient être **compensées** par une renonciation au gel des postes et par une réduction du temps de travail, par exemple en passant à la semaine de 40 heures. Ces réductions de temps de travail ne combleraient certes pas en totalité le manque à gagner pour le collaborateur ou la collaboratrice mais permettraient d'apporter de la considération au personnel et contribueraient à maintenir sa motivation. Il en va de la confiance des administré-e-s et de la crédibilité des instances dirigeantes.

Dans cette période plus que jamais, des signes concrets de reconnaissance, des marques d'estime et de valorisation du personnel vont s'avérer nécessaires. Un mouvement de crainte et de mécontentement (exprimé ou larvé) découle actuellement des mesures annoncées. A contrario, il faut vraiment que nos autorités se souviennent qu'en offrant de bonnes conditions à son personnel, en répondant surtout aux besoins des plus précaires, c'est tout le canton qui profite du bénéfice d'image et du dynamisme engendré.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre proposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.



Geneviève Beaud Spang
Responsable

Copie à

—
Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, Directrice de la DSAS
Monsieur Alexandre Grandjean, Conseiller juridique de la DSAS



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil d'Etat
Mme Anne-Claude Demierre
Présidente
Céans

Direction de l'aménagement, de l'environnement et
des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04, F +41 26 305 36 09
www.fr.ch/daec

—
Réf : PA
T direct : +41 26 305 36 02

Fribourg, le 14 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies : prise de position

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Nous nous référons à votre courrier du 13 mai 2013 et vous prions de trouver ci-dessous la prise de position d'une partie des cadres de la DAEC. Chaque collaborateur a également la possibilité de s'exprimer individuellement.

En 2012, la population du canton a augmenté de 2.3%. L'arrivée de nouveaux habitants nécessite le développement de nouvelles infrastructures et prestations. Ceci conduit inévitablement à une augmentation des sollicitations de l'Etat.

Les mesures structurelles prévoient notamment la limitation de la création de nouveaux postes et la réduction de la reconnaissance salariale des employés. Or l'Etat employeur est en situation de concurrence forte avec d'autres employeurs publics (Confédération, cantons voisins), ainsi que pour certaines professions avec le secteur privé. Il faut en tenir compte. La reconnaissance du travail et de la qualité des prestations des collaborateurs de l'Etat est un facteur à ne pas sous-estimer. Faire partie des meilleures administrations cantonales année après année est une chose, la reconnaissance est aussi importante. A ce dernier titre, la symétrie des efforts à produire par les différents groupes cibles du programme de mesures structurelles ne nous paraît pas garantie. Le personnel de l'Etat devrait assumer une part mieux proportionnée de l'effort.

Nous relevons également que le plan de mesures n'intègre pas les propositions relatives au domaine de l'enseignement, lesquelles seront discutées séparément. Cette différence n'est pas souhaitée.

Nous formulons aussi des réserves au sujet de la mesure durable du passage de 20 à 30 paliers, qui peut être de nature à affecter la compétitivité et l'attractivité de la fonction publique fribourgeoise. Les mesures d'économie sont sensées être limitées dans le temps.

Nous sommes évidemment favorables à la tenue d'un ménage financier sain du canton ainsi qu'à la production des efforts toujours nécessaires dans l'administration pour rationaliser et améliorer les prestations de l'Etat. Il faut cependant veiller à prendre des mesures qui n'atteignent pas à la substance de l'Etat et qui ne péjorent pas à terme son potentiel de qualité.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, nos salutations les meilleures.



Pascal Aeby
Secrétaire général



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Commandement de la Police cantonale
Pl. Notre-Dame 2, Case postale 160, 1763 Granges-Paccot

Direction des finances
Monsieur le Conseiller d'Etat Georges Godel
Av. Joseph Piller 13
1700 Fribourg

Fribourg, le 11 juin 2013

Mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économies

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Dans le cadre de la mise en consultation mentionnée sous rubrique, la Police Cantonale Fribourg souhaite prendre position et vous faire part de sa détermination.

Veuillez trouver notre document en annexe de la présente.

Je vous en souhaite bonne réception et vous adresse, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes meilleures salutations.

Pierre Schuwey
Commandant de la Police cantonale

Annexe

Ment.

Copie

Monsieur le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet, DSJ



MESURES STRUCTURELLES ET D'ECONOMIES – CONSULTATION

Introduction

1. Situation

Le Conseil d'Etat a mis en consultation son projet de mesures structurelles et d'économies. Les mesures, qui doivent permettre d'économiser environ 430 millions de francs jusqu'en 2016, seront soumises au Grand Conseil lors de sa session d'octobre.

L'objectif à long terme est de garantir la maîtrise du ménage cantonal afin de pouvoir remplir la mission de l'Etat au service de la population fribourgeoise.

Ce plan de mesures a été rendu nécessaire en raison de l'accroissement de la population et la détérioration des finances publiques. Les principales mesures sont résumées ci-dessous :

2. Mesures proposées

| Sujets | Montant total 2014-16 (en million) | En % du total |
|---------------------|---------------------------------------|------------------|
| Les revenus | 101 | 23.2 |
| Le personnel | 187 | 43.0 |
| Le subventionnement | 98 | 22.5 |
| Projets et réformes | 18 | 4.2 |
| Autres revenus | 31 | 7.2 |

On note que la participation à l'effort demandé est, relativement, plus importante dans le domaine du personnel que dans les autres domaines. Dans le domaine du personnel, les 186.8 millions projetés sont envisagées selon le calcul ci-dessous :

| Rubriques | Décision | % du total « personnel |
|--------------------------------|---|---------------------------|
| Echelle des traitements | Pas d'indexation avant 112.00 points | 39.68 % |
| | Réduction de 0.90% de l'échelle | 22.64 % |
| Paliers | Pas d'octroi en 2014 et palier réduit en 2015 et 2016 | 25.08 % |
| | Passage de 20 à 30 paliers en 2017 | Pas chiffré |
| Postes | Limitation des nouveaux postes | 12.60 % |

3. Conséquences générales des mesures visant le personnel

Les mesures proposées influencent directement :

- Les salaires du personnel (échelle de traitement et paliers)
- Le fonctionnement et la structure des services (limitation des nouveaux postes)

En regard de ce qui précède, l'état-major de la Police cantonale entend, par la présente, prendre position et faire part de ses remarques dans le cadre de la mise en consultation.

Point de vue de la Police cantonale

1. Participation active à la recherche de solutions

Dans l'ensemble des mesures proposées, on constate une augmentation des revenus. La Police cantonale a participé activement à cette démarche. Des cinq propositions qu'elle a présentées, deux ont été retenues pour une application immédiate et une troisième se réalisera ultérieurement. Il s'agit de :

- Une contribution des usagers au maintien de l'ordre, encaissée par les organisateurs de manifestations.
- Une augmentation linéaire des émoluments de 20 %.
- Création d'un concept de récupération auprès des mauvais payeurs. Pas applicable avant 2016.

La Police cantonale a pris très au sérieux la situation et s'est engagée de manière active à trouver des solutions réalistes qui, entre les trois précitées, rapporteront Fr 900'000.-- selon les estimations.

2. Les mesures touchant notre personnel sont très contraignantes et la Police payera une lourde contribution aux objectifs fixés.

En effet, de par sa structure d'âge (moyenne d'âge de 37 ans pour les policiers et 41 ans pour les civils), notre personnel payera un lourd tribut aux mesures envisagées. La grande majorité des policiers (soit 71%) n'a pas encore atteint le maximum de la classe de salaire. Elle sera donc pénalisée plusieurs fois, notamment par le non octroi du palier 2014 et par la réduction de 0.9% des salaires.

2.1 Absence d'indexation (avant 112 points)

Reculer l'indice de référence de 109.6 à 108.6, c'est reculer artificiellement les conditions salariales de notre personnel au mois de novembre 2012 selon le SPO, à l'année 2006 selon les associations. Cet écart sera maintenu durablement.

C'est un artifice technique, mais c'est surtout perçu comme « reprendre de la main gauche ce qu'on avait donné de la main droite » donc quelque chose d'incompréhensible et, par conséquent, d'injuste.

Le gain est, selon les prévisions, substantiel et représente en gros le 40% des 187 millions économisés sur le personnel. L'indice de 112.00 qui devrait redonner le signal d'une reprise de la compensation du coût de la vie ne sera vraisemblablement atteint qu'en 2017 au plus

tôt. A partir de 2017, c'est justement l'année où l'échelle des traitements va passer de 20 à 30 paliers. L'adaptation du coût de la vie, dès ce moment, sera finalement compensée par une réduction des augmentations de salaire (1/30^{ème} de la classe de fonction au lieu de 1/20^{ème}).

En conséquence, les salaires seront adaptés au coût de la vie avec un décalage. Si l'indice devait croître ces prochaines années et rester en dessous de 112.00, les conditions de salariales se péjoreront de facto. L'effet sera en plus renforcé par l'augmentation de la contribution individuelle (+0.5%) à la Caisse de prévoyance et la réduction réelle des salaires sera de 1,4%, selon les études.

2..2 Réduction de l'échelle des traitements de 0.90%

Cette mesure concourt directement à une détérioration des acquis actuels. Incompréhensible à divers points de vue, elle fait clairement porter la responsabilité de l'état actuel des finances publiques sur le personnel, ce qui n'est pas acceptable. Dans la mesure où les prestations de l'Etat et de la Police cantonale ne font qu'augmenter, ce sacrifice est trop grand, psychologiquement et économiquement insupportable pour notre personnel. Le nombre de policiers en Suisse est insuffisant. La Confédération et les autres cantons recherchent activement à engager des policiers formés. La proximité de Berne et du canton de Vaud est une opportunité pour les agents fribourgeois de quitter un employeur qui vise à réduire ce qui a été mérité. La situation du début des années 2000, avant la mise en place d'EVALFRI, avait vu un nombre important de démissions au profit de la police fédérale. Espérons que nous n'aurons pas à revivre pareil scénario. Il en va de notre attractivité sur le marché du travail et de notre capacité à engager les meilleurs profils dont nous avons besoin. Pour information, le canton de Vaud renforce ses effectifs de 94 postes d'ici à 2017.

En conséquence, les salaires, tous les salaires, vont réellement baisser de 0.90%. En comparaison inter-cantonale, notre canton est à la traîne et accentuera son retard.

Des signes du manque d'attractivité de notre corps de police se font sentir, preuve en est la diminution, jusqu'à l'absence, de demandes de transferts de policiers formés d'autres polices cantonales vers Fribourg. Celles-ci étaient régulières jusqu'à ces dernières années. Ces agents perdent trop actuellement au niveau salarial, en particulier lorsqu'ils sont expérimentés (annexe 1). En se basant sur les classes de salaire, on constate, par exemple, qu'un gendarme à la fin de sa carrière gagne à :

- Fribourg Fr 107'016,--
- Vaud Fr 116'403,--
- Valais Fr 113'656,--

Les indemnités ne sont pas comprises dans ces chiffres. Elles sont plus importantes dans les autres cantons qu'à Fribourg.

2.3 Pas de paliers en 2014 et octroi partiel les années suivantes.

Le 71% des collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale sera touché de plein fouet par cette mesure. La police est un service de l'Etat qui emploie des forces jeunes.

| | Palier < 20 | Palier = 20 | |
|-------------|-------------|-------------|------|
| Pol cant FR | 71% | 29% | 100% |
| Policier | 71% | 29% | 100% |
| Civil | 65% | 35% | 100% |
| Auxiliaire | 57% | 43% | 100% |

| | Palier | | | | | | |
|-------------|--------|-------|--------|---------|---------|-----|------|
| | 0 | 1 à 5 | 6 à 10 | 11 à 15 | 16 à 19 | 20 | |
| Pol cant FR | 5% | 21% | 18% | 14% | 14% | 28% | 100% |
| Policier | 6% | 22% | 19% | 13% | 11% | 29% | 100% |
| Civil | 2% | 8% | 19% | 14% | 22% | 35% | 100% |
| Auxiliaire | 0% | 5% | 5% | 30% | 17% | 43% | 100% |

Cette mesure vise les cadres, soit ceux qui veulent prendre des responsabilités, et les plus jeunes.

Socialement, elle empêche les jeunes en âge de fonder une famille et soucieux de développer un plan de carrière professionnel limitant le risque de devoir faire face à des difficultés. Les collaborateurs à fort potentiel dont la police cantonale a besoin pour assurer l'encadrement indispensable à son fonctionnement, n'a plus les moyens de récompenser celles et ceux qui s'investissent et acceptent de prendre des responsabilités, tout simplement parce que les éléments de reconnaissance, notamment financiers, sont insuffisants.

Rappelons que la Police cantonale nomme, chaque année, 15 à 20 cadres. Comment faire pour inciter les collaboratrices et collaborateurs à s'engager dans cette voie ?

La suspension totale ou partielle du palier change la vision d'un engagement au service public. En effet, au début de carrière les salaires dans le secteur privé sont plus élevés que ceux de l'administration publique. Avec le temps, l'écart s'estompe puis devient favorable au personnel de l'Etat. Malheureusement, les données vont changer et la fidélité et la loyauté ne seront plus gage d'amélioration matérielle. Dans le domaine de la sécurité, la concurrence

est serrée. Depuis quelques années, les entreprises privées de sécurité se sont développées et sont des acteurs attractifs sur ce marché de l'emploi.

A titre d'exemple, un agent de police classé en 15/8 actuellement, ce qui signifie qu'il a une expérience professionnelle de 9 années, accuserait, en 2016, une perte cumulée de Fr 12'803.70 par rapport aux conditions salariales actuelles. C'est inacceptable.

3. Limitations des nouveaux postes

La Police cantonale emploie du personnel civil et du personnel policier. De ce que l'on connaît, le nombre de civil sera limité à une unité par direction, quant au personnel policier, une école à 25 aspirants (contre 30 demandés) a été accordée pour 2014 mais rien n'est décidé pour les années suivantes. Cette situation comporte des risques pour le fonctionnement même de notre Institution.

3.1 Personnel civil

Le message parle de sept nouveaux postes, pour l'Etat en 2014. Or les besoins en personnel administratif et en spécialistes s'élèvent, pour la Police, entre 15 et 20 postes (voir nos demandes au budget).

L'impossibilité d'engager du personnel civil (administratif ou spécialiste) nous obligerait à affecter des agents à des tâches non opérationnelles. Par conséquent, cela représente moins d'agents au front. Seules les fonctions administratives pourraient être occupées sous cette forme, car les profils de spécialistes pour des postes-clés ne sont pas ceux de nos policiers.

Les développements informatiques sont coûteux en ressources financières et en personnel compétent (des informaticiens). Le recours à des agents n'est pas possible en regard des spécificités de ces applications « métier » que l'on ne trouve pas dans le commerce. Fribourg doit aussi harmoniser ses logiciels informatiques pour être relié aux autres cantons. C'est en quelque sorte des dépenses liées.

3.2 Personnel policier

La police cantonale a présenté une demande de 40 agents supplémentaires pour la législation en cours. Les raisons tiennent aux missions nouvelles qu'elle doit accomplir et aux standards de dimensionnement des autres cantons. Au mieux, le remplacement des départs (retraites et démissions) constituerait de toute façon une régression et accroîtrait le retard pris sur nos voisins, retard qu'il ne sera plus possible de combler. Or, la limitation des postes (parler de gel aurait été plus réaliste) va à l'encontre des projets sécuritaires et à contre-courant de ce qui se fait au plan national et international.

Les missions de la Police, contrairement à l'idée politique qu'on peut en avoir, ne sont pas données par les autorités, mais par la société. Un petit aperçu des événements du mois de mai 2013 (annexe 2). Même si tous ne se sont pas déroulés sur sol fribourgeois, ils illustrent parfaitement ce qui peut arriver en tout temps et n'importe où :

- Meurtre de Marie à Châtonnaye et interception de l'auteur à Sâles (annexes 3 à 6, on y voit notamment une voiture de police accidentée et la légende parle de « poursuite musclée »).
- Homicide à Frasses (annexes 7 et 8, on y voit notamment l'engagement de l'école de police pour renforcer les effectifs)
- Evasion des Pink Panthers de la prison du Bois Mermey (annexe 9 à 11 : un dispositif est mis sur pied à Fribourg ; les auteurs sont extrêmement dangereux)
- Coupe Suisse de football à Berne (annexe 12)
- « Tanz dich frei » et guérilla urbaine ou les méfaits de Facebook (annexe 13 à 15)
- Emeute à Lausanne à la fin du match Lausanne - Servette (annexe 16)
- La recrudescence du hooliganisme
- Les criminels de l'ère numérique (annexe 17)

En outre, les statistiques annuelles 2012 montrent que les infractions au code pénal ont augmenté de 9% et les cambriolages de 35%, dans le canton de Fribourg.

Lorsqu'elle ne s'occupe pas du genre de cas susmentionnés, la Police cantonale fait le travail quotidien qui est le sien. Ce travail n'est pas toujours chiffrable car son action vise la recherche d'un équilibre très fin, de prévention et d'intervention, pour que les phénomènes actuels ne se développent pas. C'est ce qui explique que Fribourg ne connaît pas les problèmes des mendiants, de la prostitution ou des scènes ouvertes de la drogue comme à Genève, Lausanne ou Berne. La lutte contre ces formes de criminalité se fait en amont, souvent dans l'ombre, mais elle demande à nos policiers d'occuper sans cesse le terrain.

Le problème, avec un effectif limité, c'est que ce sont les mêmes agents qui en plus de leur travail quotidien absorbent les cas qui sortent de l'ordinaire. Les repos et les compensations ne sont plus possibles. Les heures supplémentaires et la fatigue s'accumulent de façon préoccupante. Garantir la sécurité du canton est important mais garantir la sécurité de nos policiers ne l'est pas moins !

La Police cantonale doit continuellement s'adapter pour répondre aux nouveaux défis.

Quatre projets majeurs ont été définis :

- La création d'une brigade de sécurité publique
- La création d'une fonction de sous-officier supérieur de quart
- Le statut du remplaçant du chef de région (un 2^{ème} officier par région de gendarmerie)
- Les structures de conduite organisationnelle et opérationnelle de la police cantonale, notamment le renseignement et la coordination opérationnelle.

Sans les ressources nécessaires à son adaptation, la Police cantonale ne pourra pas répondre aux défis actuels, sans renoncer à certaines prestations ou en limitant celles-ci. L'exemple bernois est caractéristique. Après avoir dû faire face aux deux émeutes précitées, elle a

décidé de réduire ses prestations (annexe 18) pour permettre aux policières et policiers de récupérer de la fatigue accumulée.

Le recours accru et systématique aux heures supplémentaires pour faire face à ses obligations est hautement risqué, à partir d'un seuil raisonnable qui est déjà largement dépassé. La police cantonale fribourgeoise a reporté, au 1^{er} janvier 2013, 64'144.55 heures supplémentaires (soit 12% de plus qu'en 2012), qu'elle ne pourra ni payer, ni compenser par des congés.

L'effectif de la Police cantonale est limité. Son dimensionnement repose sur l'octroi d'un décret fixé en fonction du développement des projets indispensables à venir. Le résultat est que nous avons pris du retard, par rapport aux autres. Pourquoi ? Parce qu'en réalité, la notion d'effectif de police est étroitement lié au nombre d'habitants. Il en va de même pour le nombre de classes d'école et d'enseignants ; alors pourquoi pas pour les policiers ?

Quelques chiffres :

- **Moyenne suisse** **215 policiers pour 100'000 habitants**
- **Canton de Fribourg** **179 policiers pour 100'000 habitants**
- Moyenne allemande 304 policiers pour 100'000 habitants
- Moyenne française 345 policiers pour 100'000 habitants
- Moyenne italienne 553 policiers pour 100'000 habitants

Genève et Valais planchent actuellement sur l'établissement d'un ratio à même de fixer le nombre de policiers dans le canton. Il pourrait tourner autour des 250 policiers pour 100'000 habitants, selon les besoins estimés par ces polices cantonales.

Or, le canton de Fribourg connaît une croissance démographique sans précédent. Ces dix dernières années, la population a cru de 17,6% contre une moyenne suisse de 9% pendant la même période.

Si l'on appliquait la moyenne suisse à la police fribourgeoise, l'effectif des policiers devrait être de 636 policiers contre un nombre de 527 fixé par décret. La différence illustre le positionnement de Fribourg qui se situe au 14^{ème} rang national.

Le tableau de la statistique des effectifs policiers (annexe 19) publié par la conférence des commandants des polices cantonales, place Fribourg à la dernière place des cantons du concordat RBT. Dans l'ordre décroissant on trouve : Genève, Tessin, Neuchâtel, Vaud, Jura et Valais, puis Fribourg.

En conclusion, la Police cantonale ne peut donner son accord à un gel des effectifs policiers et du personnel civil, en misant sur la bonne volonté et la vocation des personnes à exercer leur métier. Ces étapes sont déjà passées, il en va maintenant de l'enjeu de la Police cantonale à ne pas régresser en ressources humaines et en moyens techniques, ce qui aurait des conséquences pour le moins catastrophiques.

Résumé

Fort des constats ci-dessus, la police cantonale ne peut accepter les mesures telles que proposées, pour les raisons suivantes :

1. S'agissant des mesures salariales, elles sont inéquitables en visant les jeunes et les cadres qui s'investissent, elles détériorent le climat social par la perte des acquis et la régression qu'elles engendrent. Elles sont source de frustration et de démotivation, elles culpabilisent les employés dont on dit qu'ils travaillent tous bien, dans leur grande majorité.
2. En ce qui concerne la limitation des nouveaux postes, l'absence de postes administratifs ou de postes de spécialistes nous contraindrait à affecter nos agents à des tâches non opérationnelles, pour lesquelles ils n'ont pas la formation, tout en diminuant ainsi le nombre de policiers dans le terrain.
3. La question de la taille des écoles de police n'est pas réglée. Il ne serait pas raisonnable de ne pas tenir compte de l'adaptation de notre corps de police aux exigences de la société. La Police cantonale fribourgeoise accuse du retard sur ses voisins aussi bien en effectif qu'au niveau des conditions de travail. Le retard ne se comble que par des efforts consentis en dehors du temps cadre de travail. Comme ailleurs, de nouveaux critères d'appréciation doivent être appliqués dans le dimensionnement des forces de l'ordre. Le canton de Fribourg voit sa population augmenter sans cesse, les forces de police ne peuvent aller à contre-courant. Il faut également tenir compte qu'un départ non prévu ne se remplace que deux ans après (il faut d'abord passer par une année à l'école de police de 12 mois).
4. Toutes ces mesures vont à l'encontre des principes de motivation et de mobilisation des collaborateurs. De cette manière, nous n'encourageons pas l'esprit d'initiative et leur engagement vis-à-vis de l'employeur. Le risque est grand d'un découragement et que seul le minimum exigé soit réalisé.

Conclusion

En conclusion, nous demandons que le Conseil d'Etat réexamine les mesures prévues, qu'il garantisse la symétrie des sacrifices demandés, l'égalité de traitement et que les mesures prises, en finalité, soient proportionnées. Nous demandons en particulier qu'il soit renoncé :

1. à la réduction de l'échelle de traitement de 0.90%

2. au non-octroi du palier 2014 et d'une partie du palier pour les années suivantes
3. à la limitation des nouveaux postes et des postes de policiers (s'ils sont concernés)

Conscients que le personnel peut être amené à consentir un effort, il nous apparaît impératif que d'autres leviers soient aussi envisagés, tels que le recours à l'augmentation de l'impôt et à l'endettement, sans quoi le canton de Fribourg va prendre des années de retard au cours des trois prochaines.



Pierre Schuwey
Commandant de la Police cantonale

Fribourg, le 11 juin 2013/ap

AKADEMISCHE DIREKTION
DIRECTION ACADEMIQUE

Dienststelle für Gleichstellung
Service de l'égalité

Av. de l'Europe 20
CH-1700 Fribourg

Conseil d'Etat
Madame Anne-Claude Demierre
Présidente
Conseil d'Etat du canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

| | | | | | | | |
|------------------------|-------------|------|-----|------|-----|------|-----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 5 JUL. 2013 No | | | | | | | |
| AR: OUI | | NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DEU | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Fribourg, le 04/07/2013



Réponse à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Par la présente, nous nous permettons, de la part du Service de l'égalité de l'Université de Fribourg, de répondre à la consultation du 15 mai 2013 sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg.

Ce programme aura des conséquences importantes, à la fois sur le personnel du service public et parapublic fribourgeois et sur les prestations dispensées à la population. Dans un contexte financier qui n'a rien d'alarmant, le Conseil d'Etat propose des mesures lourdes, et dont une part particulièrement importante sera portée par les femmes.

L'Etat est un employeur clé pour les femmes. La baisse des salaires et le gel des postes atteignent donc de façon notable les conditions et perspectives de travail des femmes. Si on considère qu'elles sont particulièrement nombreuses à travailler dans les domaines de l'éducation, de la santé et dans le domaine psychopédagogique, visés par le plan d'économie du Conseil d'Etat, ce constat ne fait que s'accroître.

La diminution des ressources entraînera logiquement une diminution des prestations dans ces domaines. S'agissant de prestations du domaine de l'éducation et du *care*, on peut penser que ce seront là encore les femmes qui devront compenser par un travail gratuit la diminution des prestations financées par l'Etat.

L'Université n'est pas exempte des mesures d'économie. La diminution des ressources a pour conséquence une augmentation de la charge et une précarisation toujours plus

importante des postes. En effet, aujourd'hui déjà nous constatons un « bricolage » avec des moyens tiers pour assurer des tâches qui devraient être prises en charge par le budget ordinaire.

Le respect des engagements de promotion de l'égalité des chances dans le Canton de Fribourg nécessite à notre avis une revue des plans d'économie proposé par le Conseil d'Etat.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos sentiments les meilleures.

Pour le service de l'égalité de l'Université de Fribourg,



Helene Füger

Copie à : Fédé, SSP Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enfance et de la jeunesse
Pérolles 24, case postale 29, 1705 Fribourg

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Jugendamt JA

Pérolles 24, case postale 29, 1705 Fribourg

T +41 26 305 15 30, F +41 26 305 15 59
www.fr.ch/sej

Administration des finances
Par Email

Réf : SQ
T direct :
Courriel :

Fribourg, le 14 juin 2013

Réponse à la consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Madame, Monsieur,

Afin de répondre à la consultation, nous vous faisons connaître nos remarques.

De manière générale, le projet évoque une très forte pression démographique pour le canton de Fribourg mais aucun indicateur n'est utilisé pour décrire cette pression. Ainsi, les mesures structurelles et d'économie nous paraissent proposées de manière indifférenciée et arbitraire.

Sur le plan structurel, le projet n'aborde pas la question des doublons et des activités parallèles conduites au sein de plusieurs directions de l'Etat. Cette question est particulièrement criante dans le domaine particulier de l'encouragement au développement harmonieux des enfants et des jeunes et de la protection de l'enfance où au moins trois directions (DSAS, DICS et DSJ) sont très fortement impliquées et avancent dans des projets parallèles non coordonnés qui dispersent les forces et les moyens à disposition. Aucune analyse de meilleures synergies possibles n'est faite dans le projet MSE. Face à ce projet MSE, la lutte contre les « prés carrés » doit être impérativement ajoutée au dispositif.

De plus, bien que le choc démographique soit invoqué, aucune mesure d'impact pour l'encaisser n'est proposée.

Nous formulons des inquiétudes très vives pour une partie importante de la population des usagers de notre service qui seront touchés par les mesures d'économies dans le domaine des subventions. Une grande partie de cette population est fragilisée, au seuil de l'aide sociale bien souvent. Les aides concernées par les mesures d'économie (PC, émoluments, taxes de cours, prix de pension, etc,...) ne risquent-elles pas de faire basculer ces personnes vers l'aide sociale. Des économies seront-elles vraiment réalisées alors ? Il deviendra aisé de redire que c'est la santé et le social qui dégradent la situation économique de l'Etat (voir la remarque : « les risques d'aggravation des résultats page 11 du projet de rapport).

Le projet MSE suscite encore des inquiétudes très importantes quant aux conditions salariales et financières des employés de l'Etat, collaboratrices et collaborateurs de nos services. Non seulement

leurs conditions salariales vont être touchées, mais chacun et chacune qui est un/e citoyen/ne et un/e contribuable devra assumer en plus la même facture que tout un chacun en matière d'impôts de taxes et/ou de baisse de subvention. N'y a-t-il pas double pénalisation pour les employés de l'Etat ?

Nous marquons enfin notre profond désaccord quant à la limitation indifférenciée de l'octroi de postes. Alors que la refonte du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et que les effets ne sont pas mesurés, nous ne pouvons pas envisager l'avenir avec sérénité. La courbe des mesures à assumer a très fortement augmenté ces dernières années. Les Justices de paix confirment ce constat. Nous renvoyons à notre réflexion du second paragraphe ci-dessus.

En espérant que ces remarques sauront attirer votre attention, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Quéro
Chef de service



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la justice
Grand-Rue 27, Case postale 1623, 1701 Fribourg

Au Conseil d'Etat

Céans

Service de la justice SJ
Amt für Justiz AJ

Grand-Rue 27, Case postale 1623, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 11, F +41 26 305 14 14
www.fr.ch/sj

Réf: LMG
T direct: +41 26 305 14 10
Courriel: Lise-Marie.Graden@fr.ch

Fribourg, le 14 juin 2013

Consultation sur les mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (MSE)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière,

Dans le cadre de la consultation citée en titre, nous vous faisons part de notre détermination.

Si l'on comprend bien qu'il s'agit pour l'Etat de prendre ses responsabilités et d'assurer l'équilibre des finances du Canton, le programme de mesures structurelles proposé prête à critique et cela principalement en raison des économies projetées en matière de personnel.

Nous nous permettons ainsi de relever les points suivants :

Limitation de la création de nouveaux postes :

- > En soi, dans un canton qui connaît une « démographie galopante » (cf. rapport du Conseil d'Etat sur les MSE), les mesures d'économie qui limitent le personnel de l'Etat ne semblent répondre à aucun intérêt public si ce n'est celui purement financier, qui est totalement éloigné de la réalité du terrain, en particulier du Pouvoir judiciaire.
- > Cette augmentation de la démographie va évidemment de pair avec une augmentation tout aussi sensible des affaires occupant les autorités judiciaires. Les tâches des autorités judiciaires découlent de lois, non de décisions ou d'options de conduite. Aussi, il ne leur est pas possible de renoncer à des tâches. Par conséquent, certaines d'entre elles ne peuvent plus être traitées dans un délai raisonnable et avec le soin nécessaire, ce qui est tout à fait contraire aux garanties fondamentales consacrées dans la Constitution fédérale et celle de notre Canton :

Article 29 de la Constitution fédérale : Toute personne a droit, dans une procédure judiciaire ou administrative, à ce que sa cause soit traitée équitablement et jugée dans un délai raisonnable.

- > La conséquence du non octroi du personnel nécessaire est une surcharge des agents en place. La situation est particulièrement criante auprès des justices de paix, qui, comme chacun le sait, sont surchargées et sous-dotées en personnel depuis les premiers jours de leur restructuration. De plus, l'introduction du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte au 1^{er} janvier 2013 a encore multiplié leurs domaines d'activité. Leur charge de travail est trop lourde, exposant leur

personnel à des conséquences néfastes sur leur santé. On rappelle que le Conseil de la magistrature vient de demander au Conseil d'Etat un renforcement sensible de l'effectif, qu'il considère urgent et pleinement justifié.

Le Tribunal cantonal est lui aussi mis sous grande pression, voyant la charge de travail de chacune de ses sections augmenter en 2012, comme les années précédentes.

- > Enfin, il est décidé de limiter la création de nouveaux postes à un par année par Direction. Si tant est que cette décision soit suivie, on ne peut concevoir que le Pouvoir judiciaire ne puisse pas également compter sur un poste supplémentaire, dans la mesure où il n'est pas une entité de la Direction de la sécurité et de la justice.

Suppression, puis réduction de l'octroi de l'augmentation annuelle :

Si déjà des mesures salariales doivent toucher le personnel, il serait judicieux que cela touche l'ensemble de celui-ci, et non qu'une partie. Ou si une seule partie devait être la cible, que cela soit la partie la mieux lotie, et non les plus jeunes ou les personnes aux salaires les moins élevés.

En effet, la suppression de l'augmentation annuelle ne touche que les personnes qui ne sont pas déjà aujourd'hui au palier 20 de leur classe, ni celles, aux salaires très élevés, qui ne connaissent pas le système de palier (notamment les Conseillers d'Etat, les Préfets, les Juges cantonaux et les autres personnes hors classe). Dans ce contexte, il est piquant de relever que le rapport du Conseil d'Etat précise qu'« *actuellement, environ 50% du personnel est bloqué dans le palier 20 au maximum de sa classe de fonction. Très souvent, ce blocage intervient à l'âge de 40 à 45 ans (...)* ». Cette phrase, lue sous un autre angle, permet de constater que le Conseil d'Etat envisage de faire porter les dites économies au seul 50% restant, notamment toutes les personnes de moins de 45 ans. N'est-ce pas dans les 15 à 20 premières années de l'activité professionnelle que les personnes fondent leurs familles et sont de ce fait confrontées à des besoins financiers particulièrement sensibles ? Puiser uniquement dans leurs bourses est inéquitable et semble contraire au bon sens...

En aucun cas, il ne se justifie de sacrifier les principes de l'équité et de l'égalité de traitement sur l'autel des économies ; encore moins d'invoquer le principe de la solidarité alors que dans les faits, ces mesures ne font pas participer ceux qui en ont le plus les moyens.

Politique d'engagement du personnel :

Indépendamment des mesures d'économies proposées, nous tenons à relever que la politique menée ces dernières années par le Canton en matière d'engagement du personnel provoque des coûts supplémentaires démesurés que l'on ne peut simplement occulter.

- > Laisser des entités en condition de surcharge durable, provoque évidemment des absences pour raison de maladie, voire des burn-out. Une personne malade doit être remplacée par une autre personne bien entendu moins qualifiée qu'elle, à tout le moins dans la connaissance spécifique du poste ; ce remplacement – si tant est qu'il soit déjà admis – implique un surcroît de travail du supérieur hiérarchique et des éventuels collègues (recrutement du remplaçant, gestion des dossiers en attendant son arrivée, formation et information avant travail effectif, etc.), ce qui a également un coût conséquent, et non seulement financier. En effet, en plus des coûts du personnel supplémentaire qui se retrouvent dans les comptes, cela engendre un déficit de la fonction publique – non comptabilisable – qui se manifeste par une exécution imparfaite des tâches que l'Etat devrait accomplir dans un fonctionnement ordinaire.

- > Par ailleurs, l'engagement, sur la base de crédits forfaitaires, de personnel que l'on sait devoir rester en place de façon durable, provoque également des frais plus que considérables, et ce pour de nombreuses raisons.
 - > Il est tout d'abord bien plus difficile de trouver des collaborateurs de qualité lorsqu'on ne leur offre qu'un contrat de durée déterminée (condition sine qua non des engagements sur crédits forfaitaires).
 - > De plus, lesdits collaborateurs seront évidemment enclins à rechercher un autre emploi, n'ayant pas l'assurance de pouvoir continuer de travailler passé le 31 décembre avant que le budget soit adopté (ce qui a pu se faire certaines années en début décembre seulement).
 - > Dans ces circonstances aussi, les efforts consentis par les entités pour le recrutement et la formation de ce personnel, tout comme les vacances de postes, coûtent cher, bien trop cher, certainement plus cher, en fin de compte, que l'octroi de certains postes supplémentaires à l'effectif de l'Etat.
 - > Ne parlons ici même pas des conditions de travail offertes à ces personnes, dont la sécurité sociale est défaillante et le sentiment d'insécurité augmenté, surtout en ces périodes financières difficiles.

Enfin, il faut tenir compte de l'augmentation drastique des cas annoncés ces dernières années au Care Management. Cette augmentation est un signal qui ne trompe pas. Il ne fait pas bon compter sur du personnel surchargé et poussé à ses limites.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière, nos salutations les meilleures,



Lise-Marie Graden
Cheffe de service



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des ressources
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Direction des finances
par courriel

Service des ressources SRess
Amt für Ressourcen RA

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06, F +41 26 305 12 38
www.fr.ch/sress

—
Réf: CB/mro/1988
T direct: +41 26 305 12 56
Courriel: sress-f@fr.ch

Fribourg, le 12 juin 2013

Mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 13 mai dernier concernant l'objet cité en marge et nous vous transmettons la prise de position du Service des ressources (SRess).

Le SRess comprend les préoccupations du Conseil d'Etat en ce qui concerne l'évolution des finances du canton mais ne partage pas toutes les solutions proposées pour y remédier.

Efforts disproportionnés pour le personnel

En particulier, les économies demandées au personnel de l'Etat semblent exagérées. Alors que les charges en personnel représentent un peu plus du tiers du ménage cantonal, la part d'économies concernant la masse salariale représente 42%.

Si les causes de la dégradation des finances cantonales sont liées à des diminutions de revenus et à de nouvelles prestations imposées notamment par l'accroissement de la population, il ne semble pas judicieux de faire supporter au personnel de l'Etat près de la moitié des efforts financiers.

Risques encourus par l'Etat employeur

En tant que représentants de l'autorité d'engagement, nous sommes amenés souvent à relever les avantages que constituent, pour les employé-e-s d'Etat, l'indexation et l'octroi d'annuités automatiques. Un des arguments importants – et décisifs dans certains engagements – tombera si les mesures proposées entrent toutes en vigueur. La fonction publique pourrait perdre son attractivité. Pour le secteur de l'enseignement qui vit une situation d'emploi très tendue, le moment est malvenu.

Pour le personnel en place, il existe un risque réel de démotivation si les mesures sont appliquées sur plusieurs années. Les salaires fribourgeois, qui se situent actuellement dans la moyenne suisse, voire un peu au-dessus pour l'enseignement, ne seront plus concurrentiels. Dans le secteur administratif, il sera encore plus difficile de retenir les employés - bilingues notamment - attirés par les avantages octroyés par la Confédération ou le secteur privé.

Mesures inéquitables

Les mesures visant à supprimer ou à reporter les paliers ne touchent que les employé-e-s les plus jeunes et les derniers engagés, créant ainsi des inégalités avec les autres. Près de 50% des collaborateurs et collaboratrices sont au palier maximum et participeront dans une mesure nettement moindre à l'effort demandé. Il en va de même avec l'instauration d'une échelle à 30 paliers.

Au contraire, le blocage de l'indexation concerne tout le personnel et est donc plus équitable.

L'octroi d'un seul EPT administratif à chaque Direction sans tenir compte du nombre de collaborateurs des Directions et des nouvelles prestations à fournir est particulièrement inéquitable.

Complications administratives

Les mesures visant à réduire ou bloquer l'indice appliqué ainsi que celles qui touchent l'échelle des traitements sont compliquées à expliquer et à mettre en œuvre.

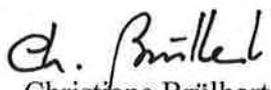
Par ailleurs, elles déstabilisent durablement un système où une année d'expérience correspond généralement à un palier lors de la fixation du traitement initial. Dans le domaine de l'enseignement, il sera nécessaire de modifier la réglementation spéciale (RPens) pour ne pas favoriser le personnel extracantonal par rapport au personnel du canton de Fribourg.

Propositions

Afin d'éliminer les risques, les iniquités et les complications énumérés ci-dessus, nous proposons deux mesures simples, touchant tout le monde de manière équitable :

- > Supprimer certaines des diminutions d'impôts cantonaux intervenues depuis plusieurs années et faire ainsi supporter à l'ensemble de la population fribourgeoise les efforts financiers exigés par le développement de la démographie.
- > Percevoir auprès de chaque collaborateur et collaboratrice une contribution de solidarité proportionnelle au salaire, modulable en fonction des prévisions chaque année, éventuellement différenciée selon les classes de salaire, à la place des mesures liées à l'échelle des traitements.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.


Christiane Brülhart
Cheffe de service



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Chemin de la Madeleine 1, 1763 Granges-Paccot

AFin

Par courriel : afin@fr.ch

SPO

Par courriel : spo@fr.ch

DIAF

Par courriel : diaf-sg@fr.ch

Service de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW

Chemin de la Madeleine 1, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Réf: GS/JMP/CG

T direct: 026 305 80 03

Courriel: saav-vc@fr.ch

Granges-Paccot, le 4 juin 2013

Prise de position : Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat (projet MSE), présentée par le Conseil d'Etat le 13 mai 2013

Madame, Monsieur,

Pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), nous nous permettons de vous transmettre quelques observations déterminantes dans le cadre de la consultation relative à l'objet mentionné sous rubrique. Même si nous comprenons les impératifs motivant ces mesures, il est important de prendre en considération les observations que nous formulons ci-après.

Système salarial et de traitement

Le nouveau système proposé supprimera la progression de palier pour tous les collaborateurs en 2014. Et dès 2015, la progression sera réduite par une division du palier par deux accompagnée ensuite d'une augmentation du nombre de paliers.

Ce système ne tient malheureusement pas compte de la performance des collaborateurs. De notre point de vue, il serait plus indiqué de passer à un système basé sur la performance du collaborateur et de conserver la progression de paliers actuelle. Au travers d'un entretien de qualification annuel, le droit à un nouveau palier dans la classe de traitement correspondante permettrait de motiver le collaborateur méritant ou *a contrario* de bloquer la progression de palier pour le collaborateur n'ayant pas donné satisfaction sur la période évaluée. Chaque année, des économies significatives pourraient ainsi être réalisées. En outre, ce système permettrait de garder une motivation saine, liée à la performance et au travail accompli.

De surcroît, dans des fonctions très spécialisées et instaurées par des formations qualifiantes exigibles onéreuses, il n'est pas aisé de trouver de jeunes collaborateurs répondant aux critères d'engagement, acceptant les classes de salaires proposées par l'Etat. Bloquer la progression salariale alors que la motivation est entière ne fera qu'amplifier le « tourisme professionnel » de personnel spécialisé, et l'incitera à se tourner vers de nouveaux employeurs une fois la formation acquise. Le plafonnement des rubriques budgétaires liées à la formation ne fera qu'amplifier ce phénomène.

Nouveaux postes

Nous avons pris bonne note de la décision relative aux nouveaux postes. Force est de constater qu'il est peu probable que le SAAV obtienne de nouveaux postes. Ceci aura quelques conséquences significatives.

Premier exemple : le contrôle des importations et la vérification des critères ou normes imposées à l'exportation vers des pays non membres de l'Union européenne (ex. pays asiatiques ou Fédération de Russie) pour les entreprises fribourgeoises (cf. article 27 OITE, RS 916.443.10).

Un autre exemple est l'exécution de la nouvelle loi sur l'eau potable (LEP) : dans le message no 262 du 5 juillet 2011 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de la loi sur l'eau potable, il est précisé que le SAAV devra s'adjoindre le concours de spécialistes pour la planification de la distribution de l'eau potable. Lors de séance du 18 août 2011 de la commission parlementaire, il a été précisé aux députés que deux nouveaux postes étaient nécessaires pour la planification de la distribution de l'eau. Un hydraulicien engagé à partir du 1^{er} juillet 2013 pourra s'atteler aux PIEP (plan des infrastructures d'eau potable). Mais le SAAV devrait encore disposer d'un ingénieur HES en géoinformatique (prévu pour 2014) pour définir le modèle de données et exploiter l'application informatique permettant la gestion de l'ensemble des données relatives aux réseaux d'eau potable (application faisant actuellement l'objet d'une pré-étude du SITel). Cette application, également mentionnée dans le message précité, devra permettre non seulement au SAAV mais également à d'autres services de l'Etat, bureaux d'ingénieurs, communes et à l'ECAB (défense incendie) d'avoir accès, en saisie ou consultation, aux données relatives aux réseaux d'eau. Sans cette personne, la mise en place de l'application et la saisie des données est compromise.

SANIMA

Il est projeté de diminuer la contribution de l'Etat aux indemnités de 50 à 40 pour cent, de même que de diminuer la prise en charge des coûts administratifs de l'établissement cantonal. Nous soulignons que la lutte actuelle contre la tuberculose bovine durera désormais plusieurs années et que le signal politique de se distancer financièrement de l'établissement est sensible et, alors que l'éradication de l'épizootie n'est point terminée et que, la loi fédérale oblige les cantons à prendre en charge les frais prévus aux articles 32 et 33 de la loi fédérale sur les épizooties. Cette économie pourra également avoir une incidence sur le statut épizootique du pays et des exportations de produits d'origine animale.

Impôt sur les chiens

Nous avons pris bonne note de l'augmentation du montant de l'impôt cantonal sur les chiens, de CHF 70.- à CHF 100.-. Nous proposerons les modifications de la législation correspondante. Nous attirons toutefois votre attention sur deux points. Le premier est que les préfectures voudront disposer de données SAP mises à jour plus régulièrement par l'AFin (outil plus performant). Nous rappelons, pour exemple, que 5'000 chiens manquaient dans la banque de données SAP, car les données n'avaient pas été actualisées depuis 2009, et que le SAAV a pu retrouver ces informations et les transmettre aux préfectures début 2013. Le second point est certainement l'aspect émotionnel lié aux affaires canines ; il faudra sans doute compter avec quelques motions parlementaires.

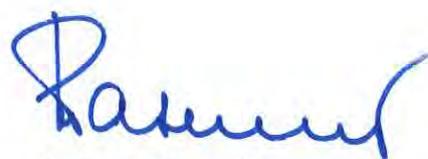
Persuadés que les mesures structurelles et d'économies porteront leurs fruits et permettront à l'Etat de voir l'avenir sereinement, la part principale des mesures étant consentie par l'Administration, nous vous remercions de prendre en considération les points qui précèdent.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer sur ce sujet, nous restons à disposition pour tout complément d'information.

Avec nos salutations les meilleures.



Dr Grégoire Seitert
Chef de Service
et vétérinaire cantonal



Dr Jean-Marie Pasquier
Chef de Service adjoint
et chimiste cantonal

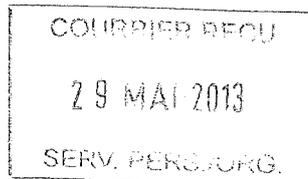


ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement cantonal des assurances sociales
Impasse de la Colline 1, Case postale 176, 1762 Givisiez

Service du personnel et d'organisation
M. Markus Hayoz
Chef de service
Céans

Givisiez, 27.05.2013



Etablissement cantonal des assurances sociales
Kantonale Sozialversicherungsanstalt

Impasse de la Colline 1, 1762 Givisiez

T +41 26 305 52 52, F +41 26 305 52 62
www.caisseavsfr.ch

Sachbearbeiter/in / collaborateur/trice:
Patrick Andenmatten

T direkt / direct: +41 26 305 52 75

E-Mail / courriel: patrick.andenmatten@fr.ch

Consultation - mesures structurelles relatives à la modification de la loi sur le personnel de l'Etat

Monsieur le Chef de service,

Nous nous référons à votre courriel du 21 mai 2013 relatif à l'objet mentionné en titre.

Prise de position des employés

Nous vous informons que la mise en consultation des mesures structurelles concernant le personnel a été transmise à tous les collaborateurs de l'ECAS. Les prises de position individuelles des collaborateurs sont en principe adressées directement à votre intention. Dès lors, aucune synthèse ne vous est proposée de notre part.

Prise de position de l'Etablissement

En préambule, nous souhaitons vous informer que nous nous sommes étonnés sur la manière dont la procédure de consultation a été mise en œuvre.

Primo, bien que le personnel ait reçu une information préalable à la Conférence de presse organisée par le Conseil d'Etat concernant l'ensemble des mesures prises par l'Etat, le personnel, principal acteur touché, n'a pas fait partie des premières instances consultées en date du 13 mai 2013 (cf. Liste de base de personnes, institutions, partis politiques et organisations consultés du 13 mai 2013 de la Chancellerie d'Etat). La consultation du personnel n'a formellement débuté qu'en date du 21 mai 2013.

Secundo, le délai de réponse a été fixé au 14 juin 2013 ce qui réduit à seulement 24 jours la durée de la consultation pour le personnel, en contradiction avec le délai légal fixé au minimum à deux mois (art. 123 alinéa 3 LPers).

Etant insatisfaits sur la forme de la procédure, nous sommes également mécontents quant au fond lui-même des mesures proposées.

Aussi, l'**Etablissement cantonal des assurances sociales est opposé aux mesures** telles que proposées, car d'une part celles-ci engendrent de réels problèmes aux employeurs et d'autres part, elles sont trop rapides, brutales, disproportionnées, trop longues et inégales. Si nécessaire, une mesure de substitution plus légère telle que l'introduction tout à fait momentanée d'une retenue sous forme de contribution de solidarité à durée limitée serait probablement plus appropriée.

a) Conséquences pour l'employeur

De manière générale, nous sommes conscients de la difficulté de l'exercice proposé et que le personnel de la fonction publique puisse également être mis à contribution. Par contre, nous trouvons vraiment regrettable que la piste d'une hausse de revenu fiscal sur les personnes morales n'ait pas été retenue et que l'économie fribourgeoise ne soit pas également mise à contribution de manière raisonnable.

L'impression laissée par l'ensemble de ces mesures est que le prix à payer pour les décisions antérieures aussi bien du canton que de la Confédération en matière de fiscalité (réforme fiscale II) se fait entièrement sur le dos des collaborateurs/trices. Ainsi, les mesures proposées ont provoqué de **vives réactions au sein de notre personnel**.

Les premiers effets se sont d'ailleurs déjà fait sentir avant même la prise de décision finale puisqu'une personne que nous avons souhaitée engager a simplement refusé d'accepter la proposition salariale faite étant donné qu'elle serait bloquée au niveau des paliers ces prochaines années, ce qui ne nous était encore jamais arrivé ces dernières années. Si par le passé, nous arrivions à convaincre les personnes nouvellement engagées que le « bas » salaire du départ (par rapport à leur prétention ou à leur salaire actuel) sera comblé sur la durée, cet argument principal n'est plus valable compte tenu du blocage des paliers et de l'allongement des classes de 20 échelons à 30 échelons. Nous vous prions donc de prendre des mesures adéquates pour ne pas péjorer les **conditions de recrutement du personnel** et maintenir de bonnes conditions-cadres pour pouvoir « vendre » l'Etat et ses établissements comme un employeur attractif.

L'autre effet inquiétant en tant qu'employeur est la baisse de motivation que l'annonce des mesures a provoquée parmi le personnel. Il devient difficile et le deviendra encore plus à l'avenir en cas de maintien des propositions mises en consultation d'exiger encore plus d'efforts de la part des personnes pour maintenir ou réduire les délais de traitement des dossiers. En effet, les employé/e/s ne trouvent plus de réel intérêt personnel à fournir des prestations supérieures à la moyenne. Si nous voulons pouvoir offrir les mêmes prestations à une population toujours plus importante, mais avec un personnel limité, celui-ci doit pouvoir prétendre à une reconnaissance financière adaptée. Nous craignons donc que les mesures proposées engendrent globalement **une baisse de rendement** avec pour conséquence **une quantité et une qualité de travail fournies minimales**.

b) Mesures trop rapides et brutales

Les mesures ont suscité l'incompréhension du personnel, car le canton de Fribourg dispose d'une importante fortune et les comptes ont toujours été bénéficiaires ces dernières années, malgré des prévisions budgétaires initiales souvent plus défavorables. Ainsi, rien n'empêche de penser que les situations futures ne soient pas également meilleures que prévues.

Notre personnel qui connaît bien un indicateur central de l'évolution de l'économie fribourgeoise, à savoir l'évolution de la masse salariale, a dans ce contexte beaucoup de peine à suivre les réflexions pessimistes du Conseil d'Etat concernant les rentrées fiscales.

Chaque personne soumise à la LPers peut, une fois engagée, légitimement et valablement s'attendre à des rentrées salariales selon le système en vigueur et établir ainsi une planification financière pour ses projets familiaux, personnels, de logement, etc. Nous demandons dès lors que la situation prévue en matière d'évaluation des fonctions par exemple (EVALFRI) et dont le Conseil d'Etat se prévaut dans les considérants de son *Ordonnance relative au maintien de la situation salariale acquise en cas d'abaissement de la classification d'une fonction*, à savoir « *le Conseil d'Etat a toujours admis que la situation salariale devait, pendant un certain temps, être maintenue à son niveau acquis pour éviter des diminutions de traitement **que les personnes concernées ne peuvent planifier à court terme*** » (RSF 122.72.26), doit également prévaloir dans le cadre de fixation de mesures si strictes et touchant un nombre aussi important d'individus.

Nous considérons les mesures comme brutales, car aucune situation réelle négative n'a encore été enregistrées d'un point de vue comptable tandis que les mesures proposées seront elles bien réelles, sans retour en arrière possible. Il conviendrait d'attendre encore au moins un exercice comptable supplémentaire avant de prendre d'éventuelles mesures. Ce d'autant plus que nos expériences en ce qui concerne l'évolution de la masse salariale dans les entreprises fribourgeoises ces dernières années et jusqu'à aujourd'hui, laissent à penser que le Conseil d'Etat a une vision beaucoup **trop pessimiste** en ce qui concerne les rentrées fiscales.

c) Mesures disproportionnées

La proportion des économies demandées au personnel pour parvenir à l'équilibre budgétaire constitutionnel est trop importante. A contrario, l'effort sur la hausse de recettes de l'Etat est trop faible. Si la participation du personnel peut être légitime, l'ampleur de cette participation est complètement disproportionnée par rapport aux autres acteurs de la société ou de l'économie.

Nous concédons volontiers que le Conseil d'Etat a su faire preuve de générosité ces dernières années en matière d'adaptation des échelles salariales au renchérissement ou à l'évolution réelle des salaires. Cependant, reprendre à l'avenir d'une main, ce qui a été donné par le passé de l'autre ne constitue pas une solution et engendre une grande insécurité au sein des collaborateurs/trices qui, année après année, n'auront plus la certitude de savoir si les nouveaux niveaux de salaires décidés chaque 1^{er} janvier ne sont **finalement pas qu'un prêt sans intérêt proposé aux personnes qui devra être restitué par la suite...**

L'alignement des salaires au 1^{er} janvier 2014 sur l'indice de 108.6 (entraînant une baisse de -0.9%) n'est tout simplement pas défendable et nous **nous y opposons fermement**. C'est d'ailleurs la mesure qui a suscité le plus d'incompréhension au sein de notre personnel. Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que dès le 1^{er} janvier 2014 chacun devra encore faire face à une retenue supplémentaire de -0.5% sur le salaire brute en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, même si nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas d'une mesure d'économie liée à l'objet mis en consultation. Cet effet sera néanmoins cumulé aux autres avec comme conséquence une diminution encore plus importante du salaire net versé.

Enfin, la proposition de ne pas accorder de hausse de salaires aussi longtemps que l'indice n'atteindra par la valeur de 112.00 est **tout à fait arbitraire et sans fondement**. Nous proposons purement et simplement sa suppression, à défaut la fixation de l'indice au maximum à la valeur de 110.0 (taux que nous avons fixé de manière tout aussi arbitraire). Cette mesure implique à nouveau un manque à gagner potentiel de près de -3% pour le personnel. Ajouté aux éléments ci-dessus (-0.9% et -0.5%), les conséquences pour les personnes deviennent impressionnantes.

d) *Mesures trop longues*

Les mesures proposées ont un effet durable alors que la problématique financière évoquée par le Conseil d'Etat ne l'est pas. Nous considérons qu'il s'agit d'une situation passagère à laquelle il faut remédier par des solutions également passagères.

e) *Mesures inégales*

Concernant la fixation et l'octroi des paliers, nous relevons une contradiction dans les documents mis en consultation qui ne nous permet pas de connaître exactement les intentions du Conseil d'Etat. Tandis qu'à la page 26, il est mentionné « *il a été décidé de **diminuer de moitié** la valeur annuelle du palier dans chaque classe de traitement pour les années **2014** à **2016** » », nous pouvons lire à la page 34 « *Il s'agirait de **renoncer à toute augmentation annuelle en 2014**, puis d'octroyer une augmentation calculée sur la base d'un palier réduit en 2015 et 2016.* ».*

Nous sommes **opposés à la création d'un STOP** dans la progression des classes. Ainsi, le renoncement à toute augmentation annuelle en 2014 tel que formulé en page 34 n'est pas admissible.

Si nécessaire, nous privilégions bien plus une approche en douceur avec l'attribution de palier réduit qui permet de maintenir une motivation du personnel suffisante. Cette variante pourrait être tolérée, mais elle affiche le grand désavantage qui fait que nous ne pouvons finalement pas non plus la cautionner : toute mesure touchant aux paliers n'a pas d'effet sur environ 30% de notre personnel (personnes ayant atteint le sommet de leur classe) alors qu'elle pénalise le 70% restant qui est non seulement un personnel plutôt jeune et dynamique, mais dont le revenu est déjà souvent bien inférieur aux personnes de l'autre catégorie ; ceci pour des prestations tous aussi valables ou parfois plus. **La proposition apporte donc une inégalité de traitement au sein du personnel indéfendable** qui est à même d'engendrer des jalousies ou des conflits entre génération, éléments qui doivent ensuite être gérés au quotidien par l'employeur. C'est une des raisons qui nous laisse penser qu'une meilleure solution existe, moins défavorable au personnel et à l'employeur.

f) *Alternative*

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus et en cas de nécessité impérative de maintien de mesures touchant au personnel, nous nous interrogeons si l'introduction d'un prélèvement, sur une durée limitée dans le temps, d'un **pourcentage sous forme de contribution de solidarité** ne serait pas un moindre mal par rapport aux propositions mises en consultation ? Toutefois, cette mesure alternative ne devrait pas prendre effet avant le 1^{er} janvier 2015 afin que le Conseil d'Etat ait encore la possibilité de vérifier ses hypothèses du plan financier.

L'avantage par rapport aux propositions formulées serait qu'il s'agit d'un mécanisme :

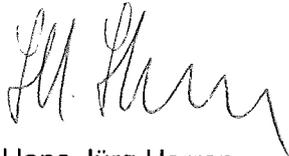
- connu qui « a fait ses preuves » dans différentes autres situations ou cantons ;
- relativement simple à mettre en oeuvre ;
- compréhensible par chacun avec des effets facilement calculables pour tous ;
- qui ne péjore pas les conditions de travail sur le long terme ;
- ne crée pas d'inégalité de traitement au sein du personnel ;
- qui est immédiatement supprimable en cas d'amélioration des rentrées fiscales.

Conclusion

Les mesures proposées sont inadaptées du point de l'employeur et des employés. Nous invitons donc le Conseil d'Etat à tenir compte de nos remarques pour que notre établissement puisse continuer à offrir des places de travail attractives et des prestations de qualité en faveur des administrés et de l'ensemble de la population fribourgeoise.

Enfin, même si nous ne soutenons pas les propositions émises, nous tenons néanmoins à relever l'ampleur du travail réalisé ainsi que la qualité des documents remis.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Chef de service, nos meilleures salutations.



Hans Jürg Herren
Directeur ECAS



Patrick Andenmatten
Directeur adjoint Caisse compensation

Copie/s à

—
Anne-Claude Demierre, Présidente de la Commission administrative de l'Etablissement cantonal des assurances sociales



POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Justice de paix de l'arrondissement de la Broye JUBR
Friedensgericht des Broyebezirks FGBR

Avenue de la Gare 111, case postale 751, 1470 Estavayer-le-Lac

T +41 26 305 86 20, F +41 26 305 86 21
www.fr.ch/pj

Justice de paix de l'arrondissement de la Broye
Avenue de la Gare 111, case postale 751, 1470 Estavayer-le-Lac

Par courriel

Service du personnel et d'organisation
Rue Joseph-Piller 13
Case postale
1701 Fribourg

—
Numéro du dossier:
N/réf.: SSA/CEG/CDI
VI réf.:
Courriel: jpbroye@fr.ch

Estavayer-le-Lac, le 13 juin 2013

Réponse à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Madame, Monsieur,

Par la présente, la Justice de paix vous soumet sa réponse relative à la consultation du Service du personnel et d'organisation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économie 2013-2016 du Conseil d'Etat.

Limitation de la création de nouveaux postes

Plus qu'une limitation, il s'agit d'un blocage des nouveaux postes, le Conseil d'Etat prévoyant un unique poste de travail supplémentaire par Direction pour les années 2014-2015.

Or, la création de nouveaux postes est absolument nécessaire, ne serait-ce qu'au vu de l'importante croissance démographique que connaît notre canton. En effet, il ressort des résultats provisoires concernant l'évolution de la population de la Suisse de l'Office fédéral de la statistique (OFS) que le canton de Fribourg connaît la plus forte progression depuis deux années consécutives, 2011 et 2012, savoir une progression de 2,2%, respectivement de 2,3%. Concernant le district de la Broye plus particulièrement, celui-ci est d'ailleurs en tête au niveau suisse, avec un taux record de 3,3% en 2012.

Cette progression n'est d'ailleurs point exceptionnelle, les taux de croissance annuelle étant régulièrement supérieurs à 2%, toujours selon les évaluations de l'OFS. Il faut encore relever que, selon un scénario de l'évolution de la population des cantons de 2010 à 2035 (Communiqué de presse n° 0351-1103-10 du 29 mars 2011 de l'OFS), "les cantons de Vaud et de Fribourg enregistreront les accroissements démographiques les plus élevés de Suisse au cours de cette période. La croissance de leur population dépassera 20%".

—

Pouvoir Judiciaire PJ
Gerichtsbehörden GB

Le personnel des Justices de paix étant largement sous doté depuis de nombreuses années, geler la création de postes supplémentaires ne permettrait simplement plus à ces autorités d'assumer leurs tâches, la situation étant déjà critique depuis un certain temps. En effet, à ce propos, en 2007 déjà, la sous dotation du personnel avait été relevée. En outre, malgré l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant ainsi que des modifications de la LACC, en regard aux nouvelles compétences des Juges de paix en matière successorale (juridiction gracieuse), le personnel n'a toujours pas été adapté en conséquence quand bien même la charge de travail ne cesse de s'accroître. Même le crédit forfaitaire de CHF 500'000.00 initialement prévu pour l'engagement de personnel d'appoint pour l'ensemble des Justices de paix du canton (en soi insuffisant en regard aux statistiques cantonales et aux prévisions de la COPMA) a été abaissé à CHF 300'000.00, alors qu'une charge de travail importante supplémentaire a été annoncée au vu des nombreuses opérations devant être effectuées pour l'adaptation des mesures de protection de l'adulte et de l'enfant. A toutes fins utiles, il est précisé encore que les mesures de protection qui n'auront pas été adaptées conformément au nouveau droit au 1^{er} janvier 2016, seront purement et simplement caduques, les personnes concernées se retrouvant alors sans protection.

La charge de travail ne pouvant être que croissante durant les années à venir, la Justice de paix ne pourra assumer ses tâches sans moyens supplémentaires. A ce titre, elle rappelle que contrairement à un secteur privé, les justiciables n'ont pas la possibilité de s'adresser à une autre autorité. Le principe de célérité ne pourra plus être respecté, pour autant qu'il le soit encore, avec toutes les conséquences que cela peut comporter, notamment relatives à la responsabilité de l'Etat.

Le Conseil d'Etat doit prévoir la création de postes supplémentaires afin de permettre que les tâches relevant de chaque Direction puissent être exécutées correctement et que des prestations de qualité puissent être garanties à l'ensemble de la population.

Masse salariale

Le Conseil d'Etat entend agir sur les salaires "surindexés". Il s'agit bien en fait d'une baisse des salaires et pas des moindres, vu qu'elle serait de 0,9%. Il est étonnant, pour ne pas dire choquant, que le Conseil d'Etat soit prêt à faire modifier unilatéralement des contrats de travail, sans aucune négociation préalable avec les principaux intéressés et sans qu'aucun déficit ne soit constaté dans les finances de l'Etat à ce jour. Ces diminutions salariales auront des conséquences importantes pour les personnes touchées, ces dernières pouvant se retrouver dans des difficultés financières selon leurs situations personnelles et familiales.

En outre, renoncer à une indexation jusqu'à ce que l'indice des prix à la consommation atteigne 112 points revient à dire qu'aucune adaptation des salaires n'aura lieu durant de nombreuses années.

Il est inconcevable de se prononcer en faveur de mesures dites "périodiques" alors qu'elles vont avoir une incidence très importante à long terme.

Les mêmes remarques sont à formuler concernant la suppression des paliers pour 2014 et l'octroi de demi-palier pour 2015 et 2016 et l'éventuelle création de paliers supplémentaires.

L'argument du personnel démotivé dès lors qu'il pourrait atteindre le maximum de sa classe à 40 ans déjà n'est pas soutenable. En effet, un rapide calcul de sa part permet de se rendre compte qu'il bénéficiera certes d'une augmentation annuelle sur un plus long terme, mais d'un revenu clairement moindre.

Au vu de ce qui précède, la Justice de paix perçoit ces mesures comme un manque de considération à l'égard de l'ensemble du personnel de l'Etat, tant au regard de la forme que de la manière de les présenter. Le message que le personnel comprend est qu'il est en fait actuellement trop payé pour les prestations qu'il fournit.

La Justice de paix s'oppose à l'introduction des mesures structurelles de réduction des salaires.

Délai de consultation

L'art. 123 al. 3 de la Loi sur le personnel de l'Etat (Lpers) prévoit un délai de consultation de deux mois au minimum. La consultation peut néanmoins se faire de manière orale et se dérouler dans un délai plus bref, mais uniquement pour des mesures périodiques.

Le Conseil d'Etat a réduit le délai de consultation à seulement un mois, sans compter les jours fériés, alors que son projet de mesures structurelles ne se limite clairement pas à des aspects périodiques mais modifie des dispositions légales ayant un impact à long terme sur le personnel de l'Etat.

Le Conseil d'Etat devrait donc respecter le délai de deux mois.

Pour le surplus, la Justice de paix se rallie à la résolution de l'assemblée des délégués de la FEDE du 5 juin 2013.

La Justice de paix vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de sa considération distinguée.



Sylviane Sauter

Juge de paix



Christel Eggertswyler

Greffière



Chantal Ding

Greffière

Copie (par courriel)

- Direction de la sécurité et de la justice
- Service de la justice
- Conseil de la magistrature
- Conférence des Juges de paix

Fribourg, le 5 juillet 2013

Mesures structurelles et d'économies 2013-2016 : réponses des organes consultés et prises de position d'autres secteurs (état au 05.07.13)

| | Date de réception |
|--------------------------------|-------------------|
| 3. Communes | |
| > Bas-Intyamont | 25.06.13 |
| > Belfaux | 25.06.13 |
| > Bösinggen | 20.06.13 |
| > Broc | 24.06.13 |
| > Bulle | 20.06.13 |
| > Chénens | 18.06.13 |
| > Corpataux-Magnedens | 20.06.13 |
| > Cressier | 20.06.13 |
| > Crésuz | 18.06.13 |
| > Cugy | 18.06.13 |
| > Düdingen | 20.06.13 |
| > Echarlens | 24.06.13 |
| > Estavayer-le-Lac | 20.06.13 |
| > Farvagny | 28.06.13 |
| > Ferpicloz | 20.06.13 |
| > Fräschels | 19.06.13 |
| > Fribourg | 20.06.13 |
| > Galmiz | 24.06.13 |
| > Gemeindeverband Region Sense | 14.06.13 |
| > Giffers | 18.06.13 |
| > Grolley | 25.06.13 |
| > Gruyères | 18.06.13 |
| > Haut-Intyamont | 20.06.13 |
| > Heitenried | 20.06.13 |
| > La Roche | 20.06.13 |
| > Léchelles | 18.06.13 |
| > Marsens | 25.06.13 |

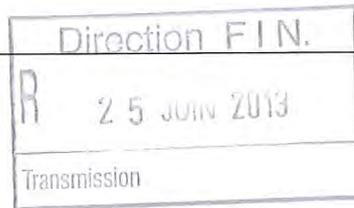
| | |
|-----------------------------|----------|
| > Misery-Courtion | 21.06.13 |
| > Muntelier | 20.06.13 |
| > Murist | 25.06.13 |
| > Oberschrot | 20.06.13 |
| > Plaffeien | 18.06.13 |
| > Rechthalten | 21.06.13 |
| > Remaufens | 24.06.13 |
| > Riaz | 28.06.13 |
| > Romont | 18.06.13 |
| > Rossens | 19.06.13 |
| > Siviriez | 20.06.13 |
| > Sorens | 01.07.13 |
| > St-Martin | 24.06.13 |
| > St. Silvester | 20.06.13 |
| > St. Ursen | 01.07.13 |
| > Tafers | 20.06.13 |
| > Torny | 21.06.13 |
| > Treyvaux | 20.06.13 |
| > Ueberstorf | 28.06.13 |
| > Ulmiz | 20.06.13 |
| > Villarepos | 20.06.13 |
| > Villars-sur-Glâne | 13.06.13 |
| > Villaz-St-Pierre | 02.07.13 |
| > Villeneuve | 20.06.13 |
| > Vuisternens-devant-Romont | 28.06.13 |
| > Wallenried | 18.06.13 |
| > Wünnewil-Flamatt | 18.06.13 |
| > Zumholz | 13.06.13 |



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

✉ Route du Tô 1
1667 Enney

☎ 026 921 81 00
☎ 026 921 81 09
CCP 17-1463-1
✉ commune@bas-intyamou.ch



Au Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

| | | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|----------------|------|-----|------|-----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 21 JUIN 2013 No 685 | | | | | | | |
| AR: OUI | | NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE |
| Mappe CE | Pres. CE | DSAS | FIN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Enney, le 20 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) – prise de position

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Nous reprenons votre courrier du 13 mai dernier par lequel vous avez soumis votre projet de mesures structurelles et d'économies.

Le sujet a bien entendu retenu toute l'attention du Conseil communal et c'est avec soin qu'il a pris connaissance de votre projet de mesures structurelles.

Le Conseil communal est, d'année en année, mis face à des défis importants au moment de l'établissement des budgets ; chaque exercice s'avère difficile et de plus en plus compliqué car, force est de constater que les charges augmentent linéairement, alors que les recettes stagnent.

Le Conseil communal soutient activement la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises qui a rendu une analyse pertinente de la situation vécue par les communes du canton.

Nous espérons que des solutions seront trouvées à satisfaction des communes et du canton et que les mesures ne mettront pas en cause l'équilibre déjà fragilisé des finances communales.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

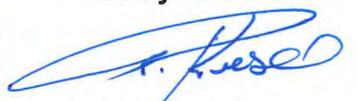
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :


E. Dupont



Le Syndic :


R. Kaeser



CONSEIL COMMUNAL DE BELFAUX

Tél. 026 476 60 20
Fax 026 476 60 21
commune@belfaux.ch

| | | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 21 JUIN 2013 No 686 | | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DFIN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Au Haut Conseil d'Etat
du canton de Fribourg
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

n/réf. ALM/ms v/réf.

1782 Belfaux, le 20 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière,

Nous nous référons au projet de mesures structurelles et d'économie à l'Etat de Fribourg du 13 mai 2013 mis en consultation jusqu'au 14 juin 2013.

Nous vous signalons que notre commune s'est ralliée en tous points à la prise de position qui vous a été communiquée à ce propos le 12 juin 2013 par l'Association des communes fribourgeoises.

Nous vous remercions d'avoir associé les communes à cette procédure de consultation et vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic:

Jean-Bernard Schenevey



Le Secrétaire:

Michel Sallin

Bösingen, 18.06.2013



GEMEINDE BÖSINGEN

Francis Stucki
Finanzverwalter
Laupenstrasse 2
Postfach 80
3178 Bösingen

Tel. 031 747 21 27
Fax 031 747 21 20

StuckiF@boesingen.ch
www.boesingen.ch

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

| | | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|------|------|-----|------|-----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 20 JUIN 2013 No 672 | | | | | | | |
| AR: OUI | | NON | | DIGS | DSJ | DIAF | DEE |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DEIN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Vernehmlassung Struktur- und Massnahmenprogramm

Sehr geehrte Frau Staatsrätin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Staatskanzlerin

Wir beziehen uns auf den Bericht zum Struktur- und Sparmassnahmenprogramm 2013 - 2016 des Staates Freiburg. Da dieses Programm die Gemeinden in einigen Bereichen stark tangiert, nimmt der Gemeinderat von Bösingen dazu Stellung.

Für die Gemeinden sind primär jene Bereiche interessant, die sich auch auf die Gemeindefinanzen auswirken. Trotzdem erlauben wir uns, vorgängig einige grundsätzliche Bemerkungen anzubringen.

Das Staatspersonal trägt mit 43% bei weitem den grössten Anteil an den gesamten Massnahmen, nämlich 187 Mio. Franken. Es ist mit grösserem Widerstand zu rechnen. Erhöhungen bei den Einnahmen (101 Mio. Franken) und Senkungen von Subventionen (99 Mio. Franken) machen je 23% aus. Projekte und Reformen ergeben 4% oder 18 Mio. Franken. Bei den Einnahmenkorrekturen geht es vorwiegend um punktuelle Steuer- und Gebührenerhöhungen. Dies lässt den Schluss zu, dass es vielleicht doch besser gewesen wäre, auf einige Steuersenkungen in den vergangenen Jahren zu verzichten. Denn diese Ausfälle müssen nun nicht von den Steuerpflichtigen als Ganzes, sondern von einzelnen Direktbetroffenen getragen werden, mit der Folgewirkung, dass der Service Public abgebaut wird.

Insgesamt scheinen die Massnahmen für die Gemeinden ein Nullsummenspiel zu sein. Da einige Massnahmen zwangsläufig positive finanzielle Auswirkungen auf die Gemeinden haben, hat der Staatsrat versucht, diese Differenzen auszugleichen, indem er die Kantonsanteile bei Einnahmen erhöht und bei Kosten und Subventionen kürzt. Letzteres auch in Bereichen, die weitreichende zum Teil heute noch nicht absehbare Folgen für Institutionen und Gemeinden haben. Beim näheren Betrachten stellen wir fest, dass dieses Nullsummenspiel aus folgenden Gründen auf wackligen Beinen steht:

- Die Ausgabenkürzungen betreffen vor allem das Personal. Es ist mit grösserem Widerstand zu rechnen. Allfällige Kompromisse werden zur Folge haben, dass die erwarteten finanziellen Verbesserungen nur zum Teil erzielt werden. Der Gemeindefinanzsaldo würde dadurch gleich negativ.
- Einzelne Auswirkungen der Massnahmen gelten nicht für alle Gemeinden. So wirkt sich beispielsweise die Einführung einer Verlustscheinverwaltung (KSTV) auf den

Kanton und auf diejenigen Gemeinden aus, die das Inkasso dem Staat abgetreten haben. Ein Grossteil der Gemeinden macht das Inkasso aber selber.

- Es ist mit versteckten Folgekosten zu rechnen. Die Reduktionen bei der Subventionierung oder die Plafonierung von kantonalen Beiträgen – beispielsweise bei den Pflegeheimen oder der Spitex – ergeben für die Gemeindeverbände, die diese Organisationen führen und die Defizite tragen, Mehrkosten. Bei der Spitex alleine führen die kumulierten Wirkungen der Massnahmen bei den Gemeinden zu einer Mehrbelastung von Fr. 3.30 pro Einwohner (Berechnungsmodell der Spitex Sense). Diese fallen auf die Verbandsgemeinden zurück. Zudem ist ein Abbau des Service Public zu befürchten.

An dieser Auswahl an Beispielen, welche nicht abschliessend ist, sehen wir, dass das Massnahmenpaket für die Gemeinden ein Risiko darstellt und nicht alle finanziellen Auswirkungen aufzeigt. Zudem beruhen die meisten Zahlen auf Annahmen und Schätzungen des Finanzplanes. Das Programm sieht bei allfälligen Anpassungen auch keinen Korrekturmechanismus zu Gunsten der Gemeinden vor. Somit ist zu befürchten, dass sich die Gemeinden schlussendlich netto ebenfalls an dem Sanierungspaket beteiligen müssen. Dies, nachdem der Staat mit den Steuersenkungen der letzten Jahre bereits arg die Finanzpolitik der Gemeinden eingegriffen und deren finanzielle Substanz geraubt hat.

Beim näheren Betrachten scheint der Spar- und Massnahmenkatalog ein simples Zusammentragen von Massnahmen von allen Ämtern zu sein, ohne dass auf grundlegende und sehr sensible Bereiche wie die Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden geachtet wurde. Mit diesem Katalog wird einseitig in das Verhältnis von Kosten und Aufgaben eingegriffen und die hart erarbeiteten Gewichtungen werden einfach über Bord geworfen.

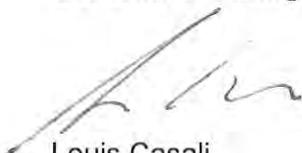
Wir erwarten deshalb, dass der Staat gänzlich auf die nachfolgenden Massnahmen verzichtet:

- Generell **keine** Beteiligungsänderungen:
 - Motorfahrzeugsteuer: **Keine** Reduktion des Gemeindeanteils von 30 auf 20%
 - Öffentlicher Verkehr: **Keine** Erhöhung der Gemeindebeteiligung vom 40 auf 45%
 - Hilfe an Pflege zu Hause: **Keine** Senkung des Kantonsanteils von 35 auf 30%
 - Verbilligung der Krankenkassenprämien für Sozialhilfebezüger: **Keine** Reduktion des Kantonsanteils von 100 auf 60%.
 - **Keine** Allfällig weiteren versteckten Beteiligungsänderungen
- **Keine** Subventionskürzungen, die von den Gemeinden aufgefangen werden müssen

Zudem unterstützen wir die Stellungnahme des Freiburger-Gemeindeverbandes vom 12.06.2013.

Freundliche Grüsse

Gemeinde Bösinggen



Louis Casali
Gemeindeammann




Francis Stucki
Gemeindekassier



134.04



Direction des finances
M. Georges Godel
Conseiller d'Etat Directeur
Rue Joseph-Piller 13
1701 Fribourg

Broc, le 20 juin 2013

Consultation publique : avant-projet de modification de la loi cantonale sur la mensuration

Monsieur le Conseiller d'Etat-Directeur,

Nous vous remercions de nous avoir conviés à la consultation citée en marge.

Ayant reçu la prise de position étoffée de l'Association des communes fribourgeoises à ce sujet, datée du 28 mai 2013, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler et nous nous y rallions dans la globalité.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat-Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

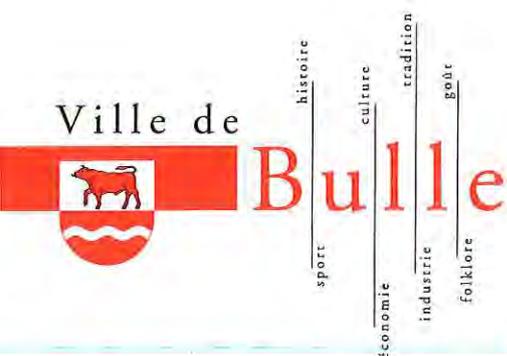
Le Syndic :

Stéphane Sudan



La Secrétaire :

Anette Leuzinger



Conseil communal

Conseil d'Etat
Madame Anne-Claude Demierre
Présidente du Gouvernement
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Bulle, le 20 juin 2013
N/réf. : YM - anf
Classement : cpte 020

Mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Nous nous référons au projet susmentionné, mis en consultation le 13 mai dernier auprès du comité de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et tenons à vous remercier d'avoir prolongé le délai de prise de position, offrant ainsi aux communes le temps supplémentaire nécessaire à une analyse détaillée des importantes mesures proposées.

Dans sa séance du 18 juin dernier, le Conseil communal a approfondi la prise de position de l'ACF, dont il appuie entièrement et unanimement toutes les conclusions, en particulier le fait que les mesures envisagées briseraient l'équilibre entre les communes et l'Etat. D'autre part, nous regrettons que le coût des exigences normatives ait échappé aux mesures d'économies préconisées ; il s'agit tout de même d'un élément qui pèse lourd pour les communes à forte croissance démographique et il devient urgent aujourd'hui de revenir à des préceptes plus modérés.

Nous confirmons qu'en l'état, le projet soumis ne convainc pas et nous nous permettons également d'insister sur la nécessité de faire examiner l'ensemble de ces propositions par une commission parlementaire spéciale, distincte de la Commission de finances et de gestion du Grand Conseil.

./.

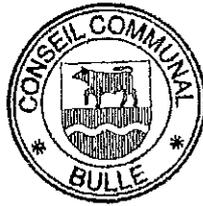
Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à nos considérations et vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire



A. Carrel Meyer



Le Syndic



Y. Menoud



COMMUNE DE CHÉNENS



| | | | | | |
|----------------------------|------|-----|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | |
| Reçu le 14 JUN 2013 No 608 | | | | | |
| AR: OUI NON | DICS | DSJ | DIAP | DEE | |
| Mappel Pres CE CE | DGAS | DIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: | | | | | |

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

n/réf.: MDEY/am v/réf.:
CorrGen_Conseil_Etat_mesures_economie_06_2013.docx

Chénens, le 13 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) ; prise de position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Par la présente, le Conseil communal vous prie de prendre note qu'il se rallie et soutient ardemment la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises qui vous a été adressée en date du 12 juin écoulé.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez aux conclusions émises, le Conseil communal vous prie de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'assurance de sa considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Ariane Macherel
secrétaire



Marianne Dey
syndique

1744 Chénens ☎ (026) 477 22 01 Fax (026) 477 22 08
Ch. de l'Ecole 8 – Case postale 23
www.chenens.ch / E-mail : commune@chenens.ch



COMMUNE DE CORPATAUX-MAGNEDENS

| |
|---------------------------|
| Chancellerie d'Etat |
| Reçu le 17 JUIN 2013 |
| Transmission: <i>DFIN</i> |

ADMINISTRATION COMMUNALE
ROUTE DU CENTRE 59
1727 CORPATAUX-MAGNEDENS
TELEPHONE 026 411 32 39
FAX 026 411 32 33
E-MAIL: info@corpataux-magnedens.ch
CCP 17-6078-9

Chancellerie de l'Etat de Fribourg
Madame Danielle Gagnaux-Morel
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Corpataux-Magnedens, le 13 juin 2013
RB/cr/129/2013

Projet de mesures structurelles d'économies à l'Etat de Fribourg

Madame la Chancelière,

Le conseil communal de Corpataux-Magnedens a pris note du projet tel que présenté et vous fait part des remarques suivantes :

Selon les informations fournies, il semble que les mesures proposées sont dues à une démographie galopante. Démographie qui demandera un accroissement de besoins en services et, dans un même temps, vous limitez les nouveaux postes à l'Etat à 7 par année pour l'administration. Ceci nous paraît difficilement possible à mettre en œuvre.

En ce qui concerne notre commune, la baisse du niveau des salaires du personnel de l'Etat ou la non attribution de paliers aura également une répercussion sur notre personnel puisque selon notre règlement, nous suivons l'échelle de l'Etat de Fribourg. Souhaitant demeurer un employeur attractif, nous ne voulons absolument pas mettre ces mesures en pratique dans ce domaine, à l'exception, éventuellement d'une correction de l'indice, corrigeant ainsi l'indexation. Cependant cela signifie tout de même une baisse de revenu de 0.9% pour nos employés et il faudra également ajouter la hausse de la cotisation à la caisse de prévoyance.

Notre commune a subi directement le contrecoup de la réduction des impôts cantonaux et a même dû en tenir compte dans l'augmentation du % d'impôts communaux voté en 2010.

Ainsi, il apparaît que les difficultés financière prévues de l'Etat sont en grande partie dues à la réduction de ces impôts. Une hausse de ceux-ci, éventuellement conjuguées avec d'autres mesures pour une petite part, devrait permettre d'améliorer grandement les perspectives de l'Etat et, dans un même temps, celles des communes.

D'autre part, nous soutenons dans son intégralité la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre note de nos remarques et vous présentons, Madame la Chancelière, nos respectueuses salutations.

Au nom du conseil communal

La secrétaire

C. Reidy



Le syndic
R. Berset

R. Berset



| | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 17 JUIN 2013 No 631 | | | | | | |
| AR: QUI NON | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | FIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Cressier, le 14 juin 2013

Projet de mesure structurelle et d'économies à l'Etat de Fribourg

PRISE DE POSITION

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Votre courrier du 13 mai dernier relatif au dossier cité en marge a retenu notre meilleure attention.

Après étude, le Conseil communal de Cressier se permet d'émettre les remarques suivantes :

Baisse des salaires et plafonnement :

- Cela va engendrer une baisse d'impôts, une diminution de la motivation et ainsi un report sur les enfants.

Logo,- psychologie :

- Il y a toujours plus de cas à traiter et ces services connaissent déjà des problèmes pour prendre en charge tous les cas

EMS :

- Il n'est pas tenu compte du vieillissement de la population

Insertion sociale :

- Qu'advient-il du nombre grandissant de jeunes en recherche d'une situation stable ?

LAVI et Transports :

- La proposition charge trop les communes. Pour certaines, en manque de transports publics, plus spécialement.

Aide et soins à domicile :

- L'HFR diminue déjà le nombre de journées d'hospitalisation, donc les soins à domicile deviendront encore plus importants et onéreux pour les communes

Visite des homes :

- Pourquoi facturer ? Le personnel de l'Etat est en charge de ce travail

Eaux :

- Les nouvelles lois charge déjà beaucoup les communes

Au vu de ce qui précède, les autorités de Cressier se rallient à la prise de position de l'ACF.

En vous remerciant de prendre notre avis en considération, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'assurance de nos respectueux sentiments.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic
Jean-Daniel Pointet



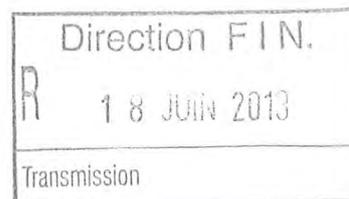
La secrétaire
Sylvie Staehlin





**COMMUNE DE 1653 CRESUZ
(GRUYERE)**

Chemin de la Cure 6
Tél. 026/927 10 32 – Fax 026/927 10 30
Courriel : commune@cresuz.ch
Site Internet : www.cresuz.ch



Au Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg



Crésuz, le 13 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) – prise de position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Nous avons pris connaissance des documents relatifs à l'objet cité sous rubrique, lesquels ont retenu toute notre attention.

Par la présente, nous vous informons que nous rejoignons le préavis émis par l'Association des Communes fribourgeoises.

Nous vous souhaitons bonne réception de cet envoi et vous adressons, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, nos meilleures salutations.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

F. Eggertswyler



Le Syndic :

D. Bütikofer

Copie à l'ACF

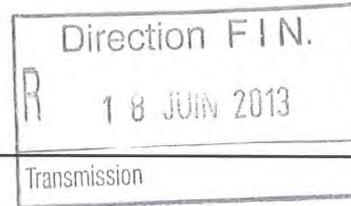
Ouverture du bureau communal :

lundi et jeudi matin
mardi après-midi

de 09h00 à 11h30
de 15h00 à 18h00



COMMUNE DE CUGY



1482 Cugy FR, Rte de Fétigny 22A, CP 56
Tél. 026 660 16 92 / Fax 026 660 70 34
E-mail : info@cugy-fr.ch
Site : www.cugy-fr.ch

| | | | | | | | | | |
|-----------------------------|-----|------|------|------|-----|----|--|--|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | | | |
| Reçu le 14 JUIN 2013 No 610 | | | | | | | | | |
| AR: CH | NON | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | | | |
| MADP | CF | CE | USAS | DAEG | CHA | MP | | | |
| La Chancelière: | | | | | | | | | |

**Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg**

Cugy, le 13 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) ; prise de position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

En référence à la consultation citée en référence, nous vous prions de prendre note que notre commune se rallie à la position de l'Association des communes fribourgeoises en ce qui concerne sa prise de position relative à ce projet.

En vous remerciant de la suite donnée à ce courrier, nous vous présentons, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, nos respectueuses salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Syndique :

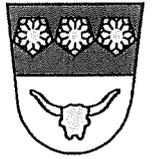
N. Savary



La Secrétaire :

S. Bersier

| | | | | | | | |
|------------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 17 JUIN 2013 No. 634 | | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DEIN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: <i>Xf</i> | | | | | | | |



GEMEINDE DÜDINGEN

Bearbeitung yGemeinderatskanzlei
 E-Mail buergyt@duedingen.ch
 Tel. Direkt 026 492 74 20
 U/Zeichen 00-03-22
 Datum 13. Juni 2013

Staatsrat des Kantons Freiburg
 Staatskanzlei
 Chorherrengasse 17
 1701 Freiburg

Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms beim Staat Freiburg; Stellungnahme

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin,
 Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
 Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

Besten Dank für die Möglichkeit zu den vom Staatsrat vorgeschlagenen Struktur- & Sparmassnahmenprogramm 2013 – 2016 Stellung zu beziehen.

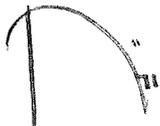
Wir haben die Unterlagen eingehend geprüft und können hierzu festhalten, dass wir uns an die Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbandes vom 12. Juni 2013 anlehnen und diese vollumfänglich unterstützen können.

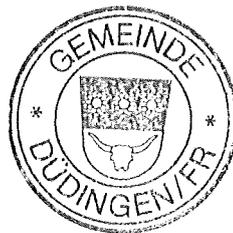
Insbesondere verweisen wir auf die Bemerkungen/Ueberlegungen und Vorschläge, welcher der Kantonale Gemeindeverband in der Beilage zur Stellungnahme zu den vorgeschlagenen Sparmassnahmen detailliert erörtert hat.

Besten Dank im Voraus für Ihre Aufmerksamkeit und das Vertrauen, welches Sie uns im Rahmen des Vernehmlassungsverfahrens entgegengebracht haben.

Freundliche Grüsse

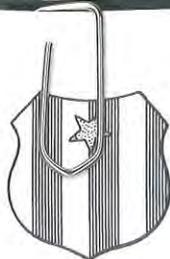
NAMENS DES GEMEINDERATES DÜDINGEN


 Thomas Bürgy
 Gemeindegemeinschafter




 Kuno Philipona
 Gemeindegemeinschafter

Kopie: Freiburger Gemeindeverband.



Commune de
1646 Echarlens

| | | | | | | |
|---------------------------|-------|-------|-------|------|------|-----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu: 24 JUIN 2013 No 698 | | | | | | |
| AR: | OMI | NON | DICG | DEJ | DIAP | DEE |
| Mappe: | Pres: | DSAS: | DAEC: | CHA: | MP: | |
| CE | CE | | | | | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

Echarlens, le 21 juin 2013

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

**Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) ;
prise de position**

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Nous nous référons à votre courrier du 13 mai dernier relatif au dossier cité en exergue.
Nous vous remercions de solliciter notre avis et vous prions de trouver, ci-dessous, notre
prise de position.

Après avoir pris connaissance du dossier, nous vous informons que la Commune
d'Echarlens soutient pleinement la prise de position de l'Association des communes
fribourgeoises.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position et de la
confiance témoignée dans le cadre de cette procédure de consultation, nous vous prions de
croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers
d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire :

Patricia Gremaud



Le syndic :

Antoine Gremaud



Ville d'Estavayer-le-Lac

Tél. 026 664 80 00
Fax. 026 664 80 09
Case postale
1470 Estavayer-le-Lac
commune@estavayer-le-lac.ch

| | | | | | |
|----------------------------|-------------|------|------|------|--------|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | |
| Reçu le 18 JUN 2013 No 633 | | | | | |
| AR: OUI NON | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappa CE | Prés. CE | DSAS | DEFN | DAEC | CHA MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | |

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Conseiller responsable : M. Monnerat

n/réf.: AKN/pg

Estavayer-le-Lac, le 17 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) ; prise de position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Nous avons bien reçu votre courrier du 13 mai dernier relatif au projet de mesures structurelles et d'économie à l'Etat de Fribourg (projet MSE) et vous en remercions.

Nous vous faisons part que notre Conseil communal se rallie avec force à la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises qui vous a été adressée en date du 12 juin dernier.

Vous remerciant de nous avoir consultés à cette occasion, nous vous adressons, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, nos salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La Secrétaire :
Sarah Bachmann



Le Syndic :
Albert Bachmann



Administration communale
Route de Grenilles 6
Case postale 70
1726 Farvagny



| | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|-----|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 21 JUIN 2013 No 693 | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappe CE | Prés. CE | OSAS | FIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Farvagny, le 18 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous nous référons à votre courrier du 13 mai dernier au sujet de la mise en consultation de l'objet cité en titre.

Le Conseil communal fait sienne la détermination de l'Association des communes fribourgeoises qui vous a été adressée le 12 crt.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire

Le syndic

M. Allemann



B. Eltschinger



Commune
de
Ferpicloz

| | | | | | | | |
|---|-------------|------|-----|------|-----|------|-----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 20 JUIN 2013 No 677 | | | | | | | |
| AR: OUI | | NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DFM | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière:  | | | | | | | |

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Ferpicloz, le 19 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économie à l'Etat de Fribourg

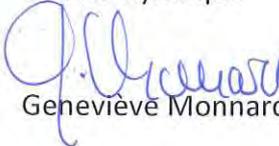
Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Faisant suite à la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), le Conseil communal soutient totalement les déterminations émises par l'ACF dans sa missive du 12 juin dernier. En particulier les remarques soulevées quant à la modification du taux de répartition des tâches entre le canton et les communes et la diminution de la part communale à l'impôt sur les véhicules. D'autre part, nous pensons également que l'Etat pourrait d'abord puiser quelque peu dans sa fortune avant de penser à de telles mesures.

Tout en espérant que vous tiendrez compte de nos revendications, nous vous présentons, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, nos respectueuses salutations.

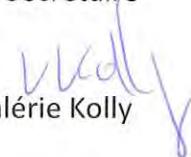
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Vice-Syndique


Geneviève Monnard



La Secrétaire


Valérie Kolly

Gemeindeverwaltung Fräschels

Gemeindeschreiberei Tel. 031 755 69 46 Fax 031 755 78 88
E-Mail: gemeindeschreiberei@fraeschels.ch
Homepage: www.fraeschels.ch

Gemeindekasse Tel. 031 755 78 89 Fax 031 755 78 88
E-Mail: gemeindekasse@fraeschels.ch
PC 17-4759-7



Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

Fräschels, 18. Juni 2013

Stellungnahme zum Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms des Staates Freiburg (Entwurf SSP)

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

Nachfolgend übermitteln wir Ihnen die Stellungnahme zur oben erwähnten Vernehmlassung.

Dem Gemeinderat Fräschels bereitet die offenen Fragen rund um den Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms und damit die zukünftigen finanziellen Entwicklungen Sorgen und schliesst sich damit dem Freiburger Gemeindeverband an, welcher den Staat um weiterführende Lösungen ersucht.

Um abschliessend die allgemeine Aufgabenteilung zwischen dem Staat und den Gemeinden nachhaltig und realistisch beurteilen zu können, wäre es aus unserer Sicht nicht unangebracht, wenn dem Wunsch nach einer besonderen parlamentarischen Kommission gefolgt werden könnte.

Im Sinne der partnerschaftlichen Zusammenarbeit zwischen den Gemeinden und dem Staat würden wir uns freuen, wenn Sie diesem Gesuch entsprechen könnten.



Mit freundlichen Grüssen

NAMENS DES GEMEINDERATES

Der Ammann:

Die Schreiberin:


P. Hauser


C. Tschachtli



LE CONSEIL COMMUNAL

Place de l'Hôtel-de-Ville 3
CH-1700 Fribourg
Tél. 026 351 71 11
Fax 026 351 71 09
www.ville-fribourg.ch
secretariat.ville@ville-fr.ch

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

| | | | | | | |
|--|-----------------------------------|------|---|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 20 JUIN 2013 No | | | | | | |
| AR: <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | DIGS | DSJ | DIAF | DEE | | |
| Mappe: <input type="checkbox"/> CE | Prés. <input type="checkbox"/> CE | DSAS | <input checked="" type="checkbox"/> DIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

N/réf. 133.01/6

Fribourg, le 19 juin 2013 CA/cn

PROJET DE MESURES STRUCTURELLES ET D'ECONOMIES DE L'ETAT DE FRIBOURG

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Lors de sa séance du 11 juin 2013, le Conseil communal a examiné le projet susmentionné et vous fait part de sa position suivante

1. Considérations générales

Avant de se prononcer en détail sur les mesures, qui ont des incidences tant positives que négatives sur les Communes, le Conseil communal souhaite vous faire part de ses considérations quant à la démarche globale et aux principes proposés.

Le Conseil communal est sensible à l'intention de pouvoir proposer aux Communes des effets financièrement positifs. L'opération globale prévoit que les Communes pourraient réaliser, sur la base de la planification financière de l'Etat, des économies de CHF 10,1 millions par an (années 2014 à 2016). Le Conseil communal pourrait se réjouir de cette prévision; pourtant, la démarche appelle à la plus grande prudence et circonspection, pour les raisons suivantes.

La réserve du Conseil communal repose d'abord sur la base qu'utilise le Conseil d'Etat, à savoir le plan financier. Ce dernier "reflète une situation existante et projette l'avenir à moyen terme, tenant compte de prévisions et d'informations d'ordre économique, politique et social". Il s'agit d'un instrument de politique financière, qui implique une analyse plutôt pessimiste de l'avenir, afin de se préserver et de pouvoir anticiper la conduite stratégique et opérationnelle. Le plan financier est véritablement une "boule de cristal" et a une grande part de volatilité puisque ce sont des prévisions sans autre garantie de réalisation.

Le Conseil communal est interpellé par les propositions de modifier la répartition des tâches entre l'Etat et les Communes. Sur le fond, il pourrait cependant l'accepter : ces propositions ne touchent a priori pas la répartition des responsabilités (rapport explicatif, page 67). Mais leur finalité n'en est pas moins grave : elle remet en cause tous les rapports négociés avec l'Etat. Car fixer 50 ou 55 ou 45% dans une tâche conjointe, ou même une tâche sans compétence particulière pour les Communes comme il en existe encore, peut paraître insignifiant.

Cependant, c'est faire fi des consultations, des réflexions et des discussions qui ont précédé depuis les Commissions jusqu'à la décision du Grand Conseil, voire la décision de votre haute Autorité, et qui justifient ces solutions. Ces pourcentages sont toujours le fruit d'intenses négociations et d'équilibres entre une recette et une dépense, entre une compétence et une tâche. Toucher à ces taux n'est pas anodin ni seulement mathématique; il corrompt tout l'édifice des répartitions entre l'Etat et les Communes. Face à ce constat, le Conseil communal remarque l'avantage qu'aurait emporté une démarche globale de répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les Communes telle que le Comité de l'Association des communes fribourgeoises en avait émis le vœu en 2003. Le Conseil d'Etat a désormais présenté son objectif de législature d'entreprendre cette démarche; or, ces calculs d'épiciers vont justement dans le sens contraire. Sans la vision de la répartition des tâches, ces mesures démontent les constructions réparties brique par brique, en les balayant d'un revers de la main. Elles remettent en cause toute leur légitimité.

Plusieurs mesures vont nécessiter des modifications légales ou réglementaires. Intervenir sur un règlement ou une ordonnance offre davantage de garantie, puisqu'il s'agit de propositions de votre Autorité que vous allez transcrire en modification d'actes législatifs, lesquels sont soumis à votre compétence. Par exemple, si l'on prend telle quelle la mesure visant à adapter les modalités d'octroi des réductions de primes d'assurance-maladie pour les bénéficiaires de l'aide matérielle, les Communes peuvent d'entrée compter avec des charges supplémentaires de CHF 4 millions par an. Il en est autre des propositions qui nécessitent une modification de lois, dont la compétence échoit au Grand Conseil. Elles mettent les Communes et autres partenaires dans l'incertitude, puisqu'elles peuvent non seulement être refusées, mais leurs modalités ne peuvent être modifiées. Et parmi celles-ci figure la réduction de 30 à 20% de la part des Communes sur l'impôt sur les véhicules à moteur, dont les répercussions approchent CHF 10 millions de diminution de revenus. Si le Grand Conseil décide de réduire encore davantage, les conséquences seront drastiques pour les Communes, et jamais balancées par l'adaptation des impôts sur les véhicules à moteur. D'ailleurs, dans cette corrélation, il n'est pas envisagé de compensation de l'une à l'autre.

En modifiant de manière négative les taux des participations aux recettes et aux charges, on prive les collectivités publiques des moyens d'accomplir leurs tâches. En effet, la corrélation entre les répartitions des charges et les compétences n'est pas aléatoire. Elle se fonde sur une analyse entre l'Etat et les Communes. Celle-ci vaut particulièrement pour le domaine des routes, en relation avec l'impôt sur les véhicules à moteur. Modifier le taux des recettes prive les Communes de moyens pour accomplir les tâches qui leur ont été confiées. Il est pernicieux de parler de compensation, en proposant des diminutions de charges ou des augmentations de recettes dans d'autres domaines, qui n'ont rien à voir avec les premières modifications.

Les domaines dans lesquels il est prévu une augmentation de charges pour les Communes ne sont pas anodins. Ils concernent des postes dont l'évolution des charges est exponentielle. Les conséquences en seront encore plus négatives pour les Communes. Les statistiques le corroborent : de 2008 à 2012, les charges pour l'aide sociale ont par exemple augmenté de 22%, pour l'aide et les soins à domicile de 47%.

Dans ces considérations générales, le Conseil communal souhaite relever une mesure qui échappe à cette réflexion d'économies : le coût des exigences normatives. Cette considération se fait plus présente que jamais en ces temps où toutes les Communes ou presque sont liées par des constructions d'infrastructures conséquentes à la démographie galopante. L'exagération menace par le biais de certaines exigences de m², de type de chaises, de tables, de commodités, d'agencement, etc. Le Conseil communal est d'avis qu'il est urgent de revoir ces prescriptions à la baisse. La qualité peut être largement maintenue avec un peu d'humilité dans ces exigences. Une mesure de ce type aurait des conséquences positives non seulement pour les Communes, mais aussi pour l'Etat.

2. Analyse des mesures structurelles et d'économies qui ont des incidences sur les Communes

Les considérations développées ci-dessus sont détaillées en marge des mesures proposées (voir tableau annexé).

Le Conseil communal renonce à se prononcer sur les effets de politique partisane que suscitent ces mesures. Il commente principalement les effets structurels qu'elles induisent, en fonction des discussions parlementaires et de répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les Communes. L'adage "qui ne dit mot, consent" n'est cependant pas applicable aux mesures non commentées.

3. Conclusions

S'appuyant sur les considérations générales et l'analyse détaillée des mesures touchant les Communes et leurs conséquences directes et indirectes, le Conseil communal vous informe que le projet qui est soumis ne le convainc pas en l'état. En effet, il court à l'effondrement de l'édifice des répartitions entre l'Etat et les Communes. Le Conseil communal ne peut pas accepter le maintien des tâches en sapant les moyens qui y sont liés. Les modifications des taux de répartition sont isolées et uniquement liées aux "économies" mathématiques qu'elles pourraient permettre. Elles n'ont aucune adéquation de fond les unes par rapport aux autres, encore moins dans le contexte de la planification financière. Cet exercice est très déstabilisant, en vue de la répartition globale des tâches entre l'Etat et les Communes, annoncée dans le plan de législation du Conseil d'Etat.

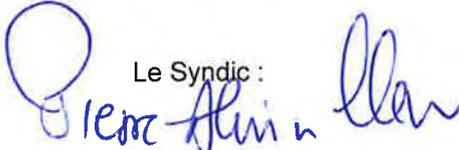
Les Communes sont régulièrement confrontées à des situations semblables et doivent prendre des mesures pour gérer la crise. Elles puisent en premier lieu dans leur fortune, si elle existe, avant de devoir prendre des mesures fiscales, inévitables pour pouvoir continuer à assumer les prestations qu'elles doivent et souhaitent offrir à la population.

Le Conseil communal estime que des solutions ne peuvent être valables que si elles sont prises en concertation entre l'Etat et les Communes.

Etant donné que les conséquences de ces propositions ne touchent pas seulement la dimension financière mais ont des impacts beaucoup plus larges et composites, le Conseil communal souhaiterait qu'elles soient traitées par une Commission parlementaire spéciale, distincte de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

 Pierre-Alain Clément

La Secrétaire de Ville :


 Catherine Agustoni

Annexes : tableaux

Copie : à l'Association des communes fribourgeoises
 à la Conférence des Syndics des Chefs-lieux et des grandes Communes

Mesures structurelles et d'économies de l'Etat 2014-2016 - conséquences pour les communes (annexe à la prise de position ACF-FGV)

| Descriptif | Communes | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | Total |
| Conservatoire : renoncer au renforcement de cinq sites d'enseignement décentralisé | 5'000 | 98'000 | 217'000 | 320'000 |
| Supprimer puis réduire l'octroi de l'augmentation annuelle (pas d'octroi de l'augmentation annuelle en 2014 et octroi d'un palier réduit de moitié au 1er janvier 2015 et 2016) | 2'826'000 | 4'277'000 | 5'898'000 | 13'001'000 |
| Réduction de l'indice appliqué sur l'échelle des traitements (-0.9%) et renonciation à indexer les traitements jusqu'à concurrence d'un indice de 112 pts | 5'660'000 | 10'010'000 | 16'384'000 | 32'054'000 |
| Réanalyser les feuilles de charges des logopédistes, psychologues et psychomotriciens travaillant dans les SAS | 0 | 264'000 | 264'000 | 528'000 |
| Mesures concernant les frais des mesures de nature pédo-thérapeutique | 33'000 | 78'000 | 135'000 | 246'000 |
| Adapter le nombre de journées de travail pris en considération pour la dotation du personnel de soins et d'accompagnement | 375'000 | 776'000 | 806'000 | 1'957'000 |
| Plafonnement du prix de pension EMS et limitation du nombre de lits | 1'603'000 | 2'232'000 | 2'075'000 | 5'910'000 |
| Total des diminutions de charges futures prévisionnelles | 10'502'000 | 17'735'000 | 25'779'000 | 54'016'000 |

Etant donné l'article constitutionnel récemment voté par le peuple sur l'encouragement à l'enseignement de la musique, cette mesure semble à contre-courant.

Les effets induits se font sentir pour les postes des enseignants.

Il s'agit d'un effet direct sur le personnel, car la charge est stable. Par contre, si l'on considère que toutes les recettes ou charges induites sont prises en compte, nous estimons qu'il serait aussi sage de tenir compte de la diminution des recettes fiscales due aux baisses et non augmentations de salaires. Pour que cette mesure ait des effets propres sur le personnel communal, il faut que la commune suive la politique salariale de l'Etat.

Il y a un effet pervers lié à la prise en charge par les communes du déficit des homes. En bloquant le prix de pension, on prend le risque d'une augmentation des déficits des homes. En outre, limiter le nombre de lits ne peut se faire sans prendre en considération la démographie qui sera aussi vieillissante.

Mesures structurelles et d'économies de l'Etat 2014-2016 - conséquences pour les communes (annexe à la prise de position ACF-FGV)

| Descriptif | Communes | | | Total | |
|--|----------------|----------------|----------------|------------------|---|
| | 2014 | 2015 | 2016 | | |
| Loi sur l'emploi et le marché du travail : diminution du crédit ainsi que des forfaits en matière d'allocation pour l'insertion professionnelle des jeunes ayant terminé leur formation (AIPJ) | 150'000 | 150'000 | 150'000 | 450'000 | Cette diminution n'est pas effective pour les communes, si le montant qu'elle doivent verser reste de 15 Frs par habitant. Il faudrait une modification légale pour le réduire d'au moins de 0.50 Frs pour atteindre la diminution escomptée. |
| Maisons d'éducation : augmentation de la contribution de l'Office fédéral de la justice et réduction équivalente de la part cantonale | 44'000 | 44'000 | 44'000 | 132'000 | |
| Réduction des frais d'organismes de mesures d'insertion sociale LASoc | 120'000 | 150'000 | 150'000 | 420'000 | De manière indirecte, les communes organisatrices de mesures d'insertion sociale seront pénalisées. La diminution de charge reste très aléatoire. |
| Suppression du remboursement des frais de transports aux parents pour la logopédie | 58'000 | 58'000 | 58'000 | 174'000 | |
| Total des diminutions de charges | 372'000 | 402'000 | 402'000 | 1'176'000 | |

| | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|-------------------|---|
| Création d'une entité de gestion des actes de défaut de biens (SCC) | 1'600'000 | 1'600'000 | 1'600'000 | 4'800'000 | Ce revenu ne concerne que les communes qui font encaisser leurs impôts par le Canton. Le montant est largement surévalué au niveau de ces mêmes communes. |
| Actualisation des valeurs locatives | 5'020'000 | 5'020'000 | 5'020'000 | 15'060'000 | Le calcul se base sur une augmentation de l'impôt des personnes physiques (revenu et fortune) calquée sur le 80% de la valeur cantonale. Il intègre une augmentation de la contribution immobilière de l'ordre de 800'000 Frs pour toutes les communes. Selon nos calculs l'augmentation de la contribution immobilière devrait être de l'ordre de 2,5 % pour chaque commune (moyenne). |
| Gel de la déduction pour primes d'assurance-maladie (SCC) | 1'200'000 | 1'200'000 | 1'200'000 | 3'600'000 | Ce montant calculé correspond à 80 % du total des revenus estimés par l'Etat. |
| Calcul des droits de mutation sur le prix final total de l'immeuble (RF) | 378'000 | 378'000 | 378'000 | 1'134'000 | |
| Contrôle du domicile fiscal | 320'000 | 328'000 | 336'000 | 984'000 | Ce montant est très aléatoire et concerne plutôt les grandes communes. |
| Total augmentations indirectes des revenus | 8'518'000 | 8'526'000 | 8'534'000 | 25'578'000 | |

Mesures structurelles et d'économies de l'Etat 2014-2016 - conséquences pour les communes (annexe à la prise de position ACF-FGV)

| Descriptif | Communes | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | Total |
| Réexamen des écolages pour les écoles du secondaire 2 et le conservatoire | 2'17'810 | 2'17'810 | 2'17'810 | 6'53'430 |
| Augmentation des participations aux frais de repas et d'hébergement dans les institutions spécialisées | 1'75'199 | 1'75'199 | 338'714 | 689'112 |
| Augmenter le prix des cours individuels aux adultes offerts par le Conservatoire | 11'730 | 11'730 | 11'730 | 35'190 |
| Adaptation des impôts sur les véhicules à moteur | 2'700'000 | 2'700'000 | 2'700'000 | 8'100'000 |
| Réintroduction d'un impôt minimal pour tout contribuable ne payant pas d'impôt | 0 | 344'000 | 344'000 | 688'000 |
| Anticiper l'augmentation de l'imposition selon la dépense au niveau fédéral | 104'000 | 104'000 | 104'000 | 312'000 |
| Total des augmentations directes des revenus | 3'208'739 | 3'552'739 | 3'716'254 | 10'477'732 |

Cette augmentation directe de revenus ne compense pas la diminution des recettes due à la proposition de réduire la part des communes à l'impôt sur les véhicules à moteur de 30 à 20% et qui se chiffre à près de 10 mio\$ Frs par an.

Cette mesure est très aléatoire et fera augmenter de manière importante les frais de contentieux liés au recouvrement de ces montants.

Total positif pour les communes

22'600'739 30'215'739 38'431'254 91'247'732

Mesures structurelles et d'économies de l'Etat 2014-2016 - conséquences pour les communes (annexe à la prise de position ACF-FGV)

| Descriptif | Communes | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | Total |
| Adaptation de la prise en charge des subventions dans le domaine de la LAVI | -250'000 | -250'000 | -250'000 | -750'000 |
| Adaptation des modalités d'octroi des réductions de primes d'assurance-maladie pour les bénéficiaires de l'aide sociale matérielle | -4'000'000 | -4'000'000 | -4'000'000 | -12'000'000 |
| Loi sur les transports : revoir la répartition des dépenses entre l'Etat et les communes | -3'418'250 | -3'696'708 | -3'880'542 | -10'995'500 |
| Aide et soins à domicile : réduire la participation de l'Etat | -1'102'000 | -1'153'000 | -1'225'000 | -3'480'000 |
| Augmentation des prix des prestations liées à l'éducation sexuelle | -14'000 | -14'000 | -14'000 | -42'000 |
| Facturation des visites d'EMS | -11'000 | -11'000 | -11'000 | -33'000 |
| Total des charges supplémentaires | -8'795'250 | -9'124'708 | -9'380'542 | -27'300'500 |

Cette mesure va à l'encontre de l'arrangement préalable négocié lors du transfert du contentieux assurance-maladie, compensé par une prise en charge plus importante des charges d'aides sociales par les communes de 60 % au lieu de 50 %. Cette réduction touchera de manière très importante les grands districts du canton ayant plus d'assistés. De plus, la compensation par la péréquation des besoins est bloquée à 2013. Cette péréquation tient compte, dans un des 6 critères, de la problématique des aides sociales. L'effet est double dans un domaine où l'augmentation des charges est fulgurante et incessante (2008 à 2012: + 47%) et qui doit faire face au phénomène d'immigration.

La mesure modifie la charge de 45% au lieu de 40 %. Cette mesure touche les grands centres ayant davantage de transports publics, dont la répartition est 20 % selon la population légitime et 80 % en fonction du chiffre pondéré de l'offre. Nous relevons que l'Etat a déjà un plafond de 20 millions Frs max. par année. Cela nous semble un mauvais signal au moment où il faut augmenter l'offre du RER (cadence 1/2 heure).

La participation subsidiaire de l'Etat sera baissée de 30 % au lieu de 35 %. A l'heure du développement des unités d'accueil temporaire et d'orientation, transférant le plus tôt possible les patients vers les soins à domicile, cette augmentation sera très importante à terme pour les communes tout en déchargeant l'Etat des coûts dus aux journées d'hospitalisation.

Mesures structurelles et d'économies de l'Etat 2014-2016 - conséquences pour les communes (annexe à la prise de position ACF-FGV)

| Descriptif | Communes | | | Total |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | |
| Aménagement des eaux : réduction du volume du budget pour les subventions | -80'000 | -80'000 | -80'000 | -240'000 |
| Subventions pour les constructions scolaires : réduction des forfaits | -500'000 | -500'000 | -500'000 | -1'500'000 |
| Réduire de 30 à 20% la part des communes à l'impôt sur les véhicules à moteur | -9'931'000 | -9'931'000 | -9'931'000 | -29'793'000 |
| Plafonnement du versement de l'Etat dans le cadre de la péréquation des besoins | -290'000 | -677'000 | -1'063'000 | -2'030'000 |
| Total des diminutions de revenus | -10'801'000 | -11'188'000 | -11'574'000 | -33'563'000 |
| Total négatif pour les communes | -19'596'250 | -20'312'708 | -20'954'542 | -60'863'500 |
| Modification par le Grand Conseil | | | | |

Sans couleur = modifications de la compétence du Conseil d'Etat



GEMEINDERAT

Gemeinde Galmiz
gemeinde@galmiz.ch

Hintere Gasse 37 • 3285 Galmiz
Tel. 026 670 33 22 • Fax 026 670 33 70



Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

Galmiz, 18. Juni 2013

Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms beim Staat Freiburg / Stellungnahme

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

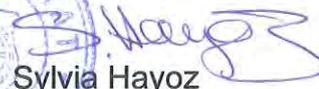
Wir danken Ihnen, dass wir zur obgenannten Vernehmlassung Stellung nehmen dürfen. Der Gemeinderat Galmiz hat den Bericht zum Struktur- und Sparmassnahmenprogramm geprüft.

Leider können wir uns mit diesem Sparmassnahmenprogramm nicht einverstanden erklären. Der Kanton hat in den letzten Jahren vermehrt die Steuern gesenkt, wodurch dem Kanton und den Gemeinden wesentliche Steuereinnahmen verlustig gingen. Heute fehlt dieses Geld vor allem bei den Gemeinden, aber auch beim Kanton. Der Kanton sollte zuerst seine Kosten in den Griff bekommen und vor allem sollte man sich an die Vereinbarungen und Abmachungen halten, die mit dem Gemeindeverband getroffen wurden.

Im Weiteren unterstützen wir die Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbandes vollumfänglich.

Freundliche Grüsse

GEMEINDERAT GALMIZ

Thomas Wyssa Ammann

Sylvia Hayoz
Gemeindeschreiberin


Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

Tafers, 14. Juni 2013

Stellungnahme zum Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms beim Staat Freiburg

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

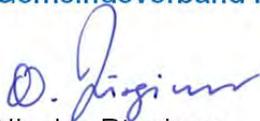
In Ihrem Schreiben vom 13. Mai 2013 wurden verschiedene Seiten zur Vernehmlassung zum oben erwähnten Gegenstand eingeladen. Die Gemeinden des Sensebezirks waren erstaunt, dass sie nicht direkt zur Vernehmlassung eingeladen wurden, da der Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms beim Staat Freiburg für die Gemeinden weitreichende Folgen haben.

An der letzten Sitzung des Vorstandes des Gemeindeverbandes Region Sense haben die 19 Gemeindepräsidentinnen und Gemeindepräsidenten des Sensebezirks intensiv über dieses Thema diskutiert. Einstimmig wurde entschieden, dass die Gemeinden des Sensebezirks die Stellungnahme des Freiburgischen Gemeindeverbandes unterstützten.

Wir danken Ihnen für Ihre Kenntnisnahme und bekräftigen mit dieser Stellungnahme die Ausführungen des Freiburgischen Gemeindeverbandes.

Freundliche Grüsse

Gemeindeverband Region Sense



Nicolas Bürgisser
Präsident



Manfred Raemy
Regionalsekretär

Kopie

- Gemeinden des Sensebezirks



GEMEINDE GIFFERS



| | | | | | |
|---------------------------|------|------|------|------|-----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | |
| Requie 14 JUN 2013 No 618 | | | | | |
| AR: ON | NON | DOS | DSJ | DIAF | DEE |
| Maape | Prés | DSAG | DAEC | CHA | MP |
| CE | CE | | | | |
| La Chancelière: _____ | | | | | |

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

13. Juni 2013

Stellungnahme zum Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms beim Staat Freiburg (SSP)

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

Wir nehmen Bezug auf die eingangs erwähnte Vernehmlassung, welche vom Gemeinderat behandelt wurde.

Gerne nehmen wir wie folgt Stellung:

Die Ihnen vom Freiburgischen Gemeindeverband zugestellte Stellungnahmen vom 12. Juni 2013 unterstützen wir vollumfänglich.

Daher ersuchen wir Sie dringend, bei der weiteren Bearbeitung des Vorhabens die Stellennahme des Freiburgischen Gemeindeverbandes entsprechend zu berücksichtigen.

Für Ihre Kenntnisnahme danken wir im Voraus bestens.

Freundliche Grüsse

IM NAMEN DES GEMEINDERATES VON GIFFERS

Der Schreiber:

R. Fasel



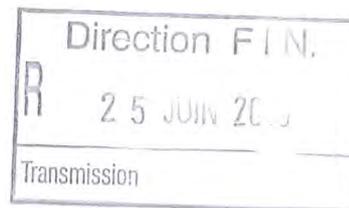
Der Ammann:

O. Neuhaus





Commune de Grolley



| | | | | | | | |
|----------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 21 JUN 2013 No 683 | | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DIGS | DSJ | DIAP | DEE | | |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DFIN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: | | | | | | | |

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

VOTRE
REFERENCE

NOTRE K:\General\COURRIER\FINANCES\2013\13062 RESPONSABLE CC/CHD/cr
REFERENCE 0.docx

DATE 20 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) Prise de position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Le conseil communal a pris connaissance du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) et, dans le cadre de la consultation de l'objet, nous vous informons qu'il adhère à la prise de position de l'Association des Communes Fribourgeoises du 12 juin 2013.

Tout en vous remerciant de nous associer à cette consultation et de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Christian Ducotterd



La Secrétaire

Priska Maillard

Copie : Association des Communes Fribourgeoises, Route de la Croix 45, 1566 Saint-Aubin

De : [Commune](#)
A : [AFin BAL Trésorerie](#)
Objet : mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économie à l'Etat de Fribourg
Date : mardi, 18 juin 2013 11:18:21

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre lettre du 13 mai 2013 relative à l'objet cité en titre. Nous vous remercions d'offrir la possibilité aux communes qui le désirent de vous faire parvenir leur prise de position.

Après analyse du projet de mesures structurelles et d'économie à l'Etat de Fribourg, la prise de position du Conseil communal de Gruyères se rallie aux remarques pertinentes exprimées dans la détermination de l'Association des communes fribourgeoises du 12 juin 2013.

En vous remerciant de la bienveillante attention avec laquelle vous examinerez ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Au nom du Conseil communal de Gruyères

Jean-Pierre Doutaz
Syndic

Daniel Weber
Secrétaire général

Rue du Bourg 33
Case postale 32
CH-1663 Gruyères

+41 26 921 80 90 (téléphone)
+41 26 921 80 99 (fax)

www.gruyeres.ch
commune@gruyeres.ch (général)
administration@gruyeres.ch (contrôle de l'habitant)
secretariat.communal@gruyeres.ch (caisse AVS)

Compte postal
17-1187-7

Horaire d'ouverture de l'administration
LU-JE: 08.00 - 11.45 et 13.30 - 17.30
VE: 08.00 - 11.45 et 13.30 - 16.30



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

Rue du Moléson 19
1669 Albeuve

tél. 026 928 40 40
fax 026 928 40 49



DFIN Direction des Finances
Monsieur Georges Godel
Conseiller d'Etat, Directeur
Rue Joseph-Pillet 13
Case postale
1701 Fribourg

Albeuve, le 18 juin 2013/yd

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg -- projet MSE

Prise de position

n/réf. 22.2013

Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur,

Le Conseil communal se réfère à la procédure de consultation, relative à l'objet mentionné en titre, laquelle a retenu sa meilleure attention.

Après analyse des divers éléments du dossier, le Conseil communal porte à votre connaissance qu'il se rallie à la prise de position du Comité de l'ACF Association des Communes Fribourgeoises, laquelle vous a été communiquée par courrier du 12 juin dernier.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, le Conseil communal vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur, à l'assurance de ses sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire
M.-N. Beaud Pythoud



Le Syndic
J.-Marc Beaud



Verwaltung
Hauptstrasse 44, Postfach 99
Telefon 026 495 11 35
Fax 026 495 19 00
Postkonto 17-4091-7

Gemeinde Heitenried CH-1714 Heitenried

Heitenried, 17. Juni 2013 sp

gemeinde@heitenried.ch
www.heitenried.ch

| | | | | | | | |
|-----------------------|-------|--------------|------|--------|------|-----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le | | 19 JUIN 2013 | | No 658 | | | |
| AR: | OU | NON | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappel | Pres. | DSAS | DEIK | DAEG | CHA | MP | |
| CE | CE | | | | | | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmeprogramms Stellungnahme

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

In Ihrem Schreiben vom 13. Mai 2013 wurden verschiedene Seiten zur Vernehmlassung des Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmeprogramms eingeladen.

Der Gemeinderat von Heitenried hat das Programm eingehend behandelt und entschied die Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbandes vom 12. Juni 2013 vollumfänglich zu unterstützen.

Wir danken Ihnen für Ihre Kenntnisnahme und bekräftigen mit dieser Stellungnahme die Ausführungen des Freiburgischen Gemeindeverbandes.

Freundliche Grüsse

Im Namen des Gemeinderates Heitenried

Der Gemeindeverwalter:

Stefan Spicher



Der Ammann:

Walter Fasel

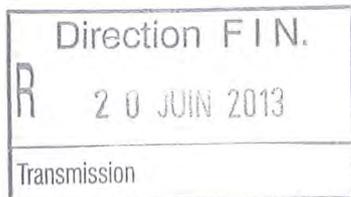
Kopie:

- Freiburger Gemeindeverband



Conseil communal de La Roche

1634 LA ROCHE (FR)
Tél. 026 413 90 40
Fax 026 413 90 41
commune@la-roche.ch



Direction des finances
Monsieur le Conseiller d'Etat
Rue Joseph-Piller 13
Case postale
1701 Fribourg

La Roche, le 17 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg : Prise de position

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous nous référons à la consultation mentionnée sous rubrique.

Après un examen approfondi de ce projet de mesures, nous vous informons par la présente que nous soutenons la prise de position de l'Association des Communes Fribourgeoises datée du 12 juin 2013.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Joël Brodard
Syndic




Gilbert Piller
Administrateur



**ADMINISTRATION
COMMUNALE**

Route de Fribourg 14
1773 LEHELLES

☎ 026 660 54 34 - 📠 026 660 33 36

| | | | | | | | |
|-------------------------------|-----------|-------------|------|-----|--|--|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 12 JUIN 2013 No 593 | | | | | | | |
| AR: <u>S</u> | DIGS | DSJ | DIAF | DEE | | | |
| M. <u>CE</u> | <u>CE</u> | <u>DAEC</u> | CHA | MP | | | |
| Le Vice-Chancelier: <u>co</u> | | | | | | | |

CONSEIL D'ÉTAT

Rue des Chanoines 17
1701 FRIBOURG

Réf. : SM/mc

Conseiller responsable : Stéphane Mosimann

Léchelles, le 11 juin 2013

Mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économie à l'Etat de Fribourg

Madame,
Monsieur,

Nous accusons réception de la mise en consultation du projet cité en titre et vous informons comme suit.

Le Conseil communal, dans sa séance du 10 juin dernier, a étudié le projet de mesures structurelles et d'économie à l'Etat de Fribourg.

Les mesures préconisées par le canton souffrent d'un manque de vision générale :

1. L'analyse de la situation économique du canton et des perspectives n'est pas partie intégrante du document soumis. Elle est toutefois fondamentale. En effet, comment évaluer l'impact des mesures préconisées sur l'économie, si aucune analyse actuelle n'est prise en compte ?
2. L'impact des mesures préconisées sur la situation économique générale du canton n'existe pas. Or, on peut craindre que les mesures préconisées engendrent un ralentissement économique qui, à son tour, pourrait être générateur d'un plus fort ralentissement, provoquant une diminution des recettes plus grande que prévu et donc un effet diamétralement opposé à celui recherché.
3. L'ensemble des mesures préconisées relève plus d'un essai de rééquilibrage d'un budget sans vision à long terme et détaché des réalités économiques qui ne saurait répondre aux interrogations légitimes des élus communaux.

page 1

Caisse communale
Ouverte le lundi de 13h30 à 15h30
18h00
Aline Marmy
caissecom@lechelles.ch

Administration communale
Ouvert tous les matins
de 9h30 à 11h00
sauf le mercredi

Contrôle de l'habitant
Ouvert le mardi de 15h00 à
Nathalie Opplinger
admin@lechelles.ch



**ADMINISTRATION
COMMUNALE**

Route de Fribourg 14

1773 LECHELLES

☎ 026 660 54 34 - 📠 026 660 33 36

Conseil d'Etat

page 2

4. Manifestement, le report de certaines tâches, les changements de répartition canton/commune, les économies dans différents domaines de l'enseignement, etc... indiquent un manque de cohérence dans l'exercice entrepris.
5. Alors que les communes souffrent des retards et des temps de réponse très longs du canton dans différents domaines, les économies en matière de personnel, faites avant la mise en place de moyens performants de gestion ne sauraient être perçues comme positives.

Pour toutes ces raisons, la Commune de Léchelles reste avec le goût amer d'un exercice incomplet, sans vision et dont les conséquences sont mal estimées. Elle ne peut dès lors soutenir un tel projet.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Milena Castrovinci-Wermelinger



Le Syndic

Stéphane Mosimann

Copie à : ACF, Case postale 177, 1566 St-Aubin

Caisse communale

Ouverte le lundi de 13h30 à 15h30
18h00

Aline Marmy

caissecom@lechelles.ch

Administration communale

Ouvert tous les matins

de 9h30 à 11h00

sauf le mercredi

Contrôle de l'habitant

Ouvert le mardi de 15h00 à

Nathalie Oppliger

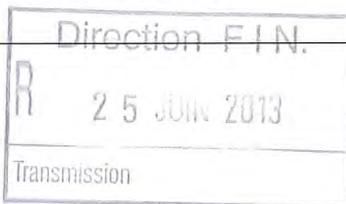
admin@lechelles.ch



COMMUNE DE MARSENS

Administration
Case postale 32
1633 Marsens

Tél. 026 915 18 44
Fax 026 915 19 44
commune@marsens.ch



Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Réf.: HD/elr

| | | | | | |
|---|-------------|------|-----|------|-----------|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | |
| Reçu le 21 JUIN 2013 No 684 | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DEK | DAEC | CHA MP |
| La Chancelière:  | | | | | |

Marsens, le 20 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) – Prise de position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Nous nous référons à votre projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg et vous transmettons par la présente notre prise de position.

Le Conseil communal a analysé avec attention ce dossier et a décidé en séance du 17 juin dernier, de soutenir avec fermeté la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises (ACF).

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

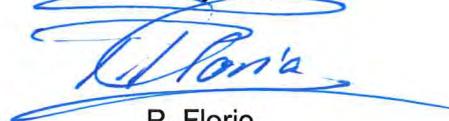
La secrétaire :



H. D'Alessandro



Le syndic :



P. Florio



COMMUNE DE MISERY-COURTION

Administration
communale
CP 18 - 1721 Misery
Tél. 026 475 18 87
Fax 026 475 18 88
www.misery-courtion.ch
secretariat@misery-courtion.ch
finances@misery-courtion.ch



CONSEIL D'ÉTAT

Reçu le 19 JUIN 2013 No 660

| | | | | |
|---------------|------|------|-----|----|
| AR: CUI NON | DSJ | DAF | DEE | |
| Membres CE | DSAS | DAEC | CHA | MP |

La Chancelière:

Au Conseil d'Etat
du canton de Fribourg
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Misery-Courtion, le 18 juin 2013



Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) – prise de position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat
Madame la Chancelière d'Etat,

Le Conseil communal de Misery-Courtion se réfère à la mise en consultation de l'objet susmentionné et vous remercie de lui donner la possibilité d'exposer sa prise de position.

Dans son analyse, le Conseil communal rejoint et appuie la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises. En effet, les communes sont régulièrement confrontées aux difficultés financières provoquées par les transferts des dépenses sur le dos des communes (ou les diminutions de recettes, telles que l'impôt sur les véhicules). Elles doivent puiser dans leur fortune, mais bien plus souvent encore, augmenter leur dette et pour finir augmenter leur taux d'impôt pour continuer à assumer les prestations qu'elles doivent offrir à leur population. De manière générale, il n'est pas acceptable de maintenir les obligations des communes tout en leur sapant les moyens financiers pourtant indispensables pour mener à bien ces obligations.

En définitive, le Conseil communal de Misery-Courtion ne peut pas accepter le projet tel que présenté, car il met en péril la bonne cohésion entre les communes et l'Etat. Pour ces motifs, il souhaite que d'autres propositions soient étudiées.

En vous remerciant de votre attention, le Conseil communal vous prie de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'assurance de haute considération.

Au nom du Conseil communal

Le Secr. communal :

Romain Zahno



Le Syndic :

Jean-Pierre Martinetti



Gemeinde Muntelier

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

| | | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 17 JUIN 2013 No 635 | | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | |
| Mappel CE | Prés. CE | DSAS | DFIN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

3286 Muntelier, 14. Juni 2013

ENTWURF DES STRUKTUR- UND SPARMASSNAHMENPROGRAMMS BEIM STAAT FREIBURG; STELLUNGNAHME

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

Wir beziehen uns in oben genannter Angelegenheit auf Ihr Schreiben vom 13. Mai 2013 und danken Ihnen für die Möglichkeit, zu dieser Vernehmlassung eine Stellungnahme abgeben zu können.

Wir schliessen uns der Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbandes an. Der Entwurf überzeugt uns in keiner Art und Weise. Er bringt das Gerüst der Aufgabenteilung zwischen Staat und den Gemeinden zum Einsturz.

Wir bitten Sie eindringlich, die entsprechenden Bemerkungen des Freiburger Gemeindeverbandes zu berücksichtigen.

Mit freundlichen Grüssen

GEMEINDERAT MUNTELIER

Der Ammann:

Der Sekretär:

R. Ekmann

M. Schneuwly

Kopie: Freiburger Gemeindeverband, Sekretariat, Postfach 177, 1566 St-Aubin

Gemeinde Muntelier
Hauptstrasse 67, 3286 Muntelier

Tel. 026 670 41 50
Fax 026 670 14 43

Internet www.muntelier.ch
e-mail gemeinde@muntelier.ch



Commune de
1489 Murist



| | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|-----|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 21 JUIN 2013 No 682 | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DEW | DAEC | CHA | MP |
| La Chancellerie: _____ | | | | | | |

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg(projet MSE), prise de position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancellerie d'Etat,

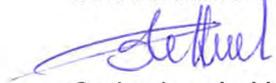
L'Association des communes fribourgeoises nous a fait part de sa détermination sur le projet de rapport mentionné sous rubrique.

Lors de sa séance du 18 juin 2013, le conseil communal a décidé de se rallier à la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises.

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancellerie d'Etat, nos salutations distinguées.

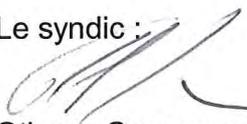
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE MURIST

La secrétaire :


Catherine de Huu

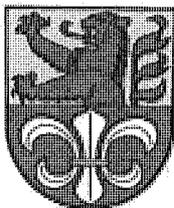


Le syndic :


Othmar Gassmann

Copie pour information : Association des communes fribourgeoises

→ A Fin



COPIE

Oberschrot, 19.06.2013

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

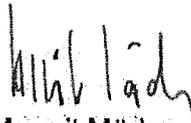
**Stellungnahme zum Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms
beim Staat Freiburg**

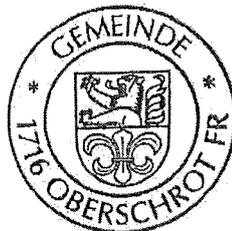
Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin,
sehr geehrte Damen Staatsrätinnen,
sehr geehrte Herren Staatsräte,

besten Dank für Ihr Schreiben vom 13.05.2013. Der Gemeinderat von Oberschrot hat an seiner Sitzung vom 18.06.2013 beschlossen, die Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbands vom 12.06.2013 zum Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms beim Staat Freiburg vollumfänglich zu unterstützen. Er dankt Ihnen bestens für die gehörige Beachtung der darin enthaltenen Argumentationen.

Freundliche Grüsse

GEMEINDERAT OBERSCHROT


Margrit Mäder
Gemeindeschreiberin




Armin Jungo
Gemeindeammann

Kopie an:
- FGV, Postfach 177, 1566 Saint-Aubin



GEMEINDE PLAFFEIEN

Bearbeitung Buchs Gérald
E-Mail gemeindeschreiber@plaffeien.ch
Tel. Direkt 026 419 90 12
U/Zeichen GB/ng
Datum 05. Juni 2013

Staatsrat des
Kantons Freiburg
Staatskanzlei
1701 Freiburg

| | | | | | | |
|-----------------------|-------------|------|--------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le = 7 JUIN 2013 | | | No 576 | | | |
| AR: ONI NON | DICS | DSJ | DIAP | DEE | | |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DFIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

Entwurf vom 13.05.2013 des Berichts zum Struktur- und Sparmassnahmenprogramm 2013-2016; Stellungnahme

Sehr geehrter Herr Staatsrat

Wir nehmen Bezug auf Ihr Schreiben vom 13. Mai 2013 an u.a. den Freiburger Gemeindeverband in obgenannter Sache.

Der Gemeinderat hat dies in seiner Sitzung vom 4. Juni 2013 zur Kenntnis genommen und nimmt hierzu wie folgt Stellung:

1. Im Grundsatz unterstützt der Gemeinderat von Plaffeien die Bestrebungen des Staatsrates, um einerseits die Finanzen längerfristig im Griff zu haben und andererseits einen besonderen Schwerpunkt auf die Investitionen in die Entwicklung der Infrastrukturen, insbesondere in den Bereichen der Mobilität und der Bildung, zu legen. Desweiteren sollen die Mittel bereitgestellt werden, um die Entwicklung der Freiburger Wirtschaft zu begleiten, die Qualität des Lebensraumes zu erhalten und die natürlichen Ressourcen des Kantons Freiburg zu schonen.
2. Der Gemeinderat möchte jedoch ganz klar festhalten, dass ihm der in den letzten Jahren in bedeutender Weise erfolgte Ausbau von verschiedenen Leistungen durch den Staat Freiburg schon grosse Sorge bereitet, zumal diese insbesondere nur Dank der Verteilung des Nationalbankgolds möglich waren. Der Gemeinderat hofft, dass sich dieser Ausbau nicht eines Tages rächt und nicht mehr bezahlbar sein wird.
3. Der Gemeinderat nimmt zur Kenntnis, dass laut Bericht (Punkt 1.3 der Zusammenfassung) die finanzielle Situation der Gemeinden damit nicht verschlechtert werden soll. Ob dem so sein wird, werden die Gemeinden zu sehen bekommen, da es doch zu Verlagerungen kommt.
4. Im Punkt 1.5 der Zusammenfassung wird festgehalten, dass eine Herabsetzung des Anteils der Gemeinden an der Motorfahrzeugsteuer geplant ist. Mit dieser Massnahme kann sich die Gemeinde Plaffeien nicht anfreunden, zumal die ganzen Einnahmen der LSVA (Kantonsanteil) der Staatskasse zufließen und die Gemeinden hiervon keinen direkten Nutzen haben, wie wir dies schon in früheren Vernehmlassungen bemängelt haben. Zu erwähnen ist auch, dass es mehr als fraglich ist, wonach gewisse Fahrzeuge überhaupt keine Motorfahrzeugsteuern bezahlen müssen, zumal diese ja die Verkehrsinfrastrukturen ebenso benützen und belasten. Der Gemeinderat hat nichts dagegen, wenn Fahrzeuge, die umweltfreundlicher daher kommen, eine tiefere Motorfahrzeugsteuer bezahlen müssen, aber keineswegs zum Nulltarif. Nur wer kein Motorfahrzeug fährt, für den wäre der Nulltarif angebracht. 1753

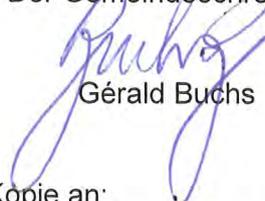
5. Der Gemeinderat macht sich auch Sorgen um die zunehmende administrative Flut, welche durch neue Gesetze, Gesetzesanpassungen, neue Vorschriften usw. entstehen. Manchmal wäre eben weniger schon mehr, da dies zunehmend zu mehr Personal in den Gemeinden wie auch beim Staat führt, um all diese administrative Flut bewältigen zu können. Hier müsste auch der Grosse Rat seine Bremse anziehen und nicht immer neue Begehrlichkeiten wecken.
6. Die im Punkt 1.9 erwähnten positiven Auswirkungen im Bereich des Personals und der Lohnsumme wird in Anbetracht der Entwicklungen in den letzten Jahren mehr als bezweifelt, oder es würden Leistungen abgebaut, die diesen Trend bewirken würden. So haben z.B. die Massnahmen beim Bau- und Raumplanungsamt nicht zu weniger, sondern zu vielmehr Papierflut und damit verbundenen zu einem viel grösseren Arbeitsaufwand geführt, was doch zu denken Anlass gibt. Eine effiziente Massnahme wäre diesbezüglich auch, wenn den Gemeinden mehr Kompetenzen übertragen würden, gerade an Gemeinden mit einer professionellen Bauverwaltung. Beispiel: Wieso können die Gemeinden nicht über die kurzzeitigen Reklame tafeln am Strassenrand selber entscheiden? Die Bedingungen sind ja allseits bekannt. Wieso muss noch eine übergeordnete Instanz hierüber befinden, was absolut keinen Sinn macht? Und so gäbe es noch mehr Beispiele. DREC
7. Die Subventionskürzungen gegenüber den Gemeinden, namentlich gegenüber den Randgebieten, können wie geplant nicht hingenommen werden. Bestraft werden damit vorwiegend wieder gerade diese Gemeinden, die von z.B. aufwendigen Bachverbauungen, Rutschungen usw. betroffen sind. Und je grösser eine Gemeinde ist, über um so mehr Bäche und rutschgefährdetes Gebiet verfügt diese. Zudem werden gerade diese Gemeinden im neuen interkommunalen Finanzausgleich bereits sehr hart bestraft, in dem grossflächige Gemeinden benachteiligt werden. Nebst eines soziodemographischen Ausgleichs wird zwingend ein geotopographischer Ausgleich der Sonderlasten gefordert sowie andererseits wird die Ausgleichsberechnungsform der Bevölkerungsdichte und des Bevölkerungswachstums beanstandet, wie wir es in unserem Schreiben vom 18. Februar 2011 geschildert haben. DIAE
8. Fazit: Der Gemeinderat von Plaffeien ist nicht gegen das Struktur- und Sparmassnahmenprogramm, hat aber bezüglich finanzieller Auswirkungen auf die Gemeinden schon seine Zweifel und verlangt nach wie vor eine klare Verbesserung des interkommunalen Finanzausgleichs zu Gunsten der grossflächigen Gemeinden, wie der Gemeinderat von Plaffeien dies schon mehrfach gefordert hat.

Wir bitten um eine wohlwollende Kenntnisnahme und danken für eine entsprechende Berücksichtigung unserer Anliegen.

Mit freundlichen Grüssen

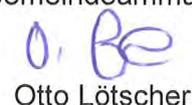
IM NAMEN DES GEMEINDERATES

Der Gemeindeschreiber:


Gérald Buchs



Der Gemeindeammann:


Otto Lötscher

Kopie an:

- Frau Anita Remund, Vizeammann, Junkerweg 17, 1716 Plaffeien
- Freiburger Gemeindeverband, Chemin de la Croix, Postfach 177, 1566 St-Aubin



GEMEINDE RECHTHALTEN

Bearbeitung Susanne Andrey
E-Mail andreys@rechthalten.ch
Tel. Direkt
U/Zeichen sa
Datum 17. Juni 2013

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

| | | | | | | | |
|-----------------------|-------------|------|------|------|-----|----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| 19 JUIN 2013 No 661 | | | | | | | |
| AR: QUINON | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | | |
| Mappe CE | Pres. CE | DSAS | DRN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Vernehmlassung Struktur- und Massnahmenprogramm des Staates Freiburg. Stellungnahme

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

Der Gemeinderat von Rechthalten nimmt zum Struktur- und Massnahmenprogramm des Staates Freiburg wie folgt Stellung:

- **Erhöhung des Gemeindeanteils an der Entschädigung der Betriebskosten für den Regionalverkehr und die regionalen Verbände von 40 % auf 45 %**
Einerseits will man den öffentlichen Verkehr fördern, erlässt im Rahmen der Raumplanung Vorschriften im Zusammenhang mit der Qualität des öffentlichen Verkehrs, andererseits belastet man die Gemeinden mit einem noch höheren Anteil der Kosten. Dies kann für die Gemeinden nur bedeuten auf zusätzliche Kurse im Rahmen des öffentlichen Verkehrs zu verzichten, oder zu verlangen Kurse abzubauen.
- **Herabsetzung des Anteils der Gemeinden an der Motorfahrzeugsteuer von 30 % auf 20 %**
Der Erhalt der Verkehrsinfrastrukturen ist eine grosse kostspielige Aufgabe, den Gemeinden die Ressourcen für diese Aufgabe zu entziehen ist fahrlässig und längerfristig fatal.
- **Plafonierung der staatlichen Zahlungen im Rahmen des Bedarfsausgleichs**
Im Rahmen des Finanzausgleichs wurde um diese Beteiligung des Staates gekämpft. Sollen nun diese im Gesetz verankerten Abmachungen nach einer dreijährigen Phase bereits Geschichte sein?
- **Plafonierung des Pensionspreises in den Pflegeheimen und geringere Zunahme der Bettenzahl**
Die Mehrkosten werden auf die Verbände respektive deren Träger fallen, welche wiederum die Gemeinden sind.

- **Senkung der Beteiligung des Staates bei den Ausbildungskosten des Personals in Einrichtungen der familienergänzenden Kinderbetreuung**
Nachdem der Staat rigoros Vorschriften betreffend Einrichten und Personal erlassen hat, entzieht er sich nun der Verantwortung und schiebt einen Teil der anfallenden Ausgaben den Institutionen zu. Die dadurch entstehenden grösseren Defizite müssen wiederum durch die Gemeinden getragen werden.
- **Bodenverbesserungen: Senkung der Pauschalen und des Subventionssatzes**
Unter Bodenverbesserungen wurden bisher auch Massnahmen zur besseren Erschliessung und Instandhaltung von Hofzufahrten subventioniert. Durch die Senkung der Subventionen sind in erster Linie ländliche Gemeinden mit nicht allzu grossem Steuerpotential betroffen. Dies ist ein Affront gegen die Politik des Bundes solche entlegene Höfe zu erhalten und zu erschliessen.
- **Hilfe und Pflege zu Hause: Senkung der Beteiligung des Staates**
Die Senkung der Zulagen wird bewirken, dass die SPITEX ein grösseres Defizit ausweisen wird. Durch den Leistungsauftrag des Gemeindeverbandes übernimmt dieser das Defizit, welches anschliessend durch die Gemeinden getragen werden muss.
- **Anpassung der Modalitäten bei der Verbilligung der Krankenkassenprämien für Personen, die materielle Sozialhilfe erhalten**
Dadurch entsteht bei den Personen die Sozialhilfe erhalten ein grösseres Budgetdefizit, welches wiederum über die Sozialhilfe der Gemeinde getragen werden muss.

Fazit:

Diese Massnahmen vermindern die Überlebensfähigkeit der Gemeinden. Den Gemeinden wird Geld entzogen, das sie unbedingt nötig haben um ihre Infrastrukturen zu erhalten. Der Staat hat in den vergangenen Jahren mit seinen Massnahmen im Steuerbereich die Gemeinden bereits sehr stark getroffen. Wir finden, dass der Staat Massnahmen treffen müsste die nicht in erster Linie die Gemeinden direkt oder indirekt tangieren. Wir fordern daher die oben aufgeführten Massnahmen zu unterlassen.

Ebenfalls sind uns Massnahmen aufgefallen, die im Widerspruch zur bisherigen Politik des Staates sind. Es sind dies unter anderem folgende geplante Massnahmen:

- **Energiegesetz: Senkung der Beiträge an den Energiefonds**
Einerseits will der Staat die 2000-Watt Gesellschaft erreichen, aber schon beim ersten kleinen Anzeichen einer Finanzschwäche werden die monetären Massnahmen gekürzt.
- **Wiedereinführung einer Mindeststeuer für alle Steuerpflichtigen, die keine Steuern zahlen**
In den vergangenen Jahren wurde von den Gemeinden gefordert diese Steuern abzusetzen, nun führt der Staat diese Massnahme wieder ein. Gelten alle damals gemachten Begründungen mit dem heutigen Tage nicht mehr?

Der Gemeinderat von Rechthalten unterstützt ebenfalls die Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbandes.

Mit freundlichen Grüssen

NAMENS DES GEMEINDERATES

Susanne Andrey
Gemeindeschreiber-Stv.



Marcel Kolly
Gemeindepräsident

Kopie an Freiburger Gemeindeverband



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: administration@remaufens.ch

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des chanoines 17
1701 Fribourg

| | |
|------------------|-------------|
| Direction F.I.N. | |
| R | 27 JUN 2013 |
| Transmission | |

| | | | | | | |
|----------------------------|-------------|------|-------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 20 JUN 2013 No 680 | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappel CE | Prés. CE | DSAS | DEFIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

Remaufens, le 18 juin 2013

**Projet de mesures structurelles et d'économie à l'Etat de Fribourg
(projet MSE)
Prise de position**

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

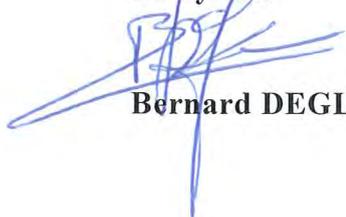
Faisant suite à votre courrier du 13 mai 2013, nous avons examiné avec attention le projet cité sous rubrique.

Par la présente, nous vous informons que nous soutenons totalement la prise de position de l'Association des Communes Fribourgeoises émise dans leur courrier du 12 juin 2013.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière, d'Etat nos meilleures salutations.

CONSEIL COMMUNAL DE REMAUFENS

Le Syndic


Bernard DEGLISE



Le Caissier


René TACHE



| | | | | | | | |
|-------------------------|------|------|------|------|-----|----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Re: 28 JUIN 2013 No 716 | | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAP | DEE | | |
| Mappe | res. | DSAS | DFIN | DAEC | CHA | MP | |
| CE | CE | | | | | | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 FRIBOURG

Riaz, le 27 juin 2013

PROJET DE MESURES STRUCTURELLES ET D'ECONOMIE A L'ETAT DE FRIBOURG ; PRISE DE POSITION

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Nous avons pris connaissance attentivement des propositions de mesures structurelles et d'économie que vous avez présentées pour faire face aux difficultés financières de l'Etat annoncées.

En plus de l'excellente prise de position de l'Association des communes fribourgeoises, nous nous permettons de vous faire quelques propositions d'économie dans le domaine du personnel qui pourraient être réalisées, **sans pour autant toucher aux acquis salariaux.**

Personnel (sans le personnel enseignant)

- Suppression de l'heure accordée la veille des jours fériés ou de fête
- Suppression du demi-jour du 1^{er} mai

Ces deux avantages représentent entre 12 et 15 heures de congé annuellement par collaborateur. Ce chiffre multiplié par le nombre de postes équivaut certainement à un maintien de l'effectif du personnel, voire à une diminution de ce dernier.

La suppression de ces « acquis » permettrait de maintenir les salaires 2014 sur la base de l'indice 109.6 et surtout correspond certainement à une économie de plus de 0.9 % de la masse salariale.

Nous relevons que de telles pratiques n'existent, en principe, pas dans l'économie privée. En revanche, elles sont reprises par la majorité des communes, dont la nôtre, qui utilisent le règlement du personnel de l'Etat.

./.

Personnel enseignant

- Suppression de la décharge accordée aux membres du corps enseignant à partir de l'âge de 50 ans jusqu'à leur retraite.

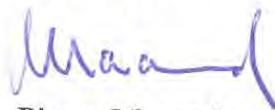
Cette solution permettrait certainement de pallier au manque d'enseignants, en plus d'apporter des économies à l'Etat.

Là également, nous ne connaissons pas le nombre de personnes au bénéfice de cet allègement d'horaire. Nous ne pouvons de ce fait pas faire de projection.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

le secrétaire



Pierre Morand



le vice-syndic



Michel Horner

CONSEIL D'ÉTAT
14 JUIN 2013 No 607

| | | | | | | |
|--------|------|------|-----|------|-----|----|
| ARR | ST | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mandat | Prés | LSAC | DEA | DAEC | CHA | MP |
| CE | CE | | | | | |

La Chancelière: _____

courrier A

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

AFF.GEN./YB/hp

Romont, le 13 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (MSE)
Prise de position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Après avoir examiné attentivement le projet mentionné sous rubrique, le Conseil communal a l'avantage de vous informer qu'il fait sienne la prise de position du Comité de l'Association des communes fribourgeoises en l'affaire.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, le Conseil communal vous présente, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, ses salutations distinguées.

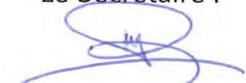
Le Syndic :


Roger BRODARD

Au nom du Conseil communal



Le Secrétaire :


Yves BARD



COMMUNE DE ROSSENS

Administration communale

Téléphone 026 411 96 96
www.rossens.ch

1728 Rossens

Téléfax 026 411 96 97
E-mail: commune@rossens.ch

**Au Conseil d'Etat du
Canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17
Case postale**

1701 FRIBOURG

Rossens, le 18 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) – mise en consultation

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat Directeurs,
Mesdames, Messieurs,

Nous faisons référence à votre courrier du 13 mai 2013 relatif au sujet mentionné en titre, et qui a retenu notre meilleure attention. Le conseil communal a examiné les documents y relatifs, ainsi que la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) du 12 juin 2013. Nous avons le plaisir de prendre position comme suit :

Le conseil communal n'est pas convaincu par le projet de mesures présenté et nous ne pouvons souscrire au programme proposé. Nous nous rallions sans réserve à la prise de position de l'ACF et soutenons d'une manière générale ses remarques et propositions exprimées dans ce document. Nous n'avons pas d'autre remarque à formuler quant à cette consultation. Selon votre demande, copie du présent courrier vous est transmis par e-mail à l'adresse afin@fr.ch.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette prise de position, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat Directeurs, Mesdames, Messieurs, à nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire :

L. Chammartin



Le syndic :

L. Schwaller

Copie pour information : Association des communes fribourgeoises



Commune de Siviriez

tél. 026 656 90 90
fax 026 656 90 99

Courriel commune@siviriez.ch
www.siviriez.ch

Rte de l'Eglise 10, CP 24
1678 Siviriez

| | | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|-----|------|-----|------|-----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 20 JUIN 2013 No 678 | | | | | | | |
| AR: OUI | | NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE |
| Mappel CE | Prés. CE | DSAS | DFW | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Au Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Siviriez, le 18 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) ; prise de position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Dans le cadre de la procédure de consultation relative à l'objet cité en titre, le Conseil communal de Siviriez décide de ne pas souscrire à ces propositions et se range à la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos lignes, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic


M. Mauron



La Secrétaire


C. Périsset



COMMUNE DE SORENS
Rte Principale 136
1642 Sorens
www.sorens.ch

| | | | | | |
|---|------|------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | |
| Reç: - 1 JUIL. 2013 No 729 | | | | | |
| AR: OUI | | | DIAT | DEE | |
| Mappe CE | Prés | DSAS | DAEC | CHA | MP |
| La Chancellerie:  | | | | | |

Sorens, le 24 juin 2013

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Réf. SR/rm/0-13-187

**Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) ;
prise de position**

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancellerie d'Etat,

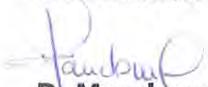
Nous nous référons à la prise de position du 12 juin 2013 de l'Association des communes fribourgeoises, relative à l'objet précité.

Dans sa séance du 24 juin écoulé, le Conseil communal a examiné leur document et nous vous informons que nous approuvons leurs remarques.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancellerie d'Etat, nos salutations distinguées

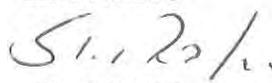
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LA SECRETAIRE


R. Maudonnet



LE SYNDIC


S. Ropraz

Copie pour information : ACF, Chemin de la Croix, Case postale 177, 1566 St-Aubin

Heures d'ouverture:

Lundi 16h00-19h00 / Mardi 14h00-17h00 / Jeudi 08h00-11h30, 14h00-17h00

Administration : Tél. 026 915 90 20 - Fax 026 915 90 29 commune@sorens.ch

Caisse : Tél. 026 915 90 21 - Fax 026 915.90.29 caisse@sorens.ch



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Au Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Affaire traitée par Roger Braillard / fg

| | | | | | | |
|-----------------------------|------|-----|------|------|------|-----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 24 JUIN 2013 No 695 | | | | | | |
| AR | OU | NON | DICS | DSJ | DIAF | DEE |
| Mappe | Prés | CE | CE | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

Saint-Martin, le 20 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économie à l'Etat de Fribourg

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Nous nous référons au projet cité en référence qui a retenu toute l'attention de notre Conseil communal.

Sa détermination sur ce projet rejoint entièrement la prise de position de l'Association des Communes Fribourgeoises du 12 juin 2013 à propos de ces mesures qu'il juge inacceptables pour les communes.

Tout en vous souhaitant bonne réception de ce qui précède, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic :

Gérard Buchs



La secrétaire :

Florence Genoud Bailat



GEMEINDE ST. SILVESTER

Bearbeitung Manuela Ducrot
E-Mail DucrotM@stsilvester.ch
Tel. Direkt 026 418 10 70
U/Zeichen md
Datum 14. Juni 2013

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

| | | | | | | | |
|-----------------------|-------------|--------------|------|------|-----|-----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le | | 18 JUIN 2013 | | No | | 656 | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | |
| Mappel CE | Prés. CE | DSAS | DFIN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms beim Staat Freiburg / Stellungnahme Vernehmlassung

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

Wir nehmen Bezug auf Ihr Schreiben vom 13. Mai 2013, mit welchem Sie verschiedene Empfänger zu einer zur Stellungnahme eingeladen haben. Da die Gemeinden von diesem Programm ebenfalls betroffen sind, erlauben wir uns, eine Stellungnahme abzugeben.

Der Gemeinderat St. Silvester schliesst sich im Grundsatz der Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbandes FGV an. Im Speziellen machen wir Sie darauf aufmerksam, dass keinerlei Massnahmen akzeptiert werden können, welche die Gemeindefinanzen zusätzlich belasten. Die einzelnen Punkte dürften Ihnen bekannt sein. Auf eine Auflistung wird deshalb verzichtet.

Es wird einmal mehr festgestellt, dass der Staat mit seinen Steuersenkungen in den vergangenen Jahren die Gemeindefinanzen bereits stark belastet hat. Der finanzielle Spielraum der Gemeinden wurde dadurch massiv eingeschränkt. Weitere belastende Massnahmen in Form von Beteiligungsänderungen oder Kostenabwälzungen zu Lasten der Gemeinden sind nicht mehr tragbar.

Im Weiteren stört sich der Gemeinderat daran, dass ein Grossteil der Sparmassnahmen zu Lasten des Staatspersonals geht. Eine solch drastische Massnahme ist nur im Kanton Freiburg feststellbar.

Die Lohnkürzungen haben wiederum direkte Auswirkungen sowohl auf die Gemeinde- als auch auf die Kantonsfinanzen. Etliche Steuergelder werden durch die geringeren steuerbaren Einkommen der in unserer Gemeinde bzw. in unserem Kanton wohnhaften Staatsangestellten verloren gehen.

Der Gemeinderat ist der Ansicht, dass eine Erhöhung der Staatssteuern eine idealere Lösung wäre, als die vorgeschlagenen Sparmassnahmen. Diese Mehreinnahmen hätten sowohl für die kantonalen als auch für die kommunalen Finanzen eine positive Auswirkung.

Wir bitten Sie um Kenntnisnahme unserer Bemerkungen und danken für die Berücksichtigung unserer Anliegen im Voraus bestens.

Mit freundlichen Grüßen

NAMENS DES GEMEINDERATES


Die Gemeindeschreiberin
Manuela Ducrot




Der Gemeindeammann
Alexander Kolly

Kopie an Freiburger Gemeindeverband



GEMEINDE ST. URSEN

Bearbeitung Tinguely Bruno
E-Mail gemeindeschreiber@stursen.ch
Tel. Direkt 026 494 30 73
U/Zeichen tb
Datum 26. Juni 2013

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

| | | | | | | | |
|----------------------------|-------------|------|------|------|-----|--|--|
| COMPTON D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu: - 1 JUL. 2013 No 730 | | | | | | | |
| AR: OUNON | | DICS | DSJ | DJAF | DEE | | |
| Mappe CE | Pres. CE | DSAS | DAEC | CHA | MP | | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Vernehmlassung Struktur- und Massnahmenprogramm des Staates Freiburg - Stellungnahme

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

Mit grossem Interesse hat der Gemeinderat St. Ursen Kenntnis genommen vom Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms zur Entschärfung der finanziellen Schwierigkeiten des Staates, die sich für die nächsten Jahre ankünden. Nach sorgfältiger und aufmerksamer Prüfung erlaubt er sich dazu folgende Stellungnahme abzugeben:

- **Erhöhung des Gemeindeanteils an der Entschädigung der Betriebskosten für den Regionalverkehr und die regionalen Verbände von 40 % auf 45 %**
Einerseits will man den öffentlichen Verkehr fördern, erlässt im Rahmen der Raumplanung Vorschriften im Zusammenhang mit der Qualität des öffentlichen Verkehrs, andererseits belastet man die Gemeinden mit einem noch höheren Anteil der Kosten. Dies kann für die Gemeinden nur bedeuten auf zusätzliche Kurse im Rahmen des öffentlichen Verkehrs zu verzichten, oder zu verlangen Kurse abzubauen.
- **Herabsetzung des Anteils der Gemeinden an der Motorfahrzeugsteuer von 30 % auf 20 %**
Der Erhalt der Verkehrsinfrastrukturen ist eine grosse kostspielige Aufgabe, den Gemeinden die Ressourcen für diese Aufgabe zu entziehen ist fahrlässig, längerfristig fatal und nicht annehmbar.
- **Plafonierung der staatlichen Zahlungen im Rahmen des Bedarfsausgleichs**
Im Rahmen des Finanzausgleichs wurde um diese Beteiligung des Staates gekämpft. Sollen nun diese im Gesetz verankerten Abmachungen nach einer dreijährigen Phase bereits Geschichte sein?
- **Plafonierung des Pensionspreises in den Pflegeheimen und geringere Zunahme der Bettenzahl**
Die Mehrkosten werden auf die Verbände respektive deren Träger fallen, welche wiederum die Gemeinden sind.

- **Senkung der Beteiligung des Staates bei den Ausbildungskosten des Personals in Einrichtungen der familienergänzenden Kinderbetreuung**
Nachdem der Staat rigoros Vorschriften betreffend Einrichten und Personal erlassen hat, entzieht er sich nun der Verantwortung und schiebt einen Teil der anfallenden Ausgaben den Institutionen zu. Die dadurch entstehenden grösseren Defizite müssen wiederum durch die Gemeinden getragen werden.
- **Bodenverbesserungen: Senkung der Pauschalen und des Subventionssatzes**
Unter Bodenverbesserungen wurden bisher auch Massnahmen zur besseren Erschliessung und Instandhaltung von Hofzufahrten subventioniert. Durch die Senkung der Subventionen sind in erster Linie ländliche Gemeinden mit nicht allzu grossem Steuerpotential betroffen. Dies ist ein Affront gegen die Politik des Bundes solche entlegene Höfe zu erhalten und zu erschliessen.
- **Hilfe und Pflege zu Hause: Senkung der Beteiligung des Staates**
Die Senkung der Zulagen wird bewirken, dass die SPITEX ein grösseres Defizit ausweisen wird. Durch den Leistungsauftrag des Gemeindeverbandes übernimmt dieser das Defizit, welches anschliessend durch die Gemeinden getragen werden muss.
- **Anpassung der Modalitäten bei der Verbilligung der Krankenkassenprämien für Personen, die materielle Sozialhilfe erhalten**
Dadurch entsteht bei den Personen die Sozialhilfe erhalten ein grösseres Budgetdefizit, welches wiederum über die Sozialhilfe der Gemeinde getragen werden muss.

Fazit:

*Diese Massnahmen vermindern die Überlebensfähigkeit der Gemeinden. Den Gemeinden wird Geld entzogen, das sie unbedingt nötig haben um ihre Infrastrukturen zu erhalten. Der Staat hat in den vergangenen Jahren mit seinen Massnahmen im Steuerbereich die Gemeinden bereits sehr stark getroffen. Wir finden, dass der Staat Massnahmen treffen müsste die nicht in erster Linie die Gemeinden direkt oder indirekt tangieren. **Wir fordern daher die oben aufgeführten Massnahmen zu unterlassen.***

Ebenfalls sind uns Massnahmen aufgefallen, die im Widerspruch zur bisherigen Politik des Staates sind. Es sind dies unter anderem folgende geplante Massnahmen:

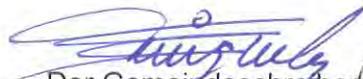
- **Energiegesetz: Senkung der Beiträge an den Energiefonds**
Einerseits will der Staat die 2000-Watt Gesellschaft erreichen, aber schon beim ersten kleinen Anzeichen einer Finanzschwäche werden die monetären Massnahmen gekürzt.
- **Wiedereinführung einer Mindeststeuer für alle Steuerpflichtigen, die keine Steuern zahlen**
In den vergangenen Jahren wurde von den Gemeinden gefordert diese Steuern abzusetzen, nun führt der Staat diese Massnahme wieder ein. Gelten alle damals gemachten Begründungen mit dem heutigen Tage nicht mehr?

Im Weiteren wird auf die Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbandes verwiesen, dessen Stellungnahme ebenfalls unterstützt wird.

Wir danken Ihnen für die Aufmerksamkeit und das Vertrauen, welches Sie uns im Rahmen dieses Vernehmlassungsverfahrens entgegen bringen.

Freundliche Grüsse

NAMENS DES GEMEINDERATES ST. URSEN


Der Gemeindegemeinschreiber:
Bruno Tinguely




Der Gemeindegemeinschreiber:
Pierre-Andre Jungo



GEMEINDE TAFERS *...natürlich!*

| | | | | | | |
|------------------------------------|----------|------|------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 17 JUIN 2013 No 638 | | | | | | |
| AR: OUI NON | DIGS | DSJ | DIAP | DEE | | |
| Maape: CE | Pres. CE | DSAS | DEIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: <i>[Signature]</i> | | | | | | |

Bearbeitung Helmut J. Corpataux
E-Mail corpatauxh@tafers.ch
Tel. Direkt 026 494 80 10
U/Zeichen hc
Datum 12. Juni 2013

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1700 Freiburg

Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

Besten Dank für Ihr Schreiben vom 13. Mai 2013.

Unsere Stellungnahme wird aus drei Elementen gebildet: nach den allgemeinen Bemerkungen (1) die auf diesen Entwurf eingehen, geben wir in Bezug auf die Massnahmen, welche sich auf die Gemeinden auswirken genauere Angaben (2) und teilen Ihnen anschliessend unsere Schlussfolgerungen (3) mit.

1. Allgemeine Bemerkungen

Bevor wir auf die Massnahmen, die sich in positiver wie auch in negativer Weise auf die Gemeinden auswirken, näher eingehen, möchten wir Ihnen unsere Überlegungen hinsichtlich des Gesamtkonzepts und der vorgeschlagenen Grundsätze mitteilen.

Wir achten die gute Absicht, den Gemeinden positive finanzielle Auswirkungen anzubieten. Die gesamte Operation sieht vor, dass die Gemeinden aufgrund des Finanzplans des Staats, in den Jahren 2014 bis 2016 jährliche Einsparungen von 10.1 Mio. Franken realisieren können. Über diese Prognose könnte man sich durchaus freuen, dennoch mahnt dieser Ansatz zu grösster Vorsicht und Besonnenheit und zwar aus folgenden Gründen:

Unsere Reserve beruht auf der Basis, die der Staatsrat verwendet, nämlich dem Finanzplan. „Er widerspiegelt eine bestehende Situation und zeigt die mittelfristige künftige Entwicklung, unter Berücksichtigung von Voraussagen und von wirtschaftlichen, politischen und sozialen Informationen“. Es handelt sich dabei um ein politisches finanzielles Werkzeug, welches zum Schutz und um sich in Bezug auf strategische und operationelle Führung in die Zukunft zu versetzen, eine eher pessimistische Analyse der Zukunft vorsieht. Der Finanzplan gleicht einer Kristallkugel und hat einen grossen Anteil an Volatilität, denn es handelt sich dabei um Prognosen, die keine „Erfolgsgarantie“ aufweisen.

Der Vorschlag, die Aufgabenteilung zwischen dem Staat und der Gemeinden zu ändern, verwundert uns. Grundsätzlich könnten wir Ihnen recht geben: Diese Vorschläge betreffen die Aufgabenteilung (Bericht, Seite 70) auf den ersten Blick gesehen nicht. Ihr Zweck allerdings ist nicht weniger ernst: Er stellt alles infrage, was mit dem Staat verhandelt wurde. Es kann zwar belanglos erscheinen, 50, 55 oder 45% für eine gemeinsame Aufgabe oder noch immer bestehende Aufgaben ohne spezielle Zuständigkeit seitens der Gemeinden festzulegen.

Doch wären die Überlegungen und Besprechungen, die den Kommissionen bis hin zur Beschlussfassung des Grossen Rates vorausgegangen sind, ausser Acht gelassen, ja sogar die Entscheidungen Ihrer Behörde, die diese Lösungen rechtfertigen. Diese Prozentsätze sind stets das Resultat intensiver Verhandlungen und stellen das Gleichgewicht zwischen Einnahme und Ausgabe, zwischen Zuständigkeit und Aufgabe, dar. Diese Sätze anzugehen ist weder harmlos noch mathematisch; es verdirbt die ganze Struktur der Aufteilung zwischen dem Staat und den Gemeinden. Angesichts dieser Feststellung und obwohl man ohne „wenn's“ nicht konstruktiv sein kann, wird der Vorteil erkannt, der ein Gesamtkonzept der Aufgaben- und Kostenteilung zwischen dem Staat und den Gemeinden gebracht hätte, entsprechend dem Wunsch, der geäussert wurde. Der Staatsrat hat sein Ziel für diese Legislaturperiode vorgestellt; nun gehen die gewählte Methode und die vorliegenden Berechnungen aber genau in die entgegengesetzte Richtung. Ohne die Vision der Aufgabenteilung, zerlegen die Massnahmen das aufgeteilte Gerüst Stück für Stück und bringen die Kehrseite zum Vorschein. Diese Vorschläge stellen ihre ganze Legitimität in Frage. Mehrere Massnahmen erfordern gesetzliche oder reglementarische Änderungen. In ein Reglement oder eine Verordnung einzugreifen gibt uns mehr Sicherheit, denn wenn es sich dabei um Vorschläge Ihrer Behörde handelt, werden Sie die Gesetzgebung, die Ihrer Zuständigkeit untersteht, transkribieren. Wenn wir zum Beispiel die Massnahme, die Modalitäten bei der Verbilligung der Krankenkassenprämien für Personen, die materielle Sozialhilfe erhalten, anzupassen genau so übernehmen, können wir schon jetzt mit zusätzlichen Ausgaben rechnen. Anders steht es mit Vorschlägen, welche eine Gesetzesänderung bedingen, deren Kompetenz beim Grossen Rat liegt. Sie verunsichern uns und die anderen Gemeinden und andere Partner, weil sie nicht nur abgelehnt, sondern auch ihre Modalitäten abgeändert werden können. Darunter fällt auch eine Herabsetzung von 30 auf 20% des Anteils der Gemeinden an der Motorfahrzeugsteuer. Wenn der Grosse Rat entscheidet, noch mehr Reduktionen vorzunehmen, werden die Konsequenzen für die Gemeinden drastisch sein und können niemals durch eine Anpassung der Motorverkehrssteuer ausgeglichen werden. Überdies kann in diesem Zusammenhang nicht eine Kompensation von einer zur anderen Sache in Betracht gezogen werden.

Wenn die Sätze der Ertrags- und Kostenbeteiligung negativ verändert werden, entzieht man den Behörden die Mittel zur Erfüllung ihrer Aufgabe. In der Tat ist der Zusammenhang zwischen der Aufteilung der Kosten und der Zuständigkeiten nicht zufallsbedingt. Er begründet auf einer Analyse zwischen dem Staat und den Gemeinden. Dieser Zusammenhang gilt insbesondere im Bereich der Strassen und in Verbindung mit der Motorfahrzeugsteuer. Durch die Änderung des Satzes an den Einnahmen werden die Gemeinden ihrer Mittel beraubt, um die ihnen anvertrauten Aufgaben erfüllen zu können. Unserer Ansicht nach ist es heimtückisch, von einem Ausgleich zu sprechen, in dem die Verringerung von Kosten oder der Erhöhung von Einnahmen in anderen Bereichen vorgeschlagen werden, welche mit den ersten Änderungen nichts zu tun haben.

Die Bereiche, in denen eine Erhöhung der Kosten für die Gemeinden vorgesehen ist, sind nicht harmlos. Es betrifft Posten, deren Kostenentwicklung exponentiell ist. Die daraus entstehenden Folgen werden für die Gemeinden noch negativer sein. Die Statistiken untermauern dies: von 2008 bis 2012 sind die Kosten für die Sozialhilfe zum Beispiel, um 22% gestiegen, die Kosten für die Hilfe und Pflege zu Hause sogar um 47%.

In diesen allgemeinen Bemerkungen möchten wir eine Massnahme hervorheben, die in diesen Überlegungen zur Kostenersparnis nicht enthalten sind: die Kosten der Normativitäts-Anforderungen. Deren Berücksichtigung ist gegenwärtiger denn je, denn zurzeit sind alle Gemeinden, oder fast alle, durch den Bau von Infrastrukturen für Freiburgerinnen und Freiburger im Einklang mit dem rasanten Bevölkerungswachstum verbunden. Gewisse Anforderungen neigen zu Übertreibungen, zum Beispiel der Bedarf an m², Anforderungen an Stühle, Tische, Einrichtungen und andere Annehmlichkeiten. In unseren Augen ist es dringend notwendig, die Vorschriften neu nach unten zu überdenken. Die Qualität kann mit ein bisschen Bescheidenheit weitgehend

beibehalten werden. Eine Massnahme dieser Art hätte nicht nur für die Gemeinden positive Folgen, sondern auch für den Staat.

2. Analyse der Struktur- und Sparmassnahmen, die sich auf die Gemeinden auswirken

Hier wird auf die detaillierte Liste des freiburgischen Gemeindeverbands hingewiesen.

Wir verzichten darauf, uns über die Partei-politischen Folgen zu äussern, die diese Massnahmen hervorrufen. Wir kommentieren hauptsächlich die strukturellen Folgen, welche sie in Bezug auf die parlamentarischen Gespräche und die Aufgabenteilung zwischen dem Staat und den Gemeinden herbeiführen. Das Sprichwort „wer schweigt, stimmt zu“ kann für die Massnahmen, die nicht kommentiert sind, nicht angewendet werden.

3. Schlussfolgerungen

Wir stützen uns auf die allgemeinen Bemerkungen und die detaillierte Analyse der Massnahmen, die die Gemeinden betreffen und ihre direkten oder indirekten Folgen und teilen Ihnen mit, dass uns dieser vorgebrachte Entwurf nicht überzeugt. Tatsächlich bringt er das Gerüst der Aufgabenteilung zwischen dem Staat und den Gemeinden zum Einsturz. Wir können die Aufrechterhaltung der Aufgaben nicht annehmen, in dem die damit verbundenen Mittel untergraben werden. Die Änderungen des Aufteilungssatzes sind abgekapselt und nur mit den mathematischen „Einsparungen“, die sie ermöglichen könnten, verbunden. Die einen verfügen in Bezug auf die anderen im Grunde über keinerlei Angemessenheit und noch weniger im Zusammenhang mit dem Finanzplan. Diese Übung gefährdet die allgemeine Aufgabenteilung zwischen dem Staat und den Gemeinden, welche im Legislaturplan Ihrer Behörde angekündigt worden ist, sehr stark. Die Gemeinden werden regelmässig mit ähnlichen Situationen konfrontiert und müssen entsprechende Massnahmen ergreifen, um die Krise zu meistern. Bevor sie unvermeidliche steuerliche Massnahmen ergreifen, um die Leistungen, die sie der Bevölkerung anbieten müssen und wollen, schöpfen sie, soweit vorhanden, an erster Stelle von ihrem Vermögen.

Da diese Vorschläge nicht nur die Dimension der Finanzen betrifft, sondern auch viel grössere und mehrschichtige Folgen haben, würden wir uns wünschen, dass sie von einer besonderen parlamentarischen Kommission behandelt werden.

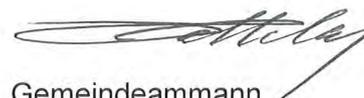
Wir danken Ihnen für die Aufmerksamkeit und das Vertrauen, welches Sie uns im Rahmen dieses Vernehmlassungsverfahrens entgegengebracht haben.

Freundliche Grüsse

IM NAMEN DES GEMEINDERATES TAFERS


Gemeindeschreiber
Helmut J. Corpataux




Gemeindeammann
Josef Cattilaz



Administration communale
de Tornny
Route de Pré-Pury 46
1749 Middel

COMMUNE DE TORNY

Tél. 026 / 658.17.77
Fax 026 / 658.17.87
commune@tornny.ch
www.tornny.ch

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

| | | | | | | | | | |
|-----------------------------|-------|------|------|------|-----|----|--|--|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | | | |
| Reçu le 19 JUIN 2013 No 659 | | | | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | | | |
| Mapuel | Prés. | DSAS | DEIN | DAEC | CHA | MP | | | |
| CE | CE | | | | | | | | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | | | |

Middel, le 17 juin 2013

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Dans le délai imparti à cet effet, notre commune vous fait part et vous demande de considérer qu'elle fait sienne :

- La prise de position du 12 juin dernier de l'Association des communes fribourgeoises.

De plus, la stratégie prévue est de nature à alourdir les charges communales sans contreparties de l'Etat et à rendre les citoyens-contribuables plus pauvres et, par là à diminuer leurs revenus et par incidences leur contributions communales, accentuant encore l'effet négatif sur les communes.

En espérant que vous prendrez bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, nos meilleures salutations.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Patricia Page



Le Syndic :

Jean-François Vuagniaux



commune de treyvaux

Rte d'Arconciel 3 - CP 23 - 1733 Treyvaux
Tél. 026 413 10 12 - Fax 026 413 41 12
commune@treyvaux.ch - www.treyvaux.ch

CONSEIL D'ETAT
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 FRIBOURG

Treyvaux, le 20 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg - consultation

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le contenu de votre courrier du 13 mai dernier ainsi que les documents annexés se rapportant au projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg ont retenu toute notre attention.

L'examen de ces documents, avec en parallèle la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises, nous amène à confirmer que notre Conseil communal se rallie aux remarques formulées par l'Association des communes fribourgeoises.

Nous vous remercions pour la mise en consultation de ces documents et vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre respectueuse considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire


Sandra Maradan



Le Syndic


Didier Steiner



Ueberstorf, 24. Juni 2013

Gemeindeverwaltung
031 740 88 88

Finanzverwaltung
031 740 88 70

Bauverwaltung
031 740 88 75

3182 Ueberstorf FR

gemeinde@ueberstorf.ch
www.ueberstorf.ch

| | | | | | | | |
|------------------------|--------|--------------|------|-----|--------|--|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reg. | | 26 JUIN 2013 | | | No 708 | | |
| AR | QUINCE | CE | PS | MAF | DEE | | |
| M. DE | Prés. | DSAS | LAEC | CHA | MP | | |
| CE | CE | | | | | | |
| La Chancellerie: _____ | | | | | | | |

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
Postfach
1701 Freiburg

Vernehmlassung Struktur- und Massnahmenprogramm des Staates Freiburg: Stellungnahme des Gemeinderates Ueberstorf

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

Der Gemeinderat Ueberstorf hat an seiner Sitzung vom 11.06.2013 Kenntnis genommen vom eingangs erwähnten, komplexen und folgereichen Dossier. Als direkt betroffene Institution erlaubt sich die Gemeinde Ueberstorf, zu gewissen geplanten Massnahmen kurz Stellung zu nehmen.

1. Generelle Anmerkungen

Sparen ist nicht grundsätzlich falsch und die Anstrengungen des Staatsrates, die Finanzen langfristig im Griff zu haben, sind löblich. Massnahmen, die mittels Umverteilung zu Mehrkosten oder Mindereinnahmen der Gemeinden führen, sind aber dringend zu unterlassen. Die Gemeinden können und wollen in ihrer aktuellen Situation keine Einbussen oder zusätzliche Kosten in Kauf nehmen. Besser hätte man seitens des Kantons in der Vergangenheit auf Steuersenkungen verzichtet, bzw. würde man jetzt die Steuern entsprechend wieder anpassen.

2. Einsparungen im Bereich des Staatspersonals

Der Gemeinderat Ueberstorf kann diese Massnahmen aus verschiedenen Gründen nicht nachvollziehen. Auch wenn sie für die Gemeinden auf den ersten Blick eine kleine Entlastung bezüglich Lohnaufwand bringen (da oft die Lohnskala des Staates angewandt wird), sind die längerfristigen Folgen wesentlich. Die vom Personal erlittenen Einbussen werden sich schliesslich in den Erträgen der Einkommenssteuer niederschlagen. Zusätzlich wird die Motivation des Verwaltungs- und Lehrpersonals durch Lohnkürzungen nicht gerade gefördert und dies in einer Zeit, in welcher der Leistungsdruck und die Erwartungen eher weiter steigen als sinken werden. Dementsprechend muss mit Reaktionen des Personals gerechnet werden. Negative Auswirkungen auf die Gemeinden und vorallem auch die Bürger/-innen und Schüler/-innen sind die Folge.

3. Motorfahrzeugsteuer: Reduktion des Gemeindeanteils von 30% auf 20%

Diese Reduktion trifft unsere flächenmässig grosse Gemeinde mit über 60 km unterhaltsintensiven Gemeindestrassen empfindlich und kann nicht gutgeheissen werden. Sie bedeutet für unsere Gemeinde Mindereinnahmen von gegen CHF 25'000.-, die klar fehlen werden und nicht anderweitig zu kompensieren sind.

4. Öffentlicher Verkehr: Erhöhung des Gemeindeanteils von 40 % auf 45%

Die Gemeinde Ueberstorf muss jährlich zur Kenntnis nehmen, dass ihre Anliegen hinsichtlich Verbesserung des öffentlichen Verkehrs nicht ernst genommen werden. Parallel dazu werden im Rahmen der Raumplanung zusätzliche Auflagen erlassen und nun sollen auch noch zusätzliche Kosten übernommen werden. Diese Massnahme wird klar abgelehnt.

5. Kürzung des Kantonsanteils an die Hilfe und Pflege zu Hause

Durch die geplante Kürzung von 35% auf 30% werden die Gemeinden als Trägerschaften direkt noch grössere Kosten zu tragen haben. Dies in einer Zeit, in der die Kosten in diesem Bereich aufgrund der Veränderungen im Gesundheits- und Spitalwesen schon so stetig steigen. Diese Kürzung ist nicht tragbar.

6. Kürzung der Verbilligungen der Krankenkassenprämien für Sozialhilfebezüger

Diese Senkung des Anteils des Kantons von 100% auf 60% hat direkt Einfluss auf die Kosten der Sozialhilfe und somit direkt auf die Gemeinden.

7. Senkung der Beteiligung des Staates bei den Ausbildungskosten des Personals in Einrichtungen der familienergänzenden Betreuungseinrichtungen

Im neuen Gesetz erlässt der Staat deutliche Vorschriften betreffend Lokalitäten, Einrichtung und Personal von Betreuungseinrichtungen. Diese stellen die Gemeinden vor grosse finanzielle und auch logistische Herausforderungen, denn bestehende Infrastrukturen entsprechen kaum. In diesem Bereich nun auch noch die Beteiligung an den Ausbildungskosten für das Personal zu kürzen, wird die Umsetzung von Massnahmen verzögern und auch verteuern. Die Institutionen und damit die Gemeinden werden die entstehenden Defizite zu übernehmen haben.

Die Gemeinde Ueberstorf unterstützt und verweist generell auch auf die Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbandes.

Wir bitten um Kenntnisnahme dieser Anmerkungen und fordern den Staatsrat auf, die zulasten der Gemeinden geplanten Anpassungen zu unterlassen.

Freundliche Grüsse

IM NAMEN DES GEMEINDERATES UEBERSTORF

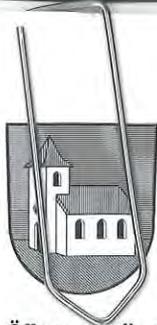
Die Gemeindepräsidentin:

Christine Bulliard-Marbach



Die Gemeindeschreiberin:

Andrea Portmann



Öffnungszeiten Gemeindeverwaltung:

Montag 18.00 – 19.00
Mittwoch 08.00 – 11.00
oder nach Vereinbarung

Ulmiz, 18. Juni 2013/mr

Staatsrat des Kantons Freiburg

Staatskanzlei
Chornherrengasse 17
1701 Freiburg

| | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|--|----------|--|------|--|------|--|------|--|--------|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | | | | | |
| Reçu le 20 JUIN 2013 No 671 | | | | | | | | | | | |
| AR: OUI | | NON | | DICS | | DSJ | | DIAF | | DEE | |
| Mappe: CE | | Prés: CE | | DSAS | | DEIN | | DAEC | | CHA MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | | | | | |

Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms beim Staat Freiburg - STELLUNGNAHME

Sehr geehrte Damen und Herren

Wir beziehen uns in oben genanntem Projekt auf Ihr Schreiben 13. Mai 2013 und danken Ihnen, dass wir in das Vernehmlassungsverfahren miteinbezogen werden.

Der Freiburger Gemeindeverband hat die Interessen der Gemeinden ausführlich dargelegt und das Vorhaben beurteilt.

Gestützt auf die ausführliche Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbandes verzichten wir unsererseits auf weitere Bemerkungen. Wir teilen jedoch die Bemerkungen und Beurteilungen und unterstützen die Vorschläge die seitens des Kantonsvorstands angebracht werden.

Für das entgegengebrachte Vertrauen im Rahmen dieses Vernehmlassungsverfahrens danken wir Ihnen bestens und verbleiben

Mit freundlichen Grüssen
GEMEINDERAT ULMIZ

Der Ammann:
Beat Aeberhard



Die Gemeindeschreiberin:
Margrit Rothacher



COMMUNE

de

1583 VILLAREPOS

Tél. 026 675 57 67
secretariat@villarepos.ch
www.villarepos.ch

| | | | | | | |
|---|-------------|------|------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 17 JUIN 2013 No 629 | | | | | | |
| AR: OUI NON | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DEF | DAEC | CHA | MP |
| La Chancellerie:  | | | | | | |

Au Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Villarepos, le 13 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) Prise de position

Réf. CC/ms

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Pour l'essentiel, le Conseil communal soutient et corrobore les éléments de la prise de position en la matière de l'ACF.

Il souligne en particulier les aspects suivants :

- Une fois encore, le Conseil d'Etat soumet des propositions touchant les finances et les compétences communales, sans consultation préalable, sans autre approche par exemple via les représentants des communes membres de diverses commissions, notamment au sein de l'ACF.
- Dire que le résultat sera bénéfique pour les communes, alors que dans le même temps ce paquet de mesures d'économie représente des sacrifices, des limitations de prestations et avec des conséquences mal estimées pour bien des Fribourgeois relève d'un machiavélisme stupéfiant de la part du Conseil d'Etat !
- Ces mesures qui se solderaient soi-disant par un résultat positif pour les communes reposent entre autres sur de nouvelles dispositions dans le domaine scolaire : si limiter le nombre d'enseignants ou de personnel auxiliaire est un moyen de faire des économies, il privera aussi les communes et leur population d'une qualité d'enseignement reconnue et

enviée. Dans le même temps, l'Etat cantonal par son administration ne cesse de multiplier les directives, les normes et les exigences de plus en plus absurdes et impossibles à remplir pour les collectivités publiques. Pour n'en citer que quelques-unes : celles liées aux constructions scolaires, aux dispositions d'exécution de la LStE, aux contraintes informatiques du contrôle des habitants. En commençant déjà par revoir à la baisse certaines contingences onéreuses et à limiter des dépenses ne se justifiant que par elles-mêmes, comme p.ex. en matière d'équipements routiers ou pour la signalétique des bâtiments cantonaux, le budget de l'Etat se retrouverait sans doute bien allégé.

- Le paquet de mesures vise tout azimut, sans définir de priorités, sans fixer d'orientation, sans analyser plus finement les domaines qui doivent, à l'interne même de l'appareil étatique, revoir leur raison d'être, leur mode de fonctionnement et les moyens financiers qui leur sont alloués. En s'attaquant à un peu tout, le Conseil d'Etat essaie de « noyer le poisson » en se disant que, sur le nombre, certaines mesures seront sans doute rejetées, tandis que d'autres, faute d'opposition venant de toute part, pourraient bien atteindre le bout du processus de mise en œuvre. C'est faire preuve de bien peu de détermination politique et d'absence de vue à moyen et à long terme.

Sur la base de la prise de position citée en préambule et des arguments développés ici, le Conseil communal ne peut approuver, dans leur grande majorité, les mesures d'économie préconisées par le Conseil d'Etat.

Le Conseil communal vous présente, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, ses salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :


M. Steiner



Le Syndic :


M. Bugnon

Copie : ACF



Commune de Villars-sur-Glâne Conseil communal

1752 Villars-sur-Glâne 1
Case postale 176
Chèques postaux 17-193-0
www.villars-sur-glâne.ch

**Au Conseil d'Etat du
Canton de Fribourg**
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

N/Réf. CC/ES/msc

Villars-sur-Glâne, le 12 juin 2013

Mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil communal a pris connaissance du projet présenté par le Conseil d'Etat, afin de parer à la détérioration des finances cantonales. En préambule, s'il reconnaît la nécessité de rechercher des économies dans tous les domaines où cela est possible, il constate cependant que le Conseil d'Etat s'est livré à une coupe linéaire de principe, dans tous les départements et tous les services, ainsi qu'en touchant à tous les secteurs, sans partir d'une véritable réflexion de principe. Par ailleurs, un exercice de cette nature suppose qu'une analyse en profondeur soit réalisée, notamment pour voir si des reports peuvent être effectués d'un service ou d'une direction à l'autre, en cas de sur- ou sous-dotation.

Le Conseil communal a pris acte de la décision du Conseil d'Etat, selon laquelle il entend affecter la fortune à des « investissements indispensables » ; toutefois, le Conseil communal n'a vu aucune ligne se dégager de ce projet pour connaître la nature de ces investissements. En tout état de cause, en période d'austérité, les investissements doivent être revus sinon rééchelonnés.

En résumé, le Conseil communal prend acte que le Conseil d'Etat entend réduire les charges. Il constate que l'effort porte avant tout sur une baisse systématique des subventions et participations de l'Etat, avec report sur les communes. D'une manière générale, notre Conseil estime également que si le Canton entend réduire ses participations, il est indispensable qu'il revoie également ses exigences à la baisse en ce qui concerne ses besoins en statistiques, contrôles et autres. Une simplification des procédures et des exigences multiples aurait aussi eu le mérite de dégager des économies substantielles, sans pour autant péjorer la qualité des projets en question.

Le Conseil communal ne partage pas la même assurance que le Conseil d'Etat lorsque ce dernier affirme que les mesures prises au plan du personnel compenseront les charges nouvelles qui incomberont aux communes. En effet, la plupart de ces dernières impliquent des modifications de lois et donc des procédures législatives complexes, alors que les mesures en faveur du personnel sont, pour la plus grande part d'entre elles, du seul ressort du Conseil d'Etat.



Qu'en sera-t-il des mesures décidées par le Grand Conseil, mesures qui prêteraient les communes, lorsque le Conseil d'Etat, revenu à meilleure fortune, compensera l'effort que son personnel a réalisé. Notre Conseil est d'avis que cette question doit être réglée en même temps que la prise de mesures.

Par ailleurs, on constate, aujourd'hui déjà, que malgré la répartition des tâches entre communes et canton, la tendance à « refiler » aux communes certains travaux du ressort du Canton existe déjà, pour en citer un exemple : certaines tâches de protection civile que les services cantonaux concernés voudraient voir réalisées par les Organes de conduite communaux.

En clair, le Conseil communal ne peut accepter aucun report de charges sur les communes, ni pertes de rentrées fiscales ou de taxes et autres émoluments. Il tient à citer, en particulier, la diminution de la péréquation des besoins qui se traduira pour Villars-sur-Glâne, la plus grande commune contributrice du canton à la péréquation, par une augmentation de son apport, déjà considérable (6 millions de francs versés pour un million de francs perçu). Les pertes des recettes fiscales, par exemple les impôts sur les automobiles, alliées aux baisses significatives des rentrées fiscales des personnes physiques, constatées non seulement au niveau du Canton mais aussi de la Commune font que le Conseil communal juge inacceptables les mesures proposées.

De manière plus spécifique, le Conseil communal relève que les mesures suivantes seraient susceptibles d'avoir des retombées très négatives sur les communes et donc ne peut pas s'y rallier.

Au niveau des revenus

Le Conseil communal souhaiterait que les hausses prévues de l'écolage pour les écoles du secondaire et des frais de repas et d'hébergement dans les institutions spécialisées ne se répercutent pas sur les plus bas revenus ni ne chargent davantage les comptes de l'aide sociale.

En ce qui concerne les facturations des visites des EMS, il y a lieu de retenir qu'elles contribueront à charger les frais d'exploitation des EMS et, par ricochet les communes, cas échéant, s'il y a lieu de couvrir les déficits. Une mesure d'économie constituerait à les réduire et les échelonner de manière plus large dans le temps.

Au niveau des impôts

Le Conseil communal salue la mesure visant à renforcer l'investigation fiscale et ne peut que soutenir toutes les mesures tendant à lutter contre la soustraction fiscale. Le gel de la déduction pour primes d'assurance-maladie est en soi une mesure acceptable, cependant elle risque d'avoir des effets plus pénibles pour les bas revenus. De manière générale, le Conseil communal souhaiterait que les effets des mesures d'économie se produisent de manière équitable pour les bas et hauts revenus.

Pour ce qui est de la réintroduction d'un impôt minimal de 50 francs pour les contribuables ne payant pas d'impôt, le Conseil communal se pose la question de savoir si cette mesure ne sera pas plus coûteuse que ce qu'elle est censée rapporter. En effet, sachant que le coût du commandement de payer à adresser aux contribuables récalcitrants est au minimum de 60 francs, cette mesure risque fort de faire l'effet d'un coup d'épée dans l'eau !

La taxation des prestations complémentaires à l'AVS/AI est une mesure inacceptable : en effet, les PC couvrent juste les besoins vitaux. Les taxer signifieraient soit d'augmenter leur montant en adéquation à la nécessité de prendre en considération l'obligation de payer un impôt, soit de réduire la couverture des besoins vitaux. En d'autres termes, on donne d'un côté pour reprendre de l'autre. Sans compter que cette manière de procéder est contraire au droit fédéral.

Politique du personnel

Sous réserve de ce qui est dit en préambule, le Conseil communal ne se prononce pas sur les mesures prévues en matière de politique du personnel. Cependant, il se pose la question de l'acceptation desdites mesures dans le cadre des négociations salariales et de la marge de manœuvres dont dispose le Conseil d'Etat. D'autre part, le gel des postes risque d'avoir des retombées très négatives dans les services déjà surchargés et de ralentir les procédures administratives.

Mesures touchant au subventionnement

Recettes provenant de l'aide à domicile : Il est prévu que les recettes provenant de la facturation de l'aide à domicile qui reviennent aux communes et ne sont pas prises en compte dans le calcul de la subvention cantonale soient désormais intégralement déduites. Il s'ensuit que les communes qui financent les services d'aides verront leur participation augmenter, et ce à plus forte raison que la part de l'Etat aux subventions des soins à domicile devrait, selon le projet, passer de 35 à 30%, avec augmentation subséquente de celle des communes. Partant, tant que ces mesures ne soient pas définitivement compensées par d'autres, et ce de manière correspondante, le Conseil communal ne saurait y adhérer.

S'agissant de l'adaptation des journées de travail prises en considération dans le calcul de la dotation en personnel des EMS, le Conseil communal déplore le retour en arrière qui est prévu. En effet, le calcul de la dotation a fait l'objet de très longues négociations pour aboutir à la prise en considération des journées d'absences diverses. Déjà que la dotation est parfois à la limite, le revirement aura pour conséquences soit l'augmentation des déficits des EMS à charge des communes, soit une diminution de la qualité des prestations en défaveur des résidents. Cette mesure, alliée au plafonnement des prix de pension au niveau actuel (103 francs par jour) dont on sait qu'ils ne couvrent pas les frais, aggrave encore la situation.

On constate également que la prise en charge financière du Canton pour certaines fonctions particulières (logopédistes, psychomotriciens, nurses) sera limitée. Il en découle que les communes devront continuer à engager des spécialistes pour accomplir ces tâches et que le Canton ne participera pas au financement de ces personnes. Par contre, il fixera une dotation minimale nécessaire. Ceci est inacceptable. Il serait raisonnable de se poser la question de la cantonalisation de ces activités avec une participation des communes à l'instar de ce qui se fait pour le personnel enseignant.

Toujours dans le domaine scolaire, le Canton souhaite diminuer les forfaits sur les subventions pour la construction de nouvelles écoles, mais ne change pas sa politique d'exigence minimale.

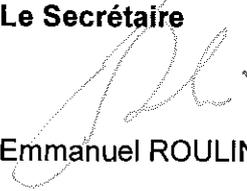
Fusion des communes : Le Conseil communal n'a pas manqué de s'étonner de la mesure visant à réduire le montant alloué aux fusions, alors qu'il estime les besoins financiers en faveur de la fusion du « centre cantonal fort » à un minimum de 100 millions de francs !

Du côté des transports, le Conseil communal relève que, actuellement déjà, le Canton ne verse pas l'intégralité de sa part de 60% aux indemnités d'exploitation du trafic régional ; dès lors, l'abaisser davantage est inacceptable car la part des communes, qui est déjà supérieure à ce qu'elle devrait être, le sera encore davantage.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



La Syndique


Erika SCHNYDER

Copie : Conférence des Syndics

| | | | | | | |
|-------------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 2 JUL. 2013 No | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DFIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
Case postale
1701 Fribourg

Villaz-St-Pierre, le 28 juin 2013 / NR

Prise de position sur le projet de mesures structurelles et d'économie à l'Etat de Fribourg

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Par la présente, nous vous informons que nous avons examiné avec attention la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises concernant l'objet cité en marge.

Lors de notre séance du 24 juin dernier, nous avons décidé de nous rallier à la prise de position de l'ACF du 12 juin 2013.

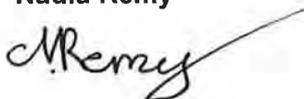
En outre, les propositions de modifier la répartition des tâches entre l'Etat et les communes nous interpellent également. En effet, les difficultés financières de l'Etat ne doivent pas être reportées sur les communes, comme par exemple en réduisant la part des communes à l'impôt sur les véhicules à moteur.

Par ailleurs, nous mentionnons qu'en cas de situations financières difficiles, les communes doivent également prendre des mesures pour gérer la crise. A défaut de pouvoir puiser dans leur fortune, elles doivent prendre des mesures fiscales, si cela s'avère nécessaire. En tout état de cause, elles ne peuvent pas reporter leurs difficultés sur une autre entité et doivent en assumer les conséquences. Dès lors, l'Etat devrait également tenir compte de ces aspects dans son projet de mesures structurelles et d'économie.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire
Nadia Remy



Le Syndic
Jacques Wicht





1527 VILLENEUVE / FR

Rte de Granges 5

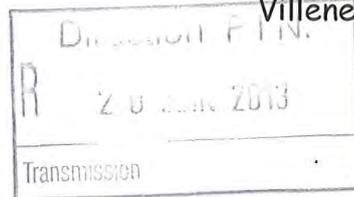
Tél. 026 668 10 20

Fax 026 668 10 22

E-mail : info@villeneuvefr.ch

Internet : www.villeneuvefr.ch

Villeneuve, le 18 juin 2013



COMITE D'ETAT

Reçu le 19 JUIN 2013 No 662

| | | | | | | |
|---------|-------|------|------|------|-----|----|
| AR: OUI | NON | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappe | Prés. | DSAS | DSIN | DAEC | CHA | MP |
| CE | CE | | | | | |

La Chancelière: *[Signature]*

Au Haut Conseil d'Etat

Chancellerie

Rue des Chanoines 17

1701 Fribourg

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) ; prise position

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Pour votre information, nous vous faisons parvenir une copie du courrier que nous avons envoyé ce jour à l'Association des communes fribourgeoises, concernant l'objet cité en marge.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

p.o du Conseil communal



La Secrétaire
Susana Ribeiro
[Signature]

Annexe : ment.



1527 VILLENEUVE / FR

Rte de Granges 5

Tél. 026 668 10 20

Fax 026 668 10 22

E-mail : info@villeneuvefr.ch

Internet : www.villeneuvefr.ch

Villeneuve, le 18 juin 2013



**Association des communes
fribourgeoises**

Mme Micheline Guerry

Secrétaire générale

Case postale 177

1566 St-Aubin

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE) ; prise position

Madame,

Nous avons l'avantage de vous informer que, dans sa séance du 17 juin 2013, le Conseil communal à l'unanimité, se rallie à votre analyse de l'objet précité.

Pour confirmer notre prise de position, nous envoyons ce jour, une copie de ce courrier au Haut Conseil d'Etat, Chancellerie à Fribourg.

Nous vous remercions pour votre précieuse aide lors des procédures de consultations et nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

p.o du Conseil communal



La Secrétaire
Susana Ribeiro



**COMMUNE DE
VUISTERNENS-DEVANT-ROMONT**

Administration communale
Rte de Bulle 27 – CP 79
1687 Vuisternens-dt-Romont

Tél. secrétariat: 026 655 92 92
Tél. caisse: 026 655 92 93
Fax: 026 655 92 99
Site: www.vuisternens-devant-romont.ch
E-mail: admin@vuisternens-devant-romont.ch

| |
|---------------------------|
| Chancellerie d'Etat |
| Reçu le 25 JUIN 2013 |
| Transmission: <i>DFIN</i> |

Chancellerie d'Etat

Madame Danielle Gagnaux-Morel
Conseillère d'Etat Directrice
Route des Chanoines 17
1701 Fribourg

Vuisternens-dt-Romont, le 21 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économie de l'Etat; prise de position de l'Association des communes fribourgeoises

Madame la Chancelière d'Etat,

A la lecture de la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises relative au dossier cité en titre, le Conseil communal prend la liberté de vous faire connaitre son point de vue.

Le Conseil communal de Vuisternens-devant-Romont adhère totalement aux considérations et aux déterminations émises par l'association des Communes fribourgeoises en date du 12 juin dernier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre missive, nous vous prions d'agréer, Madame la Chancelière d'Etat, l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire

[Signature]
H. Oberson



Le syndic

[Signature]
J.-B. Chassot



Commune de
Wallenried

| | |
|----------------|--------------|
| Direction FIN. | |
| R | 18 JUIN 2013 |
| Transmission | |

| | | | | |
|---|------|-----|------|-----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | |
| Reçu le 14 JUIN 2013 No 617 | | | | |
| AR: <input checked="" type="checkbox"/> | DICS | DSJ | DIAF | DEE |
| DE: <input checked="" type="checkbox"/> | PAED | CHA | MP | |
| La Chancelière:  | | | | |

Au Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Wallenried, le 13 juin 2013

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg – prise de position

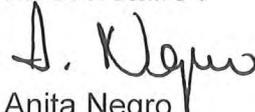
Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Nous nous référons au projet cité en titre et vous informons que le Conseil Communal se rallie à la prise de position de l'Association des Communes Fribourgeoises du 12 juin 2013.

Nous vous remercions de l'attention que vous y porterez et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire :


Anita Negro



La syndique :


Doris Roche-Etter



GEMEINDE WÜNNEWIL-FLAMATT

| | |
|--------------|-------------|
| R | 18 JUN 2013 |
| Transmission | |

| | | | | | | |
|----------------------------|---------------|-----------------|---------------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Requ le 14 JUN 2013 No 609 | | | | | | |
| AR | DS | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappel | Pres. | DSAS | IN | DAEC | CHA | MP |
| CE | CE | | | | | |
| La Chancelière: | | | | | | |

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

3184 Wünnewil, 10. Juni 2013

Vernehmlassung Struktur- und Massnahmenprogramm

Sehr geehrte Frau Staatsrätin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Staatskanzlerin

Wir beziehen uns auf den Bericht zum Struktur- und Sparmassnahmenprogramm 2013-2016 des Staates Freiburg. Da dieses Programm die Gemeinden in einigen Bereichen stark tangiert, nimmt der Gemeinderat von Wünnewil-Flamatt dazu gerne Stellung. Für die Gemeinden sind vordergründig die Bereiche interessant, die sich auch auf die Gemeindefinanzen auswirken. Trotzdem erlauben wir uns, vorgängig einige grundsätzliche Bemerkungen anzubringen.

Das Staatspersonal trägt mit 43% bei weitem den grössten Anteil an den gesamten Massnahmen, nämlich 187 Mio. Franken. Es ist mit grösserem Widerstand zu rechnen. Erhöhungen bei den Einnahmen (101 Mio. Franken) und Senkungen von Subventionen (99 Mio. Franken) machen je 23% aus. Projekte und Reformen ergeben 4%, oder 18 Mio Franken. Bei den Einnahmekorrekturen geht es vorwiegend um punktuelle Steuer- und Gebührenerhöhungen. Dies lässt den Schluss zu, dass es vielleicht doch besser gewesen wäre, auf einige Steuersenkungen in den vergangenen Jahren zu verzichten. Denn diese Ausfälle müssen nun nicht von den Steuerpflichtigen als Ganzes, sondern von einzelnen Direktbetroffenen getragen werden, mit der Folgewirkung, dass der Service Public abgebaut wird.

Insgesamt scheinen die Massnahmen für die Gemeinden ein Nullsummenspiel zu sein. Da einige Massnahmen zwangsläufig positive finanzielle Auswirkungen auf die Gemeinden haben, hat der Staatsrat versucht, diese Differenzen auszugleichen, indem er die Kantonsanteile bei Einnahmen erhöht und bei Kosten und Subventionen kürzt. Letzteres auch in Bereichen, die weitreichende, zum Teil heute noch nicht absehbare Folgen für Institutionen und Gemeinden haben. Beim näheren Betrachten stellen wir fest, dass dieses Nullsummenspiel aus folgenden Gründen auf wackligen Beinen steht.

- Die Ausgabenkürzungen betreffen vor allem das Personal. Es ist mit grösserem Widerstand zu rechnen. Allfällige Kompromisse werden zur Folge haben, dass die erwarteten finanziellen Verbesserungen nur zum Teil erzielt werden. Der Gemeindefinanzsaldo würde dadurch gleich negativ.

- Einzelne Auswirkungen der Massnahmen gelten nicht für alle Gemeinden. So wirkt sich beispielsweise die Einführung einer Verlustscheinverwaltung (KSTV) auf den Kanton und auf diejenigen Gemeinden aus, die das Inkasso dem Staat abgetreten haben. Ein Grossteil der Gemeinden macht das Inkasso aber selber.
- Es ist mit versteckten Folgekosten zu rechnen. Die Reduktionen bei der Subventionierung oder die Plafonierung von kantonalen Beiträgen – beispielsweise bei den Pflegeheimen oder der Spitex – ergeben für die Gemeindeverbände, die diese Organisationen führen und die Defizite tragen, Mehrkosten. Diese fallen auf die Verbandsgemeinden zurück. Zudem ist ein Abbau des Service Public zu befürchten.

An dieser Auswahl an Beispielen, welche nicht abschliessend ist, sehen wir, dass das Massnahmenpaket für die Gemeinden ein Risiko darstellt und nicht alle finanziellen Auswirkungen aufzeigt. Zudem beruhen die meisten Zahlen auf Annahmen und Schätzungen des Finanzplanes. Das Programm sieht bei allfälligen Anpassungen auch keinen Korrekturmechanismus zu Gunsten der Gemeinden vor. Somit ist zu befürchten, dass sich die Gemeinden schlussendlich netto ebenfalls an dem Sanierungspaket beteiligen müssen. Dies, nachdem der Staat mit den Steuersenkungen der letzten Jahre bereits arg in die Finanzpolitik der Gemeinden eingegriffen und deren finanzielle Substanz geraubt hat.

Beim näheren Betrachten scheint der Spar- und Massnahmenkatalog ein simples Zusammentragen von Massnahmen von allen Ämtern zu sein, ohne dass auf grundlegende und sehr sensible Bereiche wie die Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden geachtet wurde. Mit diesem Katalog wird einseitig in das Verhältnis von Kosten und Aufgaben eingegriffen und die hart erarbeiteten Gewichtungen werden einfach über Bord geworfen.

Wir erwarten deshalb, dass der Staat gänzlich auf die nachfolgenden Massnahmen verzichtet:

- Generell **keine** Beteiligungsänderungen:
 - Motorfahrzeugsteuer: **Keine** Reduktion des Gemeindeanteils von 30 auf 20%
 - Öffentlicher Verkehr: **Keine** Erhöhung der Gemeindebeteiligung von 40 auf 45%
 - Hilfe an Pflege zu Hause: **Keine** Senkung des Kantonsanteils von 35 auf 30%
 - Verbilligung der Krankenkassenprämien für Sozialhilfebezüger: **Keine** Reduktion des Kantonsanteils von 100 auf 60%
 - **Keine** allfällig weiteren versteckten Beteiligungsänderungen
- **Keine** Subventionskürzungen, die von den Gemeinden aufgefangen werden müssen

Zudem unterstützen wir die Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbandes.

Mit freundlichen Grüssen

NAMENS DES GEMEINDERATES

Doris Bucheli-Betschart
Gemeindepräsidentin

Richard Schafer
Gemeindekassier



Kopie an Freiburger Gemeindeverband

K:\09_Finzen-Steuer\91_Finzen\09.01.99_Diverses\Sparmassnahmen_Kanton_Vernehmlassung_2013.docx

Gemeindeverwaltung 3184 Wünnwil
Gemeindekasse
Dorfstrasse 22 / Postfach 65

Tel. 026 497 57 10
Fax. 026 497 57 01

Bearb. rs
Internet www.wuennwil-flamatt.ch
E-Mail gemeindekasse@wuennwil-flamatt.ch



Zumholz, 13. Juni 2013

Staatsrat des Kantons Freiburg
Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

Entwurf des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms beim Staat Freiburg - Stellungnahme

Sehr geehrte Frau Staatsratspräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte
Sehr geehrte Frau Staatskanzlerin

Wir beziehen uns auf den Bericht zum Struktur- und Sparmassnahmenprogramm 2013 – 2016 des Staates Freiburg. Dieses Programm tangiert die Gemeinden in einigen Bereichen sehr stark, weshalb der Gemeinderat von Zumholz Ihnen dazu nachfolgende Stellungnahme unterbreitet. Für die Gemeinden sind vordergründig die Bereiche interessant, die sich auf die Gemeindefinanzen auswirken. Wir erlauben uns trotzdem, vorgängig einige grundsätzliche Bemerkungen anzubringen:

Für ein derart umfangreiches Dossier ist die Vernehmlassungsfrist von einem Monat aus Sicht des Gemeinderates viel zu kurz. Es enthält diverse Massnahmen, die für die Gemeinden und deren Verbände zum Teil gravierende Folgen haben, welche genauer abgeklärt werden müssten. Aufgrund der kurzen Vernehmlassungsfrist fehlt hierfür aber die Zeit.

In Punkt 1.9. wird erklärt, dass die Gemeindefinanzen nicht verschlechtert werden. Der Gemeinderat ist der Ansicht, dass dies insgesamt für alle Gemeinden zusammen stimmen mag. Für die kleineren, finanzschwachen Gemeinden jedoch, weichen die Folgekosten oft stark vom Durchschnitt ab und sind nicht kalkulierbar. Eine Reduktion der Mehrkosten bei den Pflegeheimen kann ausserdem nicht als Kosteneinsparung, sondern höchstens kostenneutral gewertet werden.

Wenn, wie vorgeschlagen, die Aufteilung zwischen Staat und Gemeinden bei kantonalen Töpfen verändert wird, fallen die Mehrkosten für die Gemeinden pro Einwohner an. Falls nicht auch der Finanzausgleich erhöht wird, entsteht ein Problem für Gemeinden mit tiefem Steuerpotential.

Der Gemeinderat ist sich bewusst, dass das Staatsbudget möglichst bald wieder ins Gleichgewicht kommen muss. Der Termin für die Einführung des Massnahmepaketes (2014) jedoch ist extrem kurzfristig. Wenn die Beratungen im Grosse Rat im Oktober 2013 stattfinden, müssen die Gemeindebudgets für das Jahr 2014 bereits erstellt sein, wofür eine sichere Grundlage fehlt.

Kommentar zu einzelnen Massnahmen

Plafonierung des Pensionspreises in den Pflegeheimen und geringere Zunahme der Bettenzahl: Der Gemeinderat bezweifelt, dass die Einsparung in dem Umfang machbar ist und ein allfälliges Betriebsdefizit der Heime wieder auf die Gemeinden zurückfällt. Anlässlich der Abstimmung vom 9. Juni 2013 haben die fünf Gemeinden des Senseoberlandes dem dringend nötigen Ausbau des Pflegeheims Bachmatte zugestimmt. Die Finanzkosten hierfür bedeuten bereits eine hohe finanzielle Belastung. Ungedeckte Kosten für Pflegeplätze wären für die Gemeinden nicht zahlbar. Im konkreten Fall des Pflegeheims Bachmatte stellt sich zudem die Frage, ob die Zusage des Kantons für die zusätzliche Bettenzahl noch gilt.

Krankenkassenverbilligung bei Sozialhilfebezügern: Der Gemeinderat ist überzeugt, dass es sich hierbei nur um eine Kostenverlagerung in Richtung Gemeinden handelt. Er vertritt die Meinung, dass auf diesem Weg keine Einsparungen gemacht werden können, da Sozialhilfebezügler nicht in der Lage sind, Krankenkassenprämien selber bezahlen zu können. Die Prämienverbilligung der Krankenkassen ist zudem Aufgabe des Bundes und der Kantone.

Pflege und Hilfe zu Hause: In der Kostenaufstellung werden keine Folgekosten für die Gemeinden angegeben. Der Gemeinderat ist überzeugt, dass dies so nicht stimmt. Gemäss Mitteilung des Vereins Spitex Sense werden die Mehrkosten für die Gemeinden, sogar mit Berücksichtigung der Reduktion der Lohnkosten, künftig Fr. 3.30 pro Einwohner betragen.

Aktualisierung der Eigenmietwerte: Für die Bevölkerung entstehen Mehrkosten, vor allem für Liegenschaftsbesitzer. Eine Steuererhöhung in diesem Bereich wird vor allem finanzschwache Liegenschaftsbesitzer stark treffen.

Schlussfolgerung

Der Gemeinderat würde eine Erhöhung der Kantonssteuern dem Struktur- und Sparmassnahmenprogramm eindeutig vorzuziehen, da damit auch für Gemeinden mit bereits hohem Steuerfuss mehr Spielraum bei den Finanzen bleiben würde. Sparpotential bei den gemeindeinternen Ausgaben oder aber beim Personal besteht in Gemeinden wie die Unsere absolut keines mehr. Eine Erhöhung der Kosten ist nach den Mindereinnahmen durch die Steuersenkungen des Kantons nicht mehr verkraftbar.

Zum Schluss möchten wir festhalten, dass der Gemeinderat die Stellungnahme des Freiburger Gemeindeverbandes vom 12. Juni 2013 vollumfänglich unterstützt.

Wir danken Ihnen für die Aufmerksamkeit, welche Sie unserer Stellungnahme entgegenbringen und verbleiben mit freundlichen Grüssen.

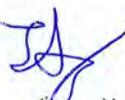
IM NAMEN DES GEMEINDERATES VON ZUMHOLZ

Die Gemeindeschreiberin



Nadine Julmy

Die Gemeindepräsidentin



Irene Herzog

Fribourg, le 5 juillet 2013

Mesures structurelles et d'économies 2013-2016 : réponses des organes consultés et prises de position d'autres secteurs (état au 05.07.13)

| | Date de réception |
|--|-------------------|
| 4. Associations et groupements d'intérêt | |
| > AC-HEPF – Association des collaborateurs/-trices de la Haute Ecole Pédagogique Fribourg | 17.06.13 |
| > ACSMS – Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux | 20.06.13 |
| > AFAS – Association fribourgeoise d'aide et de soins à domicile | 13.06.13 |
| > AFCO – Association fribourgeoise de conseil en orientation | 20.06.13 |
| > AFM – Association fribourgeoise des Magistrats de l'ordre judiciaire | 20.06.13 |
| > AFP – Association Fribourgeoise des Psychologues | 18.06.13 |
| > AMCOFF – Association des maîtres du cycle d'orientation fribourgeois francophone | 14.06.13 |
| > Assises de la culture (membres du groupe de travail) | 20.06.13 |
| > Association des étudiants de la Haute Ecole fribourgeoise de Travail social | 20.06.13 |
| > Association Fribourgeoise de l'Industrie des Gravieres et du Béton | 17.06.13 |
| > Association TRAIT D'UNION | 13.06.13 |
| > ASTAG – Association suisse des transports routiers / section Fribourg | 11.06.13 |
| > astp – Association suisse des Thérapeutes en psychomotricité / sous-section Fribourg | 02.06.13 |
| > C/AFL – Conférence des Associations Fribourgeoises des Logopédistes et ALIFR – Association des Logopédistes Indépendants du Canton de Fribourg | 06.06.13 |
| > Chambre fribourgeoise de l'immobilier | 14.06.13 |
| > CODEMS – Commission des établissements médico-sociaux pour personnes âgées du district de la Sarine | 20.06.13 |
| > Coriolis infrastructures et Agglomération de Fribourg | 20.06.13 |
| > Fédération des crèches et des garderies fribourgeoises | 14.06.13 |
| > INFRI – Association fribourgeoise des institutions spécialisées | 14.06.13 |
| > Pro Senectute Fribourg | 28.06.13 |

| | |
|---|----------|
| > REPER – promotion de la santé & prévention | 10.06.13 |
| > Sozialdienst Sense-Oberland | 26.06.13 |
| > Ssp – région fribourg | 18.06.13 |
| > Ssp – région fribourg, résolution du personnel des EMS fribourgeois | 05.07.13 |
| > Syna | 18.06.13 |
| > AFDASSC – association fribourgeoise des assistants en soins et santé communautaire | 13.06.13 |
| > Association des Professeurs du Conservatoire de Fribourg | 13.06.13 |
| > APHEF – association des personnels des Hautes Ecoles fribourgeoises | 10.06.13 |
| > APHEF-TS – association des personnels de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social | 13.06.13 |
| > APGYB – association du personnel du Gymnase intercantonale de la Broye | 10.06.13 |
| > Association du personnel de la Prison centrale | 10.06.13 |
| > ASI, section Fribourg - association suisse des infirmières et infirmiers | 11.06.13 |



VM-PHF / AC-HEPF – Isabelle Monnard, Présidente, Rue de Morat 36, 1700 Fribourg, 026 305 71 39, monnardi@edufr.ch
<http://school.fri-tic.ch/~vmphf-achepf/>

Chancellerie de l'Etat de Fribourg
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg
Par courrier électronique à afin@fr.ch

Fribourg, le 14 juin 2013

Stellungnahme zur Vernehmlassung „Sparmassnahmen“: Vereinigung der Mitarbeitenden der PH Freiburg (VMPHF) (texte en français plus bas)

Sehr geehrte Damen und Herren,

Wir haben mit grossem Interesse Kenntnis vom Bericht über die beabsichtigten Sparmassnahmen des Staates Freiburg für die Jahre 2013-16 genommen.

Wir nutzen die Gelegenheit zu den angekündigten Sparmassnahmen das Personal betreffend Stellung zu beziehen. Für alle anderen Aspekte unterstützen wir die Position der APHEF (Vereinigung des Personals der Freiburger Hochschulen) und der FEDE.

Grundsätzlich stellen wir uns nicht gegen die Tatsache, dass das Personal einen Teil der Sparbemühungen mitzutragen hat. Dennoch möchten wir bezugnehmend auf die vorgeschlagenen Gesetzesänderungen und die vorliegenden Begründungen folgendes zu bedenken geben.

Das Argument (S. 44), dass der Staat die Löhne nicht dem Referenzindex angepasst hat und somit dem Personal bereits 16.8 Millionen „geschenkt“ hat, erscheint uns nicht logisch nachvollziehbar. Einerseits schreibt das Gesetz ja vor, dass eine Anpassung nach unten nicht möglich gewesen ist (also ist es kein Geschenk) und andererseits kann man nicht in Lohnverhandlungen etwas zugestehen und dann später aus diesem Grund die Löhne (erneut) kürzen.

Das Argument mit den 30 Stufen (S. 45) ist unseres Erachtens komplett unlogisch. Kein Mitarbeiter hat ein Interesse daran während dreissig Jahren aufsteigen zu können, wenn er dann erst am Punkt ist, an dem er schon nach 20 Jahren sein könnte. Was hier als Vorteil dargestellt wird, ist in keiner Weise nachvollziehbar. Ausserdem würde durch diese Massnahme das jüngere Personal über Gebühr belastet, da diese Mitarbeitende, die bereits in der höchsten Stufe eingeteilt sind, nicht betroffen würde. Von gleichmässiger Verteilung auf alle Schultern kann hier also nicht gesprochen werden.

Aus der spezifischen Perspektive der PH-Mitarbeitenden als Staatsangestellte muss gesagt werden:

- Angesichts stetig und teilweise massiv steigender Studierendenzahlen ohne entsprechende Anpassung der zur Verfügung stehenden Arbeitszeit und der personellen Ressourcen ist es nicht nachvollziehbar, dass nun auch noch bei den Löhnen gespart wird. Sowohl Auszubildende wie auch das administrative und technische Personal werden dadurch doppelt gestraft.
- Die Auszubildenden wurden bereits bei der Evaluierung-Einstufung enttäuscht, indem sie gleich wie Lehrpersonen der Sekundarstufe 2 eingestuft wurden, obwohl sie eine tertiäre Ausbildung anbieten und die Anforderungen an die Qualifikationen der Auszubildenden steigen stetig und werden voraussichtlich noch weiter steigen, ohne Anpassung der Lohnklassierung. Der Druck, sich weiter zu qualifizieren sowie neben dem Unterrichten auch noch auf hohem Niveau Forschen und Publizieren zu müssen, sowie sich in nationalen und sogar internationalen Gremien zu engagieren, nimmt stetig zu. Auch dies rechtfertigt keineswegs negative Massnahmen bei den Löhnen.
- Es handelt sich also um eine klare Verschlechterung der Anstellungsbedingungen, die noch zusätzlich verschärft werden wird durch die geplanten Lohnkürzungen und weiteren Sparmassnahmen. Falls der Staat Freiburg sich als attraktiver Arbeitgeber positionieren und gut qualifiziertes und engagiertes Personal anstellen möchte, können die Arbeitsbedingungen für gewisse Funktionen nicht dauern verschlechtert werden.
- Die überaus grosse Flexibilität und das enorme Engagement des Personals durch die in den letzten Jahre erfolgten und auch in den kommenden Jahren anstehenden Reformen und Veränderungsprozesse können nicht noch durch Sanktionen bei den Löhnen und weiteren Sparmassnahmen bestraft werden.
- Angesichts der stetig steigenden Studierendenzahlen, die auch in Zusammenhang mit der stetig wachsenden Kantonsbevölkerung und dem damit verbundenen Bedarf an Primar- und Kindergartenlehrpersonen stehen, sieht das Personal der PH Freiburg auch der Limitierung neuer Posten sehr kritisch und mit grosser Sorge entgegen.

Mit PH-Mitarbeitenden sind auch sensibilisiert für die durch die Primarlehrpersonen –also die Personen, welche wir ausbilden - geäusserten Befürchtungen im Zusammenhang mit den angekündigten Sparmassnahmen.

Das Personal erbringt immer mehr Leistung und soll nun mit massiven Lohnmassnahmen dafür noch bestraft werden. Das ist unlogisch und nicht annehmbar, zumal vor einigen Jahren Steuererleichterungen gesprochen wurden, die nun in der Staatskasse fehlen.

Die Massnahmen sind ausserdem sehr kurzfristig angesetzt, so dass Mitarbeitende, die mit dem üblichen Lohnanstieg gerechnet hatten, nun Probleme bekommen werden.

Da der sehr kurze Zeitraum, der für die Stellungnahme zugestanden wurde, uns leider nicht erlaubt hat, die Gesamtheit aller Massnahmen eingehend zu studieren, schliessen wir uns im Weiteren der Stellungnahme und den Argumenten der FEDE an.

In der Folge der Erwägung der oben angeführten Argumente bitten wir den Staatsrat darum, das angekündigte Sparprogramm noch einmal zu überdenken.

Mit bestem Dank für das unserer Stellungnahme entgegen gebrachte Interesse und mit freundlichen Grüssen.

Réponse à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg.

Nous profitons de la possibilité qui nous est offerte pour prendre position sur les aspects concernant le personnel dans le projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg. Pour les autres aspects, nous nous joignons à la prise de position de l'APHEF (Association des personnels des hautes écoles fribourgeoises).

Si nous ne sommes pas opposés au fait que le personnel participe à une partie des efforts d'économie, nous désirons cependant vous faire part de nos réflexions au sujet des modifications légales et des arguments fournis dans le projet.

L'argument (p.44) selon lequel l'Etat n'a pas indexé les salaires selon l'index de référence et aurait donc « offert » 16,8 millions au personnel apparaît comme illogique. Premièrement, la loi dit qu'un ajustement ne peut pas l'être par le bas (il ne s'agit donc pas d'un cadeau). Deuxièmement, on ne peut pas s'accorder sur une négociation salariale et plus tard diminuer quand même le salaire.

L'argumentation sur les 30 classes (p.45) nous apparaît fallacieuse. En effet, aucun collaborateur n'a le moindre intérêt à augmenter à 30 paliers ce qu'il pourrait atteindre en 20. Ce qui est présenté comme un avantage n'est pas défendable. En outre, cette décision discriminerait le personnel le plus jeune, puisque cela ne toucherait pas les personnes déjà à l'échelon 20. Le principe d'équité ne serait donc pas respecté.

Du point de vue plus spécifique des collaborateurs et collaboratrices de la HEP en tant qu'employés de l'état, il doit être mentionné que :

- L'augmentation constante et parfois importante du nombre d'étudiants (301 étudiants en 2007 ; 433 en 2012), sans augmentation en personnel et en temps de travail, représente déjà un grand effort, aussi bien pour les formateurs et formatrices que pour le personnel administratif et technique.. Si des mesures sévères d'économies étaient appliquées, le personnel de la HEP serait deux fois pénalisé.
- Déjà déçus lors de l'évaluation des fonctions dans la procédure EVALFRI - qui a classé les collaborateurs de la HEP comme ceux du secondaire 2 – les formateurs se retrouvent aujourd'hui confrontés à des exigences en terme de formation et de prestations de plus en plus élevées sans adaptation de leur classification. Il s'agit clairement d'une détérioration des conditions d'engagement qui serait accrue par une diminution de salaire et les autres mesures d'économie envisagées. Si l'Etat de Fribourg veut garder son attractivité en tant qu'employeur et ainsi engager des collaborateurs de qualité, il ne peut péjorer ainsi les conditions associées à certaines fonctions.
- La pression à la qualification des formateurs grimpe sans arrêt et va sûrement continuer à monter sans ajustement des salaires. Bientôt, les engagements nécessiteront un doctorat et les qualifications passées ne semblent plus suffisantes. La pression de produire un haut niveau de recherche et de publications ainsi que faire partie d'institution nationale et internationale à côté de l'enseignement augmente sans arrêt. Cela ne justifie donc pas non plus des mesures sur le salaire.

- Durant ces dernières années (création de la HEP durant de nombreuses années) et pour les années à venir les processus de réforme et de changement ont nécessité et vont encore nécessiter un engagement accru du personnel et un surplus de flexibilité. Il serait malvenu de sanctionner les gros efforts consentis par les collaborateurs de la HEP par une détérioration des conditions salariales.
- Confrontés à un accroissement important du nombre d'étudiants qui correspond à la nécessité de former un nombre élevé d'enseignants pour faire face à l'évolution démographique du canton, les collaborateurs de la HEP sont également inquiets face à la limitation de la création de postes envisagée.

Le personnel de la HEP est également sensible aux inquiétudes manifestées par les enseignants primaires – autrement dit ceux que nous formons – face aux mesures d'économie annoncées et à venir.

Le personnel produit de plus en plus prestations et risque d'être sanctionné par des mesures massives sur les salaires. Ces dernières années, des baisses d'impôt ont été accordées, argent qui manque cruellement aujourd'hui dans les caisses de l'état. Cette politique est illogique et inacceptable. De plus ces mesures sont prévues dans un très court terme, ce qui risque de mettre certains collaborateurs-trices dans une posture délicate.

Le délai très court accordé à cette consultation ne nous a pas permis une analyse détaillée de l'ensemble des mesures pour lesquelles nous soutenons la prise de position de la FEDE.

En conséquence des éléments mentionnés, nous demandons au Conseil d'Etat de reconsidérer le programme d'économies présenté.

En vous remerciant de l'intérêt que vous accorderez à ce texte, nous vous adressons Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Le comité de l'Association des Collaborateurs de La Haute Ecole Pédagogique de Fribourg.

Isabelle Monnard
Pierre-François Coen
Jean Ducotterd
Markus Gerteis

Copie aux membres de l'AC-HEPF

ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA SARINE POUR LES SERVICES MEDICO-SOCIAUX

10, av. Jean-Paul II - 1752 VILLARS-SUR-GLANE
Tél.: 026/422.51.11 FAX: 026/422.57.10

Fribourg, le 14 juin 2013

Programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg - Prise de position de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

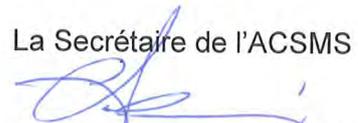
L'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux a pris connaissance du plan de mesures structurelles et d'économies du Conseil d'Etat.

Notre Association, en tant que mandante de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine (FASDS) et regroupant l'ensemble des communes du district de la Sarine, se montre particulièrement préoccupée par les mesures contenues dans le programme et qui touchent sa sphère d'action. En cela, elle se permet d'attirer l'attention du Conseil d'Etat sur les conséquences malheureuses qui en découleraient. Ainsi, elle partage et appuie les prises de position de la Commission des établissements médico-sociaux du district de la Sarine (CODEMS) et celle de l'Association fribourgeoise d'aide et soins à domicile (AFAS).

L'Association reste bien entendu à disposition pour toute précision utile.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette prise de position, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'expression de nos sentiments distingués.

La Secrétaire de l'ACSMS



Christine Ferrari, Directrice

Le Président de l'ACSMS



Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine

Copie :

- à la FASDS
- aux communes du district



Au Conseil d'Etat
Chancellerie D'Etat
Rue des Chanoines 10
1700 Fribourg

Fribourg, le 13 juin 2013

Mesures structurelles et d'économie

Madame la Présidente du Gouvernement,
Madame et Monsieur les Conseillers d'Etat,

L'Association fribourgeoise d'aide et de soins à domicile, AFAS, a pris connaissance du plan de mesures structurelles et d'économies du Conseil d'Etat. L'AFAS comprend bien évidemment la légitime nécessité du Gouvernement de boucler son budget de manière équilibrée, dans la tourmente actuelle, qui implique des sacrifices de tous les côtés et n'entend pas s'immiscer dans les affaires publiques de l'Etat.

Toutefois, notre association ne peut que se montrer très soucieuse face aux quelques dispositions qui touchent directement sa sphère d'action. Elle se permet d'attirer l'attention du Conseil d'Etat sur les conséquences inévitables de certaines mesures envisagées.

En premier lieu, l'AFAS déplore la réduction de la subvention de 35 à 30% octroyée aux services d'aide et de soins à domicile. Certes, cette baisse implique une augmentation correspondante de la part des communes, mais des craintes fondées d'un net retour en arrière par rapport aux prestations servies actuellement existent. En effet, les besoins ne cessant de croître et les exigences d'augmenter, entraînant des coûts toujours plus élevés, il y a lieu de craindre que les communes ne fassent pression sur les services afin de comprimer les coûts au détriment des prestations. La problématique est d'autant plus inquiétante qu'elle intervient à un moment où les sorties hospitalières précoces transfèrent vers les soins à domicile la prise en charge du patient qui, jusqu'ici était effectuée par le HFR. Couplée aux mesures concernant la dotation (voir ci-après) cette baisse de la subvention cantonale se traduira par un apport significatif sur les communes qui devront malgré tout continuer à assurer le fonctionnement des services. Ce souci est d'autant plus vif car il est prévu que les recettes des prestations d'économie domestique soient déduites du montant qui détermine le calcul de la subvention cantonale. Il en va donc d'une augmentation des participations des

communes au subventionnement des services qui leur sont rattachés. Par ailleurs, dans le cadre des discussions autour du concept cantonal de « palliative care », où il est notamment question de la possibilité d'étendre les horaires des services à la nuit, de sérieuses réserves devront être émises et il est plus que douteux que, dans le contexte actuel, les services acceptent d'entrer en matière sur l'extension de leurs horaires.

De manière générale, l'AFAS a aussi relevé que les subsides octroyés à la prévention seront eux aussi touchés par des réductions. Dans la mesure où certains projets impliquent aussi la prévention, l'AFAS craint des répercussions sur ses projets ou ceux de ses membres.

Un autre souci de l'AFAS par rapport à ce programme d'économies réside dans les réévaluations des dotations de personnel. En effet, si les grands services ont moins de souci pour jongler avec les dotations, notamment en cas d'absences pour maladie ou formation ou encore de vacances, les services plus petits font déjà face à des difficultés avec les dotations actuelles insuffisantes – c'est dire si les modifications les affectent de plein fouet, pouvant même aller jusqu'à remettre en cause certaines prestations offertes aux bénéficiaires. Dans ce même chapitre, il est à craindre que si les services officiels réduisent voire suppriment certaines prestations, la brèche s'ouvrira en faveur des services privés qui n'ont pas les mêmes contraintes financières que les services publics, avec pour corolaire, l'aboutissement à des différences dans l'offre des prestations entre les districts. L'AFAS relève en outre que, dans le cadre du nouveau régime de financement des soins, le problème non encore résolu de la couverture, par le canton, des coûts résiduels des services privés et des infirmières indépendantes, non pris en charge par les patients ou l'assurance-maladie, s'aggraverait en cas de désengagement des services publics en faveur des services privés et aboutirait, sans doute, à une hausse de la participation du canton.

Enfin, l'AFAS rappelle qu'actuellement des discussions en vue d'une réévaluation des dotations sont en cours ; partant, les mesures d'économie risquent de totalement bloquer les travaux.

S'agissant du gel du nombre de nouveaux lits EMS, malgré l'ouverture de nouvelles unités UATO, l'AFAS redoute que le manque de lits actuellement existants ne s'aggrave et que les services d'aide et de soins à domicile ne soient davantage sollicités, sur des périodes encore plus larges, et que les services ne puissent plus faire face à la demande, avec les problèmes subséquents que cela entraîne (manque/surcharge du personnel ; redimensionnement des services, etc).

L'AFAS remercie le Conseil d'Etat de tenir compte de ces quelques considérations dans sa réflexion et vous adresse, Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Conseillers d'Etat, l'assurance de sa haute considération.



Erika Schnyder, présidente

Association fribourgeoise
de conseil en orientation
AFCO
p.a

Nadine Christen
Impasse des Chênes 5
1720 Corminboeuf

| | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 17 JUIN 2013 No 632 | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | DEIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

Au Conseil d'Etat du Canton de Fribourg
Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 14 juin 2013

Réponse à la consultation concernant les mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous vous remercions de nous consulter au sujet de l'objet cité. Si l'AFCO comprend bien les difficultés auxquelles se trouve confronté le Gouvernement, elle se rallie pourtant de manière globale aux points de vue et arguments exprimés par la FEDE dans sa réponse.

Nous tenons à nous prononcer spécifiquement sur les points 4.3.1.2 et 4.4.4 (e-gouvernance) du rapport du Conseil d'Etat.

Limitation du nombre de nouveaux postes

Structurellement, les postes dévolus à l'orientation professionnelle (SOPFA) font partie des postes administratifs de la DICS. Le personnel de l'orientation ne voit pas ses effectifs augmenter parallèlement à celui du nombre d'élèves dans les CO contrairement à ce qui se passe pour le personnel enseignant. Notre service souffre ainsi sérieusement des effets induits par la croissance démographique. Pour ne pas faillir à notre mission, nous serions quasiment obligés de revendiquer la majorité du seul EPT attribué à la DICS ces prochaines années. La réponse est connue d'avance.

Des restrictions de personnel aussi drastiques que prévues auront finalement des répercussions perceptibles par la population. Le nombre de « cas » d'orientation difficile augmente d'année en année. Le point de « bascule » à partir duquel il faudra décider de n'accorder plus qu'une attention minimale à certaines catégories de jeunes se fait déjà sentir. En faisant

au Grand Conseil des propositions à notre sens irréalistes, le Gouvernement tend à certains groupes politiques une perche qu'ils ne manqueront pas de saisir. Notre association ne comprend pas cette attitude de l'Etat-employeur.

En acceptant systématiquement la sous-dotation en personnel des services de l'orientation, l'Etat donne l'impression de fermer les yeux sur les pertes économiques engendrées par les années passées dans les salles d'attente de l'insertion ou de l'embauche de même que sur les compétences des conseillères et conseillers en orientation à travailler efficacement à l'amélioration du niveau de vie global. Il nous incombe de rappeler que la capacité à s'orienter doit faire partie du bagage éducatif de chacun.

Accessoirement, l'AFCO vous informe que le SOPFA attend toujours un 0.5 EPT en compensation de la 5^e semaine de vacances. Pour l'instant la 5^e semaine de vacances ne représente aucunement une amélioration des conditions de travail mais sert à compenser le surcroît de stress accumulé durant le reste de l'année.

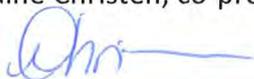
E-gouvernance

A ce sujet, l'AFCO demande au Conseil d'Etat de tenir compte des nombreux efforts déjà fournis dans ce sens par l'orientation. La documentation via Internet et des guichets électroniques sont déjà plus que partiellement en place ; le succès du site « orientation.ch » est incontestable. Cependant le personnel remarque que la demande d'entretiens d'information personnalisée et de conseil ne faiblit que très peu.

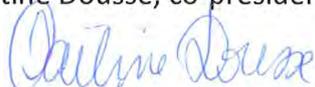
Les conseillères et conseillers en orientation demandent également au Conseil d'Etat de bien considérer que les entretiens d'orientation sont souvent riches en émotions et messages non verbaux qui doivent être pris en compte. L'utilisation « du virtuel » dans ces situations n'apporte pas de réponses satisfaisantes à nos consultants.

Les membres de notre Association espèrent que vous pourrez tenir compte de nos remarques. En vous remerciant d'avance, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour l'AFCO : Nadine Christen, co-présidente :



Martine Dousse, co-présidente :



Jean-Pierre Frésard, délégué au comité de la FEDE :





Association fribourgeoise des
Magistrats de l'ordre judiciaire
Freiburger Vereinigung der
Richterinnen und Richter

p.a. Fabien GASSER
Ministère public
Pl. Notre-Dame 4
1702 Fribourg

| | | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 17 JUIN 2013 No 639 | | | | | | | |
| AR: OUI/NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | |
| Mappel CE | Prés. CE | DSAS | DFIN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Au haut Conseil d'Etat
Mme la Présidente
Anne-Claude Demierre
Par sa Chancellerie
1702 Fribourg

Fribourg, le 14 juin 2013

Prise de position sur les mesures structurelles et d'économies envisagées

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Bien que non sollicitée à se déterminer sur ce point, puisque créée il y a peu, l'association fribourgeoise des magistrats de l'ordre judiciaire tient à vous faire part de ses remarques, de manière spontanée, en sollicitant votre bienveillance à l'égard de cette démarche.

D'une manière générale, il paraît délicat pour ne pas dire plus de faire supporter au personnel les nombreux efforts proposés, lui qui a déjà été mis à contribution ces dernières années, notamment par le passage de 10 à 20 échelons il y a une décennie tout juste. Nous notons que les employés d'Etat seront pénalisés tant au niveau des salaires que par leur statut de contribuables, de bénéficiaires de places de parc ou d'utilisateurs de véhicules. En l'absence de réelles mesures structurelles, dont la nature et les effets tant sur l'efficacité que sur l'économicité de la justice n'ont

pour l'instant pas été étudiés, les mesures ponctuelles de limitation des effectifs présentent uniquement un risque très important de nuire au bon fonctionnement de la justice fribourgeoise qui est actuellement déjà fortement mise à contribution.

L'art. 19 de la loi du 31 mai 2010 sur la Justice (RSF130.1) prévoit ceci, qu'il convient de rappeler à ce stade :

¹En vue d'une administration de la justice à la fois de qualité et diligente, chaque autorité judiciaire dispose d'un nombre suffisant de juges, de greffiers et greffières, ainsi que de personnes chargées de tâches administratives.

²Le nombre des juges, des greffiers et greffières et des autres collaborateurs et collaboratrices est fixé par le Conseil d'Etat, après audition de l'autorité judiciaire concernée et du Conseil de la magistrature.

Le Message n° 175 du 14 décembre 2009 répète la nécessité pour le pouvoir judiciaire de pouvoir remplir les deux missions de la justice (traitement consciencieux et rapide des dossiers).

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil de la magistrature informe le Conseil d'Etat, par sa Direction de la sécurité et de la justice, du manque de personnel. Dans un courrier du 29 avril 2013, la Conférence des Justices de paix informe la Commission de justice du Grand Conseil et le Conseil de la magistrature, ainsi que notre association, de son besoin réel d'augmentation du personnel. Soucieuse des deniers de l'Etat, la Conférence estime impératif de disposer de 8.1 EPT de greffier-ères et de personnel administratif, estimation minimale de ses besoins. La Conférence de presse du Conseil de la magistrature en date du 12 juin 2013 a permis de rappeler ces préoccupations.

En l'état actuel, certaines Cours du Tribunal cantonal ont besoin de plus de 2 ans pour statuer sur les recours interjetés et des efforts importants sont demandés à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la justice pour s'en tenir à des délais qu'il est parfois difficile de qualifier de décents.

La proposition du Conseil d'Etat relative aux mesures à prendre au détriment du personnel de l'Etat est un signal inquiétant. L'association demande à votre Conseil de veiller à ce que ces mesures ne vident pas l'art. 19 LJ de sa substance. Or,

l'annonce d'une augmentation d'un seul EPT par Direction pour les prochaines années nous inquiète profondément. L'augmentation de la population va de pair avec une augmentation des litiges devant les tribunaux (plus de divorces, de mesures protectrices en faveur des enfants, de curatelles, d'affaires pénales...). A l'instar de ce qui se pratique pour l'enseignement, où la loi impose une dotation précise en personnel enseignant, il serait indiqué de doter la justice en fonction de la population résidant dans le canton.

Nous rappelons également que la justice est soumise à de nombreuses exigences légales, dues aux codes de procédure fédéraux notamment. La justice se doit de donner suite à toutes les sollicitations et ne peut se permettre d'en laisser de côté, sauf à être sanctionnée pour déni de justice (cf. art. 29a Cst féd).. Nous sommes également soumis à l'art. 29 de la Constitution fédérale qui dit ceci :

Art. 29 Garanties générales de procédure

¹ Toute personne a droit, dans une procédure judiciaire ou administrative, à ce que sa cause soit traitée équitablement et jugée dans un délai raisonnable.

² Les parties ont le droit d'être entendues.

³ Toute personne qui ne dispose pas de ressources suffisantes a droit, à moins que sa cause paraisse dépourvue de toute chance de succès, à l'assistance judiciaire gratuite. Elle a en outre droit à l'assistance gratuite d'un défenseur, dans la mesure où la sauvegarde de ses droits le requiert.

Cette disposition nous oblige à agir avec célérité (délai raisonnable), et à garantir un droit d'être entendu à tout justiciable. Vous n'êtes pas non plus sans savoir que le recours aux avocats devient courant, ce qui n'a régulièrement pas pour effet d'alléger le traitement des dossiers, tout en augmentant en parallèle les coûts de l'assistance judiciaire.

Il y a plus. Dans les affaires pénales, l'engorgement des tribunaux profite aux prévenus. L'écoulement d'un délai de plus de 2 ans devant la Cour d'appel pénal conduit à une diminution des peines, voire à l'octroi de sursis refusés en première instance. Ce phénomène incite les justiciables à faire recours, puisqu'ils ont tout à y gagner. Et cette incitation engorge d'autant plus les tribunaux...

Notre association s'étonne en outre de la précipitation dans laquelle les mesures structurelles et d'économies sont présentées et discutées. Sans vouloir se faire les chantres du gaspillage, nous observons que les finances de l'Etat sont saines et que

l'année 2012 a débouché sur un bénéfice. Si les comptes 2013 devaient aboutir à un nouveau bénéfice, le crédit du Conseil d'Etat au sujet de ses prévisions catastrophistes serait entamé et le personnel goûterait peu les nombreuses mesures prises à son détriment, sans raison manifeste. Il est de surcroît connu et habituel que les budgets soient préparés selon des prévisions pessimistes (sous-évaluation des recettes notamment). Partant, même si les prévisions présentées sont étayées par de nombreux schémas, le sérieux de la situation apparaît exagéré.

En conclusion, sans entrer dans le détail des économies proposées, nous ne pouvons que répéter notre inquiétude quant aux répercussions des mesures annoncées sur l'accomplissement des missions de la justice telles que rappelées plus haut.

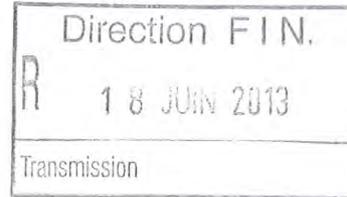
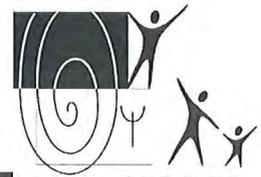
En vous remerciant de porter à la présente votre bienveillante attention, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Fabien GASSER, Président



Copie pour information

- SPO
- Conseil de la Magistrature



| | | | | | | | |
|--------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Requ: 14 JUN 2013 No 606 | | | | | | | |
| AR: (G) NOW | DICS | DSJ | DIAP | DEE | | | |
| Mappe CE | Pres. CE | DSAS | BEN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

A l'attention du Conseil d'Etat du
Canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 12 juin 2013

Réponse à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Par la présente, l'Association Fribourgeoise des Psychologues et les psychologues scolaires du Canton de Fribourg prennent position quant à la consultation du Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg.

Les mesures proposées par le Conseil d'Etat concernant l'organisation de notre travail sont présentées comme des mesures économiques, or elles ne visent pas une réduction des charges financières mais une augmentation de la proportion d'utilisateurs dans notre cahier des charges. Il s'agit en fait d'une dégradation grave de nos conditions de travail, en défaveur des enfants. En effet, passer de 44 à 42 heures de travail par semaine impliquerait une réduction de deux heures par semaine du temps consacré aux tâches administratives, déjà sous-évalué et pourtant indispensable à un travail de qualité auprès des enfants, parents et enseignants. Nous entendons par cela la correction et interprétation des tests psychologiques, la préparation des séances thérapeutiques, la rédaction de rapports adressés au SESAM et aux autres services extérieurs (SEJ, CPP, pédiatres, etc.), ainsi que les colloques, interventions et supervisions.

Aussi, ces mesures auraient un impact direct sur les élèves en difficultés qui bénéficient d'un suivi psychologique dans le cadre des Services Auxiliaires Scolaires. Afin de respecter les besoins de l'enfant, nous estimons qu'il est indispensable qu'une période d'interruption de traitement soit maintenue durant les vacances scolaires. En effet, ces moments de repos sont propices à l'assimilation des apprentissages et au développement psycho-affectif. De plus, le taux d'absentéisme des élèves durant les vacances scolaires serait certainement très important.

En outre, le projet de concept cantonal de pédagogie spécialisée soutient un renforcement de la collaboration des psychologues scolaires avec les enseignants, les parents et les différents intervenants gravitant autour de l'élève (MCDI, logopédistes, psychomotriciens, pédopsychiatres, SEJ, enseignants spécialisés, etc.). Or, les propositions émises dans le rapport concernant les mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg ne sont pas compatibles avec les exigences mentionnées ci-dessus. Il n'est pas réalisable d'être proche des exigences et des besoins du milieu scolaire en travaillant de façon continue sur l'année civile. Le travail en réseau nécessite absolument une adaptation de nos horaires au rythme de l'année scolaire.

Finalement, en 2007, l'introduction de notre CCT a eu pour conséquence la suppression de six semaines de vacances annuelles, nous ramenant donc à quatre semaines de vacances. Actuellement, nous bénéficions de cinq semaines de vacances auxquelles sont ajoutées trois semaines puisque nous travaillons 44 heures par semaine au lieu des 42 heures exigées pour le personnel de l'Etat de Fribourg.

Par conséquent, les modifications proposées par le présent projet concernant l'organisation de notre travail ne permettraient en aucun cas de contenir la hausse des effectifs, respectivement de réduire les files d'attente. De ce fait, et pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, nous nous opposons au Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier, nous vous adressons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations respectueuses.



Pour le comité de l'AFP/FPV
Mathias Romailier

Copie : - Fede Fopis, Boulevard de Pérolles 8, Case Postale 533, 1701 Fribourg.



Service du personnel et
d'organisation – SPO
Rue Joseph Piller 13
afin@fr.ch

Fribourg, le 14 juin 2013

Réponse de l'AMCOFF à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Madame, Monsieur,

L'AMCOFF, en tant qu'association professionnelle prend part à la consultation du Service du personnel et d'organisation (SPO) sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 du Conseil d'Etat.

Enseignants

Alors que les enseignants ont déjà fourni un gros engagement et un travail supplémentaire pour l'introduction du PER, on nous promets une restructuration. Nous sommes choqués de voir comment le Conseil d'Etat remercie les enseignants fribourgeois de permettre à l'école du canton d'être à la pointe dans l'introduction du PER. Les enseignants fribourgeois sont parmi les seuls à alimenter les ressources numériques d'enseignement, signe de notre loyauté envers le canton. En revant un peu en arrière, nous vous rappelons que le canton de Fribourg a régulièrement occupé les premières places des études PISA. Tout ceci pour un coût global par élève parmi les plus bas de Suisse.

Le Conseil d'Etat a créé un groupe de travail, qui rendra ses conclusions cet automne. D'ores et déjà, des propositions circulent comme : une augmentation des élèves par classe, une diminution des soutiens dans les classes d'intégration, éventuellement une augmentation du temps de travail, une diminution de la dotation dans les écoles spécialisées.

Une augmentation du nombre d'élèves par classe n'est pas souhaitable : cela aura pour conséquence une diminution de la qualité de l'enseignement, et ce seront les enfants qui, les premiers, en feront les frais.

Concernant le temps de travail, nous souhaitons rappeler que les enseignant-e-s sont astreint-e-s à des conditions de travail souvent pénibles (gestion d'une classe, contacts avec les parents etc.). Par ailleurs, nous devons nous investir dans un nombre important d'activités hors du temps de classe : groupes de travail, modules divers et variés, organisation de l'école etc. Dans notre société actuelle, la part éducative dans l'enseignement ne cesse d'augmenter et elle prend de plus de temps et d'énergie. Sans compter le temps qu'il faut consacrer aux corrections, aux examens et qui, parfois, ne sont même pas comptabilisés comme temps de travail. Il arrive régulièrement que nous travaillions les week-ends pour arriver au bout de nos tâches ! Certains enseignants, notamment ceux de langues étrangères, sont débordés par les multiples tâches induites des réformes successives. Ils ne peuvent quasiment plus envisager de travailler à plein temps !

Le projet de pédagogie spécialisée se propose de renforcer l'intégration en classe des élèves ayant des besoins spécifiques. Ces mesures nécessiteront inévitablement des ressources et du personnel. L'Etat va-t-il tenir ses engagements tels que présentés dans le projet ou l'intégration se fera-t-elle essentiellement en demandant plus aux enseignants, alors que nous serions moins payés ?

Et qu'en est-il de l'attrait pour la profession ? Alors que l'enseignement doit faire face à une situation de quasi précarité, pensez-vous qu'en baissant les salaires et en durcissant les conditions de travail cela attirera plus de personnes à devenir enseignant ?

Nous sommes très inquiet des mesures qui sont envisagées dans le secteur de l'enseignement et estimons que, pour ce qui concerne le temps de travail, nous sommes déjà très souvent « à la limite ». L'enseignement est une des professions connaissant les plus touchés par les Burn-Out. Chaque enseignant en difficulté ou en arrêt maladie cause un bouleversement dans l'organisation de l'école avec bien souvent des conséquences négatives pour les élèves.

L'Ecole ne pourra pas faire mieux avec moins ! (pour reprendre les propos de Mme la Directrice de la DICS lors de la dernière rencontre DICS –AMCOFF)

Remarques d'ordre général

Nous sommes consternés par les mesures d'économies proposées par le Conseil d'Etat. Nous nous permettons, tout d'abord, de rappeler que le Conseil d'Etat a toujours mis en avant la

« symétrie des sacrifices » lorsqu'il a parlé de mesures d'économies. Or, selon les chiffres fournis, il apparaît que c'est le personnel de l'Etat et du secteur subventionné qui va devoir faire – et de loin – le plus gros de l'effort (43%). Les nouvelles recettes, par exemple, ne constituent que 30% des montants à économiser et, pour l'essentiel, elles seront supportées par les bas et moyens revenus (augmentation des taxes et émoluments, impôt sur les véhicules, impôt sur les chiens, etc.) à savoir, notamment, le personnel de l'Etat et du secteur subventionné, qui sera donc ponctionné deux fois !

Par ailleurs, on fait comme si les finances cantonales se trouvaient dans un état désastreux.

Il faut savoir raison garder : le canton de Fribourg est considéré, en matière de finances publiques, comme un modèle en Suisse, elle-même considérée comme un modèle dans le monde (voir par exemple Le Temps du 14 mai, « Cure d'austérité : le modèle fribourgeois »). Le canton de Fribourg a, ainsi, aligné 11 exercices bénéficiaires depuis 2002 (y compris celui de 2012, à hauteur de 38,4 millions avant opérations de clôture) et disposait, fin 2012, d'une fortune de 914,9 millions : de nombreux cantons suisses, et la quasi-totalité des pays du monde entier rêveraient de disposer d'une telle situation financière !

Il faut être clair : l'état des finances publiques fribourgeoises est, actuellement, excellente et ne nécessite aucunement un tel plan d'austérité.

Coupes dans les salaires

Dans son projet, le Conseil d'Etat prévoit des coupes très importantes dans les salaires :

- Une baisse des salaires réels de 0,9% en 2014, la grille des salaires étant adaptée à un indice des prix à la consommation de 108,6 (actuellement : 109,6).
- Un blocage de l'indexation pour de nombreuses années : aucune indexation ne sera octroyée jusqu'à ce que l'indice des prix à la consommation atteigne les 112 points, soit 3,4 points de plus qu'actuellement. Si on enlève 3,4 points à l'indice actuel, cela nous fait remonter 7 ans en arrière, soit en février 2006 ! Autant dire qu'il n'y aura plus d'adaptation des salaires pour de nombreuses années.
- Une suppression des annuités en 2014, et une diminution de moitié en 2015 et 2016.
- Dès 2017, une refonte totale de la grille des salaires : le nombre de paliers passerait de 20 à 30.

Cette dernière modification a été présentée comme évitant aux employés d'être frustrés de ne plus recevoir d'augmentation après 20 ans. Cet argument est absolument falacieux !

Comment un employé pourrait préférer perdre des dizaines de milliers de francs ! C'est une provocation éhontée !

Les pertes salariales seraient massives : un-e employé-e d'administration (classe 12) perdrait 11'743,30 francs en 3 ans, un-e infirmier/-ière (classe 17) 13'782,60 francs et un-e enseignant-e de CO (classe 22) 15'412,15 francs. L'augmentation du nombre de paliers représente un manque à gagner, sur une carrière, de l'ordre de 150'000 à 250'000 francs, soit une baisse du salaire de carrière de 5% ! Cette perte se reportera sur les conditions de retraite, le calcul de la rente s'effectuant – pour le personnel de l'Etat – à partir de la somme cumulée des salaires de carrière.

La situation financière de l'Etat ne justifie en aucune manière des coupes de salaires. En particulier, il est stupéfiant que des baisses réelles de salaires (salaire qui figure sur la fiche de paie) soient effectuées, alors qu'on n'a toujours pas vu le premier franc de déficit ! Une telle mesure – en principe prise dans de situations de crise aiguë des finances publiques – est totalement déconnectée de la réalité.

Par ailleurs, les jeunes salarié-e-s sont frappé-e-s de plein fouet par ces mesures, que ce soit via la suppression des annuités ou la refonte de la grille des salaires (passage de 20 à 30 annuités) : pour certain-e-s (taux partiels, enfants à charge etc.), il deviendra difficile de boucler les fins de mois.

Nous ne comprenons pas que le Conseil d'Etat fasse supporter une telle charge d'économies sur ses salarié-e-s les plus jeunes, qui ont également les salaires les plus bas.

Gel des postes de travail

Le Conseil d'Etat prévoit un gel des postes de travail, puisqu'il n'y aurait, en 2014 et 2015, qu'un poste de travail supplémentaire pour l'administration (au sens large). Cette limitation s'appliquera également au secteur subventionné (santé et social).

Or, le canton de Fribourg connaît une croissance démographique massive (environ +2% par an), la plus importante de Suisse en 2012. Cette croissance démographique induit des tâches supplémentaires et un surcroît de travail. De nombreux services de l'Etat fonctionnent déjà en état de sous-effectifs, et ont absolument besoin de postes supplémentaires pour répondre aux besoins de la population.

Avec un gel des postes de travail, la situation va encore s'aggraver. La pénibilité et la charge de travail vont encore augmenter, et les risques de stress et de burn-out seront plus élevés. Il est facile de dire qu'il faut « faire moins » : qui va nous dire quelles sont les tâches qui ne doivent plus être effectuées ? Qui va nous soutenir lorsqu'il s'agira de l'expliquer aux usagers/-ères ?

Le Conseil d'Etat doit, absolument, prévoir un pool de postes supplémentaires pour les services où les besoins sont dûment attestés.

Délai de consultation

La Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) prévoit un délai de consultation de deux mois au minimum (article 123, alinéa 3).

La consultation peut se faire de manière orale et se dérouler dans un délai plus bref, mais uniquement pour des mesures périodiques.

Or, pour le présent paquet d'économies, le Conseil d'Etat a prévu un délai de consultation d'un mois uniquement. Dans le cadre des mesures prévues par le Conseil d'Etat, il est clair que nous ne nous trouvons pas uniquement dans un contexte de « mesures périodiques », mais bien dans une réforme globale, prévoyant la modification de nombreuses dispositions légales et des mesures qui touchent également les postes de travail.

Par conséquent, le délai de consultation de deux mois devrait s'appliquer, et je demande au Conseil d'Etat de respecter les dispositions de la Loi sur le personnel de l'Etat en la matière.

Autres remarques

Les coupes dans les prestations et les subventions vont remettre en question non seulement les conditions de travail du personnel, mais également la qualité des prestations à la population.

Cela nous inquiète, tout particulièrement dans des secteurs comme l'enseignement (augmentation du nombre d'élèves par classes), la santé (suppression de prestations hospitalières) ou encore la politique en faveur des aîné-e-s (diminution de la dotation dans les Homes).

Concernant les recettes supplémentaires, nous sommes effarés de constater que, pour l'essentiel, ce sont les bas et moyens revenus qui en feront les frais : augmentation des émoluments, gel de la déduction pour primes d'assurance-maladie, augmentation des écolages pour les écoles du secondaire 2. Idem pour ce qui concerne les coupes dans les « prestations matérielles » : diminution des bourses d'études, baisse de l'allocation maternité pour les femmes sans activité lucrative, projet de diminution des réductions de primes d'assurance maladie, etc.

Or, si le Conseil d'Etat envisage d'économiser 435 millions au cours des trois prochaines années, c'est, principalement, en raison des cadeaux fiscaux effectués au cours des deux dernières législatures, qui se sont soldées par 179 millions de recettes en moins par année.

Ce sont, pour l'essentiel, les hauts revenus qui ont profité de ces baisses d'impôts. Par ailleurs, de nombreuses sociétés (p.ex : holdings) ou individus (impôt à la dépense) paient des impôts dérisoires, voire inexistantes.

Si la « solidarité citoyenne » invoquée par la Présidente du Conseil d'Etat, Madame Anne-Claude Demierre, lors de la présentation des mesures d'économies à la presse, a un sens, il faut absolument que ces catégories passent à la caisse !

Conclusion de l'AMCOFF

L'AMCOFF estime que le projet de mesures d'économies du Conseil d'Etat ne se justifie pas, et qu'il est totalement disproportionné. Ce projet témoigne d'un manque de considération pour l'engagement du personnel envers le service public.

Nous nous opposons, en particulier, à toute baisse nominale de salaire en 2014, et souhaitons que les mécanismes salariaux puissent être maintenus. Il n'y a pas de raison procéder à une remise en cause des salaires – et de la grille salariale – tant qu'aucun déficit n'a été réalisé ! A ce titre nous rejetons catégoriquement le passage de 20 à 30 paliers.

Les enseignants seront déjà touchés par des mesures de restructuration qui seront présentées en octobre et nous estimons donc qu'il est profondément injuste d'être ainsi doublement pénalisés.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations,

AMCOFF
p. a. Président Sylvain Lang
En Genevrex 9
1772 Grolley

Membres du Groupe de travail des Assises de la culture dans la région fribourgeoise : Patrick Boschung, Antonio Bühler, Julien Chavaz, Maïté Colin, Alain Deschenaux, Mathieu Fleury, Julien Friderici, Riccardo Lucchini, Nicolas Porchet, Myriam Prongué, Gisèle Sallin, Philippe Savoy

| | | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|---|------|-----|----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 17 JUIN 2013 No 641 | | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | |
| Mappe CE | Prés. CE | DSAS | <input checked="" type="checkbox"/> DEN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Fribourg, le 14 juin 2013

Conseil d'Etat
Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Prise de position des membres du Groupe de Travail des Assises de la culture dans la région fribourgeoise sur le projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Par la présente, les 12 membres du Groupe de Travail des Assises de la culture dans la région fribourgeoise cités ci-dessus tiennent à vous faire part de leur position unanime sur le projet de rapport concernant les mesures structurelles et d'économies, présenté le 7 mai dernier.

En tant qu'experts mandatés par Coriolis Infrastructures, l'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg pour poser un nouveau cadre de référence pour la politique culturelle régionale, nous sommes alarmés par les mesures d'économies envisagées par le Conseil d'Etat.

C'est au moment où la conjoncture se raidit que la culture comme vecteur social, de cohésion et d'identification prend une dimension de premier ordre pour le bien-être de la société, le vivre ensemble. La diminution de la capacité financière stigmatise encore plus les différences sociales. L'école, par son caractère public et obligatoire, demeure un rempart à l'exacerbation des différences sociales. **La culture n'est pas seulement un loisir, c'est un élément essentiel pour l'individu**, sa compréhension du monde qui l'entoure, de même que le développement de son esprit critique. Reporter les charges du concept « Culture et Ecole », c'est voir le risque de diminution du soutien de la Loterie Romande à des associations qui oeuvrent directement ou indirectement à la médiation culturelle. Celle-ci a déjà été tracée du budget 2013 de l'Etat.

Nous sommes interpellés par la décision de l'Etat de stopper sa participation au financement d'institutions culturelles fondées par des tiers. Le **rayonnement** culturel, possible en grande partie grâce aux infrastructures, participe étroitement à l'export de l'image du Canton. **L'aide à la création**, une mission prioritaire pour l'Etat, repose non seulement sur des moyens financiers, mais surtout sur des locaux de travail. Aussi les infrastructures représentent-elles des outils essentiels au maintien de la diversité culturelle et du rayonnement de Fribourg. Economiser oui, disparaître non.

Ces mesures structurelles d'économies, annoncées après le refus d'être partie prenante dans les Assises de la culture, sont prises comme un désengagement évident de l'Etat en matière de culture. Nous invitons par conséquent le Conseil d'Etat à revoir sa position sur les deux questions culturelles en lien avec la médiation et les infrastructures.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Natacha Roos



Coordinatrice des Assises de la culture
dans la région fribourgeoise

Le Comité de l'Association
des étudiants de la Haute Ecole
fribourgeoise de Travail social
Jean-Prouvé 10
1762 Givisiez

| | | | | | | | |
|-----------------------|-------|--------------|-----------------|------|--------|-----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le | | 17 JUIN 2013 | | | No 626 | | |
| AR: | OUI | NON | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappel | Pres. | DSAS | DAEC | DAEC | CHA | MP | |
| CE | CE | | | | | | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Givisiez, le 13 juin 2013

Mesures structurelles et d'économie- Prise de position

Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Comité de l'Association des étudiants de la Haute Ecole fribourgeoise de Travail social a tenu à prendre position concernant votre projet de mesures structurelles et d'économies, notamment sur le point suivant:

Réduire les suppléments et majoration admis dans le budget des personnes en formation.

Nous sommes conscients de la forte croissance démographique que connaît le canton de Fribourg et des coûts supplémentaires ainsi engendrés. Par conséquent, il semble logique que des mesures doivent être prises. Nous nous rendons compte que ces mesures concernent l'ensemble de la population, et que notamment les étudiants seraient amenés à payer des frais d'écolage plus élevés.

Toutefois, nous ne comprenons pas pourquoi les bourses d'études seraient abaissées alors qu'elles permettent aux personnes les plus précarisées d'accéder à une formation professionnalisante. Ce sont ces mêmes personnes qui seraient également contraintes de trouver des ressources financières à travers des emplois temporaires, qui favoriseraient également un prolongement d'étude. Par ailleurs, nous ne saisissons pas cette mesure, car elle viendrait contredire l'un de vos défis du programme de législature:

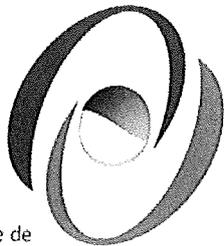
Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et adultes dans un monde professionnels exigeant.

Nous estimons qu'une augmentation des taxes d'écolage devraient au contraire être assortie d'une augmentation des bourses d'études. Celle-ci est absolument nécessaire pour préserver l'égalité des chances d'accès aux études supérieures.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous prêterez à notre courrier, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Comité de l'Association des
étudiants de la Haute Ecole
fribourgeoise de Travail social

Le Comité



Association Fribourgeoise de
l'Industrie des Graviers et du Béton Verband der Freiburgischen
Kies- und Betonindustrie

| MR | PA | CM/ML | MD | NL | Secr. |
|------|----------------|-------|-----|------|-------|
| C | | C | | | X |
| CP | Reçu le / DAEC | | | | CR |
| | 17 JUIN 2013 | | | | GrC |
| | 13-0717 | | | | |
| SeCA | SEn | SPC | SMo | SBat | PNP |
| O | | | | | |

AR

Recommandé

Monsieur le Conseiller d'État
Maurice Ropraz
Directeur de l'aménagement, de l'environnement
et des constructions (DAEC)
Route des Chanoines 17
1700 Fribourg

Givisiez, le 13 juin 2013

→ Copie AFIn

Prise de position sur le plan des mesures structurelles et d'économies

Monsieur le Conseiller d'État,

Nous accusons réception de votre réponse du 29 mai 2013 qui a retenu notre meilleure attention.

D'abord, nous tenons à vous faire part de notre étonnement quant au fait d'avoir été avisés par les journaux de la mise en consultation du plan des mesures structurelles et d'économies et non par les instances.

Suite à votre invitation à exprimer notre détermination sur l'éventuelle introduction d'une taxe sur l'exploitation des matériaux ainsi que la possibilité d'introduire un monopole cantonal sur les graviers, nous tenons à relever les éléments ci-dessous :

Concernant la taxe

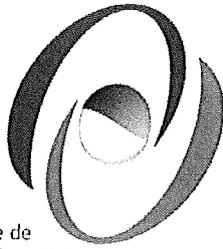
- Celle-ci s'ajouterait aux charges très lourdes qui grèvent déjà notre secteur et nous prêterait par rapport à nos concurrents des cantons voisins, voir même de l'étranger. L'introduction d'une taxe supplémentaire serait insupportable pour notre domaine d'activité et mettrait en cause la pérennité de nos entreprises. Si une telle mesure devait être réellement mise en place pour les gravières du canton de Fribourg, il faut être conscient que cela enlèvera totalement notre compétitivité.

Elle aura également des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie de notre canton.

Concernant la cantonalisation

- Au niveau juridique, nous émettons un doute quant à sa valeur, car les exploitants ainsi que les propriétaires des fonds sont propriétaires des droits. A ce sujet, l'Association Suisse des Graviers et du Béton (ASGB) a déjà établi un rapport juridique concernant les taxes et la cantonalisation des gravières pour le canton de Berne. Selon une décision du Tribunal cantonal, ceci n'est pas possible en raison du fait qu'elles sont privées (cf. rapport juridique de l'ASGB). Avec ce projet, nous pensons que l'État viole le principe de la liberté économique. N'a-t-on jamais songé à cantonaliser d'autres secteurs ?

De plus, à l'heure où la priorité est aux possibles économies, cette démarche engendra une charge financière supplémentaire pour le canton.



Association Fribourgeoise de
l'Industrie des Gravieres et du Béton Verband der freiburgischen
Kies-und Betonindustrie

Avant toute prise de décisions, nous estimons très important que notre association soit partie prenante à l'analyse et aux études en relation avec ces différents projets.

En espérant que nos préoccupations et remarques soient prises en considération, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'État, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Association Fribourgeoise de l'Industrie des Gravieres et du Béton

Marguerite Michel-Bersier
Présidente

Luc Pasquier
Vice-Président

Copies : Georges Godel, Conseiller d'État, Directeur des finances (DFIN)
Présidents des groupes parlementaires
Jean-Daniel Wicht, Directeur de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE)

From: [Info Trait-d'union](#)
To: [AFin_BAL Trésorerie](#)
Cc: ["anne.schrage"](#); [caroline.affolter@bluemail.ch](#); [catherine.papaux@bluewin.ch](#); ["Marie-José Kolly"](#); [Marlyse Duc](#); [sabine.corzani@bluewin.ch](#)
Subject: Interpellation de Trait d'union au programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 du conseil d'Etat.
Date: jeudi, 13. juin 2013 13:40:54
Attachments: [Interpellation consultation mesure économie A4.pdf](#)



Madame la Présidente, Mesdames les conseillères d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat,

En date du 15 mai 2013, le Conseil d'Etat a mis en consultation externe durant un mois son projet de mesures structurelles et d'économies. Les mesures, qui doivent permettre d'économiser environ 110 millions de francs en 2014 140 millions de francs en 2015 et 180 millions de francs en 2016, seront soumises au Grand Conseil lors de sa session d'octobre.

L'association **Trait d'union**, s'étant fixée notamment comme objectif de collaborer à l'élaboration des politiques sociales du canton de Fribourg avec les autorités politiques, par la participation aux consultations sur les (avant-) projets de loi. (cf. statut de Trait d'union art. 4 Tâches), a décidé de répondre à cette mise en consultation. Le délai très court n'a pas permis de réunir quelques membres de Trait d'union pour élaborer une prise de position argumentée. Le comité a néanmoins tenu à interpeller le conseil d'Etat dans un esprit constructif en fonction de critères liés aux objectifs de notre association :

- améliorer la collaboration inter-professionnelle, décloisonner les institutions sociales et médico-sociales
- défendre les intérêts des destinataires de l'action sociale dans le canton de Fribourg;
- promouvoir l'action sociale par la mise en place de projet, mettant en avant les ressources des populations soutenues et défendant leurs intérêts.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour l'attention que vous porterez à nos messages et pour votre intérêt, nous l'espérons, à les prendre en compte et les défendre dans le projet définitif. Nous restons à votre disponibilité et au service de tout projet permettant de promouvoir l'action sociale en général et le sort des bénéficiaires en particulier. Nous profitons de ce courrier pour souligner que nous apprécierions pouvoir figurer officiellement sur les listes des destinataires des consultations en lien à l'action sociale.

En restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames les conseillères d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, nos meilleures salutations.

Le comité de Trait d'union.

notre Association **TRAIT D'UNION**

Pourquoi?

- Pour faire vivre une association fribourgeoise aux buts inédits: promotion de l'action sociale dans notre canton, défense des intérêts des destinataires de l'action sociale ; amélioration de la collaboration inter-professionnelle.

Comment?

- En organisant diverses visites institutionnelles, actions d'informations ou tables rondes dans un sens d'interconnaissance et d'échange.
- En interpellant les autorités à l'occasion de l'élaboration des politiques sociales du canton pour faire émerger les problématiques préoccupantes qui émanent du terrain de l'action sociale directe.

Qui ?

- Plus de cent membres
- Acteurs-trices exerçant ou ayant exercé une activité dans un secteur de l'action sociale du canton de Fribourg

tient à interpeller le Conseil d'Etat quant au rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016

POURSUIVONS NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA POPULATION !!!

les destinataires de l'action sociale

- en préservant les prestations visant le soutien de la population vulnérable, en poursuivant un accompagnement citoyen des jeunes en difficultés dans leur insertion professionnelle.

la collaboration inter-professionnelle

- en soutenant les associations ou les prestataires de services dans leur mandat sans risquer de les contraindre à des fusions ou des financements privés inexistantes.

la qualité de l'action sociale

- en poursuivant l'engagement solidaire dans le secteur subventionné et en affirmant l'ambition d'un canton mobilisateur de projet novateur.



Section Fribourg / Sektion Freiburg

Association suisse des transports routiers
Schweizerischer Nutzfahrzeugverband

Par e-mail : afin@fr.ch

Au Conseil d'Etat du Canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 11 juin 2013 PF

Mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg – Prise de position de l'ASTAG section Fribourg

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le comité de l'ASTAG – Association suisse des transports routiers – section Fribourg s'est penché sur les mesures structurelles et d'économies présentées par le Conseil d'Etat dans le rapport mis en consultation. Il vous prie de bien vouloir prendre en considération sa prise de position relative aux mesures évoquées ci-dessous.

Modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVA) – majoration de 10% du tarif (point 6.8.1 du rapport)

L'ASTAG section Fribourg est fermement opposée à cette modification pour les raisons suivantes :

- Une augmentation générale des tarifs de 10% ne pourrait pas être répercutée sur la clientèle et mettrait encore plus de pression sur les entreprises actives dans le transport routier ; elle pourrait inciter certaines d'entre elles, si ce n'est à délocaliser la totalité de leurs activités, du moins à accroître la part de leurs véhicules et remorques immatriculés dans d'autres cantons.
- De nombreuses études attestent que les coûts occasionnés par le transport routier à la collectivité sont d'ores et déjà couverts à plus de 100% au moyen des différents impôts et taxes existants (Redevance poids lourds liée aux prestations, Impôt sur les huiles minérales, Impôts sur les véhicules, etc.). Une nouvelle augmentation de ces dépenses obligatoires accroîtrait encore l'iniquité qui prévaut déjà.
- L'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation, qui sert de base pour l'adaptation des tarifs annexés à la LIVA, ne devrait connaître durant les prochaines années que des augmentations minimales, voire stagner ; en l'absence d'une tendance claire, on devrait renoncer à une indexation. Les dernières prévisions de l'Office fédéral de la statistique font

d'ailleurs état d'un renchérissement de -0.1% pour 2013 et de +0.2% pour 2014¹, et l'indice 2014 atteindrait alors péniblement 160.1, soit en-dessous du palier de 5% situé à 160.3.

Modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVA) – ajustement de tarifs relatifs aux véhicules affectés au transport de marchandises (point 6.8.2 du rapport)

L'ASTAG salue la volonté de plafonner l'imposition des semi-remorques et des remorques, mais n'adhère en aucun cas à la majoration des tarifs pratiqués pour les tracteurs à sellette.

Il est illusoire de vouloir combattre la pratique consistant à immatriculer les remorques et semi-remorques dans d'autres cantons tout en augmentant en parallèle l'imposition des tracteurs à sellette. Seule une diminution globale des tarifs pratiqués pourra favoriser l'immatriculation avec des plaques FR de tels véhicules.

Vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

**ASTAG, SECTION FRIBOURG
ASSOCIATION SUISSE DES TRANSPORTS ROUTIERS**

Le Président :



Peter Krummen

Le Secrétaire :



Pascal Fragnière

¹ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/05/02/blank/key/teuerungsprognosen.html> - consulté le 5 juin 2013

Prise de position sur le rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Chères Députées, chers Députés,

La sous-section fribourgeoise de l'association des thérapeutes en psychomotricité tient à vous faire part de son inquiétude concernant un chapitre précis du rapport mis en consultation. Ce dernier, situé au point 4.4.2 « En matière de personnel », s'intitule « Réanalyser les feuilles de charges des logopédistes, psychologues et psychomotriciens travaillant dans les services auxiliaires scolaires (SAS) » (p.40).

Nous considérons cette mesure inutile et même contreproductive pour plusieurs raisons :

1. Cette mesure structurelle ne permet pas d'économies financières.
2. Si cette mesure était adoptée, nous aurions, par rapport à la situation actuelle, entre 140 et 200 heures de moins par année pour réaliser nos tâches administratives (rédaction de rapports, analyse de bilans, réflexions personnelles et pluridisciplinaires, colloques, etc.). Celles-ci sont déjà très conséquentes et le temps à disposition pour les réaliser est restreint : les accomplir en moins de temps, tel que le stipule le chapitre susmentionné, nous serait impossible. Nous soulignons que comparativement à d'autres cantons, nous avons actuellement peu d'heures « non-usager » (administratives). De plus, cette partie de notre travail sera encore plus lourde si le nouveau concept cantonal sur la pédagogie spécialisée entre en vigueur.
3. Tous les enfants ont un besoin vital de « vrai » vacances. Ceux que nous suivons dans nos services sont souvent en difficultés scolaires ; ils doivent donc énormément travailler durant les périodes de classe. Dès lors, les pauses sont plus que nécessaires pour eux et les vacances leur permettent d'intégrer tous les apprentissages qu'ils ont faits dans nos services.

En conséquence, cette mesure :

- péjorerait la qualité de notre travail ;
- entrainerait une impossibilité de réaliser les tâches qui nous sont demandées, ce qui augmenterait considérablement le risque de surcharge de travail et donc d'arrêt maladie ;
- serait nocive pour les enfants.

Nous vous demandons en conséquence de retirer le chapitre « Réanalyser les feuilles de charges des logopédistes, psychologues et psychomotriciens travaillant dans les services auxiliaires scolaires (SAS) » des mesures structurelles et d'économies du Conseil d'Etat.



Association Suisse des Thérapeutes en psychomotricité
Schweizerischer Verband der Psychomotoriktherapeutinnen und -therapeuten
Associazioni Svizzera dei Terapeuti della Psicomotricità



Concernant les autres chapitres de ce rapport, nous nous joignons aux prises de position de la FEDE (Fédération des Associations du Personnel du Service public du Canton de Fribourg) et du SSP (Syndicat des Services Publics). De plus, nous soutenons la position de l'ARLD (Association Romande des Logopédistes Diplômés) sur le chapitre 6.4 « La modification de la loi du 19 juin 2008 concernant le financement des mesures de nature pédaogo-thérapeutique dispensées par des prestataires privés agréés (XXX/D) » (p. 48).

En espérant que nos revendications seront comprises et défendues par vos groupes, veuillez recevoir, chères Députées et chers Députés, nos cordiales salutations.

Fribourg, le 2 juin 2013

Chloé Kunz
Au nom de la sous-section de l'astp

Copie à :

- Présidents de groupes du Grand Conseil
- Mme la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot
- Mr. le Conseiller d'Etat Georges Godel
- Organisations : FEDE, SSP, FOPIS, ARLD

K/FLV – Konferenz des Freiburger Logopädinnen Vereine
C/AFL – Conférence des Associations Fribourgeoises des Logopédistes
Case postale 916, 1701 Fribourg
ALIFR – Associations des Logopédistes Indépendants du Canton de Fribourg
Impasse Côte-des-Esserts 19, 1774 Cousset

| | | | | | | |
|------------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le = 4 JUIN 2013 No 546 | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappel CE | Prés. CE | DSAS | DEIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière: _____ | | | | | | |

Conseil d'Etat CE
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 29 mai 2013

Prise de position des Associations fribourgeoises des logopédistes (C/AFL- K/FLV, ALIFR) sur le rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Madame Demierre, Présidente,
Madame Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

La C/AFL – K/FLV et l'ALIFR, regroupant l'ensemble des logopédistes employés et indépendants du canton de Fribourg, ont pris connaissance de la situation financière du canton de Fribourg et des mesures proposées. Nous tenons à faire part de notre opinion sur les mesures structurelles et d'économies qui concernent notre profession. Ces mesures nous inquiètent. En effet, si elles sont acceptées, elles entraîneront une dégradation des conditions de travail des logopédistes et elles réduiront les prestations logopédiques dispensées auprès de la population fribourgeoise alors que les besoins actuels de la population en matière de soutien dit pédaogo-thérapeutique vont croissants.

Point 4.3.2.2 Les mesures de la compétence du Grand Conseil en matière de personnel

Dans la situation actuelle où les services publics et les institutions peinent à trouver suffisamment de logopédistes pour constituer leurs équipes, nous pensons que les diminutions salariales prévues touchant aux revenus des logopédistes employés risquent de freiner d'autant plus les logopédistes à chercher du travail dans le canton de Fribourg.

Point 4.4.2 Les mesures envisagées pour les années prochaines en matière de personnel

En dehors des 38 semaines scolaires durant lesquelles les logopédistes des institutions effectuent le travail en présence des usagers (prises en charges logopédiques : thérapies, bilans, consultations, contrôles), de nombreuses autres tâches leur sont allouées dans leur cahier des charges régi par la Convention Collective de Travail (CCT) entre INFRI-FOPIS et le cahier des charges du Regionaler Schuldienst (pour une partie des logopédistes germanophones). Ces autres tâches, notamment

administratives (rapports, préparations des séances), de contacts/entretiens/réseaux avec les personnes de référence, de formations continues obligatoires et facultatives, de colloques, de supervisions, sont directement reliées aux usagers, et donc proportionnelles au nombre d'usagers suivis et du temps qui leur est consacré. Les heures de travail en présence des usagers ne peuvent donc pas simplement être augmentées sans conséquence sur les autres tâches qui y sont rattachées, et donc sur le nombre d'heures de travail totales des logopédistes.

Par ailleurs et d'un point de vue pratique, nous nous questionnons quant à l'organisation d'une telle mesure et de la responsabilité d'amener les enfants en thérapies durant le temps de vacances (responsabilité des parents ? de l'institution ?).

Les conditions proposées par ce projet de mesures d'économie amèneraient des conditions de travail allant à l'encontre de notre éthique professionnelle, ne nous permettent pas de respecter notre code de déontologie. En effet, le temps de travail auprès des usagers devenant de plus en plus important, le temps nécessaire à un travail de qualité (réflexions, lectures, supervision, échanges interprofessionnels en lien avec des situations toujours plus complexes) s'en trouve restreint. De plus, il est absolument nécessaire d'encadrer les stagiaires en logopédie afin d'assurer une relève de qualité, et cela demande que du temps de travail soit prévu pour cela.

Actuellement, le nombre d'heures hebdomadaires que les logopédistes effectuent durant les semaines d'école est augmenté de telle façon que celui-ci puisse être compensé pendant le temps des vacances scolaires, afin que ce total corresponde au même total d'heures de travail et de vacances qu'un autre employé de l'Etat (cf CCT, annexe 6 bis). En outre, ceci permet d'offrir des prestations à plus d'enfants sans empêcher ceux-ci de bénéficier des vacances scolaires prévues pour qu'ils puissent se reposer.

Ne pouvant pas envisager une hausse des semaines de travail en présence des usagers sans une hausse proportionnelle des autres tâches de travail, la proposition de passer de 38 à 44 semaines en présence des « élèves » est irrecevable et dénote une méconnaissance de la réalité de travail très exigeante des logopédistes fribourgeoises qui effectuent actuellement déjà l'un des plus haut nombre d'unités en présence des usagers de Suisse pour un salaire peu concurrentiel.

Point 4.3.2.3. Les mesures de la compétence du Grand Conseil en matière de subventionnement

et

Point 6.4 La modification de la loi du 19 juin 2008 concernant le financement de nature pédagogique dispensées par des prestataires privés agréés

Les membres du comité ALIFR ont lu avec attention les propositions du rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg et plus spécifiquement **les points 4.3.2.3 et 6.4** qui concernent les logopédistes indépendants.

Si nous pouvons comprendre le souhait de freiner l'augmentation des coûts d'un point de vue administratif, nous ne partageons par contre pas du tout l'analyse simpliste qui consiste à désigner les logopédistes elles-mêmes comme cause principale de cet accroissement et nous sommes aussi très étonnés des chiffres annoncés.

Il nous importe de préciser que plusieurs facteurs, hors de la responsabilité des thérapeutes indépendants expliquent la hausse annuelle du nombre de prestations logopédiques :

- L'accroissement de la démographie (2.25% de hausse de la population scolaire en un an, soit 9% sur 4 ans)
- La sous-dotation actuelle : le nombre d'enfants préscolaires pris en charge actuellement par les membres de l'ALIFR est tout à fait en dessous des taux de prévalence signalés dans la littérature scientifique spécialisée.
- Les progrès médicaux (pour exemples, l'augmentation du nombre de prématurés dont certains souffrent de pathologies très lourdes, l'augmentation du nombre de prises en charge précoces de divers syndromes et polyhandicaps).
- Des facteurs scolaires : les programmes scolaires ne correspondent pas toujours aux besoins des enfants. Par exemple, l'étude des nouveaux moyens d'enseignement du français de 1P et 2P a montré que les élèves en difficultés d'apprentissage le restaient tout au long du cycle et que rien n'est prévu pour y remédier.
- Parfois, une longue attente avant le signalement ou le début de la thérapie va cristalliser et complexifier le problème.
- La modification de l'environnement social et familial (société exigeante, familles parfois en situation de précarité...).

La surcharge des Services Auxiliaires Scolaires (SAS) amène les familles à consulter les logopédistes indépendants pour la prise en charge des jeunes signalés dans les SAS, mais placés sur liste d'attente, souvent très longue. Le taux de couverture des besoins en termes de pathologies du langage varie suivant les services ; il existe des disparités régionales.

L'augmentation des demandes de thérapies logopédiques n'est pas en lien avec l'offre proposée par les thérapeutes. D'ailleurs, toute forme de publicité est interdite par notre code de déontologie. Nous intervenons sur demande des parents et d'autres professionnels (tels que pédiatres, pédagogues du SEI et enseignants) qui nous adressent les patients. De plus, nos évaluations, diagnostics et prises en charge reposent sur des critères scientifiques et fondés.

A la lecture des propositions d'économie, plusieurs questions se posent :

- Que se passera-t-il lors d'arrêts de pratique de thérapeutes indépendants pour cause de cessation d'activité, de congé maladie de longue durée ou de maternité. Leur autorisation de pratique sera-t-elle transmise ? A qui ?
- Est-ce que le moratoire sur la délivrance de nouvelles autorisations de pratique concernera aussi les employés des logopédistes indépendants ? Sera-t-il adapté à l'accroissement démographique ?
- Comment sera calculée l'enveloppe par cabinet ? Que se passera-t-il en cas de sous-dotation ou sur-dotation ?
- Comment va-t-on passer de 4'199'998 francs pour les comptes 2012 à 4 millions pour les années suivantes ?
- Qu'en est-il des cas financés par le concept d'intégration ? Sont-ils pris en compte dans ces calculs ?

- Outre les consultations thérapeutiques habituelles, les logopédistes sont amenés à intervenir dans le cadre de la prévention primaire par des actes de prévention/sensibilisation sous forme d'actions d'information du public et des parents ou des actions de formation et d'information des professionnels qui s'occupent de la petite enfance par exemple (en lien avec le développement du langage et les troubles du langage notamment). La formation et l'information des autres professionnels, les actes de prévention sont peu reconnus par le canton actuellement, ils doivent être développés. Seront-ils financés par ces 4 millions ?

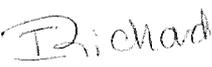
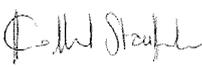
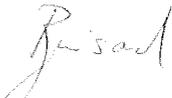
L'ALIFR souhaite être consultée sur toutes ces questions et demeurer un partenaire de discussion avec le SESAM. Un état des lieux de la situation devrait être réalisé si l'on veut être certain que la mesure décidée réponde aux problèmes du terrain et aux besoins de la population fribourgeoise. La reprise des négociations entre le SESAM et l'ALIFR, suspendues actuellement s'avère importante.

Nous sommes par ailleurs surpris des chiffres présentés dans le rapport. D'après nos propres statistiques, le montant versé aux indépendants membres de l'ALIFR est nettement moins élevé que 4'199'998.- (environ 65% du chiffre avancé) et il a une progression annuelle inférieure à 10% depuis 2008. Le montant dépensé par l'Etat n'a donc pas doublé en 4 ans, comme indiqué dans le rapport, mais varié de 30%. Comment est-il possible que les thérapeutes non ALIFR génèrent une augmentation si importante depuis quelques années sans être en discussion avec l'Etat ?

En conclusion, il nous semble que les mesures proposées ne garantissent pas la réponse aux besoins des enfants en termes des pathologies du langage. Nous craignons que certaines communes ou familles plus aisées payent elles-mêmes les thérapies et qu'il se crée une logopédie à deux vitesses. Nous savons que malheureusement ce mouvement a déjà commencé.

La C/AFL – K/FLV et l'ALIFR souhaitent rester des partenaires de discussion auprès du Conseil d'Etat pour le domaine qui concerne la logopédie et les logopédistes. Nous sommes bien entendu disponibles pour échanger sur ces mesures et trouver des solutions acceptables pour toutes les parties.

En vous remerciant pour votre lecture, nous vous adressons, Madame Demierre, Présidente, Madame Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat nos salutations les meilleures.

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Pour la C/AFL, les présidentes : |  Isabelle Richard |  Amélie Collaud Stauffacher |
| Pour la K/FLV, la présidente : |  Bérénice Wisard | |
| Pour l'ALIFR, la responsable : |  Véronique Barras | |



CHAMBRE FRIBOURGEOISE DE L'IMMOBILIER
IMMOBILIEN-KAMMER FREIBURG

Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 13 juin 2013

Consultation du projet de mesures structurelles et d'économie à l'Etat de Fribourg (projet MSE).

Mesdames, Messieurs,

La Chambre fribourgeoise de l'Immobilier - CFI - a pris connaissance de l'objet cité en titre et se permet de faire part de ses déterminations.

En tant qu'association de défense des propriétaires du canton de Fribourg, la CFI a intérêt à sauvegarder une fiscalité immobilière supportable pour les propriétaires au niveau cantonal et une certaine équité face à celle pratiquée par nos cantons voisins. Bien que nous respectons la souveraineté fiscale de chaque canton, force est de constater que notre canton remporte la palme dans notre secteur.

L'étude fiscale comparative inter cantonale en matière immobilière mandatée en 2007 par la CFI démontre bien que les droits de mutation pratiqués dans notre canton figurent parmi les trois plus élevés de Suisse, que l'impôt foncier est de loin le plus élevé et que bien des cantons ne le pratiquent pas.

Compte tenu de ce qui précède, notre Chambre souhaite que les points suivants soient revus à la baisse ou abrogés.

4.2 Réexamen des tarifs d'émolument PAL, traitement des recours, constructions illicites, permis de construire, biens culturels :

La perception de nouveaux émoluments pour une consultation préalable et une hausse des émoluments actuels n'est à notre avis pas justifiée en ce moment, compte tenu des retards enregistrés par les services concernés. La proposition de soumettre le personnel à un système de tarifs/prestations ne respecte pas la notion de service et prétérite la qualité de ce dernier.

4.2 Actualisation et augmentation des valeurs locatives :

Le cumul des diverses taxes, impôts fonciers, droits de mutation, gains immobiliers, valeur locative, etc, est un des plus élevé de tous les cantons suisses. Il y a de surcroît plusieurs cantons qui ne connaissent pas le droit de mutation ni l'impôt foncier.

Depuis de nombreuses années les déductions des intérêts hypothécaires ont diminué, grâce aux taux bas mais les valeurs locatives sont restées identiques. Cette situation a permis à l'Etat de percevoir des impôts supplémentaires. Un simple exemple : valeur locative Fr. 20'000.00, hypothèque Fr. 400'000.00, taux hypothécaire passant de 4 % à 2 %, un impôt direct est perçu sur la différence entre la déduction des intérêts et la valeur locative sur Fr. 8'000.00.

4.3 Calcul des droits de mutation sur le prix de l'immeuble :

En cas de travaux en cours ou de contrat d'entreprise, les droits de mutation seraient calculés sur le prix final et non plus sur les travaux effectués au jour de la conclusion de l'acte. Comment justifier légalement le paiement d'un impôt sur un objet qui n'existe pas ? Cette mesure pénalisera la construction de PPE qui favorise la densification voulue par l'Etat.

4.3 Introduction d'un émolument par mutation de bien-fonds :

Les mutations de biens-fonds opérées par le service de cadastre ne donnent lieu à aucune facturation actuellement. Il existe déjà les droits de mutation qui devraient largement couvrir cette prestation.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

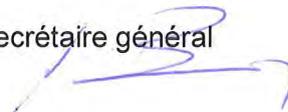
Chambre fribourgeoise de l'immobilier

Annick Vauthey

Présidente

Louis Bertschy

Secrétaire général





COMMISSION DES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX
DU DISTRICT DE LA SARINE
CANTON DE FRIBOURG

Rte St-Nicolas de Flüe 2
1700 Fribourg
Tél. 026 / 422 23 20
Mobile 079 / 379 78 97
codems@senior-sarine.ch

Fribourg, le 14 juin 2013

Au Haut Conseil d'Etat
Chancellerie
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

**Programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg -
Prise de position de la Commission des établissements médico-sociaux du district de
la Sarine (CODEMS)**

Madame la Présidente du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

La CODEMS Sarine a pris connaissance du plan de mesures structurelles et d'économies du Conseil d'Etat. En tant qu'actrice et coordinatrice du secteur de la prise en charge médico-sociale des personnes âgées du district de la Sarine, la Commission relève ci-après certains points sensibles et problématiques qui figurent dans le programme du Conseil d'Etat.

Dans un contexte déjà délicat quant à la situation des personnes âgées à placer dans le canton, certaines mesures envisagées, telles que la limitation de la croissance du nombre de lits, semblent ne pouvoir qu'aggraver les problèmes actuels.

A cet égard, nous rappelons que le rapport de planification des soins de longue durée pour les années 2010 à 2025 de l'Observatoire suisse de la santé corrobore (malheureusement) l'important déficit de lits médicalisés dont souffre depuis longtemps le district de la Sarine, déficit relevé de façon constante depuis 2009 par notre Commission dans ses préavis adressés annuellement au Service de la prévoyance sociale en relation avec l'attribution de nouveaux lits EMS dans le canton.

Au vu des prévisions actuelles, faisant état d'un déficit de 150 lits d'ici 2025, la mise en œuvre des mesures envisagées aurait pour conséquence soit un report de prise en charge sur des services hospitaliers déjà surchargés avec des coûts supérieurs à la prise en charge en EMS, soit un maintien à domicile (faute de structures appropriées) de personnes âgées fragilisées, mettant ainsi en jeu leur sécurité sanitaire.

Cette problématique est encore plus significative vis-à-vis des personnes dépendantes pour des raisons psycho-sociales ou psychiatriques chroniques et qui, à l'heure actuelle déjà, ne trouvent pas de place d'hébergement dans des EMS.

Dans ce contexte, le gel à court terme de lits médicalisés aurait pour conséquence la remise en question de plusieurs projets de médicalisation actuellement en cours dans le district, fruits d'un long travail d'analyse, de planification, de coordination et de recherche de synergies et destinés à offrir à la population une prise en charge appropriée et conforme aux standards modernes de vie en EMS.

Le plafonnement du prix de pension des EMS à CHF 103.00 risque quant à lui d'entraîner une baisse des prestations, notamment au niveau qualitatif, et ce d'autant plus que le prix de pension ne couvre pas en pratique les différents postes prévus par la loi (art. 13 REMS). Il est par ailleurs à craindre que les mesures en matière de personnel (frein à la croissance des effectifs et réduction de la valeur des paliers) affectent de plein fouet les petits EMS, lesquels font déjà face à des difficultés avec les dotations en vigueur, notamment en cas d'absence pour raisons de vacances, maladie ou formation. La réduction du personnel pourrait en outre provoquer la diminution ou la suppression de certaines prestations au sein des établissements, avec pour conséquence la stimulation des services privés et l'augmentation des disparités régionales dans l'offre. Finalement, le ralentissement de la progression des salaires risque de dévaloriser les professions concernées et les rendre moins attractives, avec les répercussions que cela engendre sur les structures de formation, le pouvoir d'achat et le 2^e pilier.

La Commission reste bien entendu à disposition pour toute précision utile quant aux remarques ci-dessus. Au vu des défis actuels en matière de prise en charge des personnes âgées, elle se permet respectueusement de suggérer qu'une réflexion soit également menée en relation avec une révision de la législation en vue d'un possible subventionnement des lits simples.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette prise de position, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire



Alain Wampach

Le Président



Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine

Copie :

- aux EMS du district
- à l'ACSMS

| | | | | | | |
|---|-------------|------|-----------------|------|-----|----|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | |
| Reçu le 17 JUIN 2013 No 640 | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DIGS | DSJ | DIAF | DEE | |
| Mappel CE | Prés. CE | DSAS | DFIN | DAEC | CHA | MP |
| La Chancelière:  | | | | | | |

Conseil d'Etat
Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 13 juin 2013

Prise de position de Coriolis Infrastructures et de l'Agglomération de Fribourg sur le projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 (mesures culturelles) de l'Etat de Fribourg

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Par la présente, l'Association de Communes Coriolis Infrastructures et l'Agglomération de Fribourg souhaitent vous faire part de leur position commune sur le projet de rapport concernant les mesures structurelles et d'économies présenté le 7 mai dernier.

Nous comprenons que le Conseil d'Etat, comme gestionnaire des deniers publics, doive veiller à l'équilibre financier. En tant qu'acteurs majeurs de la politique culturelle sur le plan régional et cantonal, nous nous permettons de vous rendre attentifs aux risques liés à ces réductions de subvention, en particulier le concept « Culture et Ecole » et la participation de l'Etat au financement d'institutions culturelles fondées par des tiers.

Depuis une dizaine d'années, les principaux partenaires du développement culturel dans le canton de Fribourg ont élaboré une stratégie et œuvré à la réalisation d'infrastructures culturelles, en parallèle au développement de la promotion culturelle. Nous avons, avec l'aide de l'Etat, construit les contenants. On ne peut aujourd'hui faire fi du contenu et du public. Dans ce contexte, le programme « Culture et Ecole » est d'autant plus indispensable que le projet cantonal de médiation culturelle a été biffé du budget 2013.

Or, les mesures proposées donnent un coup de frein au développement culturel, entraînant une fracture avec les attentes et besoins des milieux culturels et de la clientèle qu'est le public. Ces mesures risquent de réduire à néant les résultats des moyens investis depuis des années pour faire de la culture et des institutions fribourgeoises des outils de rayonnement de la région et du canton. Conjugées avec la renonciation de l'Etat à participer pleinement aux actuelles Assises de la culture, ces mesures nous font enfin craindre un désengagement préjudiciable de l'Etat dans la politique culturelle régionale.

Partant, nous invitons le Conseil d'Etat à revoir sa position sur les questions du concept « Culture et Ecole » et sur la participation de l'Etat au financement d'institutions culturelles fondées par des tiers et à renoncer aux mesures proposées.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

CORIOLIS Infrastructures

Carl-Alex Ridoré



Président

Natacha Roos



Gestionnaire du fonds

Agglomération de Fribourg

René Schneuwly



Président

Corinne Margalhan-Ferrat



Directrice administrative

Fribourg, le 14 juin 2013

Case postale 167 1707 Fribourg
www.crechesfribourg.ch
info@crechesfribourg.ch

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Consultation du projet de mesures structurelles d'économies à l'Etat de Fribourg

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous nous permettons de prendre position sur certains points du projet d'économies susmentionné, étant donné qu'il concerne aussi notre champ d'activités.

Nous regrettons et rejetons les économies qui touchent directement la formation et le perfectionnement professionnels (p. 24, 26 et 27) et vous demandons de réévaluer votre position à ce sujet.

En effet, la réduction de 50% à 25% de la subvention pour le perfectionnement dans le domaine de l'accueil extrafamilial va préjudicier le personnel des crèches. Il faut savoir que la qualité des structures d'accueil dépend très largement de la formation de son personnel. Diminuer les moyens à disposition dans ce domaine va à l'encontre d'une politique en faveur de l'enfance.

La limitation des subventions pour les cours interentreprises et l'augmentation consécutive des coûts pour les entreprises formatrices, pourrait, de son côté, avoir un effet dissuasif sur la volonté de former des structures d'accueil. En effet, les crèches formatrices engagent des ressources importantes pour le suivi des apprentis (temps des formateurs pour le suivi, pris sur le temps d'accueil des enfants, et coûts). Si les conditions de formation des apprentis se dégradent, l'intérêt des structures d'accueil de former risque d'en pâtir.

Même si notre Fédération n'est pas directement concernée par les subventions aux organisateurs de cours, en tant que membre de l'OrTra Santé-Social, nous estimons que la baisse du taux de subventionnement aux organisateurs de cours de formation continue à des fins professionnelles et des cours de préparation aux examens professionnels fédéraux va à l'encontre de nos objectifs généraux d'amélioration de la formation du personnel.

Enfin, les mesures touchant plus généralement à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, soit la réduction de l'allocation de maternité, la limitation des subventions en faveur des projets pour l'enfance et la jeunesse, ainsi que la diminution des forfaits pour l'Office familial et l'Accueil familial, ne sont pas acceptables. Ces domaines, déjà très faiblement soutenus par les pouvoirs publics, ne devraient pas être les premières victimes de mesures d'économies.

Les mesures envisagées dans le domaine de la formation et du perfectionnement professionnels, ainsi que celles concernant l'enfance, la jeunesse et les familles, ne représentent pas un potentiel d'économies suffisamment significatif pour améliorer les finances de l'Etat. Nous vous prions dès lors de revenir sur ces propositions.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

Pour la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises :



Annette Wicht, secrétaire générale



Association fribourgeoise des institutions spécialisées
Freiburgische Vereinigung der spezialisierten Institutionen

Par courrier électronique
Conseil d'Etat du Canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

1752 Villars-sur-Glâne, 14 juin 2013

Prise de position au projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg

Madame la Présidente du Conseil d'Etat
Messieurs les Conseillers d'Etat
Mesdames les Conseillères d'Etat

Suite à votre mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg, notre association qui représente l'organe faïtier des institutions spécialisées du canton de Fribourg et qui à ce titre est largement concernée et touchée par les mesures structurelles et d'économies proposées vous soumet la présente prise de position.

Les membres d'INFRI comprennent et approuvent par principe les soucis du Conseil d'Etat qui se préoccupe de l'équilibre des finances cantonales. Nous soutenons le fait que le Conseil d'Etat s'attelle à des réflexions fondamentales sur le développement futur des finances. Par contre, tenant compte de la situation financière actuelle de notre canton avec notamment 11 exercices consécutifs excédentaires, nous sommes surpris de la rapidité de la mise en consultation d'un programme d'économies. Nous regrettons un délai aussi court pour étudier le programme et élaborer une prise de position. De plus, nous doutons qu'il s'agisse d'un programme durable mais estimons qu'il s'agit simplement de mesures décidées dans la précipitation alors qu'à notre sens il eut mieux valu prendre le temps d'examiner le système en général.

Nous regrettons que le Conseil d'Etat ne se penche pas plus sur la piste d'une augmentation fiscale, étant entendu que lors des exercices bénéficiaires précédents, il a régulièrement proposé des baisses d'impôt avec les conséquences financières que l'on connaît maintenant. Nous trouvons regrettable de devoir compenser aujourd'hui les baisses d'impôts consenties par le Grand Conseil ces cinq dernières années.

Hormis, les mesures qui touchent directement le personnel de l'Etat, et donc également celui des institutions subventionnées, plusieurs d'entre elles en lien avec les prestations de nos membres nous paraissent contre-productives. Les mesures salariales sur le personnel sont massives, ce dernier consent à la majorité des sacrifices, et nous estimons que cela pourrait aussi contribuer à une baisse de qualité des prestations.

Mesures en matière de personnel : contenir le nombre de postes dans l'administration (rapport p. 22 ss.)

Le Conseil d'Etat propose dans les secteurs subventionnés, pour les budgets 2014 et 2015, que le nombre annuel total de nouveaux postes soit fixé à 2 unités pour les écoles spéciales et à 2 unités pour les autres institutions subventionnées. D'après le Conseil d'Etat, des compensations entre institutions sont possibles et encouragées.

Pour les écoles spéciales et les institutions subventionnées cela signifiera pour les deux ans à venir au moins qu'elles devront travailler avec la dotation en personnel prévue au budget 2013. Certes, la prise en charge actuelle des enfants, des jeunes et des adultes pourra être maintenue durant cette période, par contre les nouveaux projets indispensables ainsi que la mise à disposition de nouvelles places se verront bloqués, voire abandonnés par manque de financement. Vu l'évolution démographique des prochaines années, le besoin de prise en charge d'enfants, de jeunes et d'adultes en situation de handicap ou en difficultés, augmentera certainement

En plus de l'explosion démographique, l'espérance de vie des personnes en situation de handicap a progressé ces dernières décennies. Si auparavant une personne handicapée pouvait être prise en charge par ses parents jusqu'à la fin de sa vie, elle doit maintenant et de plus en plus souvent entrer dans une institution spécialisée lorsque les parents décèdent avant elle. Le besoin pour des places dans des institutions spécialisées augmente d'autant. La limitation des nouveaux postes touchera ainsi de « plein fouet » la qualité des prestations. Comment assurer une prise en charge de qualité si des situations se dégradent sans avoir recours à du personnel supplémentaire ?

INFRI juge très important que ces développements soient pris en compte dans la future planification qui doit s'orienter non seulement sur les moyens, mais aussi et avant tout sur les besoins. Déjà actuellement, un nombre croissant de personnes doivent intégrer des institutions hors canton, institutions pour lesquelles le canton de Fribourg n'a aucune possibilité de regard et d'intervention, si ce n'est de s'acquitter du prix coûtant, le plus souvent bien supérieur à celui des institutions fribourgeoises. L'augmentation de ces financements extra cantonaux engendrera des coûts supplémentaires à celui d'une réponse cantonale aux besoins de la population fribourgeoise qui pourront eux, être pilotés par le canton.

Les membres d'INFRI demandent donc au Conseil d'Etat de reporter cette mesure de limitation des postes et de lancer une planification de moyens à long terme dans le domaine des institutions spécialisées. Un tel examen est déjà planifié concernant les charges et la dotation des écoles spécialisées. Il pourrait être élargi à d'autres institutions en intégrant en plus l'aspect du futur besoin. INFRI se met volontiers à disposition pour participer à une telle étude.

Page 20. Augmentation des participations aux frais de repas et d'hébergement dans les institutions spécialisées

Des participations sont facturées aux élèves scolarisés dans les écoles spécialisées du canton pour les frais de repas et d'hébergement. Elles se montent actuellement à 6,50 francs par jour pour les repas et 13,50 francs par jour pour l'hébergement. A titre comparatif, les montants prélevés par le canton de Berne sont de 8 francs par repas et 30 francs par nuitée. Le canton de Neuchâtel facture 8 francs par repas et 16 francs par nuitée. Dans le canton de Vaud, des participations de 7 francs par repas et 10 francs par nuitée sont demandées. Une augmentation en deux étapes des tarifs appliqués à Fribourg est proposée. Le montant de la participation pour les repas passerait de 6,50 francs actuellement à 8,00 francs en 2014, puis à 9,50 francs en 2016. Le montant facturé pour l'hébergement passerait de 13,50 actuellement à 16,00 francs en 2014, puis à 17,50 francs en 2016.

Commentaire : Si nous comprenons le besoin de trouver des recettes supplémentaires, nous déplorons par contre que le coût de la participation à l'enseignement spécialisé pour un enfant avec handicap augmente la charge financière des parents. Cela accroîtra sans doute les contentieux financiers qui concernent certaines familles dans le besoin. Néanmoins, le fonctionnement des institutions spécialisées ne devrait pas être touché directement par cette mesure.

Page 28. Maisons d'éducation – augmentation de la contribution de l'OFJ

Suite aux visites effectuées par l'Office fédéral de la justice pour l'examen des reconnaissances des maisons d'éducation, il apparaît qu'un montant de 80'000 francs par année sera alloué en plus au canton par rapport à ce qui avait été estimé dans le cadre du plan financier. Ces recettes supplémentaires réduisent d'autant les subventions d'exploitation qui devront être attribuées aux maisons d'éducation par les pouvoirs publics fribourgeois (communes à raison de 55 %, Etat à raison de 45 %)

Commentaire : Cette augmentation du montant pris en charge par l'Office fédéral de la justice est une très bonne nouvelle pour le canton. Il faudra être attentif qu'il ne subisse pas des variations annuelles pouvant provoquer ensuite des diminutions des prestations.

Page 27. Promotion de la santé : réduction des montants alloués aux mesures de promotion et prévention

Les contributions accordées aux institutions d'une certaine envergure seront réduites de manière à diminuer les subventions relatives à la promotion de la santé.

Commentaire : Ces mesures concernent les institutions de la promotion de la santé et de la prévention. Il s'agit d'une diminution notable des subventions ce qui entraînerait fatalement une diminution des prestations qui engendreraient un coût probablement bien plus important pour la collectivité par la suite.

Page 35. Suppression du remboursement des frais de transports aux parents pour la logopédie

Il est proposé de renoncer au remboursement des frais de transports accordé actuellement aux parents d'enfants bénéficiant d'un traitement de logopédie.

Commentaire : Il est regrettable que cette mesure risque de restreindre l'accès à des mesures de logopédie pour des enfants qui en ont besoin, pour des familles ayant des difficultés à prendre en charge tous les frais liés au suivi de mesures pédaogo-thérapeutiques. Il ne faudrait pas que cela nuise aux prestations des services auxiliaires et des classes de langage.

Page 41. Evaluation critique des missions et coûts des actions suivantes et analyse des possibilités de regroupement : Cap Formation, Préfo Grolley, Semestres de motivation, Insertion professionnelle des jeunes, Job Factory, Case management

La mesure consiste à analyser de manière critique les missions et les coûts des différentes actions susmentionnées et de voir dans quelle mesure des regroupements sont possible. Il s'agira notamment de permettre une meilleure maîtrise des charges et de dégager des pistes d'économies. Une étude déjà planifiée pour 2013 concernant le dispositif proposé par la Commission des jeunes en difficulté intégrera également ces aspects.

Commentaire : Des mesures de rationalisation et de recherche d'efficacité et de synergie sont toujours bienvenues et nécessaires. Dans le domaine de la formation des jeunes en difficulté, il ne

faut pas oublier que souvent les mesures permettent d'éviter de fortes dégradations des conditions d'entrée dans la vie active. Il ne suffit donc pas d'appliquer des mesures d'économie, mais il faut bien en mesurer les conséquences humaines.

Page 41. Révision des coûts et des dotations des écoles spécialisées

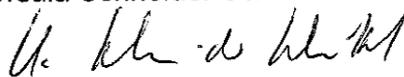
Un mandat d'analyse de l'offre institutionnelle et une analyse financière des écoles spécialisées fribourgeoises ont été lancés. L'étude portera notamment sur les investissements envisagés, les besoins financiers, le contrôle et la fixation de la dotation en personnel et la problématique des transports. Elle doit aussi permettre une meilleure maîtrise des charges et dégager des pistes d'économies.

Commentaire : INFRI est prête à participer à la définition des pistes d'économies dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Il est néanmoins essentiel de bien définir les prestations que l'Etat veut et doit assumer dans ce domaine, puis de définir des moyens appropriés pour remplir ces missions. Des diminutions de prestations pour simple raison d'économie ne doivent pas s'imposer dans la situation actuelle.

Nous vous remercions de la prise en compte de nos remarques et de votre engagement pour le bien du canton et de sa santé financière. Nous nous tenons volontiers à disposition pour des retours et des questions complémentaires, et nous vous transmettons nos salutations respectueuses.

I n f r i

Ursula Schneider Schüttel


Présidente

André Sudan



Vice-Président

De: Groppo Jean-Marc <Jean-Marc.Groppo@fr.pro-senectute.ch>
Envoyé: vendredi, 28. juin 2013 16:43
À: AFin BAL-Trésorerie
Objet: Mise en consultation du projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Madame, Monsieur,

Le délai de consultation est échu. Dans la mesure où notre Institution n'a pas été consultée, nous jugeons malgré tout opportun de vous communiquer que les mesures suivantes pourront amener des difficultés certaines à différentes personnes âgées de notre canton. Dont nombre de nos client/e/s (env. 1'200), comme l'a souligné au soussigné notre team d'assistants sociaux :

- Taxation fiscale des prestations complémentaires
- Réintroduction d'un impôt minimal
- Réexamen du barème des réductions de primes assurance maladie

En cas de besoin et sur demande, nous pourrions vous préciser les conséquences, dans le détail.

Avec nos cordiales salutations.

Pro Senectute Fribourg
Jean-Marc Groppo
Directeur
ch. de la Redoute 9, cp 44
1752 Villars-sur-Glâne 1
026 347 12 40
079 709 04 52
jean-marc.groppo@fr.pro-senectute.ch
www.fr.pro-senectute.ch



DIRECTION
ADMINISTRATION
RUE & RÉALISATIONS
RESSOURCES & DEVELOPPEMENT

Aux personnes, institutions, partis
politiques et organisations consultés

Fribourg, le 7 juin 2013-pc

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg ayant des conséquences législatives – projet MSE

Madame, Monsieur,

Votre organisation fait partie de la liste des instances consultées sur le projet des mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg et c'est dans cette optique que nous nous permettons de vous contacter.

Dans sa séance du 3 juin 2013, les membres du comité de l'Association REPER ont pris connaissance avec inquiétude du rapport explicatif concernant l'objet susmentionné.

En l'état, ce projet de mesures d'économies touche particulièrement les institutions de promotion de la santé et de prévention – PSP - du canton.

En page 13 du rapport concernant le programme MSE, 2^e alinéa, il est stipulé : « Dans la très grande majorité des cas, le groupe a opté pour une réduction de la hausse des subventions annoncées dans le cadre du plan financier. Il n'a en principe pas proposé d'aller en-deçà du niveau de subventionnement inscrit au budget 2013... ».

Or à la page 27, première ligne, il est écrit : « Promotion de la santé : **réduction des montants alloués aux mesures de promotion de la santé et prévention**. Les contributions accordées aux institutions d'une certaine envergure seront réduites de manière à diminuer les subventions relatives à la promotion de la santé. ».

Ici, il ne s'agit donc pas d'un plafonnement des moyens alloués en faveur des institutions de promotion de la santé et de prévention, mais bel et bien d'une diminution notable des subventions.

Dans le canton de Fribourg, l'Etat détient des mandats de prestations avec 8 institutions principales PSP, dont nous sommes, pour un montant d'environ 5 millions de francs. En 3 ans, les mesures d'économie proposées représenteraient plus de 15% de réductions de la subvention cantonale dans un contexte déjà fort difficile : en raison des différents allègements fiscaux, la nouvelle loi sur l'alcool - LALC -, par exemple, risque déjà de réduire ces prochaines années de 11% les montants alloués à la prévention.

Si tout cela arrivait, nous craignons de surcroît une diminution des subventions tierces concernant les prestations **que nous ne serions plus en mesure de réaliser**.

Des mesures d'économies responsables | Parce que ça nous concerne tous !

Notre association accomplit un travail d'utilité publique qui n'est pas fourni par l'Etat, et ceci dans les domaines de la prévention, de l'éducation, de la santé ou encore de l'intégration des jeunes en particulier. Pour rappel, les activités de promotion de la santé et de prévention font partie des priorités du plan de législature 2012-2016 et de la constitution du canton de Fribourg de 2004 (art. 68).

Nous comprenons que le Conseil d'Etat, comme gestionnaire des deniers publics, doive veiller à l'équilibre financier. Or, les mesures proposées dans notre domaine entraîneraient fatalement **une diminution de nos prestations qui engendreraient un coût probablement bien plus important pour la collectivité** par la suite.

Dans l'espoir de pouvoir compter sur votre soutien en tenant compte de ces aspects dans votre consultation, et en invitant le Conseil d'Etat à revoir sa position sur ces points, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Markus Baumer
Président



Philippe Cotting
Directeur



Pour plus d'informations : www.reper-fr.ch

Sozialdienst Sense-Oberland

Schwarzseestrasse 6
Postfach 82
1735 Giffers

| |
|--------------------------|
| Chancellerie d'Etat |
| Reçue 25 JUN 2013 |
| Transmission: <i>DFN</i> |

Bearbeitung: Cornelia Müller
E-Mail: mueller@sdsenseoberland.ch
Datum: 18. Juni 2013

Postfach 82, 1735 Giffers FR

Staatskanzlei
Chorherrengasse 17
1701 Freiburg

Stellungnahme zu den kantonalen Sparmassnahmen

Sehr geehrte Damen und Herren

Im Anschluss zu unserer Sozialkommissionssitzung vom Dienstag, 18.06.2013 hat die Sozialkommission entschieden, nachfolgende Stellungnahme bezugnehmend auf die geplanten kantonalen Sparmassnahmen abzugeben.

Es ist uns ein grosses Anliegen, uns für die Personen mit einem tieferen Einkommen oder diejenigen, die auf Sozialhilfe angewiesen sind, einzusetzen. Mit den geplanten Sparmassnahmen wird genau diese Zielgruppe unserer Meinung nach am meisten belastet und dies muss dann wieder durch den Sozialdienst sowie durch die Gemeinden aufgefangen werden. Ist eine Umverteilung der anfallenden Kosten auf die Gemeinden wirklich der richtige Weg?

Nachfolgend unsere Bemerkungen zu den geplanten Sparmassnahmen:

Massnahmen

1. Massnahmen in Kompetenz des Staatsrates, die den Sozialdienst direkt betreffen:

Anpassung der Modalitäten bei der Verbilligung der Krankenkassenprämien für Personen, die materielle Sozialhilfe erhalten

Die Massnahme besteht darin, künftig für alle Personen, für die die Gesetzgebung über die Prämienverbilligung gilt, einschliesslich der Bezüger von materieller Hilfe, die ordentlichen Verbilligungen der Krankenkassenprämien anzuwenden (nämlich 22 %; 39 %; 62 % oder 72 % der Durchschnittsprämie). Die regionalen Sozialdienste müssen bei der Berechnung der materiellen Hilfe die tatsächlichen Krankenversicherungsprämien der Personen berücksichtigen, wie das bei allen anderen Versicherungen und Beiträgen der Fall ist.

Unsere Beurteilung:

Personen, die sozialhilferechtlich materiell unterstützt werden, erhalten heute bis zum von der Ausgleichskasse maximal festgelegten Tarif (Fr. 353.-- für Erwachsene) eine 100%ige Prämienverbilligung für die Grundversicherung. Die Kosten, die bei einer lediglich 72%igen Verbilligung entstehen, müssten neu über die Sozialhilfe übernommen werden. Dies belastet die Budgets der Gemeinden, welche heute 60% der Kosten übernehmen. Es führt zudem zu einem erhöhten Verwaltungsaufwand für die Sozialdienste (sowohl bei der Berechnung des Sozialhilfebudgets als auch bei der Begleichung der Restkosten). Die Änderung bedingt eine Anpassung der Verordnung vom 2. Mai 2006 über die Richtsätze für die Bemessung der materiellen Hilfe nach dem Sozialhilfegesetz, in welcher unter Artikel 14 festgehalten ist, dass Prämien der Grundversicherung nicht als Sozialhilfeleistungen gelten. Zudem hatten die Sozialdienste bisher die Möglichkeit für Personen eine 100%ige Prämienverbilligung zu beantragen, wenn dadurch verhindert werden konnte, dass sie

sozialhilfeberechtigt werden. Für diese Personen wurde ein Sozialhilfebudget erstellt. Wenn dies ergab, dass sie nur knapp über dem sozialhilferechtlichen Existenzminimum lagen, wurde die 100%ige Prämienverbilligung beantragt. Dies wurde insbesondere zur Vermeidung von sogenannten Schwelleneffekten ermöglicht, was wiederum bedeutet, dass Personen, die arbeiten und ihren Lebensunterhalt selber bestreiten können, nicht schlechter gestellt werden sollen als Sozialhilfebeziehende. Der Wegfall dieser Möglichkeit verschärft wiederum die Problematik der Schwelleneffekte und könnte zu einer Zunahme der unterstützten Personen führen.

2. Massnahmen, die den Sozialdienst indirekt betreffen

Wiedereinführung einer Mindeststeuer für alle Steuerpflichtigen, die keine Steuern zahlen

Die Massnahme besteht darin, im DStG wiederum eine Mindeststeuer einzuführen, wie es sie bis 2006 gab. Die Mindeststeuer würde Fr. 50.-- betragen. Für diese Massnahme braucht es keine Anpassung der geltenden Einkommenssteuertabelle. Sie ergänzt die bereits bestehenden Besteuerungsmechanismen und betrifft Personen, die bereits eine Steuer entrichten, nicht.

Beurteilung:

Steuern sind gemäss Verordnung vom 2. Mai 2006 über die Richtsätze für die Bemessung der materiellen Hilfe nach dem Sozialhilfegesetz Artikel 14 ebenfalls nicht Teil der Sozialhilfeleistungen. Die Minimalsteuer müsste den betroffenen Personen entweder vom Grundbetrag abgezogen werden oder es muss ein Erlassgesuch gestellt werden. Dies ist mit grösserem Aufwand verbunden. Bereits heute ist das Existenzminimum im Kanton Freiburg zumindest für alleinstehende Personen nicht Steuerbefreit, was dazu führt, dass Personen, die verdienen, schlechter gestellt sind, als Personen, die Sozialhilfe beziehen. Dies stellt einen negativen Arbeitsanreiz dar. Aber anstatt das Existenzminimum von der Steuer zu befreien, wird quasi eine Kopfsteuer eingeführt, welche die Leistungsfähigkeit der Person nicht im geringsten beachtet.

3. Sonstige Massnahmen in diversen Bereichen

Sozialbereich

Anpassung der im Voranschlag eingetragenen Beträge an die Pauschalen für die Paar- und Familienberatung und für die Tagesmüttervereine

Gemäss Leistungsvertrag mit Paar- und Familienberatung. Plafonierung bei Tagesmüttervereinigung

Beurteilung:

Der Kanton hat festgehalten, dass er die Vereinbarkeit von Familie und Beruf fördert. Bei wachsender Bevölkerung plafoniert er aber die Beiträge an Tagesmüttervereine. Wahrscheinlich müssen dann eben die Gemeinden wieder mehr beisteuern.

Senkung der Beteiligung des Staates bei den Ausbildungskosten des Personals in Einrichtungen der familienergänzenden Kinderbetreuung (Senkung von 50% auf 25%).

Beurteilung:

Die nicht mehr subventionierten Kosten für Weiterbildungen werden wahrscheinlich den Vollkosten der Betreuungseinrichtung zugeschlagen, was wiederum die Subventionen oder Beiträge der Gemeinden erhöht.

Jugend: Plafonierung der Subventionen für Jugendprojekte

Beurteilung:

Zahlreiche Gemeinden haben bisher keine Jugendprojekte und die Plafonierung wird auch keinen zusätzlichen Anreiz schaffen.

Gesetz über die Beschäftigung und den Arbeitsmarkt: Senkung der ZbEJ-Pauschalen
(Senkung der monatl. Pauschale von 1000 auf 800 (Zuschüsse für berufl. Eingliederung Jugendlicher)

Beurteilung:

Dass gerade bei der beruflichen Eingliederung Jugendlicher gespart wird, erstaunt. Die Investitionen in die berufliche Eingliederung Jugendlicher sind Investitionen in die Zukunft und verhindern insbesondere, dass Jugendliche später auf das Gemeinwohl (sprich Sozialdienst) angewiesen sind.

Plafonierung der Unterstützungsbeiträge und kritische Prüfung der Aufgaben und der Kosten der Lehrbetriebsverbände (Fribap, Reflex, RefGEI) und weiterer Aktionen im Bereich der Berufsbildung (Einfrierung auf Voranschlag 13)

Beurteilung:

Bei zunehmender Bevölkerungszahl macht es wenig Sinn, die Unterstützungsbeiträge zu plafonieren. Diese genannten Verbände sind wichtige und sinnvolle Einrichtungen, um Jugendliche beruflich zu integrieren und somit eine wichtige Investition in die Zukunft dieser Jugendlichen. Für die Sozialdienste sind diese Verbände wichtige Instrumente um Jugendliche beruflich einzugliedern.

Senkung der Kosten für die Organisatoren von Massnahmen für soziale Eingliederung SHG
(Senkung Pauschalenberechnung um 10%)

Beurteilung:

Diese Kosten können schon gesenkt werden, allerdings stellt sich die Frage, ob bei Senkung der Kosten die Qualität der Erbringung der sozialen Eingliederungsmassnahmen aufrechterhalten werden kann. Entweder sind die Organisatoren jetzt überzahlt oder es ergeben sich Senkungen in der Leistung.

Bereich Steuern

Im Bereich Steuern sind mehrere Massnahmen vorgesehen, die insbesondere auch die KlientInnen von Sozialdiensten und Berufsbeistandschaften betreffen werden.

Einführung einer Gebühr für die Gewährung von Fristerstreckungen (KSTV)

Beurteilung:

Aufgrund der hohen Anzahl Dossiers und der teilweisen Schwierigkeit, die notwendigen Unterlagen für die Steuererklärung zu beschaffen, werden jährlich durch die Mitarbeitenden des Sozialdienstes und der Berufsbeistandschaften Fristerstreckungen beantragt. Wer diese Gebühren begleichen soll, bleibt unklar.

Anpassung der Gebühr für Betreibungsverfahren (KSTV)

Beurteilung:

Dies erhöht lediglich die Schulden der Betroffenen und wird kaum zu Mehreinnahmen führen.

Einführung einer Mahngebühr (KSTV)

Beurteilung:

Dies mag eine sinnvolle Massnahme für einige säumige Steuerzahlende sein. Für Personen, die sowieso nicht zahlen können, erhöht es lediglich die Steuerschuld.
Einfrieren des Abzugs für Krankenversicherungsprämien (KSTV)

Bereich Bildung

Überprüfung des Schulgelds an den Schulen der Sekundarstufe 2 und am Konservatorium
(Sek II: von 275 auf 375 und Konsi: von 740 auf 814 (10%))

Und Einführung einer Anmeldegebühr an den Schulen der S2

Beurteilung:

Der von der Schweiz ratifizierte UNO-Pakt 1 über wirtschaftliche, soziale und kulturelle Rechte sieht unter Artikel 13 b vor, dass „die verschiedenen Formen des höheren Schulwesens einschliesslich des höheren Fach- und Berufsschulwesens auf jede geeignete Weise, insbesondere durch allmähliche Einführung der Unentgeltlichkeit, allgemein verfügbar und jedermann zugänglich gemacht werden müssen“. Die vorgesehene Erhöhung der Schulgebühren und die Einführung einer Anmeldegebühr gehen in entgegengesetzte Richtung. Für Personen, die über die Sozialhilfe unterstützt werden müssen, bedeutet es zudem, dass die Kosten über die Sozialhilfe übernommen werden müssen.

Stipendien: Senkung der Ergänzungen und Zuschläge, die im Budget der Lernenden zugelassen werden (Senkung des Pauschalbeitrags des Gesamtbetrags der Unterhaltskosten und der Wohnkosten für Personen über 25 Jahre und bei Eltern wohnen, von 25 % auf 15 %. Erhöhung der berücksichtigten Mindestbeteiligung von Fr. 1500 auf 2000 bei Sek 2).

Beurteilung:

Stipendien erhalten nur Auszubildende und studierende, deren Eltern die Ausbildung nicht finanzieren können. Der Selbstbehalt wird durch die Massnahme erhöht. Dies kann wiederum zu Mehrkosten in der Sozialhilfe führen, da insbesondere Sozialhilfebeziehende immer auf Stipendien angewiesen sind.

Personal

Pro Jahr und Direktion 1 Vollzeitäquivalent

Beurteilung:

Wie bereits erwähnt, kann es nicht möglich sein, dass bei steigendem Bevölkerungswachstum die dem Kanton zugewiesenen personellen Ressourcen ausreichen, um die dem Kanton zugewiesenen Aufgaben wahrzunehmen. Es sei denn, aus Aufgaben- und Leistungsevaluationen habe sich ergeben, dass keine neuen Stellen notwendig sind oder gar solche abgebaut werden können. Es ist zu erwarten, dass Aufgaben, die vom Kanton nicht wahrgenommen werden können aufgrund des beschränkten Personals von den Gemeinden wahrgenommen werden müssen.

Bereich AusländerInnen

Senkung der Ausgaben für die Personen, die dem Asylgesetz unterstehen (Von 2 auf 1 Franken)

Beurteilung:

Hilft das wirklich, um die Kantonsfinanzen zu sanieren?

Senkung der Ausgaben in Zusammenhang mit der Integration (Asyl und Flüchtlinge)
(Kostengünstigere Integrationsmassnahmen durch ORS und Caritas)

Einschätzung: Integration sind Investitionen in die Zukunft. Soll da wirklich gespart werden?

Senkung der Finanzhilfen für das Programm zur Integration der Migrantinnen und Migranten (Betrifft Sprachkurse und Projekt Gemeinsam in der Gemeinde)

Beurteilung:

Wer übernimmt dann die Kosten? Die Gemeinden?

Senkung der Kosten für die Organisatoren von Integrationsmassnahmen im Asylbereich
(Senkung um 10%)

Beurteilung:

Entweder sind die Organisatoren überzahlt oder die Qualität wird unter der Kostensenkung leiden.

Diverses

Höhere Beteiligung an den Verpflegungs- und Unterkunftskosten in den Sonderheimen

Für Verpflegung: von 6.50 auf 8.00 (resp. 9.50 im 2016)

Für Unterkunft: Von 13.50 auf 16 (resp. 17.50 im 2016)

Beurteilung:

Muss für Sozialhilfebeziehende wiederum über die Sozialhilfe beglichen werden.

Senkung des Betrags der Mutterschaftsbeiträge für nicht erwerbstätige Mütter(Von 38.20 auf 32.50 tägl. Beitrag)

Beurteilung:

Muss für Sozialhilfebeziehende wiederum von der Sozialhilfe kompensiert werden.

Es wird vorgeschlagen, auf die Vergütung der Transportkosten, die den Eltern von Kindern in logopädischer Behandlung gegenwärtig ausgerichtet wird, zu verzichten.

Beurteilung:

Wir haben mehrere Kinder auf dem Sozialdienst, die von logopädischer Behandlung profitieren. Bisher wurden die Transportkosten vom Kanton übernommen. Müssten also neu über die Sozialhilfe übernommen werden.

Massnahmen bei den Kosten der pädagogisch-therapeutischen Massnahmen

Beurteilung:

Alle Investitionen, die Kindern und Jugendlichen zu Gute kommen, sind Investitionen in die Zukunft.

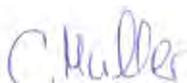
Da die Sozialkommission wie oben erwähnt am 18.06.2013 stattfand, war es uns nicht früher möglich diese Stellungnahme termingerecht einzugeben.

Wir hoffen jedoch, dass unsere Stellungnahme trotzdem berücksichtigt wird.

Besten Dank.

Freundliche Grüsse

Sozialdienst Sense-Oberland



Cornelia Müller
Sozialarbeiterin / Leiterin Sozialdienst
Sense-Oberland



Antje Burri
Präsidentin Sozialkommission
Sense-Oberland

| |
|--|
| Direction de la santé et des affaires sociales |
| Reçu le 14 JUIN 2013 |
| Transmission: |

transmis par scan
du 17.6.13 de la
PSAS.

L'original suivra après
enregistrement à la CHA

Recommandé

Conseil d'Etat

Madame

Anne-Claude Demierre

Présidente

Conseil d'Etat du canton de

Fribourg

Rue des Chanoines 17

1701 Fribourg

Fribourg, le 13 juin 2013

Réponse à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Par la présente, nous nous permettons de répondre à la consultation du 15 mai 2013 sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg.

Remarques préliminaires

Nous nous permettons tout d'abord de relever que ce programme aura des conséquences importantes, à la fois sur le personnel du service public et parapublic fribourgeois – dont il est prévu qu'il assume presque la moitié des mesures d'économies – et sur les prestations dispensées à la population : pour résumer, les conditions de travail vont se détériorer fortement, les prestations seront revues à la baisse dans plusieurs secteurs et le prix à payer pour une partie de ces prestations sera revu à la hausse.

Au vu de l'ampleur des mesures qui sont prévues par le Conseil d'Etat, on pourrait croire que le canton de Fribourg traverse une crise économique grave.

Or, si on prend le temps d'examiner les données à disposition, rien de tout cela : le canton de Fribourg est considéré, en matière de finances publiques, comme un modèle en Suisse, elle-même considérée comme un modèle dans le monde (voir par exemple Le Temps du 14 mai, « Cure d'austérité : le modèle fribourgeois »).

Le canton de Fribourg a, ainsi, aligné 11 exercices bénéficiaires depuis 2002 (y compris celui de 2012, à hauteur de 38,4 millions avant opérations de clôture) et disposait, fin 2012, d'une fortune de 914,9 millions : de nombreux cantons suisses, et la quasi-totalité des pays du monde entier rêveraient de disposer d'une telle situation financière !

Il faut être clair : l'état des finances publiques fribourgeoises est, actuellement, excellent et ne nécessite aucunement un tel plan d'austérité.

Symétrie des sacrifices ?

Le Conseil d'Etat, lors des discussions que nous avons eues dans le cadre des négociations syndicales, a toujours mis en avant la « symétrie des sacrifices » lorsqu'il a parlé de mesures d'économies.

Or, selon les chiffres fournis dans le programme d'économies, il apparaît que c'est le personnel de l'Etat et du secteur subventionné qui va devoir faire -- et de loin -- le plus gros de l'effort : 43% du total des mesures d'économies seront à sa charge (soit 186 millions sur un total de 435 millions).

Les nouvelles recettes, par exemple, ne constituent que 30% des montants à trouver et, pour l'essentiel, elles seront supportées par les bas et moyens revenus (augmentation des taxes et émoluments, impôt sur les véhicules, impôt sur les chiens, etc.) à savoir, notamment, le personnel de l'Etat et du secteur subventionné, qui sera donc ponctionné deux fois !

Le terme de « symétrie des sacrifices » est donc abusif pour qualifier le Projet de programme d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg. Au contraire, ce projet est profondément déséquilibré :

- Le personnel devra payer l'essentiel de la facture ;
- L'augmentation des recettes frappera tout particulièrement les bas et moyens revenus ;
- Les hauts revenus, qui ont largement bénéficié des 179 millions de baisses d'impôts annuelles décidées au cours des 10 dernières années, seront épargnés. Il est même prévu qu'ils bénéficient d'un « cadeau », sous forme d'une amnistie fiscale pour les montants soustraits au fisc : le monde à l'envers !

Coupes dans les salaires

Dans son projet, le Conseil d'Etat prévoit des coupes très importantes dans les salaires :

- Une baisse des salaires réels de 0,9% en 2014, la grille des salaires étant adaptée à un indice des prix à la consommation de 108,6 (actuellement : 109,6).
- Un blocage de l'indexation pour de nombreuses années : aucune indexation ne sera octroyée jusqu'à ce que l'indice des prix à la consommation atteigne les 112 points, soit 3,4 points de plus qu'actuellement. Si on enlève 3,4 points à l'indice actuel, cela nous fait remonter 7 ans en arrière, soit en février 2006 ! Autant dire qu'il n'y aura plus d'adaptation des salaires pour de nombreuses années.
- Une suppression des annuités en 2014, et une diminution de moitié en 2015 et 2016.
- Dès 2017, une refonte totale de la grille des salaires : le nombre de paliers passerait de 20 à 30.

Les pertes salariales seraient massives : un-e employé-e d'administration (classe 12) perdrait 11'743,30 francs en 3 ans, un-e infirmier/-ière (classe 17) 13'782,60 francs et un-e enseignant-e de CO (classe 22) 15'412,15 francs. L'augmentation du nombre de paliers représente un manque à gagner, sur une carrière, de l'ordre de 150'000 à 250'000 francs, soit une baisse du salaire de carrière de 5% !

Il faut ajouter que cette perte se reportera sur les conditions de retraite, le calcul de la rente s'effectuant – pour le personnel de l'Etat – à partir de la somme cumulée (et revalorisée) des salaires de carrière.

La situation financière de l'Etat ne justifie en aucune manière des coupes de salaires. En particulier, il est stupéfiant que des baisses réelles de salaires (salaire qui figure sur la fiche de paie) soient effectuées, alors qu'on n'a toujours pas vu le premier franc de déficit ! Une telle mesure – en principe prise dans de situations de crise aiguë des finances publiques – est totalement déconnectée de la réalité.

Par ailleurs, les jeunes salarié-e-s sont frappé-e-s de plein fouet par ces mesures, que ce soit via la suppression des annuités ou la refonte de la grille des salaires (passage de 20 à 30 annuités) : pour certain-e-s (taux partiels, enfants à charge etc.), il deviendra difficile de boucler les fins de mois.

Gel des postes de travail

Le Conseil d'Etat prévoit un gel des postes de travail, puisqu'il n'y aurait, en 2014 et 2015, qu'un poste de travail supplémentaire pour l'administration (au sens large). Cette limitation s'appliquera également au secteur subventionné (santé et social).

Or, le canton de Fribourg connaît une croissance démographique massive (environ +2% par an), la plus importante de Suisse en 2012. Cette croissance démographique induit des tâches supplémentaires et un surcroît de travail. Il est notoire que de nombreux services de l'Etat fonctionnent déjà en état de sous-effectifs, et ont absolument besoin de postes supplémentaires pour répondre aux besoins de la population. Le dernier exemple en date étant celui de la justice fribourgeoise, plus particulièrement la justice de paix.

Avec un gel des postes de travail, la situation va encore s'aggraver. La pénibilité et la charge de travail vont encore augmenter, et les risques de stress et de burn-out seront plus élevés. Il est facile de dire qu'il faut « faire moins » : qui va dire quelles sont les tâches qui ne doivent plus être effectuées ? Qui va soutenir le personnel lorsqu'il s'agira de l'expliquer aux usagers/-ères ?

Il faut être clair : pour de nombreux services, un gel des postes de travail signifiera ni plus ni moins que l'impossibilité d'assumer les prestations actuelles. Le personnel sera très fortement mis sous pression, parfois au péril de sa santé et de son intégrité (par exemple dans le secteur pénitentiaire, où le manque de postes peut avoir des conséquences graves).

Le Conseil d'Etat doit, absolument, prévoir un pool de postes supplémentaires pour les services où les besoins sont dûment attestés.

Personnel de la santé

Nous sommes particulièrement inquiets des mesures qui sont envisagées pour le personnel de la santé : personnel hospitalier (HFR et HIB), Homes, soins à domicile.

Concernant l'HFR, les derniers mois se sont caractérisés par un rationnement sans précédent dans l'offre médicale cantonale. Un site a été fermé (Châtel-Saint-Denis), la maternité de l'HFR, site de Riaz, va fermer à la fin de l'année 2013 et de nombreux sites de soins aigus (Tavel, Riaz) vont voir l'offre fortement redimensionnée.

On nous dit que toutes ces mesures vont dans le sens d'une meilleure efficacité et d'une meilleure prise en charge : il nous paraît étonnant que cela passe par la nécessité d'effectuer plus de kilomètres pour bénéficier de soins et par la suppression des prestations sur certains sites. Si c'est ça, le progrès... Et, dans le même temps, des cliniques privées investissent massivement dans des régions où l'offre hospitalière, en théorie, est pléthorique (par

exemple le groupe hospitalier La Tour, entre les HUG et le CHUV) : il y a comme un petit problème dans cette dynamique contradictoire !

Lorsque nous lisons, dans le Projet de programme d'économies, que l'Etat de Fribourg va opérer une « claire délimitation des prestations hospitalières que le canton est prêt à financer », nous craignons que cela ne signifie de nouvelles restrictions dans l'offre, et la fermeture de nouvelles structures.

Concernant le personnel hospitalier, on n'en est même plus à un gel des nouveaux postes de travail, mais bel et bien à une diminution de 10% des effectifs actuels (suppression de 250 EPT en 10 ans). Une telle mesure est inadmissible, dans un contexte où de nombreux services fonctionnent en sous-effectifs et où les besoins d'une population en croissance continue ne cessent d'augmenter.

Les mesures prévues pour ce qui concerne les Homes (adapter le nombre de journées de travail prises en considération pour la dotation du personnel, plafonnement du prix de pension, limitation de la croissance de lits) et les soins à domicile (réduction de 35% à 30% du taux de subventionnement) ne pourront, là aussi, qu'avoir des conséquences néfastes sur les conditions de travail du personnel et sur les prestations aux usagers/-ères.

Personnel psycho-pédagogique

Une catégorie de personnel est particulièrement visé par les mesures d'économies – sans que l'on comprenne vraiment pourquoi : il s'agit du personnel psychopédagogique, à savoir les logopédistes, psychologues et psychomotricien-ne-s travaillant dans les Services auxiliaires scolaires (SAS).

Le Conseil d'Etat prévoit d'augmenter le temps de présence auprès des enfants de 38 semaines à 44 semaines. Cela aurait pour conséquence que les enfants suivis par le personnel psycho-pédagogique seraient également vus durant les vacances scolaires et, par conséquent, d'augmenter une nouvelle fois le temps de travail des logopédistes, psychologues et psychomotricien-ne-s.

Pour les prestataires privés, une enveloppe globale équivalente à 4 millions de francs serait décidée pour les années 2014 à 2016, et un moratoire serait décidé pour l'ouverture de nouveaux cabinets. Enfin, les parents d'enfants bénéficiant d'un traitement de logopédie ne verraient plus leurs frais de transport remboursés.

Or, il faut rappeler que le personnel psycho-pédagogique a déjà vu son temps de travail fortement augmenter lors de la révision de la Convention collective de travail, au 1^{er} janvier 2006 : les logopédistes, psychologues et psychomotricien-en-es ont alors perdu 9 semaines de vacances, et le nombre d'heures de travail hebdomadaire est passé de 42 à 44 heures.

Plutôt que d'augmenter le temps de travail du personnel psycho-pédagogique – dans le but de « réduire les files d'attente » - et de décider d'un moratoire sur les cabinets, il faudrait s'attaquer aux véritables causes, qui sont, notamment, liées à l'augmentation de la démographie et à celle des enfants présentant des difficultés. Par ailleurs, il ne nous paraît pas adéquat de prendre en charge les enfants durant les vacances : eux aussi ont le droit à bénéficier de pleines vacances !

Nous estimons que les mesures concernant le personnel psycho-pédagogique ne sont pas justifiées, et demandons leur abandon.

Pour les enseignants

Pour les enseignant-e-s, le Conseil d'Etat a créé un groupe de travail, qui rendra ses conclusions cet automne. D'ores et déjà, des propositions circulent comme : une augmentation des élèves par classe, une diminution des soutiens dans les classes d'intégration, éventuellement une augmentation du temps de travail, une diminution de la dotation dans les écoles spécialisées.

Une augmentation du nombre d'élèves par classe n'est pas souhaitable : cela aurait pour conséquence une diminution de la qualité de l'enseignement, et ce seront les enfants qui, les premiers, en feront les frais.

Concernant le temps de travail, il faut rappeler que les enseignant-e-s sont astreint-e-s à des conditions de travail souvent pénibles (gestion d'une classe, contacts avec les parents etc.). Par ailleurs, ils doivent s'investir dans un nombre important d'activités hors du temps de classe : groupes de travail, modules divers et variés, organisation de l'école etc. Sans compter le temps qu'il faut consacrer aux corrections, aux examens et qui, parfois, ne sont même pas comptabilisés comme temps de travail. Il arrive régulièrement que le personnel enseignant passe ses week-ends à travailler, pour arriver au bout de ses tâches !

Nous sommes très inquiets des mesures qui sont envisagées dans le secteur de l'enseignement et estimons que, pour ce qui concerne le temps de travail, les enseignant-e-s sont déjà très souvent « à la limite ».

Délai de consultation

La Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) prévoit un délai de consultation de deux mois au minimum (article 123, alinéa 3).

La consultation peut se faire de manière orale et se dérouler dans un délai plus bref, mais uniquement pour des mesures périodiques.

Or, pour le présent paquet d'économies, le Conseil d'Etat a prévu un délai de consultation d'un mois uniquement. Dans le cadre des mesures prévues par le Conseil d'Etat, il est clair que nous ne nous trouvons pas uniquement dans un contexte de « mesures périodiques », mais bien dans une réforme globale, prévoyant la modification de nombreuses dispositions légales et des mesures qui touchent également les postes de travail.

La moindre des choses, lorsqu'on demande au personnel et aux usagers/-ères de passer à la caisse, c'est de respecter les dispositions légales existantes en matière de consultation.

Par conséquent, le délai de consultation de deux mois devrait s'appliquer, et nous demandons au Conseil d'Etat de respecter les dispositions de la Loi sur le personnel de l'Etat en la matière.

Autres remarques

Les coupes dans les prestations et les subventions vont remettre en question non seulement les conditions de travail du personnel, mais également la qualité des prestations à la population.

Cela nous inquiète, tout particulièrement dans des secteurs comme l'enseignement (augmentation du nombre d'élèves par classes), la santé (suppression de prestations hospitalières) ou encore la politique en faveur des aîné-e-s (diminution de la dotation dans les Homes).

Concernant les recettes supplémentaires, nous sommes effaré-e-s de constater que, pour l'essentiel, ce sont les bas et moyens revenus qui en feront les frais : augmentation des émoluments, gel de la déduction pour primes d'assurance-maladie, augmentation des écolages pour les écoles du secondaire 2. Idem pour ce qui concerne les coupes dans les « prestations matérielles » : diminution des bourses d'études, baisse de l'allocation maternité pour les femmes sans activité lucrative, projet de diminution des réductions de primes d'assurance maladie, etc.

Or, si le Conseil d'Etat envisage d'économiser 435 millions au cours des trois prochaines années, c'est, principalement, en raison des cadeaux fiscaux effectués au cours des deux dernières législatures, qui se sont soldés par 179 millions de recettes en moins par année. Ce sont, pour l'essentiel, les hauts revenus qui ont profité de ces baisses d'impôts. Par ailleurs, de nombreuses sociétés (p.ex : holdings) ou individus (impôt à la dépense) paient des impôts dérisoires, voire inexistantes.

Si la « solidarité citoyenne » invoquée par la Présidente du Conseil d'Etat, Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, lors de la présentation des mesures d'économies à la presse, a un sens, il faut absolument que ces catégories passent à la caisse !

Conclusion

Au vu de ces éléments, nous estimons que le paquet de mesures d'économies du Conseil d'Etat ne se justifie pas, et qu'il est totalement disproportionné.

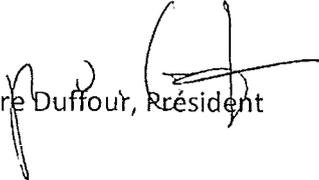
Nous nous opposons, en particulier, à toute baisse nominale de salaire en 2014, et souhaitons que les mécanismes salariaux soient maintenus. Il n'y a pas de raison procéder à une remise en cause des salaires – et de la grille salariale – tant qu'aucun déficit n'a été réalisé !

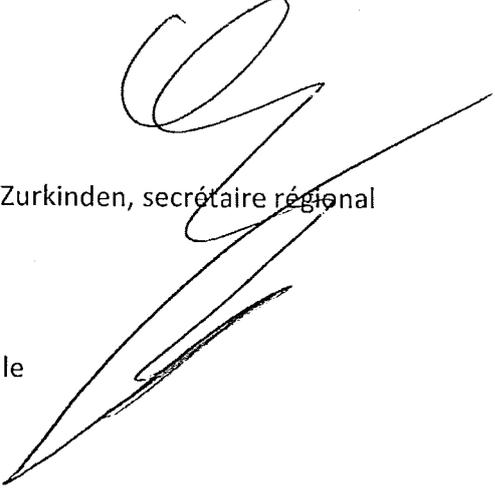
Nous souhaitons également que des postes de travail puissent être créés là où les besoins sont dûment attestés, pour que le service public fribourgeois puisse répondre aux besoins, croissants, que l'on constate dans la population.

Enfin, les hauts revenus et les entreprises qui réalisent des bénéfices doivent également être mis à contribution.

Ceci dit, des économies peuvent certainement être réalisées dans un certain nombre de domaines, notamment : dépenses de fonctionnement, où on trouve souvent un gaspillage important, achats inutiles ou réalisés sans aucune comparaison de prix, changements beaucoup trop rapides du mobilier et de l'informatique etc. C'est là, prioritairement, que des réflexions doivent être menées, ce qui n'a visiblement pas été le cas jusqu'à présent.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations,


Pierre Duffour, Président


Gaétan Zurkinden, secrétaire régional


Wyna Giller, secrétaire régionale

Copie : Personnel concerné
 FEDE
 FOPIS

| | | | | | | | |
|-------------------------------|-------------|------|------|------|-----|----|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le - 5 JUIL. 2013 No 759 | | | | | | | |
| AR: OUI NON | | DICS | DSJ | DIAF | DEE | | |
| Mapp. CE | Prés. CE | DSAS | DRIN | DAEC | CHA | MP | |
| La Chancellerie: _____ | | | | | | | |

Recommandé
Conseil d'Etat du canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 4 juillet 2013

Résolution du personnel des EMS fribourgeois

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers d'Etats,

J'ai le plaisir de vous transmettre la résolution du personnel des EMS concernant les mesures d'économies. Cette dernière fait suite à l'assemblée qui s'est tenue le 3 juillet 2013.

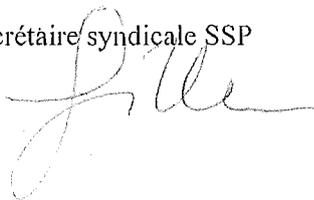
Le personnel des EMS est très critique face aux mesures proposées, estime que le Conseil d'Etat fait fausse route et qu'il est urgent de répondre aux besoins qui se posent sur le terrain afin de garantir la qualité des soins et la santé du personnel.

Quelques propositions et pistes alternatives y sont esquissées.

Nous espérons que vous prendrez en compte ces propositions et attendons avec impatience une réponse de votre part.

Dans l'intervalle, je vous envoie, au nom du personnel des EMS, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Wyna Giller, secrétaire syndicale SSP



Copie :

- FEDE, Monsieur Bernard Fragnière, Président
- Personnel des EMS

Baisse des salaires, baisse de la dotation, coupes dans les subventions...

Le personnel des EMS est mobilisé pour défendre la qualité des soins et les conditions de travail!

En date du 13 mai 2013, le Conseil d'Etat a présenté un plan d'économies pour les années 2014 et suivantes, qui prévoit :

1. Des coupes claires dans les salaires :

- En 2014, le personnel de l'Etat et du secteur parapublic (subventionné) subirait une **baisse réelle de salaire** de 0.9%. Près de 25'000 employé-e-s verront leur salaire baisser en 2014.
- **L'indexation serait, de fait, bloquée** pour de nombreuses années.
- **Les annuités seraient supprimées en 2014**, et diminuées de moitié en 2015 et 2016.
- Dès 2017, le **nombre de paliers passerait de 20 à 30**. Cela représente, sur 30 ans, une diminution moyenne de salaire 5% pour l'ensemble du personnel du service public et parapublic fribourgeois !

Les pertes seraient massives : un-e aide-soignant-e (classe 7) perdrait 9'516 francs en 3 ans, un-e ASSC (classe 11) 11'196,30 et un-e infirmier/-ière (classe 17) 13'782,60 francs.

L'augmentation du nombre de paliers représente un manque à gagner, sur une carrière, de l'ordre de 150'000 à 250'000 francs ! Cette perte se reportera sur les conditions de retraite. On sait qu'une majorité de femmes, à temps partiel et avec de bas salaires travaillent dans les EMS. Elles seront donc les premières à faire les frais de ces mesures !

2. Gel des postes et baisses de la dotation

Le Conseil d'Etat veut également bloquer la création de nouveaux postes. Or, la croissance démographique qui touche le canton de Fribourg nécessite, dans de très nombreux secteurs, une augmentation des postes de travail, et pas un frein à l'embauche. Sans moyens supplémentaires, il deviendra impossible de répondre aux demandes croissantes des usagers/-ères. Au final, ce sera à la population de payer la note : aux aîné-e-s dans les Homès, aux malades dans les hôpitaux, etc.

Le Conseil d'Etat veut également modifier le calcul de la dotation dans les EMS. Ce calcul prend en compte le degré de dépendance des résident-e-s et les journées de travail du personnel. Dans ces journées de travail sont incluses les absences pour raisons de maladie, de formation ainsi que les vacances. En 2014, le Conseil d'Etat prévoit adapter à la hausse le nombre de jour de travail pris en compte dans le calcul de la dotation suite à la nouvelle Ordonnance fixant à 3 jours la formation payée par année (avant 5). Cela aura comme effet de baisser la dotation allouée aux EMS.

De plus, un groupe de travail est en train de préparer une proposition d'adaptation de la dotation entre les EMS basée sur le RAI à l'attention du Conseil d'Etat (méthode d'évaluation du/ de la résident-e). La conséquence sera, dès 2014, une baisse de la dotation pour certains EMS et une augmentation pour d'autres (opération blanche).

Le personnel des EMS fonctionne déjà en sous-dotation et a de moins en moins le temps auprès des résident-e-s. L'introduction du RAI a augmenté le travail administratif du personnel soignant de manière importante. La qualité de la prise en charge en pâtit. Ce sont les résident-e-s qui en font directement les frais et il est de plus en plus fréquent que les familles se plaignent du manque de temps alloués à leurs pairs. Couper un peu plus dans la dotation serait catastrophique pour la santé du personnel et celle des résident-e-s.

3. Des coupes massives dans les subventions

Des coupes à hauteur de 98 millions sont prévues dans les subventions, soit 9,5% du total des subventions figurant au budget 2013 ! Tous les secteurs seront touchés mais en particulier les secteurs santé et social.

Le Conseil d'Etat veut limiter la croissance des lits. Cette limitation aura comme conséquences une péjoration de l'offre déjà insuffisante pour les aîné.e.s. Ces derniers devront rester à domicile dans des situations souvent précaires, avec des pathologies importantes nécessitant des soins.

Les listes d'attente et des retours à domicile après une hospitalisation faute de lits et de place en EMS, augmentent souvent les risques de complication. Or, le Conseil d'Etat veut baisser sa participation aux soins à domicile de 35 à 30 %.

Les établissements, qui ont déjà mis en place des mesures d'économie, devront faire face à des difficultés supplémentaires avec le blocage du prix de pension. Le coût de la vie augmente, avec un manque de moyen financier et la pression des budgets ; nous allons vers une diminution des prestations et services, des mesures qui aboutiront sur une baisse réelle de la qualité de la prise en charge des patients et de leur bien-être !

Les hausses de revenu frapperont, pour l'essentiel, les bas et moyens salaires, plutôt que les hauts revenus, à qui on propose une « amnistie fiscale » : augmentation des émoluments, gel de la déduction pour primes d'assurance-maladie, augmentation des écolages etc.

4. Conclusion

Le plan d'économies du Conseil d'Etat est profondément antisocial, et c'est le service public dans son ensemble qui est menacé ! Pourtant l'Etat de Fribourg affiche une santé financière solide. Tous les indicateurs le montrent :

- Depuis 2002, le canton a aligné 11 exercices bénéficiaires.
- La dette « nette » du canton est passée d'une dette de 780 millions en 2001 à une fortune de 914,9 millions de francs au 31.12.2012.
- Le taux d'autofinancement est, depuis de nombreuses années, largement supérieur à 100% (l'Etat peut financer ses investissements sans avoir recours à l'emprunt).

Entre 2002 et 2011, le Conseil d'Etat a octroyé des baisses d'impôts pour un montant total de 179 millions. C'est l'équivalent des coupes budgétaires prévues par le Conseil d'Etat. Or, ces cadeaux fiscaux ont, pour l'essentiel, profité aux hauts revenus. A présent, on demande à la population et au personnel de payer la facture : cela n'est pas acceptable.

**Au vu de ces éléments, nous, le personnel des EMS réuni,
le 3 juillet 2013 au Lavapesson à Granges-Paccot,
à l'appel du SSP :**

- refusons le plan d'économies 2014-2017 tel que présenté par le Conseil d'Etat que nous trouvons antisocial et dévalorisant pour notre travail.
- Nous estimons que les économies prévues se font aux mauvais endroits. Elles vont contribuer à diminuer la qualité du service public et parapublic et créeront des dommages collatéraux importants à long terme pour l'ensemble de la population.

C'est pour ces raisons que :

- ✓ nous nous opposons à toute remise en cause des mécanismes salariaux.
 - ✓ nous demandons au Conseil d'Etat de ne pas procéder à des baisses d'EPT dans les EMS (tous secteurs confondus) et demandons la création de postes supplémentaires là où les besoins sont dûment attestés.
 - ✓ nous demandons que la croissance de nouveaux lits ne soit pas ralentie avant que la nouvelle unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO) soit fonctionnelle et demandons à ce que des structures qui répondent aux besoins de nos ainé-e-s soient créées (ex : courts séjours etc.).
 - ✓ nous demandons le maintien du nombre de journée de travail pris en compte dans le calcul de la dotation, à savoir 209 jours.
- Nous demandons également au Conseil d'Etat de revenir sur les cadeaux fiscaux octroyés aux hauts revenus au cours des dix dernières années, qui sont à l'origine des déficits prévus.
 - Nous demandons au Conseil d'Etat de créer un indicateur qui reflète la qualité de la prise en charge des bénéficiaires et les conditions de travail du personnel. Nous souhaiterions être associé-e-s à cette démarche.
 - Nous sommes prêts à participer à une deuxième journée de mobilisation si le Conseil d'Etat ne devait pas répondre de manière satisfaisante à nos attentes.

Granges-Paccot, le 3 juillet 2013

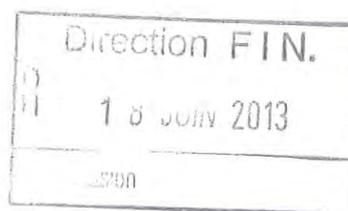


Syna, Case postale 11, 1752 Villars-sur-Glâne 2

Au Conseil d'Etat du Canton de Fribourg
Rue es Chanoines 17
Case postale
1701 Fribourg

| | | | | | | | |
|-----------------------------|-------------|------|-----------------|-----|----|--|--|
| CONSEIL D'ÉTAT | | | | | | | |
| Reçu le 14 JUIN 2013 No 620 | | | | | | | |
| AR: NON | DIGS | DSJ | DIAF | DEE | | | |
| Madde CE | Pres. CE | DCAS | DAEC | CHA | MP | | |
| La Chancelière: _____ | | | | | | | |

Villars-sur-Glâne, le 13.06.13



Prise de position de Syna relative au programme de mesures structurelles et d'économie de l'Etat de Fribourg

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Au nom des membres du syndicat Syna, nous vous transmettons nos remarques sur la consultation sur les mesures structurelles et d'économie de l'Etat de Fribourg.

En préambule, nous constatons que les mesures d'économie touchent principalement aux conditions de travail des employé-e-s de l'Etat, mais également à la qualité de vie des familles les plus démunies. Nous relevons également qu'aucun processus de négociation n'ait été mis en place entre la FEDE et le Conseil d'Etat, pour toutes les mesures touchant au personnel de l'Etat. Cette façon de faire remet en question le partenariat social, seul garant de la paix du travail.

I. Mesures d'économie touchant le personnel et le revenu du personnel

Concernant les mesures prises sur les salaires des employé-e-s de l'Etat, notre syndicat est stupéfait des propositions. En effet, changer la structure des salaires, en passant de 20 à 30 paliers, bloquer en 2014 et réduire l'effet des paliers en 2015 et 2016 touchent en partie les mêmes employé-e-s qui ont déjà été mis à contribution lors des mesures d'économie des années 90, mais plus particulièrement les employé-e-s les plus jeunes, mettant à rude épreuve



leur qualité de vie, ainsi que l'attractivité de notre canton comme employeur pour nos jeunes ainsi que pour les employé-e-s les mieux qualifiés.

La proposition de diminuer les salaires est choquante. Elle revient à dire que les employé-e-s de l'Etat sont trop payé-e-s et que les augmentations accordées ces dernières années n'étaient pas justifiées, discréditant ainsi le Conseil d'Etat lui-même. Si l'on compare les conditions de travail des employé-e-s de l'Etat de Fribourg, avec celles des autres cantons, en tenant compte également des vacances et de la durée hebdomadaire, nous remarquons que Fribourg se trouve dans la moyenne suisse. Il n'est pas acceptable de détériorer ainsi les conditions de travail.

D'autre part, nous vous rappelons que prendre l'IPC comme indicateur unique pour fixer une diminution de salaire est téméraire. L'IPC reste un critère lacunaire, qui ne tient pas compte de l'augmentation constante des primes d'assurance maladie. L'indice des primes d'assurance maladie plombe une grande partie des budgets des familles et doit être pris en compte (d'autant plus qu'une proposition d'économie vise la déduction accordée pour ces primes sur les déclarations fiscales). Finalement, proposer une diminution de salaire, revient à donner un signe extrêmement négatif aux employé-e-s, mais également à la population fribourgeoise ainsi qu'à l'extérieur du canton.

Lier l'indexation des salaires au niveau de l'indice à 112 points nous semble sans contenu, à moins que cette disposition ne dure au-delà de la période 2014-2016. Elle a uniquement pour effet de décourager inutilement les employé-e-s de l'Etat.

L'octroi partiel des paliers entre 2014 et 2016 touche particulièrement les jeunes employé-e-s de l'Etat. Alors même qu'ils ne sont pas au sommet de leur classe, ils se voient freinés dans la progression des salaires, et sans mesures de rattrapage dès 2017, ils n'auront plus la possibilité de rejoindre le niveau de salaire promis au moment de l'engagement. L'Etat crée ainsi une inégalité de traitement entre les jeunes générations et les plus anciens engagements au niveau de l'échelle salariale, mais également pour la contribution qui leur est demandée dans le paquet des mesures d'économie de l'Etat. Le Conseil d'Etat doit impérativement entrer en négociation avec les partenaires sociaux (FEDE), pour négocier la suppression des paliers ou l'octroi partiel, pour en limiter les effets concentrés sur les jeunes et chercher ensemble un système de compensation ultérieure.

En conclusion, nous nous opposons à l'ensemble des mesures touchant à la qualité de vie des employés de l'Etat, tant qu'elles n'auront pas été discutées et négociées avec les partenaires sociaux. Le Conseil d'Etat doit se poser la question de savoir quel signe il souhaite donner à ses employé-e-s, ainsi qu'à la population fribourgeoise. Les mesures proposées sont disproportionnées et risquent de provoquer une fuite de notre savoir-faire vers le secteur privé ou vers d'autres cantons. D'autre part, elles ont pour conséquence de provoquer un découragement du personnel de l'Etat. D'autre part, le quasi gel annoncé de l'augmentation des postes de travail met clairement en péril, non pas seulement les conditions de travail qui seront soumises à un stress grandissant, mais également la qualité des prestations offertes à la population fribourgeoise. Le personnel ne peut pas être le seul régulateur conjoncturel sur lequel le Conseil d'Etat peut agir.



II. Autres mesures d'économie

Nous devons constater qu'un effort particulier est demandé aux ménages fribourgeois, et que malheureusement, les mesures proposées visent un bon nombre de prestations sociales qui nous paraissent essentielles pour la qualité de vie des Fribourgeois et Fribourgeoises, mais également pour la confiance en l'avenir de notre canton. Nous demandons au Conseil d'Etat d'être particulièrement prudent quant à l'effort demandé aux ménages fribourgeois les plus faibles.

Nous nous étonnons des propositions de fiscalisation des prestations complémentaires, qui, en imageant la situation, revient à donner d'une main et à reprendre de l'autre. Nous nous permettons de rappeler que les prestations complémentaires servent d'outil correctif pour nos rentiers/ères les plus défavorisé-e-s.

D'autre part, diminuer les dépenses pour l'intégration (migrants et asile), se veut être une véritable bombe à retardement. Chaque franc économisé provoquera inévitablement une dépense supplémentaire corrective d'ici quelques années.

Le Conseil d'Etat propose encore d'augmenter les taxes d'écolages pour les étudiants du secondaire II, discriminant ainsi les jeunes des milieux plus modestes, tout comme la diminution des bourses d'études. Il est honteux de constater que le Conseil d'Etat se risque à toucher à toutes ces formes d'aide sociales visant à corriger un peu les inégalités de vie.

Notre syndicat est stupéfait de lire la proposition de diminuer l'allocation de maternité pour les mères sans activités lucratives. Cette nouvelle allocation avait au moins le mérite d'aider les ménages les plus marginalisés, les femmes exclues de l'assurance chômage ou les femmes ayant de tout petits revenus. En diminuant cette allocation, le Conseil d'Etat entre dans une vision libérale de la famille selon laquelle, le choix d'avoir des enfants est conditionné au niveau de vie.

La diminution de la participation pour la formation des mamans de jour et des structures d'accueil en général, touche également à un principe que nous pensions acquis : les enfants ne doivent pas être confiés à des personnes formées au rabais, il en va de leur sécurité et de leur bien-être. Cette mesure touche grandement à la sérénité des familles et des travailleurs/euses de tout le canton. Seuls les plus nantis pourront confier leur progéniture à un personnel qualifié ; le Conseil d'Etat, par ces mesures, se borne à créer une société à deux vitesses au lieu de réfléchir à mettre à contribution les hauts revenus, ainsi que le revenu sur les bénéfices.

Des structures telles que le planning familiale, agissant sur l'éducation sexuelle de nos jeunes, l'information et la prévention ne devraient pas être touchées par les mesures d'économie de l'Etat. La population fribourgeoise est en augmentation, il est incompréhensible de voir les prestations diminuer, sans penser aux conséquences que cela peut avoir.

La non adaptation de la déduction des primes d'assurance maladie pénalise encore une fois les familles. Les plus riches contribuables n'y verront pas de différence, alors que les familles ou les revenus les plus modestes verront leur budget lourdement touchés.

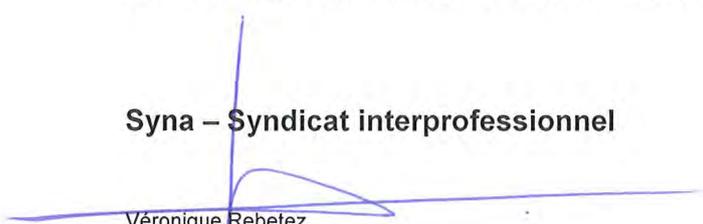


En conclusion, notre syndicat ne comprend pas que la majorité des mesures envisagées touchent les plus faibles, et semblent épargner les hauts revenus. Nous regrettons également l'absence d'une vision d'avenir claire pour notre canton ; ce projet de réformes se résume finalement, non pas à une étude des besoins de la population et des services de l'Etat, mais à un simple exercice de coupes budgétaires faites à tous azimutes. Selon nous, le Conseil d'Etat doit avoir le courage de proposer une augmentation de la fiscalité, d'envisager une taxe de solidarité sur les hauts revenus ainsi que sur les bénéfiques, et de faire participer les communes à l'effort.

Finalement, nous déplorons le caractère urgent de cette importante consultation, nous limitant dans nos réflexions quant à l'ensemble des mesures proposées. Le Conseil d'Etat aurait tout à gagner de prolonger le délai de consultation, encourageant les partenaires à formuler des propositions argumentées.

En espérant que le Conseil d'Etat tiendra compte des remarques de notre organisation syndicale, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

Syna – Syndicat interprofessionnel



Véronique Rebetez
Secrétaire syndicale

AFDASSC co/ssp
Rue des Alpes 11
CP 1444
1701 Fribourg

Service du personnel et
d'organisation – SPO
Rue Joseph Piller 13
CP
1701 Fribourg OU
SPO@fr.ch

Fribourg, le 13 juin 2013

Réponse de l'AFDASSC à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons la prise de position de l'association fribourgeoise des assistants en soins et santé communautaire (AFDASSC) sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 du Conseil d'Etat.

Remarques d'ordre général

Nous sommes très surpris de la brutalité des mesures et de leur étendue. Nous sommes touchés de plein fouet à la fois au niveau du salaire, de ses conditions de travail mais aussi en tant que citoyens et citoyennes (augmentation des taxes et émoluments, impôt sur les véhicules, impôt sur les chiens, etc..). Nous subissons aussi des mesures d'économie interne à nos établissements qui se rajoutent aux vôtres.

Par ailleurs, la démarche envisagée est comme si les finances cantonales se trouvaient dans un état désastreux.

Il faut savoir raison garder: le canton de Fribourg est considéré, en matière de finances publiques, comme un modèle en Suisse, elle-même considérée comme un modèle dans le monde (voir par exemple Le Temps du 14 mai, « Cure d'austérité : le modèle fribourgeois »). Le canton de Fribourg a, ainsi, aligné 11 exercices bénéficiaires depuis 2002 (y compris celui de 2012, à hauteur de 38,4 millions avant opérations de clôture) et disposait, fin 2012, d'une

fortune de 914,9 millions : de nombreux cantons suisses, et la quasi-totalité des pays du monde entier rêveraient de disposer d'une telle situation financière !

Il faut être clair : l'état des finances publiques fribourgeoises est, actuellement, excellente et **ne nécessite aucunement un tel plan d'austérité.**

Coupes dans les salaires

Dans son projet, le Conseil d'Etat prévoit des coupes très importantes dans les salaires.

Le secteur des soins où nous travaillons (EMS, hôpitaux, soins à domicile etc.), est un secteur qui demande un investissement important au niveau physique et psycho-social. Notre salaire, en tant qu'ASSC, est loin d'être excessif.

Notre charge de travail et les exigences deviennent de plus en plus élevées (augmentation du travail administratif avec l'introduction du RAI, soins individualisés, les personnes qui deviennent des situations lourdes, etc...).

La perte salariale serait massive: un-e ASSC (classe 11) perdrait 11'196.30 francs en 3 ans. L'augmentation du nombre de paliers représente un manque à gagner de l'ordre de 5% des salaires cumulé sur 30 ans. Cette perte se reportera sur nos conditions de retraite.

La situation financière de l'Etat ne justifie en aucune manière des coupes de salaires. En particulier, il est stupéfiant que des baisses réelles de salaires (salaire qui figure sur la fiche de paie) soient effectuées, alors qu'on n'a toujours pas vu le premier franc de déficit ! Une telle mesure – en principe prise dans de situations de crise aiguë des finances publiques – est totalement déconnectée de la réalité.

Par ailleurs, les jeunes salarié-e-s sont frappé-e-s de plein fouet par ces mesures, que ce soit par la suppression des annuités ou la refonte de la grille des salaires (passage de 20 à 30 annuités) : pour certain-e-s (taux partiels, enfants à charge etc.), il deviendra difficile de boucler les fins de mois.

Nous ne comprenons pas que le Conseil d'Etat fasse supporter une telle charge d'économies sur ses salarié-e-s les plus jeunes, qui ont également les salaires les plus bas.

Gel des postes de travail

Le Conseil d'Etat prévoit un gel des postes de travail, puisqu'il n'y aurait, en 2014 et 2015, qu'un poste de travail supplémentaire pour l'administration (au sens large). Cette limitation s'appliquera également au secteur subventionné (santé et social). En effet, 2 postes par année seraient attribués à ces secteurs qui comptent plus de 100 institutions.

Or, le canton de Fribourg connaît une croissance démographique massive (environ +2% par an), la plus importante de Suisse en 2012. Cette croissance démographique induit des tâches

supplémentaires et un surcroît de travail. Déjà actuellement, nous travaillons avec des effectifs réduits. Ce qui induit des absences pour maladies de longue durée (épuisement professionnel etc.) auxquelles nous devons palier. Nous avons absolument besoin de postes supplémentaires pour répondre aux besoins de la population (vieillesse de la population notamment).

Avec un gel des postes de travail, la situation va encore s'aggraver. La pénibilité et la charge de travail vont encore augmenter, et les risques de stress et de burnout seront plus élevés. Nous ne pouvons pas augmenter la charge de travail avec moins.

Le Conseil d'Etat doit, absolument, prévoir un pool de postes supplémentaires pour les services et institutions où les besoins sont dûment attestés.

Coupes dans les prestations et subventions

Les coupes dans les prestations et les subventions vont remettre en question non seulement les conditions de travail du personnel, mais également la qualité des prestations à la population.

Cela nous inquiète, tout particulièrement dans le secteur la santé (suppression de prestations hospitalières, baisse de la participation de l'Etat aux soins à domicile) ou encore la politique en faveur des aîné-e-s (diminution de la dotation dans les Homes).

Les durées d'hospitalisation tendent à se raccourcir, ce qui induit une augmentation de la charge de travail pour les soins à domicile. De plus les lits en EMS manquent. Preuve en sont les listes d'attentes. Les propositions du Conseil d'Etat vont donc à l'encontre des besoins concrets.

Le Conseil d'Etat dit (page 27 du Rapport) vouloir, en principe, construire une nouvelle unité d'accueil temporaire et d'orientation en 2016. D'une part, c'est un projet qui n'est pas garanti et d'autre part, si ce projet se concrétise, ce sera dans 3 ans au plus tôt.

Dans l'intervalle et au-delà, il est nécessaire que le Conseil d'Etat maintienne sa participation aux soins à domicile (35%) et réponde à la création de nouveaux lits en EMS.

Concernant les recettes supplémentaires, nous sommes effarés de constater que, pour l'essentiel, ce sont les bas et moyens revenus qui en feront les frais : augmentation des émoluments, gel de la déduction pour primes d'assurance-maladie, augmentation des écolages pour les écoles du secondaire 2. Idem pour ce qui concerne les coupes dans les « prestations matérielles » : diminution des bourses d'études, baisse de l'allocation maternité pour les femmes sans activité lucrative, projet de diminution des réductions de primes d'assurance maladie, etc.

Or, si le Conseil d'Etat envisage d'économiser 435 millions au cours des trois prochaines années, c'est, principalement, en raison des cadeaux fiscaux effectués au cours des deux

dernières législatures, qui se sont soldées par 179 millions de recettes en moins par année. Ce sont, pour l'essentiel, les hauts revenus qui ont profité de ces baisses d'impôts. Par ailleurs, de nombreuses sociétés (ex : holdings) ou individus (impôt à la dépense) paient des impôts dérisoires, voire inexistantes.

Si la « solidarité citoyenne » invoquée par la Présidente du Conseil d'Etat, Madame Anne-Claude Demierre, lors de la présentation des mesures d'économies à la presse, a un sens, il faut aussi que ces catégories passent à la caisse !

Conclusion

Au vu de ces éléments, nous estimons que le paquet de mesures d'économies du Conseil d'Etat ne se justifie pas, et qu'il est totalement disproportionné.

- L'AFDASSC s'oppose, en particulier, à toute baisse nominale de salaire en 2014, et souhaite que les mécanismes salariaux puissent être maintenus. Il n'y a pas de raison procéder à une remise en cause des salaires – et de la grille salariale – tant qu'aucun déficit n'a été réalisé !
- L'AFDASSC souhaite également que des postes de travail puissent être créés là où les besoins sont dûment attestés, pour que le service public et parapublic fribourgeois puisse répondre aux besoins, croissants, que l'on constate dans la population.
- L'AFDASSC estime que les hauts revenus et les entreprises qui réalisent des bénéfices doivent également être mis à contribution.
- Enfin, nous demandons au Conseil d'Etat de procéder à des analyses complémentaires afin d'identifier où des économies peuvent être réalisées qui ne touchent ni les conditions de travail du personnel, notamment des soins, ni les prestations que nous fournissons à la population. Nous voulons maintenir la qualité !

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

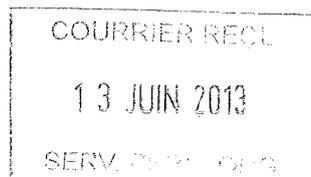
Pour l'AFDASSC

(Association Fribourgeoise des Assistant.e.s en Soins et Santé Communautaire),

Marie-Hélène Pereira, Présidente

Copie : SSP région Fribourg, CP 1444, 1701 Fribourg ou ssp-cft@bluewin.ch

Rody Christophe
Président de l'APCF
Impasse des Biches 32
1724 Ferpicloz
apcf@bluewin.ch



Service du personnel et
d'organisation – SPO
Rue Joseph Piller 13
CP
1701 Fribourg

Fribourg, le 10 juin 2013

Réponse à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Madame, Monsieur,

Par la présente, l'Association des Professeurs du Conservatoire de Fribourg (APCF) se permet de répondre à la consultation du Service du personnel et d'organisation (SPO) sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 du Conseil d'Etat.

Remarques d'ordre général

Nous nous permettons, tout d'abord, de rappeler que le Conseil d'Etat a toujours mis en avant la « symétrie des sacrifices » lorsqu'il a parlé de mesures d'économies. Or, selon les chiffres fournis, il apparaît que c'est le personnel de l'Etat et du secteur subventionné qui va devoir faire – et de loin – le plus gros de l'effort (43%). Les nouvelles recettes, par exemple, ne constituent que 30% des montants à économiser et, pour l'essentiel, elles seront supportées par les bas et moyens revenus (augmentation des taxes et émoluments, impôt sur les véhicules, impôt sur les chiens, etc.) à savoir, notamment, le personnel de l'Etat et du secteur subventionné, qui sera donc ponctionné deux fois !

Par ailleurs, on fait comme si les finances cantonales se trouvaient dans un état désastreux.

Il faut savoir raison garder : le canton de Fribourg est considéré, en matière de finances publiques, comme un modèle en Suisse, elle-même considérée comme un modèle dans le monde (voir par exemple Le Temps du 14 mai, « Cure d'austérité : le modèle fribourgeois »). Le canton de Fribourg a, ainsi, aligné 11 exercices bénéficiaires depuis 2002 (y compris celui de 2012, à hauteur de 38,4 millions avant opérations de clôture) et disposait, fin 2012, d'une

fortune de 914,9 millions : de nombreux cantons suisses, et la quasi-totalité des pays du monde entier rêveraient de disposer d'une telle situation financière !

Il faut être clair : l'état des finances publiques fribourgeoises est, actuellement, excellente et ne nécessite aucunement un tel plan d'austérité.

Coupes dans les salaires

Dans son projet, le Conseil d'Etat prévoit des coupes très importantes dans les salaires :

- Une baisse des salaires réels de 0,9% en 2014, la grille des salaires étant adaptée à un indice des prix à la consommation de 108,6 (actuellement : 109,6).
- Un blocage de l'indexation pour de nombreuses années : aucune indexation ne sera octroyée jusqu'à ce que l'indice des prix à la consommation atteigne les 112 points, soit 3,4 points de plus qu'actuellement. Si on enlève 3,4 points à l'indice actuel, cela nous fait remonter 7 ans en arrière, soit en février 2006 ! Autant dire qu'il n'y aura plus d'adaptation des salaires pour de nombreuses années.
- Une suppression des annuités en 2014, et une diminution de moitié en 2015 et 2016.
- Dès 2017, une refonte totale de la grille des salaires : le nombre de paliers passerait de 20 à 30.

Les pertes salariales seraient massives : un-e employé-e d'administration (classe 12) perdrait 11'743,30 francs en 3 ans, un-e infirmier/-ière (classe 17) 13'782,60 francs et un-e enseignant-e de CO (classe 22) 15'412,15 francs. L'augmentation du nombre de paliers représente un manque à gagner, sur une carrière, de l'ordre de 150'000 à 250'000 francs, soit une baisse du salaire de carrière de 5% ! Cette perte se reportera sur les conditions de retraite, le calcul de la rente s'effectuant – pour le personnel de l'Etat – à partir de la somme cumulée des salaires de carrière.

La situation financière de l'Etat ne justifie en aucune manière des coupes de salaires. En particulier, il est stupéfiant que des baisses réelles de salaires (salaire qui figure sur la fiche de paie) soient effectuées, alors qu'on n'a toujours pas vu le premier franc de déficit ! Une telle mesure – en principe prise dans de situations de crise aiguë des finances publiques – est totalement déconnectée de la réalité.

Par ailleurs, les jeunes salarié-e-s sont frappé-e-s de plein fouet par ces mesures, que ce soit via la suppression des annuités ou la refonte de la grille des salaires (passage de 20 à 30 annuités) : pour certain-e-s (taux partiels, enfants à charge etc.), il deviendra difficile de boucler les fins de mois.

Nous ne comprenons pas que le Conseil d'Etat fasse supporter une telle charge d'économies sur ses salarié-e-s les plus jeunes, qui ont également les salaires les plus bas.

Le Conservatoire, bon élève

Depuis les années 90, le Conservatoire a fait en sorte, et ceci malgré l'important essor démographique du canton de Fribourg, de garder le même quota d'heures enseignées. Cette stabilité et cet effort fourni ont déjà fait économiser passablement d'argent à l'Etat. En effet, imaginez seulement si le Conservatoire avait décidé de suivre la courbe démographique: il n'y aurait pas 5000 mais plus vraisemblablement 8000 élèves! Il ne serait dès lors pas juste que le Conservatoire, considéré comme bon élève du canton durant tant d'années, soit pénalisé !

Projet de regroupement territorial du Conservatoire

Nous souhaitons également que vous reveniez sur votre décision d'abandonner le projet de regroupement territorial de l'enseignement du Conservatoire. Cet abandon survient alors que plusieurs communes-clés ont déjà émis leur intérêt (et, pour certaines communes, des projets concrets!) à avoir des locaux d'enseignement du Conservatoire dignes de ce nom (regroupés, avec une acoustique décente, ...). Couper l'herbe sous les pieds de ces communes qui avaient décidé d'accorder à la musique, et plus particulièrement à l'institution de l'enseignement musical de qualité qu'est le Conservatoire, une place digne de sa valeur, nous semble fortement regrettable!

Délai de consultation

La Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) prévoit un délai de consultation de deux mois au minimum (article 123, alinéa 3).

La consultation peut se faire de manière orale et se dérouler dans un délai plus bref, mais uniquement pour des mesures périodiques.

Or, pour le présent paquet d'économies, le Conseil d'Etat a prévu un délai de consultation d'un mois uniquement. Dans le cadre des mesures prévues par le Conseil d'Etat, il est clair que nous ne nous trouvons pas uniquement dans un contexte de « mesures périodiques », mais bien dans une réforme globale, prévoyant la modification de nombreuses dispositions légales et des mesures qui touchent également les postes de travail.

Par conséquent, le délai de consultation de deux mois devrait s'appliquer, et nous demandons au Conseil d'Etat de respecter les dispositions de la Loi sur le personnel de l'Etat en la matière.

Conclusion

Au vu de ces éléments, l'APCF estime que le paquet de mesures d'économies du Conseil d'Etat ne se justifie pas, et qu'il est totalement disproportionné.

Nous nous opposons, en particulier, à toute baisse nominale de salaire en 2014, et souhaitons que les mécanismes salariaux puissent être maintenus. Il n'y a pas de raison procéder à une remise en cause des salaires – et de la grille salariale – tant qu'aucun déficit n'a été réalisé !

Nous souhaitons également que le projet de regroupement territorial de l'enseignement du Conservatoire puisse se poursuivre comme il en était prévu.

Enfin, les hauts revenus et les entreprises qui réalisent des bénéfices doivent également être mis à contribution.

Ceci dit, des économies peuvent certainement être réalisées dans un certain nombre de domaines, notamment : dépenses de fonctionnement avec gaspillage important, achats inutiles ou réalisés sans aucune comparaison de prix, changements beaucoup trop rapides du mobilier et de l'informatique etc. C'est là, prioritairement, que des réflexions doivent être menées, ce qui n'a visiblement pas été le cas jusqu'à présent.

L'APCF soutient la SSP région Fribourg dans ses démarches, passées ou à venir.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Rody Christophe
président de l'APCF



Copie : SSP région Fribourg

Service du personnel et d'organisation SPO
Rue Joseph-Piller 13 - Case postale
1701 Fribourg
Par courrier électronique à SPO@fr.ch

Fribourg, le 10 juin 2013

Réponse à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013 – 2016 de l'Etat de Fribourg

Madame, Monsieur,

Les différents documents relatifs aux mesures citées en titre nous ont été transmis le 13 mai dernier par le service d'information de la HES-SO//FR et c'est avec stupeur que nous en avons pris connaissance.

Nous nous étonnons en outre que le délai de consultation soit fixé au 14 juin 2013, alors que l'art. 123, al. 3 de la LPers prévoit un délai de consultation de deux mois au minimum en cas de changement de loi.

Sur le principe, l'APHEF approuve le fait que le Gouvernement cantonal recherche l'équilibre financier. Cependant, il nous semble que la série de mesures qui nous sont soumises en consultation, de par son ampleur et de par les secteurs qu'elles concernent, est disproportionnée par rapport à l'état actuel des finances cantonales. En effet, les comptes 2012 de l'Etat de Fribourg ont bouclé sur un bénéfice de près de 40 millions de francs et bien qu'en baisse, il s'agit du douzième exercice bénéficiaire consécutif (La Liberté du 28 mars 2012). On est donc loin d'une situation catastrophique justifiant des baisses de salaires (mesures structurelles) !

Les personnels des cinq Hautes écoles spécialisées fribourgeoises membres de notre association sont en effet choqués que les sacrifices salariaux prévus représentent 43% du montant à économiser. Que le Conseil d'Etat nomme cela une « symétrie de sacrifices » nous semble pour le moins excessif.

Dans la plupart de nos écoles, la charge de travail augmente d'année en année et les effectifs de personnel restent stables, ce qui induit une surcharge considérable pour la plupart des enseignant-e-

s et membres des équipes techniques et administratives. Le gel des postes prévu par le programme d'économies 2013 – 2016 provoquera à n'en pas douter une péjoration de cette situation et nuira non seulement à la santé des collaboratrices et collaborateurs, mais risque de se reporter sur la qualité de l'enseignement.

La croissance démographique et les finances du Canton de Fribourg traduisent un dynamisme et une attractivité auxquels les HES contribuent. En outre, la concurrence inter-cantonale et même internationale est bien réelle dans les milieux académiques et pour maintenir nos performances, nous aurions davantage besoin de nouveaux postes de travail.

En tant qu'institutions de formation, nous ne comprenons pas le paradoxe entre la mesure consistant à augmenter les taxes d'admissions dans les HES, et celles visant à restreindre le droit aux bourses d'études. Il en relève à nos yeux un risque de discrimination qui va à l'encontre des valeurs prônées par la HES-SO.

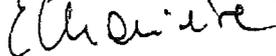
Enfin, il apparaît que les coupes prévues dans le secteur subventionné touchent de plein fouet les partenaires des Hautes écoles de santé et de travail social (homes, soins à domicile, institutions de promotion de la santé et de prévention, accueils extra-scolaires, logopédie, psychomotricité, hôpitaux, écoles spécialisées, asile). Hormis les très nombreuses et nombreux bénéficiaires de ces prestations qui risquent d'être précarisé-e-s et/ou marginalisé-e-s à long terme, ce sont des opportunités de collaboration avec les lieux de pratique – un fondement des HES – qui vont disparaître. De même, une des missions des HES qui sont les prestations à des tiers risquent de diminuer, faute de moyens dans ces institutions qui sollicitent nos services.

En conclusion, nous demandons au Conseil d'Etat de redimensionner son programme d'économies en tenant compte des nombreux enjeux évoqués ci-dessus.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le comité de l'APHEF :

Evelyne Charrière Corthésy



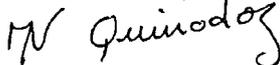
Catherine Rouvenaz



Isabelle Monnard



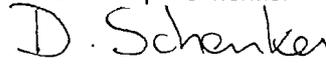
Marie-Noëlle Quinodoz



Wolfram Luithardt



Dominique Schenker

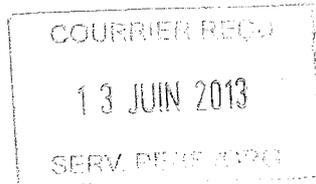


Bastien Petitpierre



- Copie :
- Aux direction des HES fribourgeoises
 - Aux associations membres de l'APHEF
 - À M. Bernard Fragnière, Président de FEDE

Service du personnel et
d'organisation – SPO
Rue Joseph Piller 13
CP
1701 Fribourg
Envoi par courriel à : spo@fr.ch



Fribourg, le 10 juin 2013

Réponse à la consultation interne au sujet de la modification de la loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg prévue par le projet de mesures structurelles et d'économie 2013-2016

1

Madame, Monsieur,

Le personnel de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) a été informé le 13 mai 2013 du projet de mesures structurelles et d'économie élaboré par le Conseil d'Etat et a reçu le 23 mai 2013 la mise en consultation interne de la partie de ce projet concernant la loi sur le personnel. **Nous souhaitons, en préambule, exprimer notre mécontentement quant au délai de consultation (14 juin 2013) qui ne correspond clairement pas aux directives légales en la matière (LPers, article 123, al.3) et qui questionne sur la réelle volonté du Conseil d'Etat de permettre à son personnel de s'exprimer sur ce dossier pourtant de haute importance.**

De manière générale, nous avons été stupéfait-e-s par l'ampleur des mesures d'économie prévues par le projet. En effet, si nous ne pouvons qu'approuver que le Gouvernement fribourgeois veille à l'équilibre financier du canton, **le programme de mesures d'économie nous paraît fort disproportionné.** Celui-ci s'apparente à un véritable plan d'austérité alors que la situation financière du canton est loin de le justifier. En outre, **nous sommes réellement choqué-e-s que les mesures d'économie prévues ne soient pas distribuées de manière équitable dans la population, touchant de plein fouet les classes les plus défavorisées tout en épargnant les hauts revenus.** Cette stratégie ne correspond pas à ce que nous attendons d'un Etat qui se définit comme social et prône les valeurs de solidarité dans sa Constitution, et nous ne comprenons pas comment le Conseil d'Etat peut affirmer que le projet assure une « symétrie des sacrifices ».

Mesures touchant à la loi sur le personnel de l'Etat

Dans le message reçu par courriel le 13 mai 2013, le Conseil d'Etat demande à ses collaborateurs et collaboratrices compréhension et appui face aux mesures touchant aux dépenses liées à la masse salariale. Nous sommes convaincu-e-s que chaque membre du personnel de l'Etat est prêt-e à accepter de participer aux efforts nécessaires à la santé financière du canton, mais pour autant que ceux-ci lui paraissent nécessaires, proportionnés et équitables. Or, ces conditions sont loin d'être réunies puisque **la situation financière cantonale ne semble aucunement réclamer des coupes aussi importantes et durables au niveau des salaires**, et que **l'Etat demande à son personnel d'assumer à lui seul 43% du montant à économiser**. En outre, les mesures prévues seront particulièrement lourdes à supporter pour les collaborateurs et collaboratrices aux conditions les plus précaires (plus bas revenus, début de carrière, taux partiels, etc.), ce que nous ne pouvons accepter.

En plus de la réduction de la masse salariale, le projet de mesures d'économie prévoit de limiter drastiquement la création de postes supplémentaires pour les années à venir. Cette mesure inquiète particulièrement le personnel de la HEF-TS car le nombre d'étudiant-e-s n'a cessé d'augmenter ces dernières années. **Nous craignons que l'impossibilité de créer de nouveaux postes au sein du corps professoral et du personnel administratif et technique de notre établissement nous empêche d'assurer la qualité de nos prestations de recherche et d'enseignement, et que la péjoration de nos conditions de travail ait des conséquences sur notre satisfaction et santé au travail**. Notre inquiétude est encore accentuée par les mesures relatives au domaine de l'enseignement actuellement en cours d'élaboration mais d'ores et déjà annoncées dans le projet.

Autres mesures d'économie

Bien que n'ayant pas été consulté-e-s sur l'ensemble du projet, ce que nous regrettons d'ailleurs, nous souhaitons exprimer notre désaccord par rapport à certaines mesures qui nous font particulièrement réagir en tant que personnel de la HEF-TS.

Premièrement, **nous sommes vivement opposé-e-s aux mesures touchant aux conditions de formation de nos étudiant-e-s** (hausse des taxes d'études, restriction du droit aux bourses d'études), car celles-ci sont contraires à l'égalité des chances que l'Etat de Fribourg est d'ailleurs supposé défendre. Ces mesures démontrent une méconnaissance de la réalité des étudiant-e-s des HES : une récente enquête¹ a mis par exemple en évidence que 82% de nos étudiant-e-s assument à côté de leur parcours de formation une activité lucrative, le plus souvent par nécessité et à un pourcentage relativement conséquent par rapport aux exigences de leurs études.

¹ Heeb, J.-L., Pulzer, N., & Rey-Baeriswyl, M.-C. (2013, à paraître). *Qualité de vie en formation des étudiant-e-s de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS)*. Givisiez : HEF-TS, Département des Prestations de service.

Ensuite, les coupes prévues dans les subventions vont toucher de plein fouet la majeure partie des institutions qui constituent nos partenaires au niveau de la formation (formation pratique (stages), notamment) mais également nos clients en ce qui concerne les missions élargies (prestations de service, formation continue) : scolarité et éducation spécialisées, EMS, migration et asile, LAVI, prévention et promotion de la santé, accueil extrafamilial, insertion professionnelle des jeunes, insertion sociale, maison d'éducation, services auxiliaires scolaires, formation professionnelle et continue, etc. Ainsi, **il est évident que la réduction des moyens octroyés à ces institutions aura des conséquences négatives sur le fonctionnement de notre école.**

Finalement, le projet prévoit de réduire fortement les subventions des domaines de la santé et du social, non seulement au travers des institutions mentionnées ci-dessus, mais aussi en réduisant de nombreuses prestations aux particuliers (aide sociale, écolage, assurance maladie, éducation spécialisée, etc.). Cela va sans aucun doute contribuer à fragiliser la population en général², et aura des conséquences désastreuses sur les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, migrantes, à bas revenus, à l'AI, familles monoparentales, etc.). **En tant que personnel d'une école de travail social, nous nous opposons vivement à ces mesures qui, couplées au gel des postes dans les institutions étatiques, constituent un réel démantèlement du filet social, et nous ne comprenons pas que le projet épargne en contrepartie les personnes les plus aisées.** Encore une fois, cette stratégie nous surprend de la part d'un gouvernement qui dit vouloir offrir à chacun-e des chances d'épanouissement et consolider la cohésion sociale (cf. résumé du rapport).

Conclusion

Pour les raisons évoquées ci-dessus, **nous demandons au Conseil d'Etat de redimensionner le projet de mesures structurelles et d'économie afin qu'il corresponde à la situation financière du canton, et de le modifier pour qu'il reflète les valeurs de solidarité et d'égalité que le canton de Fribourg a toujours su préserver.** En tant qu'association du personnel de la HEF-TS, **nous nous opposons particulièrement à l'ampleur et à la durabilité des mesures touchant à la loi sur le personnel de l'Etat.**

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à notre prise de position et nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs messages.

Pour l'Association des personnels de la HEF-TS, les co-président-e-s :


Sophie Guerry


Christophe Fluehmann

² Par exemple, selon nos informations, un tiers des personnes domiciliées dans le canton touche un subside à l'assurance-maladie.



Association des personnels de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social
Rue Jean Prouvé 10
1762 Givisiez

Copie PDF envoyée par courriel à :

- **Direction de la HEF-TS**, par son directeur Monsieur Jean-Christophe Bourquin
- **Personnel de la HEF-TS**
- **Association des étudiant-e-s de la HEF-TS**, par son comité
- **Association des personnels des Hautes Ecoles fribourgeoises (APHEF)**, par ses co-présidentes Mesdames Evelyne Charrière Corthésy et Catherine Rouvenaz
- **Syndicat suisse des services publics - région Fribourg (SSP)**
- **Fédération des associations du personnel du service public du canton de Fribourg (FEDE)**

APGYB

Association du personnel
du Gymnase intercantonal de la Broye
Case postale 188
1530 Payerne



Service du personnel et
d'organisation – SPO
Rue Joseph Piller 13
CP
1701 Fribourg OU
SPO@fr.ch

Payerne, le 3 juin 2013

Réponse à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous nous permettons de répondre à la consultation du Service du personnel et d'organisation (SPO) sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 du Conseil d'Etat. Nous représentons l'Association du Personnel du Gymnase intercantonal de la Broye qui compte 77 membres actifs venant du corps enseignant et administratif de l'établissement.

Remarques d'ordre général

Nous nous permettons, tout d'abord, de rappeler que le Conseil d'Etat a toujours mis en avant la « symétrie des sacrifices » lorsqu'il a parlé de mesures d'économies. Or, selon les chiffres fournis, il apparaît que c'est le personnel de l'Etat et du secteur subventionné qui va devoir faire – et de loin – le plus gros de l'effort (43%). Les nouvelles recettes, par exemple, ne constituent que 30% des montants à économiser et, pour l'essentiel, elles seront supportées par les bas et moyens revenus (augmentation des taxes et émoluments, impôt sur les véhicules, impôt sur les chiens, etc.) à savoir, notamment, le personnel de l'Etat et du secteur subventionné, qui sera donc ponctionné deux fois !

Par ailleurs, on fait comme si les finances cantonales se trouvaient dans un état désastreux.

Il faut savoir raison garder : le canton de Fribourg est considéré, en matière de finances publiques, comme un modèle en Suisse, elle-même considérée comme un modèle dans le monde (voir par exemple Le Temps du 14 mai, « Cure d'austérité : le modèle fribourgeois »). Le canton de Fribourg a, ainsi, aligné 11 exercices bénéficiaires depuis 2002 (y compris celui de 2012, à hauteur de 38,4 millions avant opérations de clôture) et disposait, fin 2012, d'une fortune de 914,9 millions : de nombreux cantons suisses, et la quasi-totalité des pays du monde entier rêveraient de disposer d'une telle situation financière !

Il faut être clair : l'état des finances publiques fribourgeoises est, actuellement, excellente et ne nécessite aucunement un tel plan d'austérité.

Coupes dans les salaires

Dans son projet, le Conseil d'Etat prévoit des coupes très importantes dans les salaires :

- Une baisse des salaires réels de 0,9% en 2014, la grille des salaires étant adaptée à un indice des prix à la consommation de 108,6 (actuellement : 109,6).
- Un blocage de l'indexation pour de nombreuses années : aucune indexation ne sera octroyée jusqu'à ce que l'indice des prix à la consommation atteigne les 112 points, soit 3,4 points de plus qu'actuellement. Si on enlève 3,4 points à l'indice actuel, cela nous fait remonter 7 ans en arrière, soit en février 2006 ! Autant dire qu'il n'y aura plus d'adaptation des salaires pour de nombreuses années.
- Une suppression des annuités en 2014, et une diminution de moitié en 2015 et 2016.
- Dès 2017, une refonte totale de la grille des salaires : le nombre de paliers passerait de 20 à 30.

Les pertes salariales seraient massives : un-e employé-e d'administration (classe 12) perdrait 11'743,30 francs en 3 ans, un-e infirmier/-ière (classe 17) 13'782,60 francs et un-e enseignant-e de CO (classe 22) 15'412,15 francs. L'augmentation du nombre de paliers représente un manque à gagner, sur une carrière, de l'ordre de 150'000 à 250'000 francs, soit une baisse du salaire de carrière de 5% ! Cette perte se reportera sur les conditions de retraite, le calcul de la rente s'effectuant – pour le personnel de l'Etat – à partir de la somme cumulée des salaires de carrière.

La situation financière de l'Etat ne justifie en aucune manière des coupes de salaires. En particulier, il est stupéfiant que des baisses réelles de salaires (salaire qui figure sur la fiche de paie) soient effectuées, alors qu'on n'a toujours pas vu le premier franc de déficit ! Une telle mesure – en principe prise dans des situations de crise aiguë des finances publiques – est totalement déconnectée de la réalité.

Par ailleurs, les jeunes salarié-e-s sont frappé-e-s de plein fouet par ces mesures, que ce soit via la suppression des annuités ou la refonte de la grille des salaires (passage de 20 à 30 annuités) : pour certain-e-s (taux partiels, enfants à charge etc.), il deviendra difficile de boucler les fins de mois.

Nous ne comprenons pas que le Conseil d'Etat fasse supporter une telle charge d'économies sur ses salarié-e-s les plus jeunes, qui ont également les salaires les plus bas.

Gel des postes de travail

Le Conseil d'Etat prévoit un gel des postes de travail, puisqu'il n'y aurait, en 2014 et 2015, qu'un poste de travail supplémentaire pour l'administration (au sens large). Cette limitation s'appliquera également au secteur subventionné (santé et social).

Or, le canton de Fribourg connaît une croissance démographique massive (environ +2% par an), la plus importante de Suisse en 2012. Cette croissance démographique induit des tâches supplémentaires et un surcroît de travail. De nombreux services de l'Etat fonctionnent déjà en état de sous-effectifs, et ont absolument besoin de postes supplémentaires pour répondre aux besoins de la population.

Avec un gel des postes de travail, la situation va encore s'aggraver. La pénibilité et la charge de travail vont encore augmenter, et les risques de stress et de burn-out seront plus élevés. Il est facile de dire qu'il faut « faire moins » : qui va nous dire quelles sont les tâches qui ne doivent plus être effectuées ? Qui va nous soutenir lorsqu'il s'agira de l'expliquer aux usagers/-ères ?

Le Conseil d'Etat doit, absolument, prévoir un pool de postes supplémentaires pour les services où les besoins sont dûment attestés.

Délai de consultation

La Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) prévoit un délai de consultation de deux mois au minimum (article 123, alinéa 3).

La consultation peut se faire de manière orale et se dérouler dans un délai plus bref, mais uniquement pour des mesures périodiques.

Or, pour le présent paquet d'économies, le Conseil d'Etat a prévu un délai de consultation d'un mois uniquement. Dans le cadre des mesures prévues par le Conseil d'Etat, il est clair que nous ne nous trouvons pas uniquement dans un contexte de « mesures périodiques », mais bien dans une réforme globale, prévoyant la modification de nombreuses dispositions légales et des mesures qui touchent également les postes de travail.

Par conséquent, le délai de consultation de deux mois devrait s'appliquer, et nous demandons au Conseil d'Etat de respecter les dispositions de la Loi sur le personnel de l'Etat en la matière.

Pour ce qui nous concerne plus directement, c'est-à-dire les points qui touchent les enseignant-e-s, le Conseil d'Etat a créé un groupe de travail qui rendra ses conclusions cet automne. D'ores et déjà, des propositions circulent comme : une augmentation des élèves par classe, éventuellement une augmentation du temps de travail, une diminution de la dotation dans les écoles spécialisées.

Une augmentation du nombre d'élèves par classe n'est pas souhaitable : cela aura pour conséquence une diminution de la qualité de l'enseignement, et ce seront les enfants qui, les premiers, en feront les frais.

Concernant le temps de travail, nous souhaitons rappeler que les enseignant-e-s sont astreint-e-s à des conditions de travail souvent pénibles (gestion d'une classe, contacts avec les parents etc.). Par ailleurs, nous devons nous investir dans un nombre important d'activités hors du temps de classe : groupes de travail, modules divers et variés, organisation de l'école etc. Sans compter le temps qu'il faut consacrer aux corrections, aux examens et qui, parfois, ne sont même pas comptabilisés comme temps de travail. Il arrive régulièrement que nous travaillions les week-ends pour arriver au bout de nos tâches !

Bref, nous sommes très inquiets des mesures qui sont envisagées dans le secteur de l'enseignement et estimons que, pour ce qui concerne le temps de travail, nous sommes déjà très souvent « à la limite ».

Autres remarques

Les coupes dans les prestations et les subventions vont remettre en question non seulement les conditions de travail du personnel, mais également la qualité des prestations à la population.

Cela nous inquiète, tout particulièrement dans des secteurs comme l'enseignement (augmentation du nombre d'élèves par classes), la santé (suppression de prestations hospitalières) ou encore la politique en faveur des aîné-e-s (diminution de la dotation dans les Homes).

Concernant les recettes supplémentaires, nous sommes effaré-es de constater que, pour l'essentiel, ce sont les bas et moyens revenus qui en feront les frais : augmentation des émoluments, gel de la déduction pour primes d'assurance-maladie, augmentation des écolages pour les écoles du secondaire 2. Idem pour ce qui concerne les coupes dans les « prestations matérielles » : diminution des bourses d'études, baisse de l'allocation maternité pour les femmes sans activité lucrative, projet de diminution des réductions de primes d'assurance maladie, etc.

Or, si le Conseil d'Etat envisage d'économiser 435 millions au cours des trois prochaines années, c'est principalement en raison des cadeaux fiscaux effectués au cours des deux dernières législatures qui se sont soldées par 179 millions de recettes en moins par année. Ce sont, pour l'essentiel, les hauts revenus qui ont profité de ces baisses d'impôts. Par ailleurs, de nombreuses sociétés (p.ex : holdings) ou individus (impôt à la dépense) paient des impôts dérisoires, voire inexistantes.

Si la « solidarité citoyenne » invoquée par la Présidente du Conseil d'Etat, Madame Anne-Claude Demierre, lors de la présentation des mesures d'économies à la presse, a un sens, il faut absolument que ces catégories passent à la caisse !

Conclusion

Au vu de ces éléments, nous estimons que le paquet de mesures d'économies du Conseil d'Etat ne se justifie pas, et qu'il est totalement disproportionné.

Nous nous opposons, en particulier, à toute baisse nominale de salaire en 2014, et souhaitons que les mécanismes salariaux puissent être maintenus. Il n'y a pas de raison de procéder à une remise en cause des salaires – et de la grille salariale – tant qu'aucun déficit n'a été réalisé !

Nous souhaitons également que des postes de travail puissent être créés là où les besoins sont dûment attestés, pour que le service public fribourgeois puisse répondre aux besoins, croissants, que l'on constate dans la population.

Enfin, les hauts revenus et les entreprises qui réalisent des bénéfices doivent également être mis à contribution.

Ceci dit, des économies peuvent certainement être réalisées dans un certain nombre de domaines, notamment : dépenses de fonctionnement, où on trouve souvent un gaspillage important, achats inutiles ou réalisés sans aucune comparaison de prix, changements beaucoup trop rapides du mobilier et de l'informatique etc. C'est là, prioritairement, que des réflexions doivent être menées, ce qui n'a visiblement pas été le cas jusqu'à présent.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Association du Personnel du Gymnase intercantonal de la Broye

Dufaux Baptiste, président



Pascal Froidevaux, secrétaire



**Association du personnel de
La Prison centrale
Planche-inférieure 12
1700 Fribourg**

Service du personnel et
d'organisation – SPO
Rue Joseph Piller 13
CP
1701 Fribourg OU
SPO@fr.ch

Fribourg, le 10 juin 2013

Réponse à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous nous permettons de répondre à la consultation du Service du personnel et d'organisation (SPO) sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 du Conseil d'Etat.

Remarques d'ordre général

Tout d'abord, de rappeler que le Conseil d'Etat a toujours mis en avant la « symétrie des sacrifices » lorsqu'il a parlé de mesures d'économies. Or, selon les chiffres fournis, il apparaît que c'est le personnel de l'Etat et du secteur subventionné qui va devoir faire et de loin le plus gros de l'effort (43%). Les nouvelles recettes, par exemple, ne constituent que 30% des montants à économiser et, pour l'essentiel, elles seront supportées par les bas et moyens revenus (augmentation des taxes et émoluments, impôt sur les véhicules, impôt sur les chiens, etc.) à savoir, notamment, le personnel de l'Etat et du secteur subventionné, qui sera donc ponctionné deux fois !

Par ailleurs, on agit comme si les finances cantonales se trouvaient dans un état désastreux.

Il faut savoir garder une raison : le canton de Fribourg est considéré, en matière de finances publiques, comme un modèle en Suisse, elle-même considérée comme un modèle dans le monde (voir par exemple Le Temps du 14 mai, « Cure d'austérité : le modèle fribourgeois »).

Le canton de Fribourg a, ainsi, aligné 11 exercices bénéficiaires depuis 2002 (y compris celui de 2012, à hauteur de 38,4 millions avant opérations de clôture) et disposait, fin 2012, d'une fortune de 914,9 millions : de nombreux cantons suisses, et la quasi-totalité des pays du monde entier rêveraient de disposer d'une telle situation financière !

Il faut être clair : l'état des finances publiques fribourgeoises est, actuellement, bon et ne nécessite aucunement un tel plan d'austérité.

Coupes dans les salaires

Dans son projet, le Conseil d'Etat prévoit des coupes très importantes dans les salaires :

- Une baisse des salaires réels de 0,9% en 2014, la grille des salaires étant adaptée à un indice des prix à la consommation de 108,6 (actuellement : 109,6).
- Un blocage de l'indexation pour de nombreuses années : aucune indexation ne sera octroyée jusqu'à ce que l'indice des prix à la consommation atteigne les 112 points, soit 3,4 points de plus qu'actuellement. Si on enlève 3,4 points à l'indice actuel, cela nous fait remonter 7 ans en arrière, soit en février 2006 ! Autant dire qu'il n'y aura plus d'adaptation des salaires pour de nombreuses années.
- Une suppression des annuités en 2014, et une diminution de moitié en 2015 et 2016.
- Dès 2017, une refonte totale de la grille des salaires : le nombre de paliers passerait de 20 à 30.

Les pertes salariales seraient massives : un-e employé-e d'administration (classe 12) perdrait 11'743,30 francs en 3 ans, un-e infirmier/-ière (classe 17) 13'782,60 francs et un-e enseignant-e de CO (classe 22) 15'412,15 francs. L'augmentation du nombre de paliers représente un manque à gagner, sur une carrière, de l'ordre de 150'000 à 250'000 francs, soit une baisse du salaire de carrière de 5% ! Cette perte se reportera sur les conditions de retraite, le calcul de la rente s'effectuant pour le personnel de l'Etat à partir de la somme cumulée des salaires de carrière.

La situation financière de l'Etat ne justifie en aucune manière des coupes de salaires. En particulier, il est stupéfiant que des baisses réelles de salaires (salaire qui figure sur la fiche de paie) soient effectuées, alors qu'on n'a toujours pas vu le premier franc de déficit ! Une telle mesure en principe prise dans des situations de crise aiguë des finances publiques est totalement incompréhensible.

Par ailleurs, les jeunes salarié-e-s sont frappé-e-s de plein fouet par ces mesures, que ce soit via la suppression des annuités ou la refonte de la grille des salaires (passage de 20 à 30 annuités) : pour certain-e-s (taux partiels, enfants à charge etc.), il deviendra difficile de boucler les fins de mois.

Nous ne comprenons pas que le Conseil d'Etat fasse supporter une telle charge d'économies sur ses salarié-e-s les plus jeunes, qui ont également les salaires les plus bas, et de surcroît, ce n'est pas motivant pour les jeunes employés,es et la suite de leur carrière.

Gel des postes de travail

Le Conseil d'Etat prévoit un gel des postes de travail, puisqu'il n'y aurait, en 2014 et 2015, qu'un poste de travail supplémentaire pour l'administration (au sens large). Cette limitation s'appliquera également au secteur subventionné (santé et social).

Or, le canton de Fribourg connaît une croissance démographique massive (environ +2% par an), la plus importante de Suisse en 2012. Cette croissance démographique induit des tâches supplémentaires et un surcroît de travail. De nombreux services de l'Etat fonctionnent déjà en état de sous-effectifs, et ont absolument besoin de postes supplémentaires pour répondre aux besoins de la population.

Avec un gel des postes de travail, la situation va encore s'aggraver. La pénibilité et la charge de travail vont encore augmenter, et les risques de stress et de burn-out seront plus élevés. Il est facile de dire qu'il faut « faire moins » : qui va nous dire quelles sont les tâches qui ne doivent plus être effectuées ? Qui va nous soutenir lorsqu'il s'agira de l'expliquer aux usagers/-ères ; citoyens, citoyennes ?

Le Conseil d'Etat doit, absolument, prévoir un pool de postes supplémentaires pour les services où les besoins sont dûment attestés.

Délai de consultation

La Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) prévoit un délai de consultation de deux mois au minimum (article 123, alinéa 3).

La consultation peut se faire de manière orale et se dérouler dans un délai plus bref, mais uniquement pour des mesures périodiques.

Or, pour le présent paquet d'économies, le Conseil d'Etat a prévu un délai de consultation d'un mois uniquement. Dans le cadre des mesures prévues par le Conseil d'Etat, il est clair que nous ne nous trouvons pas uniquement dans un contexte de « mesures périodiques », mais bien dans une réforme globale, prévoyant la modification de nombreuses dispositions légales et des mesures qui touchent également les postes de travail.

Par conséquent, le délai de consultation de deux mois devrait s'appliquer, et nous demandons au Conseil d'Etat de respecter les dispositions de la Loi sur le personnel de l'Etat en la matière.

Autres remarques

Les coupes dans les prestations et les subventions vont remettre en question non seulement les conditions de travail du personnel, mais également la qualité des prestations à la population.

Concernant les recettes supplémentaires, nous sommes alarmés de inquiétés que, pour l'essentiel, ce sont les bas et moyens revenus qui en feront les frais : augmentation des émoluments, gel de la déduction pour primes d'assurance-maladie, augmentation des écolages pour les écoles du secondaire 2.

Idem pour ce qui concerne les coupes dans les « prestations matérielles » : diminution des bourses d'études, baisse de l'allocation maternité pour les femmes sans activité lucrative, projet de diminution des réductions de primes d'assurance maladie, etc.

Or, si le Conseil d'Etat envisage d'économiser 435 millions au cours des trois prochaines années, c'est, principalement, en raison des cadeaux fiscaux effectués au cours des deux dernières législatures, qui se sont soldées par 179 millions de recettes en moins par année. Ce sont, pour l'essentiel, les hauts revenus qui ont profité de ces baisses d'impôts. Par ailleurs, de nombreuses sociétés (p.ex : holdings) ou individus (impôt à la dépense) paient des impôts dérisoires, voire inexistantes.

Si la « solidarité citoyenne » invoquée par la Présidente du Conseil d'Etat, Madame Anne-Claude Demierre, lors de la présentation des mesures d'économies à la presse, a un sens, il faut absolument que ces catégories fassent des sacrifices.

Conclusion

Au vu de ces éléments, nous estimons que le paquet de mesures d'économies du Conseil d'Etat ne se justifie pas, et qu'il est totalement disproportionné.

Nous nous opposons en particulier, à toute baisse nominale de salaire en 2014, et souhaitons que les mécanismes salariaux puissent être maintenus. Il n'y a pas de raison procéder à une remise en cause des salaires et de la grille salariale tant qu'aucun déficit n'a été réalisé !

Nous souhaitons également que des postes de travail puissent être créés là où les besoins sont dûment attestés, pour que le service public fribourgeois puisse répondre aux besoins, croissants, que l'on constate dans la population.

Enfin, les hauts revenus et les entreprises qui réalisent des bénéfices doivent également être mis à contribution.

Ceci dit, des économies peuvent certainement être réalisées dans un certain nombre de domaines, notamment : dépenses de fonctionnement, où on trouve souvent un gaspillage important, achats inutiles ou réalisés sans aucune comparaison de prix, changements beaucoup trop rapides du mobilier et de l'informatique etc.

C'est là, prioritairement, que des réflexions doivent être menées.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations empressées.

ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA PRISON CENTRALE

Copie : SSP région Fribourg, CP 1444, 1701 Fribourg ou ssp-cft@bluewin.ch



Route du Jura 29 – Fribourg
Case postale 20
1762 Givisiez
Tél. 026 341 96 60
www.asi-sbk-fr.ch
E-mail: info@asi-sbk-fr.ch

Service du personnel et
d'organisation – SPO
Rue Joseph Piller 13
CP
1701 Fribourg

Fribourg, le 7 juin 2013

Réponse à la consultation sur le Projet de rapport concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

Madame, Monsieur,

Nous sommes nous aussi choqués par les propositions du Conseil d'Etat visant particulièrement les employés de l'Etat alors que celui-ci parlait tout d'abord d'un appel à la « solidarité citoyenne ». Dans ce cas-là, on ne peut pas parler de solidarité, le Conseil d'Etat provoquant le clivage de la population sur le dos du personnel. On observe plutôt une désolidarisation du Conseil d'Etat avec son personnel, menant à penser que son discours sur la « symétrie des sacrifices » ne peut être qu'ironique.

Mais ceci n'est pas tout : parmi les propositions du Conseil d'Etat il y a des mesures structurelles (l'étalement des échelons de traitement de 20 à 30 annuités) qui vont péjorer gravement les revenus salariaux (surtout des jeunes collaborateurs) et qui vont probablement perdurer même si la situation financière du canton venait à s'améliorer. Cela nous donne des doutes sur le principe de justice sociale que le Conseil d'Etat devrait pourtant toujours appliquer.

A cela se rajoute le gel des postes pour 2014-2015. Si l'on met cela en relation avec la croissance démographique constante du canton, il y a de quoi avoir des sueurs froides. Les employés d'Etat qui fournissent un travail de qualité dans des conditions déjà souvent difficiles seront fatalement encore plus sollicités. Comment l'imaginer ?

Malheureusement le Conseil d'Etat ne donne aucune réponse !!!

L'ASI est très préoccupée par cette évolution.

Comment maintenir une qualité des soins pour la population fribourgeoise dans ces conditions ?

Comment motiver les générations futures à choisir les professions de la santé dans ces circonstances ?

Nous avons vraiment l'impression que le Conseil d'Etat fait tout pour démotiver ses employés et nous constatons avec soucis que le schéma se répète dans pratiquement tous les domaines du service public, soit l'enseignement, la police, le service forestier, etc., etc.

L'ASI se montre solidaire avec tous les corps de métier qui accomplissent des tâches difficiles, assez souvent sans recevoir la reconnaissance qu'ils méritent. Le Conseil d'Etat doit se rendre compte que la bonne marche de la décennie passée n'aurait pas été possible sans l'excellent travail de son personnel.

L'ASI demande :

Qu'il est indispensable que le Conseil d'Etat prenne au sérieux les soucis de son personnel ; dans ce sens il doit tout d'abord montrer le respect nécessaire envers leurs représentants. Il n'est pas possible que notre organisation faitière soit dégradée au rang de simple réceptionnaire des informations. En effet la manière de traiter les représentants officiels du personnel est le miroir de l'appréciation de l'ensemble du personnel.

Que le Conseil d'Etat retire ses propositions dans sa totalité et qu'il développe avec la FEDE une vision qui permettrait au canton et à sa population de donner une réponse adaptée aux défis démographique et économique.

Que le Conseil d'Etat se rende compte que son personnel était et est toujours prêt à fournir des prestations de haute qualité, mais qu'il incombe à l'Etat de garantir des conditions de travail le permettant.

La devise : « faire plus avec moins » est une impasse qui se termine malheureusement dans la démotivation et au pire dans la souffrance personnelle.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

ASI / SECTION DE FRIBOURG



Gilberte ABIBSI

Vice-Présidente



Albert WAHL

Membre du comité

Représentant ASI au sein de la FEDE